

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

JUSTICE SOCIALE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LA RÉPONSE DE LA
POST-CROISSANCE AUX CRISES DES RÉGIMES D'INÉGALITÉS
CAPITALISTES

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES DE LA GESTION

PAR

CHARLES DUPREZ

SEPTEMBRE 2022

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

En m'engageant dans cette maîtrise, j'étais loin d'imaginer à quel point cette aventure serait transformatrice et constituante. Je dois à beaucoup de personnes mon évolution, tant intellectuelle qu'humaine, et je souhaite leur dédier ici quelques mots.

Tout d'abord, j'adresse un remerciement particulier à ma directrice de mémoire, Corinne Gendron, pour sa confiance, son soutien exceptionnel et sa stimulante exigence. Vous avez su, à travers le CRSDD et vos multiples projets, construire des espaces qui nous permettent de tirer, chacune et chacun, le meilleur de nous-mêmes. Ensuite, ce travail n'aurait pu voir le jour sans le soutien inconditionnel de mes parents qui, armés de patience, m'ont permis de pousser toujours plus loin mes réflexions. Merci à Oriane, muse et pilier du quotidien qui, toujours, me permet de décentrer mon regard. Mes pensées se tournent aussi vers mes proches de Paris et de Montréal qui ont rendu ma vie stimulante, engageante et douce à la fois. Un remerciement particulier à Carole Leblond sans qui absolument rien de tout cela n'aurait été possible. Ta bonté, ton esprit libre et ta résilience seront toujours pour moi source d'inspiration. Merci aussi à Roberto pour ses nombreuses relectures et son esprit critique acéré qui, toujours, m'oblige à approfondir les pensées qui me traversent. Je profite aussi de ces quelques lignes pour adresser mes plus sincères remerciements à Jean-Marc Fontan et à Pascal Fonteneau qui, chacun à leur manière, ont cru en moi à des moments importants de ma vie et m'ont permis de grandir. Je clos enfin ces remerciements par une intention toute spéciale pour Yves-Marie Abraham. Merci pour l'exemple de ton engagement et pour la force de ta pensée.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	x
LISTE DES TABLEAUX	xii
RÉSUMÉ	xiii
ABSTRACT	xiv
INTRODUCTION.....	15
PARTIE 1 PROBLÉMATISATION : LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET SES LIMITES.....	20
CHAPITRE I INÉGALITÉS ET CROISSANCE AU XXI ^e SIÈCLE	22
1.1 Les inégalités économiques contemporaines : nature et mutations	22
1.1.1 Les mutations historiques des inégalités : apogée et déclin de l'État social ..	22
1.1.2 Les mutations géographiques des inégalités à l'heure de la mondialisation ..	24
1.1.2.1 De la difficulté de calculer les inégalités mondiales	24
1.1.2.2 Une moyennisation des revenus à l'échelle du globe	25
1.1.2.3 La stagnation des classes moyennes des pays développés.....	27
1.1.2.4 L'accroissement des inégalités internes dans les pays riches	29
1.1.3 Les mutations structurelles des inégalités : des inégalités de revenus aux inégalités de capital	31
1.1.4 Les mutations sociales des inégalités.....	33
1.1.4.1 Le monde et le problème des 1%	33
1.1.4.2 La concentration des richesses en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord	35
1.1.5 La cohésion sociale en danger ?	38
1.2 La quête de la croissance économique : entre promesse et mirage.....	39
1.2.1 L'obsession du PIB, véritable boussole des sociétés	40
1.2.1.1 Le PIB : un bon outil employé à mauvais escient ?	41
1.2.1.2 La croissance, une utopie égalitaire.....	42
1.2.2 La croissance comme outil de lutte contre la pauvreté ?	43
1.2.2.1 Des limites des études sur la richesse économique	44
1.2.3 Une croissance qui pâtit des trop fortes inégalités.....	45
1.3 Conclusion du chapitre I : Croissance ou non-croissance ? La voie sans issue.	47

CHAPITRE II LES LIMITES STRUCTURELLES DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE	49
2.1 Une diminution chronique de la croissance économique	50
2.1.1 La stagnation séculaire	50
2.1.2 Une baisse structurelle des gains de productivité et des taux de profit.....	51
2.2 La critique écologique : rapports et alertes des scientifiques	54
2.2.1 Perspective historique	54
2.2.2 Dépassement des seuils de pollution et épuisement des ressources	56
2.3 La croissance économique au cœur du problème environnemental.....	60
2.3.1 Cadrer le débat grâce à l'équation d'Ehrlich.....	60
2.3.2 La croissance verte : une solution miracle ?.....	62
2.3.3 Croissance verte ou fin de la croissance ? L'improbable découplage entre croissance et empreinte environnementale	64
2.3.4 Des limites de la technique : effets rebonds et cumulation	70
2.3.5 Modèles économiques versus modèles physiques	72
2.4 Conclusion du chapitre II : face à l'impasse, l'impératif d'une nouvelle voie..	72
CHAPITRE III PENSER L'APRÈS CROISSANCE SOUS L'ANGLE DES INÉGALITÉS : PROBLÉMATIQUE ET QUESTION DE RECHERCHE	74
3.1 Sortir de la croissance : une hypothèse de travail plausible	76
3.1.1 Définir la société de croissance	77
3.1.2 Une hypothèse de travail à prendre en compte.....	77
3.2 Question de recherche	78
3.3 Méthodologie	80
3.4 Annonce de plan.....	81
PARTIE 2 CADRE ANALYTIQUE : LE CONCEPT DE RÉGIME D'INÉGALITÉS.....	83
CHAPITRE IV ORIGINES ET DÉFINITIONS DES INÉGALITÉS	85
4.1 Les inégalités sont-elles inéluctables ?.....	86
4.1.1 Inégalités et hiérarchies sociales chez les non-humains	86
4.1.2 Les inégalités dans les sociétés humaines primitives.....	87
4.1.2.1 Des sociétés primitives égalitaristes ?	89
4.1.2.2 De la multitude des rapports sociaux dans les sociétés inégalitaires	90
4.1.3 Théories autour de l'institutionnalisation des hiérarchies sociales.....	91
4.1.3.1 Intérêts individuels et consommation ostentatoire	92
4.1.3.2 La fonction sociale à l'origine des structures de pouvoir	93
4.1.4 Naturaliser les inégalités pour mieux les justifier.....	95
4.1.4.1 Des inégalités qui finissent par s'inscrire dans les corps.....	97
4.1.4.2 Des inégalités avant tout socialement construites	98
4.2 Une approche philosophique des inégalités.....	101

4.2.1	Différence, inégalité réelle et inégalité sociale.....	101
4.2.2	Définir les inégalités sociales	102
	4.2.2.1 Une différence d'accès jugée injustifiée.....	102
	4.2.2.2 Éléments de définition des inégalités sociales	103
4.3	La fabrique des inégalités sociales: entre réalité et perception.....	105
4.3.1	Théorie de la disjonction : fait, perception, jugement des inégalités économiques	106
4.3.2	Un sentiment d'inégalité relatif dans le temps et dans l'espace	108
	4.3.2.1 Microjustice.....	108
	4.3.2.2 Macrojustice.....	110
4.4	Conclusion du chapitre IV	112
CHAPITRE V LE RÉGIME D'INÉGALITÉS		113
5.1	Introduction au régime des inégalités.....	114
5.1.1	Critique et dépassement du concept pikettyien	115
5.1.2	Le système des inégalités	117
	5.1.2.1 Interaction, cumul et reproduction des inégalités.....	118
	5.1.2.2 Apports et limites du concept, le cas de la France	119
5.1.3	Le système de valeurs	122
5.1.4	Bloc social hégémonique et idéologie.....	126
5.1.5	L'idéologie comme mode de régulation des régimes d'inégalités	128
	5.1.5.1 La « naturalisation » des phénomènes sociaux par l'idéologie. 128	
	5.1.5.2 Les Appareils Idéologiques d'État comme vecteurs des idéologies	130
5.1.6	Le principe de commune humanité.....	131
5.2	L'apport de l'approche de la régulation	135
5.2.1	Régime d'accumulation et mode de régulation	135
5.2.2	La notion de compromis dans la théorie de la régulation	138
5.3	Régulations et crises des régimes d'inégalités.....	139
5.3.1	Axiomes de la recherche	139
5.3.2	Les crises dans les régimes d'inégalités.....	141
5.4	Vers une théorie de la bifurcation	143
CONCLUSION DE LA PARTIE 2.....		146
PARTIE 3 APPROCHE SOCIOHISTORIQUE : LA FABRIQUE DES RÉGIMES INÉGALITAIRES CONTEMPORAINS		148
CHAPITRE VI DU RÉGIME FÉODAL AUX DÉMOCRATIES MODERNES : Le PASSAGE DES INÉGALITÉS DE STATUT AUX INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES		150
6.1	Les sociétés trifonctionnelles de l'Europe féodale : un paradigme d'inégalités politiques	152
6.1.1	Le système idéologique des régimes inégalitaires féodaux.....	153

6.1.2	Une conception de l'humanité fondée sur l'exclusion.....	154
6.1.3	Des inégalités structurées autour du rang social.....	155
6.2	L'avènement de la société de marché : le nouveau paradigme inégalitaire	157
6.2.1	La sacralisation de la propriété : <i>des moutons qui dévorent les hommes</i> . 157	
6.2.2	La fabrique du marché du travail.....	159
6.2.3	La naissance de l'économie en tant que science autonome.....	163
6.2.4	La dépendance au marché	167
	6.2.4.1 Contractualisation et paupérisation	168
	6.2.4.2 Mise en perspective de la figure du pauvre, entre 'oisif' et 'méritant'	170
6.3	Liberté, égalité, propriété : institutionnalisation de l'égalité politique et de l'inégalité économique	171
6.3.1	Les idéaux des Lumières	171
6.3.2	Marché et démocratie.....	174
	6.3.2.1 Bourgeoisie, marché et démocratie	176
	6.3.2.2 La prégnance de la démocratie de marché.....	177
6.3.3	Des Droits de l'Homme et des propriétaires	179
	6.3.3.1 La lecture libérale	179
	6.3.3.2 La lecture marxiste	181
	6.3.3.3 Égalité formelle ou égalité réelle ?.....	184
	6.3.3.4 Critique de la critique	185
6.4	Conclusion du chapitre VI.....	186
CHAPITRE VII DE LA DOMINATION DU CAPITALISME		
MÉRITOCRATIQUE LIBÉRAL		
7.1	L'évolution du capitalisme et la naissance des <i>sociétés de croissance</i>	189
7.1.1	Les différentes phases du capitalisme et leurs ajustements.....	189
	7.1.1.1 Les trois phases du capitalisme de Braudel	189
	7.1.1.2 Le modèle fordiste, ou le « capitalisme contractuel »	191
	7.1.1.3 Un capitalisme de plus en plus financiarisé.....	192
7.1.2	Une transformation des inégalités économiques	194
	7.1.2.1 L'intensification des revenus du capital	194
	7.1.2.2 Des inégalités économiques polarisées à deux niveaux.....	197
	7.1.2.3 Des inégalités de richesses aux inégalités de pouvoir	198
7.2	Les idéologies du Régime capitaliste méritocratique libéral.....	199
7.2.1	La croissance économique : une construction récente.....	199
	7.2.1.1 Un développement intrinsèque de la société de marché	201
	7.2.1.2 L'État stationnaire en ligne de mire de l'économie classique... 203	
	7.2.1.3 L'envol de la croissance économique au XX ^e siècle.....	204
	7.2.1.4 Pourquoi croît-on ?	205
7.2.2	L'idéologie du mérite.....	207
	7.2.2.1 L'égalité des chances comme conditions du mérite	209
	7.2.2.2 L'exemple de l'inégalité des chances à l'école.....	210

7.3	Les normes de la justice distributive dans les régimes inégalitaires capitalistes méritocratiques libéraux	213
7.3.1	Un système Rawlsien de la justice.....	216
7.3.1.1	Le principe d'égalité de liberté	218
7.3.1.2	Le principe d'équité et de différence.....	219
CONCLUSION DE LA PARTIE 3.....		222
PARTIE 4 ANALYSE : LES PROPOSITIONS POLITIQUES EN FAVEUR D'UNE SOCIÉTÉ POST-CROISSANCE		224
CHAPITRE VIII LES POLITIQUES POST-CROISSANCE AU REGARD DES INÉGALITÉS		226
8.1	Définitions usuelles	227
8.1.1	Décroissance	227
8.1.2	Post-croissance	231
8.1.3	Économie stationnaire.....	232
8.2	Présentation des différents ensembles de propositions politiques	234
8.2.1	Précisions sur la méthode et les limites de l'étude	235
8.2.2	Analyse des propositions politiques.....	236
8.2.2.1	27 changements pour une descente prospère, Odum et Odum (2006)	237
8.2.2.2	Les « 8 R », Serge Latouche (2007).....	239
8.2.2.3	Élections législatives et européennes, Parti pour la décroissance (2007)	240
8.2.2.4	Propositions pour une décroissance sereine et conviviale, AdOC (2009)	240
8.2.2.5	Manifeste pour l'objection de croissance, mpOC (2009).....	241
8.2.2.6	Déclaration de Barcelone, Degrowth Barcelona (2010).....	242
8.2.2.7	Les « 10 chantiers de la Décroissance », PPLD (2012).....	243
8.2.2.8	Propositions pour la Décroissance, Videira et al. (2014)	244
8.2.2.9	9 mesures pour la recette de la décroissance, Salvador Pueyo (2014)	245
8.2.2.10	10 propositions politiques pour la nouvelle gauche, Research & Degrowth (2014).....	246
8.2.2.11	Stratégies pour une économie post-croissance, Samuel Alexander (2016)	247
8.2.2.12	L'économie du donut, Kate Raworth (2017).....	248
8.2.2.13	Les étapes positives pour la dé-croissance, Robert Perey (2017)	250
8.2.2.14	Stratégies pour la décroissance, Andrea Rigon (2017).....	251
8.2.2.15	Bientôt il sera trop tard... Que faire à court et long terme ? L'appel du collectif de décroissant-e-s (2018)	251

8.2.2.16	Europe, le temps est venu pour te libérer de ta dépendance à la croissance, l'appel européen d'un collectif de signataires (2018).....	252
8.2.2.17	Instruments pour une politique post-croissance, Peter Ferguson (2018)	253
8.2.2.18	« Policy Bundles », Timothée Parrique (2019).....	255
8.2.2.19	Le manifeste de l'écologie intégrale, Delphine Batho (2019) ..	258
8.2.2.20	Les 66 propositions du Pacte du pouvoir de vivre (2020)	259
8.2.2.21	Vers une nouvelle économie politique, Banerjee et <i>al.</i> (2021).	260
8.2.2.22	Plan pour une transition écologique génératrice d'emplois et de justice sociale, Éric Piolle (2021)	261
8.2.2.23	15 stratégies pour mettre en place l'économie stationnaire, CASSE (2021)	262
8.2.2.24	Stratégies pour entreprendre la transition du bien-être, Éloi Laurent (2021)	263
8.3	La prise en compte des inégalités économiques	264
8.4	Conclusion du chapitre VIII	266

CHAPITRE IX UNE SOCIÉTÉ JUSTE SANS CROISSANCE EST-ELLE

POSSIBLE ?	268	
9.1	Comment sortir de la société de croissance ?	270
9.1.1	La démarchandisation du monde	270
9.1.1.1	La lutte contre la domination de la propriété privée.....	271
9.1.1.2	La promotion de la sphère de la gratuité.....	273
9.1.2	Travailler moins pour vivre mieux	274
9.1.2.1	L'enjeu du bien-être au travail	276
9.1.2.2	Vers la norme du suffisant ?.....	277
9.1.2.3	La Dotation Inconditionnelle d'Autonomie.....	278
9.1.3	Dénaturaliser l'économie : le choix des indicateurs	280
9.1.3.1	Les principales critiques du PIB.....	281
9.1.3.2	Où en sont les indicateurs alternatifs ?	283
9.1.4	Du sujet économique au sujet politique	286
9.1.4.1	Moins de biens, plus de liens : la démocratie comme condition de la transition	286
9.1.4.2	Vers un nouveau contrat social-écologique ?.....	287
9.2	De la faisabilité des mesures en faveur de la post-croissance	288
9.2.1	Un projet de plus en plus structuré	289
9.2.1.1	La crainte d'un déclassement économique à l'échelle internationale	290
9.2.1.2	Prise en considération des enjeux géopolitiques	291
9.2.2	Critique de la faisabilité économique des propositions.....	292
9.2.2.1	Comment financer la post-croissance ?	292
9.2.2.2	Les risques d'inflation	297
9.2.3	De l'État social à l'État-résilience	299

9.2.3.1	La transition : les mesures de court terme	301
9.2.3.2	La stabilisation : les mesures de long terme	302
9.3	Vers un régime d'inégalités de l'après-croissance.....	305
9.3.1	La post-croissance comme nouveau mouvement social ?.....	305
9.3.1.1	La mutation du système des inégalités et du système de valeurs....	
	306
9.3.1.2	L'apport du post-matérialisme à la post-croissance	308
9.3.2	La quête de compromis social : les voies de la transition	311
9.3.2.1	De la division du travail militant.....	312
9.3.2.2	La technique du discours-pivot	314
9.4	Éléments de réflexion autour d'une redéfinition du sens du juste pour sortir de la société de croissance.....	319
9.4.1	De la justice rawlsienne à son dépassement.....	319
9.4.2	Vers une théorie de la justice pragmatique avec les capacités.....	321
9.4.2.1	La <i>Nyaya</i> et la <i>Niti</i>	322
9.4.2.2	La nature comme capacité ?.....	323
	CONCLUSION.....	326
	ANNEXE I.1 Trois Méthodes de mesure des inégalités	334
	ANNEXE I.2 La « courbe de l'éléphant » des inégalités mondiales	337
	ANNEXE I.3 Précisions sur l'évolution des inégalités US – Europe de l'OUEST.....	339
	ANNEXE IV Regard éthologique sur les inégalités	341
	BIBLIOGRAPHIE	346

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
1.1 Les inégalités mondiales suivant l'indice de Gini (1988-2013)	29
1.2 La « courbe de l'éléphant » des inégalités mondiales de croissance économique (1980-2016)	31
1.3 L'évolution des inégalités de revenus en Europe, aux États-Unis et au Japon (1900-2019)	32
1.4 Part du revenu national des 10% des revenus les plus importants dans le monde (1980-2016)	33
1.5 Part de revenus des 1% les plus aisés et des 50% les plus pauvres dans le monde (1980-2016)	37
1.6 Les inégalités de revenus en Europe (1980-2017)	39
2.1 Évolution de la croissance de la productivité horaire dans les pays européens (1954-2011)	55
2.2 Scénarios CT et BAU, présentés par Herrington comme les plus plausibles (1900-2100)	58
2.3 Les 9 limites planétaires	59
2.4 Empreinte écologique de l'humanité (1961-2014)	61
2.5 Courbes de projection des réductions de CO2 (1980-2100)	67

2.6	Évolution des indicateurs économiques et environnementaux à l'échelle mondiale (1970-2018)	70
2.7	Consommation mondiale d'énergie primaire (1850-2019)	73
5.1	Régulation des régimes d'inégalités	144
7.1	Part du travail dans la valeur ajoutée en Europe et aux États-Unis (1950-2015)	197
7.2	Part des profits et des rémunérations des actionnaires dans la valeur ajoutée en Europe et aux États-Unis (1950-2015)	198
8.1	La voie de la décroissance pour atteindre une économie stationnaire	235
8.2	L'économie du donut de Kate Raworth	251
8.3	Thème « sharing possessions » développé par Parrique dans l'axe « propriété »	259
A.I.1	Les inégalités à l'international, « The mother of all inequality disputes » (1952-2011)	337
A.I.2	La courbe de l'éléphant des inégalités mondiales de Milanovic (1988-2008).....	340
A.I.3.1	Évolution de la part des 1% les plus riches et des 50% les plus pauvres dans le revenu national aux États-Unis (1980-2015).....	341
A.I.3.2	Évolution de la part des 1% les plus riches et des 50% les plus pauvres dans le revenu national en Europe de l'Ouest (1980-2015).....	342

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
7.3 Pourcentage de répondants respectant l'ordre lexical besoin-mérite-égalité selon l'étude EVS de 1999	216

RÉSUMÉ

Les sociétés occidentales contemporaines sont entrées dans un « moment critique ». En cause : l'incapacité des *sociétés de croissance* à concilier réduction des inégalités, durabilité des écosystèmes et croissance continue de la production et de la consommation. Face à cet échec, des critiques radicales du système socio-économique dominant émergent. Celles-ci s'attachent à déconstruire l'idéologie de la croissance économique perpétuelle et prônent l'avènement de sociétés « *post-croissance* » ; une posture qui implique de dépasser un horizon qui a longtemps été – et qui continue d'être – présenté comme l'objectif premier des sociétés.

Bien que l'après-croissance commence à devenir une hypothèse de travail plausible, le mouvement reste confronté à d'importants défis, aussi bien sociaux que politiques et économiques, afin de s'affirmer comme une alternative crédible et désirable aux systèmes actuels.

Parmi ces enjeux, la capacité d'allier diminution des activités économiques et réduction des inégalités fait particulièrement l'objet de débat. La question centrale est ainsi celle de la place de la justice sociale dans ce type de projet de transition écologique.

Pour y répondre, ce mémoire propose d'approfondir le concept de *régime d'inégalités* développé par Piketty pour analyser les propositions en faveur de l'avènement de sociétés post-croissance dans une perspective sociohistorique. Ce cadre d'analyse, articulé avec celui de *société de croissance* permet notamment de mettre en lumière la structure des inégalités à l'échelle d'une société et le rôle qu'a joué, pour un temps, l'idéologie de la croissance comme mécanisme de justification de ces inégalités. Au cœur de notre démonstration ressort l'idée que les propositions en faveur de la post-croissance s'accordent avec des principes rawlsiens de la justice distributive. Des principes qui sont aussi constitutifs du système de valeurs dominant dans les sociétés capitalistes contemporaines. Cette continuité des systèmes de valeurs laisse entrevoir une possibilité pour la post-croissance de s'imposer comme base d'un nouveau compromis social-écologique.

Mots clés : *Post-croissance, Régime d'inégalités, inégalités sociales, limites planétaires, décroissance, transition écologique, justice sociale*

ABSTRACT

Contemporary Western societies have entered a "critical moment". At issue is the inability of *growth societies* to reconcile the reduction of inequalities, the sustainability of ecosystems and the continuous growth of production and consumption. Faced with these problems, radical critiques of the dominant socio-economic system are emerging. These critics seek to deconstruct the ideology of economic growth and advocate the advent of "*post-growth*" societies, a posture that implies moving beyond a horizon that has long been - and continues to be - presented as the primary objective of societies. Although post-growth is beginning to become a plausible working hypothesis in academic and activist circles, the idea is still struggling to gain acceptance in public life and is strongly condemned by most policy makers. Indeed, the movement still faces important social, political and economic challenges in order to assert itself as a credible and desirable alternative to current systems.

Among these challenges, the ability to combine the reduction of economic activities and the reduction of inequalities is particularly debated. The central question of this thesis is thus the place of social justice in this type of ecological transition project. To answer this question, this thesis proposes to develop the Piketty's concept of *inequality regime* to analyze the proposals for the advent of post-growth societies in a social-historical perspective. This framework, articulated with that of *growth society*, allows us to highlight the structure of inequalities at the scale of a society and the role that the ideology of growth has played, for a time, as a mechanism for justifying these inequalities. At the heart of our analysis is the idea that post-growth proposals are consistent with Rawlsian principles of redistributive justice. Principles that are also constitutive of the dominant value system in contemporary capitalist societies. This continuity of value systems suggests a possibility for *post-growth* to impose itself as the basis for a new social-ecological compromise.

Keywords : *post-growth, degrowth, social justice, inequality regime, social inequality, ecological transition, planetary boundaries*

INTRODUCTION

Ces derniers mois, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) a publié les deux premières parties de son 6^e rapport (AR6) faisant état des connaissances scientifiques sur l'évolution du climat et de ses conséquences sur les sociétés. Les scientifiques sont formels : le changement climatique est d'origine anthropique et a déjà des conséquences irréversibles pour les populations, bien que d'autres restent encore évitables sous réserve d'une diminution drastique de nos émissions de gaz à effet de serre (IPCC, 2022). Depuis la parution du premier rapport en 1990, près de 1000 milliards de tonnes d'équivalent CO₂ sont venues s'ajouter au total, soit près de la moitié de l'ensemble des émissions émises depuis le début de l'ère industrielle. Les objectifs de 1.5°C de réchauffement d'ici la fin du siècle semblent dès lors difficilement atteignables, voire pourraient être franchis dès 2030 (IPCC, 2021). Les signaux sont au rouge et cela fait déjà plusieurs décennies que l'alarme est sonnée par les scientifiques du monde entier. L'empreinte délétère des activités économiques modernes sur l'environnement (à tous les niveaux, et non seulement sur la question climatique) n'est plus à prouver, mais, malgré cela, la priorité des pays occidentaux reste pourtant la relance économique afin de retrouver les points de PIB perdus pendant la crise sanitaire liée à la COVID-19. La croissance est sur toutes les lèvres des dirigeants politiques qui exhortent de leurs vœux un retour à la « normale ».

Mais l'environnement n'est pas le seul champ de recherche dans lequel les chiffres se précisent, les données empiriques s'accumulent et où, pourtant, les mesures politiques restent toujours inadaptées voire inexistantes. En effet, le même phénomène s'observe dans le champ social et notamment en ce qui concerne l'accroissement des inégalités économiques. L'immense travail de collecte de données réalisé ces dernières décennies

par des organismes et groupes de recherches comme le World Income Database (WID) met en lumière une hausse des inégalités dans l'ensemble des pays du globe, et notamment dans les pays occidentaux ; une tendance qui peut atteindre des niveaux particulièrement élevés dans certains pays comme les États-Unis (Alvaredo *et al.*, 2018 ; Piketty, 2019 ; Stiglitz, 2012). La théorie du « ruissellement » des plus hautes fortunes vers les strates plus pauvres de la société, qui a influencé de nombreuses politiques socio-économiques à la fin du siècle dernier, s'en retrouve d'autant plus mises à mal. Ces politiques ont, de fait, eu pour conséquence de renforcer des inégalités qui s'étaient pourtant réduites lors des trois décennies précédentes. Ces dernières se creusent désormais au profit d'une minorité dominante qui se distingue toujours davantage du reste de la population par son niveau de richesse et de pouvoir.

Face à ce double échec – échec de la garantie d'une société durable dans le sens d'une société capable d'exister dans l'avenir et échec à faire advenir une société plus égalitaire qui assure la cohésion sociale – des critiques radicales du système socio-économique émergent. S'attachant à déconstruire le mythe de la croissance économique, pourtant souvent présentée comme la voie royale vers la prospérité, elles appellent à l'avènement d'une société « post-croissance ».

Ce terme a de quoi étonner, voire effrayer, car il implique de dépasser un horizon qui a longtemps été – et qui continue d'être – présenté comme l'objectif premier des sociétés occidentales, une finalité en soi. « *Parce qu'elle est la clé du progrès environnemental, parce qu'elle fournit les ressources à investir dans les technologies propres, la croissance est la solution, pas le problème* » déclarait ainsi George W. Bush (cité par Phillipe, 2011) ; un constat qui se retrouve presque mot pour mot dans la plupart de discours des dirigeants politiques, à l'instar d'Emmanuel Macron ou d'Angela Merkel.

Effectivement, la post-croissance s'oppose frontalement à certaines des croyances qui sont au principe même des sociétés capitalistes contemporaines. Le développement durable a bien, pour un temps, essayé d'être présenté comme la solution réformiste aux maux du productivisme, mais force est de constater que le concept, finalement réduit à la *croissance verte*, a été dévoyé et vidé de toute force véritablement transformatrice. Face à cette impasse, la post-croissance commence à gagner du terrain dans les milieux universitaires et sur la scène publique (Batho, 2019 ; Parrique, 2019). Mais les défis aussi bien politiques qu'économiques qu'il reste à relever pour que le concept s'impose comme une alternative viable, désirable et crédible aux systèmes actuels restent immenses.

C'est à partir de ce constat que nous avons décidé de nous interroger sur l'un des aspects de la post-croissance qui fait particulièrement l'objet de critique : la capacité d'allier diminution de l'impact écologique d'une société par la réduction des activités économiques et baisse des inégalités. Après tout, la lutte contre les inégalités est une promesse cardinale de la croissance économique et le ralentissement de cette croissance est souvent présenté comme un synonyme de détérioration des conditions de vie, du lien social et de l'égalité. C'est sur ce dernier aspect que portent nos recherches avec en ligne de mire l'objectif d'éclairer la manière dont les propositions en faveur de la post-croissance pourraient permettre – où à l'inverse iraient à l'encontre de – l'avènement d'une économie écologique plus juste.

Pour répondre à nos questionnements, nous avons construit notre mémoire en 4 parties qui rassemblent 9 chapitres. La première partie, elle-même composée de 3 chapitres, nous sert à poser convenablement le problème, en prenant le temps de développer le lien qui opère entre croissances économiques, croissance des inégalités et dégradations de l'environnement ; c'est là tout l'objet des deux premiers chapitres. Le troisième chapitre fait la synthèse de notre problématique et présente en détail notre question de recherche.

La seconde partie correspond à notre cadre d'analyse et se découpe en deux chapitres. Le premier traite de la conception théorique des inégalités en mobilisant notamment la philosophie et l'anthropologie pour questionner l'origine des inégalités. Nous y apprenons notamment à différencier inégalité réelle, inégalité perçue et jugement d'une situation inégalitaire et proposons notre propre définition des *inégalités sociales*. Le second chapitre est consacré au développement du concept de régime inégalitaire en utilisant le cadre de la théorie de la régulation, ainsi que différents concepts comme le système des inégalités et le système de valeurs.

Dans la troisième partie, également composée de deux chapitres, nous employons notre cadre analytique pour construire notre objet d'analyse : le régime inégalitaire capitaliste contemporain. Dans le premier chapitre, nous nous intéressons à la transition du régime féodal au régime capitaliste, à travers le prisme du régime d'inégalités. Dans le second chapitre, nous exposons les principales mutations du capitalisme afin d'aboutir à la construction de notre objet de recherche.

La quatrième et dernière partie sert à répondre à notre question de recherche. Le premier chapitre expose un panel de différentes propositions en faveur d'une sortie de la société de croissance. Le second et ultime chapitre est le lieu de l'analyse de ces propositions à la lumière des éléments développés dans la partie précédente et grâce au cadre analytique proposé via le concept de régime inégalitaire. Il s'agit ici de réfléchir à la faisabilité de ces mesures et à la manière dont elles pourraient permettre l'avènement d'un nouveau compromis social bâti hors de la logique de croissance économique.

Notre contribution théorique se situe à deux endroits principaux ; nous développons d'une part le concept de *régime inégalitaire* afin de nous doter d'outils pour appréhender la dynamique sociale à l'œuvre dans l'évolution des inégalités économiques. Ce concept permet d'apporter un regard neuf sur les mécanismes de

construction et de diffusion des inégalités sociales. Il enrichit notamment notre compréhension sur la structure des inégalités dans deux grandes périodes sociohistoriques : le féodalisme européen et le capitalisme. D'autre part, nous démontrons que les propositions en faveur de la post-croissance répondent à une logique que nous pourrions qualifier de « rawlsienne » de la justice distributive et sont en cela en accord avec les aspirations des citoyennes et des citoyens des régimes capitalistes occidentaux contemporains. Sur cette base, un nouveau compromis social peut alors être esquissé. Toutefois, les propositions s'inscrivent dans une longue perspective historique de lutte contre la domination de la sphère marchande sur la société et par cela, rentrent en contradiction avec le système des inégalités en vigueur.

Il y a actuellement un décalage entre les inégalités réelles, les inégalités perçues et les inégalités souhaitées dans ces sociétés. Analysées à travers le concept de régime d'inégalité et donc à un niveau macrosocial, les propositions en faveur de la post-croissance proposent d'aller dans le sens d'une plus grande congruence entre le système des inégalités et le système de valeurs de ces sociétés. Elles proposent *de facto* d'articuler la transition écologique avec la justice sociale. Mais à terme, c'est le bloc social hégémonique en présence qui se retrouve contesté, ce qui pourrait entraîner de grandes crises des régimes inégalitaires.

PARTIE 1
PROBLÉMATISATION :
LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET SES LIMITES

Les inégalités économiques observables de nos jours dans les économies occidentales s'inscrivent dans un temps long de mutation des structures économiques et sociales. Ces « structures » sont en grande partie façonnées dans le but de permettre l'accroissement des activités économiques. La croissance de l'économie est alors présentée comme vectrice de richesses, comme remède contre la pauvreté et les inégalités ainsi que comme condition de la pérennité de l'édifice social. Cependant, les données empiriques recueillies ces dernières décennies tranchent avec cette promesse de *lendemains qui chantent* : la croissance économique, du moins telle qu'elle est actuellement définie et pratiquée, serait en fait profondément inégalitaire et insoutenable d'un point de vue environnemental.

Tout l'enjeu de la première partie de ce mémoire, composée de trois chapitres, est de présenter les contradictions que soulève la quête de croissance économique dans les pays aux économies dites « développées »¹, tant sur le plan social avec l'enjeu des inégalités, que sur le plan environnemental.

¹ Notons que dans ce travail les termes d'« économie occidentale », « économie des pays développés » et « économie mature » sont utilisés comme synonymes.

Le premier chapitre traite du lien entre croissance et inégalités. Il sert, d'une part, à présenter un état des lieux de l'évolution de ces dernières décennies des inégalités économiques dans les sociétés occidentales, mais aussi à l'échelle du globe. D'autre part, il permet de comprendre le lien qui unit croissance économique et inégalités. Les politiques de libéralisation des marchés mises en place à partir de la fin des années 1970 dans les pays occidentaux ont eu un impact direct sur les inégalités, qu'il s'agira d'explicitier.

Le second chapitre expose ce qui pourrait être considéré comme le cœur de notre perspective de recherche : la baisse structurelle et inéluctable de la croissance économique. Ces questions, qui comportent un caractère hautement politique, seront abordées dans le détail. Nous tenterons ici d'apporter des éléments scientifiques rigoureux pour situer et trancher certains éléments du débat qui prend lieu entre les tenants de la croissance verte et leurs contradicteurs.

Le troisième chapitre, plus court, fait la synthèse de cette première partie de problématique pour aboutir à notre question de recherche. Nous y présentons aussi, et de manière brève, le déroulement de l'ensemble de ce travail.

CHAPITRE I

INÉGALITÉS ET CROISSANCE AU XXI^E SIÈCLE

Les deux vices marquants du monde économique où nous vivons sont le premier que le plein emploi n'y est pas assuré, le second que la répartition de la fortune et du revenu y est arbitraire et manque d'équité.

J. M. Keynes

Ce premier chapitre va permettre de dresser un état des lieux de l'évolution des inégalités économiques depuis le milieu du XX^e siècle dans les pays d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord, sociétés sur lesquelles porte cette étude. Dans un second temps, nous expliciterons la dépendance des sociétés modernes à la croissance économique, ainsi que le lien que celle-ci entretient avec les inégalités.

1.1 Les inégalités économiques contemporaines : nature et mutations

1.1.1 Les mutations historiques des inégalités : apogée et déclin de l'État social

Depuis la fin des années 1970, l'ensemble des pays européens et en Amérique du Nord sont sujets à une forte augmentation des inégalités économiques², calculées en termes

² Afin d'alléger le texte, nous utilisons le terme d'« inégalités » comme référent à l'inégalité économique, sauf en cas d'indication contraire.

de revenu disponible ou de possession de capital (Alvaredo *et al.*, 2018). Pourtant, le XX^e siècle semblait avoir marqué un tournant dans la lutte contre les inégalités avec des avancées sociales considérables, comme les droits des femmes, des minorités, les avancées du syndicalisme, *etc.* Dès la fin du XIX^e siècle en effet, le caractère structurel des inégalités sociales tend à être de plus en plus reconnu, menant à un changement de regard sur la pauvreté et favorisant l'avènement de politiques sociales (Rosanvallon, 2011). En France, ce changement fut notamment soutenu par la doctrine du solidarisme de Léon Bourgeois qui parvint à instaurer une voie intermédiaire entre le collectivisme et le libéralisme (Paugam, 2011).

Au cours du XX^e siècle, les deux guerres mondiales, tant par la destruction du capital que par les programmes de reconstructions d'après-guerre, ainsi que les politiques fiscales et sociales mises en place, ont fortement atténué les inégalités socio-économiques (Alvaredo *et al.*, 2018 ; Piketty, 2019). Après la Seconde Guerre mondiale, ce fut le compromis fordiste qui permit pour un temps d'assurer un partage de la rente entre le capital et le travail (Lordon, 2002 ; Boyer, 2004). C'est aussi à ce moment, d'abord dans le contexte de croissance économique³ faible et instable de la fin du XIX^e siècle, que l'État social a commencé à prendre forme (Laurent, 2020). Il fut notamment financé par une forte hausse de la fiscalité qui donna naissance à la fiscalité moderne. Il faut relever que dans les années 1870, les prélèvements obligatoires représentaient moins de 10% de la richesse produite dans les pays industrialisés, pour atteindre des seuils entre 30% et 60% en 2010 pour ces mêmes pays (Piketty, 2013).

³ Afin d'alléger le texte, nous utilisons le terme de « croissance » comme référent à la croissance économique, sauf en cas d'indication contraire.

Le point culminant de cette baisse des inégalités fut atteint durant les années 1950-1970, période considérée comme l'apogée de la social-démocratie en Occident. Mais le modèle ne dura pas, rentrant en crise dès les années 1980. À la sortie des 30 Glorieuses en Europe et lors des « années Reagan » aux États-Unis, des politiques de dérèglementation et des baisses successives d'impôts sont initiées avec pour conséquence directe un retour en force des inégalités (Stiglitz, 2012). La progressivité de l'impôt a atteint son maximum au milieu du siècle dernier avant de diminuer depuis les années 1980, en partie car le taux moyen de prélèvement est resté stable contrairement aux taux pour les plus hauts revenus qui, eux, ont baissé suite à l'expansion de différents régimes dérogatoires. Le taux marginal supérieur d'impôt sur le revenu était par exemple de 90% aux États-Unis et au Royaume-Uni et de près de 67% en France en 1960, pour retomber à des taux inférieurs à 50% dans les années 2000 (dont 35% pour le Royaume-Uni) (Piketty, 2019). La taxation sur l'héritage a aussi diminué dans la plupart des économies développées depuis les années 1970 (Milanovic, 2020)⁴.

1.1.2 Les mutations géographiques des inégalités à l'heure de la mondialisation

1.1.2.1 De la difficulté de calculer les inégalités mondiales

Avant d'aller plus loin dans l'analyse, il est important de faire un point de méthodologie : pour étudier les inégalités économiques à une échelle macrosociale, il existe différentes méthodes qui font principalement référence à l'*indice de Gini* (du nom de son inventeur, l'économiste et statisticien Corrado Gini). Cet indice mesure la répartition des revenus au sein d'une société ou d'une population donnée. Un

⁴ Notons qu'en France la question des droits de succession – cet impôt largement impopulaire – revient en force dans l'arène médiatique, suite aux débats soulevés par les recommandations du rapport Banchard-Tirole remis au président de la République en juin 2021 (Banchard et Tirole, 2021).

coefficient de 0 indique un égalitarisme absolu, tout le monde disposant du même revenu. À l'inverse, un coefficient de 1 représente la situation dans laquelle une seule personne possède la totalité des richesses. Un coefficient de Gini de 0,5 indique donc que 50% des revenus devraient être redistribués des plus riches vers les plus pauvres pour atteindre une égalité parfaite (Schröder, 2017).

En employant cet indice, Milanovic (2005 ; 2012) distingue trois principales méthodes pour analyser les inégalités de revenu à un niveau mondial. La première, le calcul de l'inégalité internationale non pondérée, revient à analyser l'inégalité de richesse économique des pays via le calcul du PIB (la taille de la population n'est alors pas prise en compte) (1). La seconde méthode mesure l'inégalité entre les individus à l'échelle du globe en attribuant à chaque habitant le revenu moyen de son pays de résidence (tout en ignorant les différences à l'intérieur d'un même pays) (2). La troisième correspond à l'inégalité interpersonnelle globale et saisit l'inégalité des revenus individuels, sans différence de traitement selon les pays (3). Cette dernière méthode, plus universaliste, permet de prendre en compte à la fois la répartition entre les pays et à l'intérieur d'un même pays.

1.1.2.2 Une moyennisation des revenus à l'échelle du globe

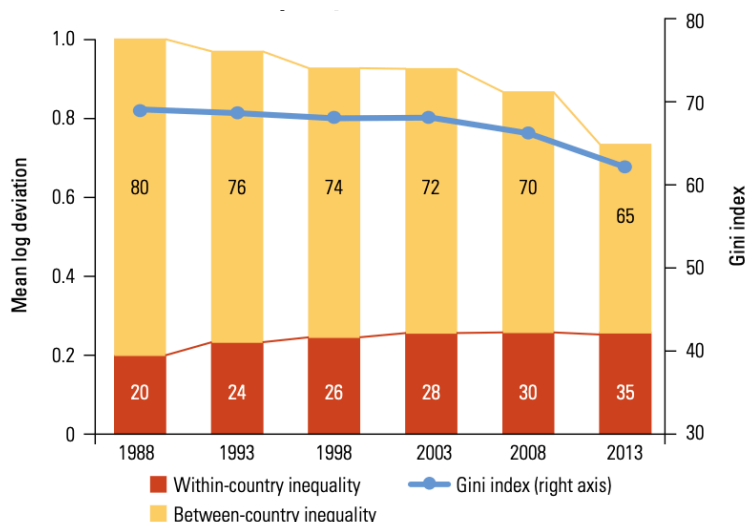
À l'échelle mondiale, les études sur le sujet – bien que nombreuses – sont longtemps restées sans consensus sur la manière dont les inégalités ont évolué depuis les années 1980 et jusqu'aux années 2000 (Anand et Segal, 2008)⁵. Les débats entourant ces questions étaient alors opaques. D'un côté, les tenants de la mondialisation vantaient les mérites de la baisse des inégalités en suivant la seconde méthode, car les revenus moyens par habitant à l'échelle internationale convergent effectivement depuis les

⁵ Pour plus d'information, voir l'annexe I.1. Trois méthodes de mesure des inégalités.

années 1980. De l'autre côté, leurs détracteurs pointaient que les inégalités entre les pays avaient augmenté en termes d'écart de PIB, selon la première méthode (Milanovic, 2012). En employant la troisième méthode et des données plus récentes, Lakner et Milanovic (2016) démontrent, eux, que les inégalités à l'échelle interpersonnelle mondiale ont en fait légèrement diminué entre 1988 et 2008. Cela signifie que les revenus réels des individus en parité de pouvoir d'achat (PPA) ont tendance à converger pour la majorité de la population du globe. Il y a donc une moyennisation des revenus à l'échelle planétaire avec une baisse des inégalités qui se situerait autour de 2 points sur l'indice de Gini.

Les données analysées depuis les années 1990 par la Banque Mondiale corroborent cette réduction substantielle des inégalités de revenu ou de consommation dans le monde (en suivant donc la méthode 3), indépendamment de la résidence depuis le début des années 2000 (World Bank, 2016). Comme le présente la figure 1.1, les inégalités tendent donc à se réduire entre les pays (méthode 1) et entre les individus (méthode 3) depuis les années 1980, bien que l'écart continue en revanche de se creuser en ce qui concerne les inégalités à l'intérieur des pays (en rouge sur le graphique : « *Within-country inequality* »). C'est la première fois qu'un tel mouvement de réduction s'observe depuis 1820, bien que rien n'indique que cette tendance va se prolonger dans les prochaines décennies. Les inégalités restent toutefois élevées avec un indice de Gini mondial estimé à 62,5 en 2013 par la Banque Mondiale.

Figure 1.1 : les inégalités mondiales suivant l'indice de Gini (1988-2013)



Source: World Bank, 2016.

Ces changements sont en grande partie liés à la mondialisation qui a permis de soutenir une croissance rapide des revenus dans certaines régions très peuplées du monde comme l'Asie, principalement en Chine et en Inde. En effet, avec la globalisation des échanges, ces pays ont amorcé un net mouvement pour quitter l'état d'extrême pauvreté et converger vers le niveau de vie des pays plus riches, augmentant dès lors le revenu par habitant de milliards de personnes (Piketty, 2019). Les individus qui se situent dans le dernier tiers de la répartition mondiale des revenus ont effectivement réalisé des gains importants, voyant leurs revenus réels augmenter entre 40% et 70% sur la période. C'est précisément cette évolution des revenus pour le dernier tiers (sauf pour les 5% les plus pauvres qui, eux, ont vu leurs revenus stagner, voire baisser) qui a fait reculer le nombre de pauvres en « pauvreté absolue ».

1.1.2.3 La stagnation des classes moyennes des pays développés

Ce rattrapage s'est cependant fait au détriment des classes moyennes et populaires des pays aux économies matures, et participe à l'établissement d'une grande classe

moyenne internationale. La part de la population mondiale constituant ce groupe serait effectivement passée de 23% à environ 40% (Milanovic, 2012).

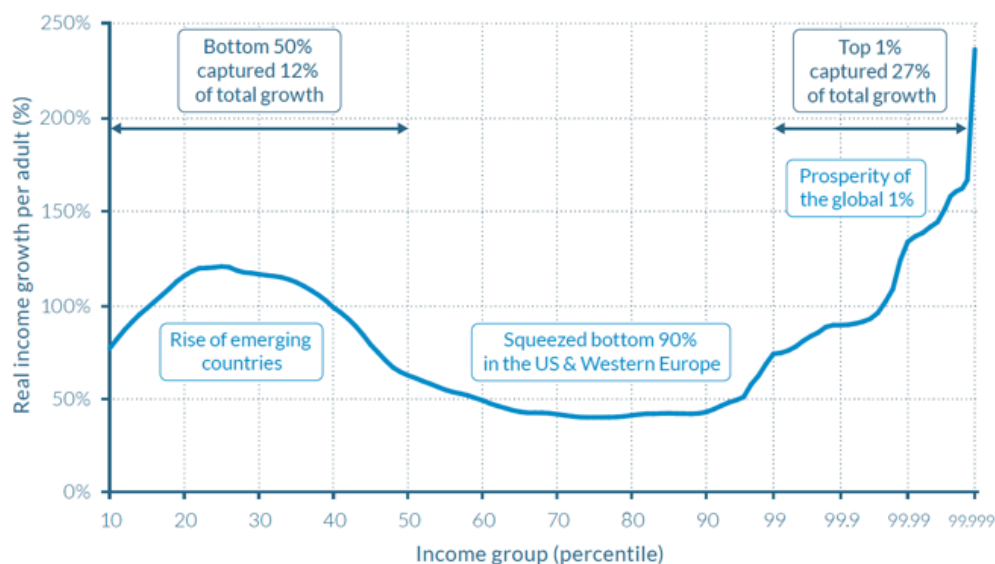
Soulignons qu'apparaît ici l'une des plus importantes limites de l'indice de Gini qui ne permet pas de prendre en compte la répartition des revenus selon les groupes sociaux. Cette spécificité peut tendre à minimiser les inégalités en les rassemblant sous une moyenne, tout en rendant invisible le détail de ces différences (Piketty, 2013). C'est par exemple le cas actuellement avec la diminution des inégalités entre les plus bas revenus et les revenus moyens et une hausse des inégalités entre les revenus moyens et les hauts revenus. Il convient alors de décomposer ces inégalités en décile et en centile pour dresser un tableau plus nuancé de la situation.

Ce faisant, il apparaît que les fruits de la croissance depuis les années 1980 ont été majoritairement accaparés par une minorité dominante à l'échelle mondiale (voir figure 1.2). Entre 1980 et 2018, les 1% les plus riches ont ainsi capté près de 27% de la croissance économique (Alvaredo *et al.*, 2018). Certes, cette croissance fut bénéfique pour les 50% les plus pauvres (les pays émergents à forte population comme la Chine et l'Inde) qui se sont partagé 12% de la croissance, mais cela se fit au détriment des classes moyennes et populaires des pays riches qui ont vu leur niveau de vie relatif baisser sur la période (Piketty, 2019). La fameuse « courbe de l'éléphant », nommée ainsi par Milanovic (2012)⁶ permet d'avoir une vision globale des inégalités individuelles de revenus (en suivant donc la logique de la méthode 3). Elle illustre notamment le mouvement de forte augmentation des salaires dans les pays

⁶ Pour une explication détaillée voir l'annexe I.2. La « courbe de l'éléphant » des inégalités mondiales.

anciennement pauvres et peuplés et pour les personnes les plus aisées, sur l'ensemble de la planète.

Figure 1.2 : La « courbe de l'éléphant » des inégalités mondiales de croissance économique (1980-2016)



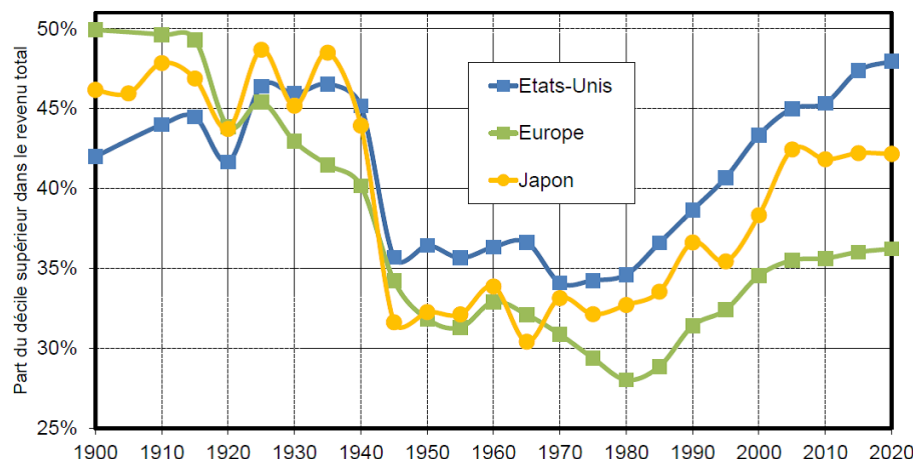
Source: Alvaredo et al., 2018.

1.1.2.4 L'accroissement des inégalités internes dans les pays riches

En employant d'autres méthodes de calcul que l'indice de Gini, il apparaît plus nettement comment les inégalités entre les riches et les classes moyennes et populaires tendent à augmenter à l'intérieur des frontières de la plupart des pays du monde. En effet, en ce début de XXI^e siècle, ces inégalités progressent à un rythme important pour retrouver des niveaux qui ne sont pas sans rappeler ceux de l'Europe de la Belle Époque, près d'un siècle plus tôt. Rappelons que cette période d'avant-guerre (1870-1914) fut caractérisée par des inégalités particulièrement fortes avec le décile supérieur (c'est-à-dire les 10% les plus riches) accaparant entre 40 et 50% du revenu national, et détenant près de 90% du capital national (Piketty, 2019).

Les inégalités de revenus ont nettement augmenté depuis la fin des années 1970 dans l'ensemble des économies matures comme en Europe, aux États-Unis et au Japon, après avoir fortement diminué dans la seconde moitié du XIX^e siècle (voir figure 1.3). Ainsi, en Europe en 2018, la part du décile supérieur est proche de 37% de l'ensemble du revenu national, contre près de 48% pour les États-Unis. Les inégalités de revenus aux États-Unis atteignent les niveaux d'inégalités extrêmes de l'Europe du début du XX^e siècle, une première dans l'histoire du pays depuis l'abolition de l'esclavage (voire de tout temps, si l'on considère que les esclaves n'avaient pas de *revenus* à proprement parler).

Figure 1.3 : L'évolution des inégalités de revenus en Europe, aux États-Unis et au Japon (1900-2019)

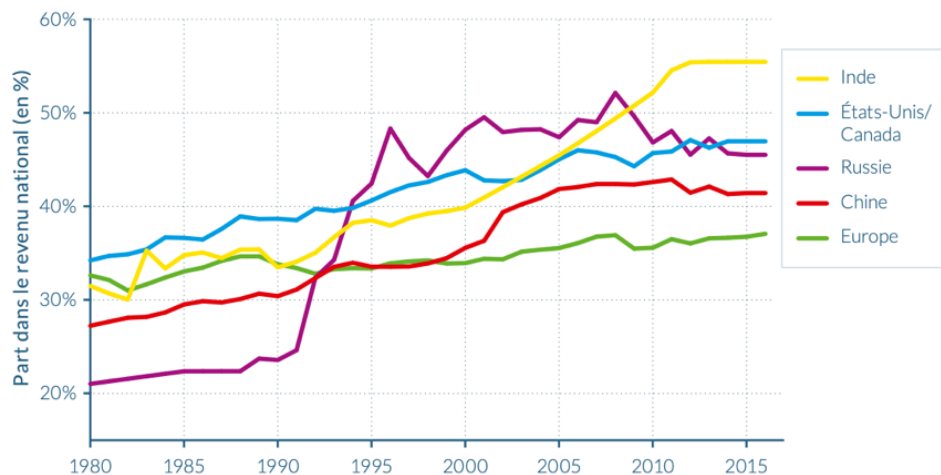


Source : Piketty, 2019, annexe technique G0.6

Le même mouvement s'observe dans presque tous les pays, mais à des rythmes très différents (voir figure 1.4). L'Inde et les États-Unis étant par exemple beaucoup plus inégalitaires que la Chine et l'Europe. La plupart des pays d'Afrique, le Brésil et le Moyen-Orient présentent aussi des inégalités de revenus nettement plus importantes que les pays d'Europe du Nord. En général, les pays pauvres ont tendance à afficher de

plus grandes inégalités internes par rapport aux pays développés si l'on se concentre sur le décile supérieur (World Bank, 2016). Selon les données disponibles, les inégalités sont les plus élevées en Afrique du Sud avec un taux de 65% des revenus accaparés par le décile supérieur, et même de 68% pour le Qatar (Piketty, 2019).

Figure 1.4 : Part du revenu national des 10% des revenus les plus importants dans le monde (1980-2016)



Source : Alvarado et al., 2018.

1.1.3 Les mutations structurelles des inégalités : des inégalités de revenus aux inégalités de capital

Les inégalités sont encore plus conséquentes lorsqu'il s'agit de comparer l'accès à la propriété privée des individus, c'est-à-dire à la détention du capital. Ce phénomène est le résultat de différents mécanismes.

Il est déjà la conséquence logique de l'augmentation des inégalités de revenus puisque'une part de ces revenus est employée pour investir, ce qui augmente d'autant le capital détenu. Notons que cette part est bien plus importante pour les hauts que pour

les bas revenus (Dyner *et al.*, 2000), sachant que les actifs peuvent aussi prendre de la valeur.

De plus, dans les pays développés et depuis les années 1980, la croissance est restée structurellement plus faible que pendant la période d'après-guerre, avec une moyenne autour de 1,6% entre 1980 et 2018 (The World Bank, s. d.). En revanche, les taux de rente du capital demeurent élevés et les revenus du capital prennent donc mécaniquement plus de poids que les revenus du travail dans l'ensemble des revenus des ménages (augmentant donc les inégalités d'investissement). Cette réalité mathématique, résumée par Piketty (2013) via l'équation $r > g$ (avec le taux de rendement privé du capital « r » plus élevé que le taux de croissance du revenu et de la production « g »), implique que les patrimoines issus du passé grandissent mécaniquement plus vite que la croissance économique et donc que la richesse issue du travail. L'entrepreneur à succès tend, en tel cas, inévitablement à se transformer en rentier et à dominer de plus en plus fortement ceux qui ne possèdent que leur force de travail. Pour reprendre la formule de Piketty : « *le passé tend à dévorer l'avenir* » (*Ibid*, p. 600).

À titre d'illustration, pris ensemble, les 10% les plus riches d'Europe, des États-Unis et de Chine détiennent plus de 70% des actifs de ces trois territoires, lorsque les 50 % les plus pauvres s'en partagent moins de 2%. Les tendances sont fortes et le rapport du *World Income Database* établit que si elles devaient se poursuivre, la concentration finirait par être telle que les 0,1% des plus aisés possèderaient d'ici la moitié du siècle plus de capital que l'ensemble de la classe moyenne mondiale (Alvaredo *et al.*, 2018).

1.1.4 Les mutations sociales des inégalités

1.1.4.1 Le monde et le problème des 1%

En résumé, les inégalités entre les différents pays ont légèrement diminué depuis la fin des années 1990 en suivant l'indice de Gini, tout en restant tout de même très élevées (entre 60% et 70% sur l'indice de Gini pour la méthode 3) (Milanovic, 2012 ; World Bank, 2016). Cela s'explique par le fait que les inégalités entre les revenus les plus faibles et les revenus moyens ont diminué pour une majeure partie de la population, bien qu'elles aient augmenté par rapport aux revenus les plus élevés (Lakner et Milanovic, 2016). Plus précisément, il apparaît des divergences grandissantes entre les groupes sociaux au sein même des pays, voire même entre des groupes sociaux et le reste du monde : c'est une scission qui s'opère entre une minorité riche et les classes moyennes et populaires du monde entier qui, elles, tendent à converger.

Cette minorité peut-être appréhendée, comme le font de nombreux auteurs, sous le dénominateur « 1% », bien que dans les faits il soit plutôt question des 0,1%, voire des 0,01% les plus aisés. Il s'agit d'une très petite frange de la population qui bénéficie de la dérégulation financière (via des baisses successives des taux d'imposition et une plus grande mobilité du capital), contrôle en partie le pouvoir économique (via, entre autres, la détention des moyens de production et le contrôle de la finance) ainsi que le pouvoir politique (les deux étant souvent intimement liés) (Fitoussi, 2004 ; Gilens, 2005 ; Piketty, 2019) et concentre une importante part des richesses monétaires (Lakner et Milanovic, 2016 ; Stiglitz, 2012 ; Shiva, 2019).

La croissance économique des dernières décennies a en grande partie été accaparée par ce « 1% », au détriment des classes moyennes et populaires (Lakner et Milanovic, 2016). La dynamique de concentration des capitaux dans les mains des plus hautes fortunes est de plus en plus significative (Shiva, 2019) et est corrélée, comme nous le verrons, avec les transformations du capitalisme vers des formes davantage

financiarisées, aux exigences de rendements toujours plus conséquents et flottant au-dessus de « l'économie réelle », ce qui fait d'ailleurs peser sur l'ensemble de la société le risque de crises (Boyer, 2004), un fossé qui a encore été accentué par la crise de la Covid-19 (Oxfam, 2021). Le rapport d'Oxfam sur les inégalités (2020) attirait récemment l'attention sur le fait que les 1% les plus riches de la planète disposent aujourd'hui de plus de deux fois la richesse (en termes de capital) des 6.9 milliards de personnes les plus pauvres⁷.

Parmi eux, les milliardaires, au nombre de 2153 en 2019, détenaient autant de richesse que 4,6 milliards d'êtres humains. Leur nombre a presque été multiplié par deux dix ans après la crise financière de 2007-2008 et pendant la crise de la Covid-19, les 1000 milliardaires les plus aisés ont récupéré l'intégralité de leur fortune au bout de 8 mois tandis que les 10 milliardaires les plus riches ont vu leurs fortunes cumulées gonfler de quelque 500 milliards de dollars sur la période (Oxfam, 2021)⁸. De l'autre côté du spectre, plus de 700 millions d'êtres humains vivent toujours avec moins de 1,9\$ par jour, soit le seuil international d'*extrême pauvreté* (Oxfam, 2020).

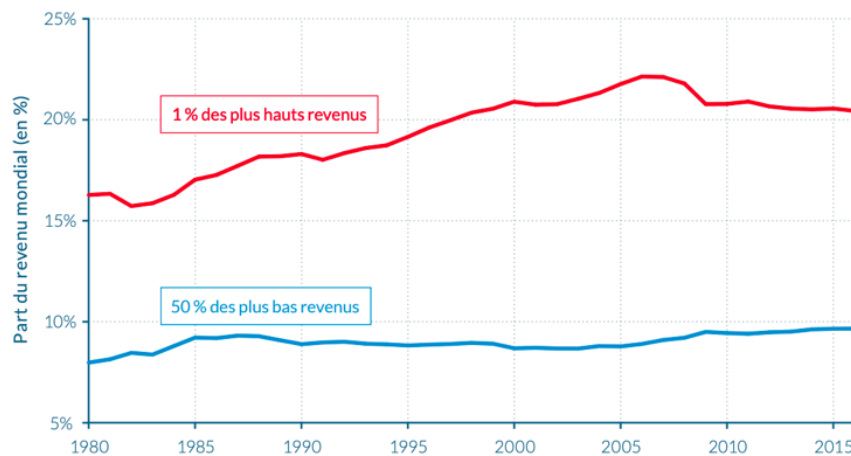
La figure 1.5 expose l'évolution de la concentration des revenus pour le centile supérieur dans le monde, passant d'une part de près de 16% en 1980 à plus de 20% en

⁷ Ces chiffres aident à se représenter des montants difficilement saisissables pour l'esprit. Toutefois, ils sont à prendre comme un ordre de grandeur, car il ne serait pas exact de dire que ces personnes détiennent de manière effective cet amas de richesse : il s'agit en grande partie d'écriture comptable ou de valorisation boursière qui varient au gré des marchés financiers sans prise directe avec la réalité, quoique pouvant faire l'objet de liquidation et correspondre alors tout de même à des actifs bien réels.

⁸ Pour l'anecdote, Oxfam calcule que Jeff Bezos, grand patron d'Amazon, aurait pu grâce aux profits engrangés en temps de Covid-19 verser fin 2020 l'équivalent d'une prime de \$105 000 aux 876 000 personnes qui travaillent chez Amazon tout en gardant sa fortune à un niveau prépandémie (Oxfam, 2021).

2015. Dans le même temps, comme nous l'avons vu, les revenus des 50% les plus bas ont également progressé, mais plus faiblement (Alvaredo *et al.*, 2018).

Figure 1.5 : Part de revenus des 1% les plus aisés et des 50% les plus pauvres dans le monde (1980-2016)



Source : Alvaredo *et al.*, 2018.

1.1.4.2 La concentration des richesses en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord
 Dans les pays occidentaux, près de 30% de la croissance des revenus a été accaparé par 1% de la population, contre moins de 10% de cette croissance pour la moitié la plus pauvre et presque rien pour les personnes en bas de l'échelle. En décomposant davantage les données, de fortes disparités apparaissent entre les deux territoires avec en Europe 1% de la population la plus riche qui a profité d'autant de croissance cumulée que les 51% les plus pauvres, alors qu'en Amérique du Nord ce chiffre grimpe à près de 88% (Alvaredo *et al.*, 2018, p.48).

En prenant le cas de l'Europe de l'Ouest versus les États-Unis, les divergences dans les tendances prennent encore plus d'ampleur. En 2015, aux États-Unis, les 1% des plus hauts revenus recevaient plus de 20% du revenu national, contre 12% de l'autre côté

de l'Atlantique, alors qu'en 1980 ces chiffres étaient de 10% en Europe de l'Ouest (soit une évolution de 2 points) et de 11% pour les États-Unis (soit une évolution de près de 10 points). Il est d'autant plus frappant de constater qu'aux États-Unis, les 1% les plus riches se partagent presque deux fois la part du revenu national dont disposent les 50% les plus pauvres, alors qu'en Europe c'est l'inverse qui s'observe (c'est-à-dire que les 50% les plus pauvres disposent de deux fois la part du revenu national des 1% les plus riches) (*Ibid.*)⁹. À l'interne dans les différents pays, la part des 1% dans le total des propriétés (le capital) atteint 37% pour les États-Unis, se situe entre 20% et 25% pour la France et le Royaume-Uni, et approche les 30% pour la Chine (Piketty, 2019).

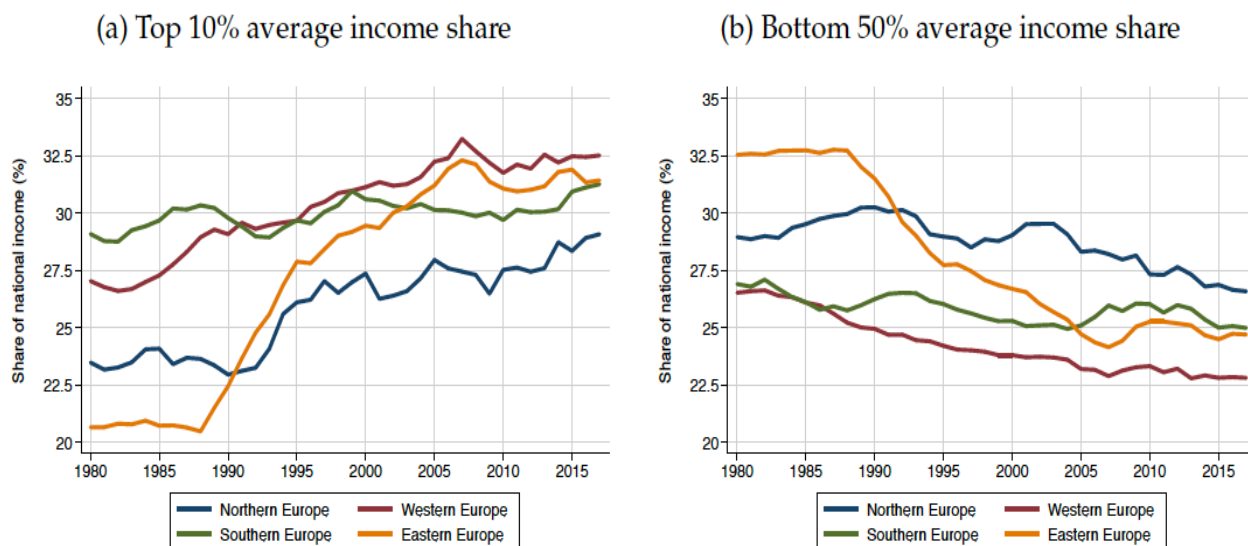
Les États-Unis sont le symbole d'une crise particulièrement importante des inégalités dues à la croissance : Laurent avance que si le PIB du pays de l'Oncle Sam a gonflé de 260% entre 1967 et 2013, le revenu médian des ménages n'a augmenté que de 19% sur la même période. L'importante augmentation des richesses a donc peu profité à l'ensemble des Américains, dit autrement : « *les travailleurs continuent de produire des richesses, mais n'en perçoivent plus les bénéfices, tandis que le PIB par habitant donne l'illusion d'une progression des niveaux de vie* » (Laurent, 2014, p. 114).

À l'intérieur des frontières de l'Europe, les trajectoires des différents pays en termes d'inégalités divergent également. L'augmentation des inégalités de revenus ces 30 dernières années est beaucoup plus rapide pour l'Europe de l'Est que pour l'Europe de l'Ouest qui reste cependant la zone la plus inégalitaire avec 10% de la population qui se partage 32,5% des revenus nationaux (voir figure 1.6). L'Europe du Nord est, de quelques *pour cent*, la région la plus égalitaire ; les 10% les plus aisés ont une plus faible part dans le revenu national que dans les autres régions et les 50% les plus

⁹ Pour une illustration de ces tendances, voir les deux graphiques en *annexe I.3 Précisions sur l'évolution des inégalités US – Europe de l'Ouest*.

pauvres en ont une plus grande, mais qui reste toutefois inférieure à celle des 10% les plus riches (Blanchet *et al.*, 2019).

Figure 1.6 : Les inégalités de revenus en Europe (1980-2017)



Source : Blanchet *et al.*, 2019.

Bien que moins inégalitaire que les États-Unis, le constat reste que la plupart des pays européens ne sont pas parvenus à diminuer les inégalités entre le haut et le bas de la distribution des revenus au cours des dernières décennies. Toutefois, notons que la France est l'un des rares pays où la croissance des revenus des 50% les plus pauvres a été supérieure à celle des 10% les plus riches pour la période 2007-2017 (Blanchet *et*

al., 2019)¹⁰. Cette tendance pourrait toutefois pâtir des récentes mesures fiscales comme la transformation de l'ISF en IFI¹¹ en 2018 (Piketty, 2019).

1.1.5 La cohésion sociale en danger ?

L'accroissement des inégalités entre la majorité de la population et les « 1% » prend des formes de plus en plus concrètes et menace la cohésion des sociétés. Aux États-Unis, les « *Gated Communities* » sont l'exemple frappant de cette séparation entre la minorité possédante et le reste de la population (Le Goix, 2001). Ces quartiers résidentiels entièrement privatisés et détachés du reste du monde sont dotés de leur propre système de santé, d'éducation, de police et participent au repli identitaire émanant d'une volonté de se retrouver entre « soi ». Le risque, outre celui de la perte de cohésion sociale, est de tomber dans le piège « social-nativiste » (Piketty, 2019) ou du « social-protectionnisme » (Rosanvallon, 2011), c'est-à-dire un système politique cherchant à améliorer les conditions sociales par le repli identitaire et prônant une idéologie nationaliste. C'est une quête d'égalité d'une minorité fondée sur l'exclusion du reste de la population.

¹⁰ Pour une illustration de l'évolution de la part des 10% les plus riches dans le revenu national des différents pays européens, voir Blanchet et *al.* (2019, p. 33).

¹¹ Il s'agit de la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) qui visait les détenteurs d'un capital supérieur à 1,3 million d'euros (avec des taux d'imposition qui évoluaient entre 0,55 % et 1,8 % selon les tranches). Cet impôt a été remplacé en 2018 par un « impôt sur la fortune immobilière » (IFI) qui est axé sur les seuls patrimoines immobiliers nets taxables de plus de 1,3 million d'euros, exonérant ainsi les actifs financiers.

La montée de ce que certains appellent le (ou les) « populisme(s) »¹² est régulièrement imputée à la hausse des inégalités (OCDE, 2018), car cela effrite l'adhésion des populations aux systèmes démocratiques censés les représenter (Stiglitz, 2012 ; Milanovic, 2020). L'apparition de mouvements sociaux protéiformes comme « *occupy wall street* » aux États-Unis, les « *indignados* » en Espagne ou encore le mouvement des gilets jaunes en France et en Europe, illustrent aussi ce phénomène de contestation des inégalités. Tous ces mouvements contestataires, bien que très différents, se retrouvent dans la dénonciation des classes privilégiées qui accaparent les richesses de la planète au détriment de l'écrasante majorité de la population qui se trouve réduite à un état de dépendance chronique. Du côté politique, cela peut donc amener à chercher à exploiter ce légitime sentiment d'abandon (Piketty, 2019), et également conduire à un décrochage de l'implication politique des citoyens (Solt, 2010). Les études montrent par ailleurs un lien très clair entre inégalités économiques et inégalités politiques, les individus les plus riches disposant de plus d'influence politique que leurs concitoyens des classes moyennes et populaires (Gilens, 2005).

1.2 La quête de la croissance économique : entre promesse et mirage

Afin de lutter contre les inégalités, depuis la seconde moitié du XX^e siècle, les discours politiques dominants ont présenté la croissance économique comme l'objectif premier des politiques publiques et économiques (OCDE, 2015 ; Poulon, 2015); ce serait le remède à de nombreux maux de la société et l'unique moyen d'œuvrer à la construction d'un monde plus égalitaire. C'est un discours qui se retrouve largement diffusé dans les pays riches, mais aussi dans les pays pauvres avec la perspective du

¹² Terme à forte plasticité entouré d'un grand flou conceptuel qui renvoi dans l'ensemble à des politiques publiques « simplistes » qui reposent sur des diagnostics tout aussi « simplistes » des problèmes auxquels font face les nations et qui permettent de mobiliser certaines franges d'électeurs.

« développement », lequel étant présenté à travers le prisme presque exclusif du « développement économique » par l'intégration de ces pays à la mondialisation (Rist, 2015).

1.2.1 L'obsession du PIB, véritable boussole des sociétés

Pour rappel, la croissance économique est mesurée en fonction de la variation du PIB d'une année sur l'autre. Le PIB, ou Produit Intérieur Brut, est une *mesure de la valeur comptable marchande et non marchande (comme les services des administrations publiques) agrégée de tous les biens et services finaux produits dans un pays, généralement au cours d'un an* (Gadrey et Jany-Catrice, 2012). La croissance économique représente la variation de cette valeur (Parrique, 2019 ; Stiglitz *et al.*, 2009). En lui-même, le PIB est calculé de trois différentes manières (par les dépenses, par les revenus ou par les valeurs ajoutées), mais représente globalement la somme des richesses économiques produites, calculée en termes monétaires, sur une année et dans un pays¹³.

Le PIB, bien qu'étant un indicateur récent, s'inscrit dans une perspective historique plus longue : dès le XVIII^e siècle, des économistes comme William Petty ont tenté de dresser un inventaire de la richesse produite, et plus tard le physiocrate François Quesnay s'essayera à dessiner les traits du premier modèle économique de la croissance (Düppe, 2020). Il faut toutefois attendre les années 1930 pour que le « GDP index » fasse son apparition, porté par l'économiste Simon Kuznets, et l'après-guerre pour que la croissance désormais calculée en points de PIB devienne la véritable boussole des

¹³ Une manière courante de calculer le PIB sous l'angle des dépenses se fait par l'équation : $PIB = C + G + I + (X - M)$. Avec (C) : Consommation ; (G) : Dépenses publiques courantes ; (I) : Investissements ; (X) : Exportation ; (M) : Importation. Il est aussi possible de calculer le PIB sous l'angle des revenus ou de la valeur ajoutée.

politiques économiques (Besançon, 2013). Le calcul du PIB a notamment joué un rôle clé pendant la Guerre froide, car il permettait de comparer la taille des économies des deux blocs comme indicateur de leurs puissances respectives (Parrique, 2019).

1.2.1.1 Le PIB : un bon outil employé à mauvais escient ?

Le grand avantage du calcul de PIB réside dans le fait qu'il permet d'agréger un grand nombre de données en un indicateur unique. Si son expansion donne le cap des politiques publiques, c'est principalement, car elle est présentée comme un remède pour faire baisser la pauvreté, améliorer le bien-être et même lutter contre les inégalités (OCDE, 2018). Les recherches démontrent effectivement que dans la plupart des pays membres de l'OCDE, la croissance économique répondait à ses promesses jusque dans les années 1980. Elle était alors une assez bonne mesure de la performance économique et de l'état de développement de la société (OCDE, 2015). Encore de nos jours, les gains de croissances s'accompagnent mécaniquement d'une hausse des recettes publiques, et participent au financement – et donc *in fine* au bon fonctionnement – de l'État social. Par ce fait même, l'augmentation de la production est devenue la condition *sine qua non* du maintien de l'ordre social (Méda, 2013).

Amalgamant les notions de valeurs d'usage et de valeur d'échange décrites par Marx dans le Capital (1968), les sociétés industrielles en sont alors venues à assimiler la croissance de la production à la condition du bien-être d'une nation, sans toutefois que la croissance ne soit en elle-même remise en question, c'est-à-dire ce qui la compose et ce à quoi elle sert véritablement. Or, chercher la croissance pour son seul mouvement revient à préférer la valeur d'échange sur la valeur d'usage, faisant de la prétendue économie du « bien-être » une économie du « beaucoup-avoir » (Viveret, 2004).

1.2.1.2 La croissance, une utopie égalitaire

Pour diminuer les inégalités, les économistes ont longtemps affirmé qu'il fallait passer par une étape nécessaire et contre-intuitive de hausse des inégalités. C'est le passage de la politique économique axée sur la demande héritée de Keynes, à la politique économique de l'offre inspirée des travaux de Hayek et de l'école de Chicago. Au tournant des années 1970 et de l'entrée dans ce qui s'appelle communément l'ère « néolibérale », la théorie du ruissellement « trickle-down theory » promeut la quête de réussite des grands acteurs de la vie économique pour tirer vers le haut l'ensemble de la société : « *a rising tide lifts all boats* » comme l'exprimait le président Kennedy (cité par Jackson, 2019).

L'économiste Kuznets a développé une théorie qui a largement inspiré les politiques économiques néolibérales dans laquelle il démontre que l'inégalité économique augmente tout au long des premières étapes du développement d'un pays avant de commencer à diminuer aux stades ultérieurs du développement. L'égalité serait donc, à terme, atteinte grâce à la croissance (Pollit *et al.*, 2010). Si cette hypothèse a suscité un certain enthousiasme chez les économistes et les politiciens et a, un temps, été renforcée par d'autres études, elle a tout de même fini par être invalidée par des recherches empiriques. Piketty (2013) reproche ainsi à Kuznet de ne prendre en compte dans son analyse que le moment très particulier des 30 Glorieuses. Or, ce moment constitue une exception dans l'Histoire et non la règle, d'autant plus que cette période a été accompagnée de nombreuses mesures sociales, si bien que ce n'est pas seulement la croissance économique en soi, que les politiques redistributives qui sont à l'origine de la réduction des inégalités. Fields (2007) estime quant à lui que seuls 10% des pays observés présenteraient les résultats annoncés par Kuznets. L'auteur conclut que ce qui compte, ce n'est finalement pas le *taux*, mais le *type* de croissance économique d'un pays, c'est-à-dire si celle-ci est – ou non – redistributive.

Sur la scène politique en revanche, cette théorie a longtemps fait figure de vérité et commence tout juste à être sérieusement attaquée. Rompant avec près de cinq décennies de politiques dites *néolibérales*, le nouveau président des États-Unis, Joe Biden, semble prendre la mesure de ces contradictions ; « *It's time to grow the economy from the bottom up and middle-out* » arguait-il récemment dans son discours au Congrès après avoir fustigé la théorie du ruissellement (The White House, 2021).

1.2.2 La croissance comme outil de lutte contre la pauvreté ?

En ce qui a trait à la réduction de la pauvreté absolue, calculée en termes monétaires de revenus inférieurs à 1,9\$ par jours et par personne en PPA, les études s'accordent en revanche pour montrer que la croissance économique a permis de baisser fortement le taux de pauvreté, notamment dans les pays pauvres très peuplés. En 2013, la Banque Mondiale estimait que le pourcentage de pauvres à l'échelle de la planète était passé sous la barre des 11% alors qu'il était de 35% en 1990 : cela représente une baisse de près de 1,7% par an, soit plus de 100 millions de personnes quittant l'état de pauvreté extrême chaque année (World Bank, 2016).

Mais la pauvreté doit aussi être calculée de manière relative, par rapport au pays où elle prend place. En France, en utilisant le seuil de *pauvreté monétaire* de l'INSEE fixé à 60 % du niveau de vie médian (soit 1046 euros par mois en 2017) il résidait encore 8,9 millions de pauvres pour cette même année, ce qui représente près de 14% de la population. La moitié d'entre eux détenaient moins de 837 euros par mois (INSEE, 2019). Le pourcentage de pauvres dans la population avait décliné entre les années 1970 et 1990 touchant alors un plancher et a depuis repris une légère tendance à la hausse (Observatoire des inégalités, 2020).

1.2.2.1 Des limites des études sur la richesse économique

Là encore, la nuance est de mise, car la croissance du pouvoir d'achat des populations les plus pauvres dans des pays non industrialisés n'est pas toujours significative d'une amélioration de leurs conditions de vie. Comme le montrent de nombreux travaux, à l'instar de ceux de l'historienne Federici (2014), des anthropologues Polanyi (1983) et Graeber (2013) ou encore de l'académique et militante Vandana Shiva (2001) (pour n'en citer que quelques-uns), rentrer dans le système de marché et donc bénéficier d'une augmentation de sa capacité d'achat sur le marché (via l'obtention d'un salaire) *peut* se faire au détriment d'un mode de vie historiquement lié à une certaine forme d'autosuffisance, notamment via la gestion communale et hors marché des ressources (on parle alors d'économie informelle). Les chiffres de l'augmentation du pouvoir d'achat des pays pauvres sont donc toujours à manier avec précaution et peuvent, dans la plupart des cas, cacher une autre réalité.

À une échelle internationale, un rapport de force perdure entre les pays riches et les pays pauvres, à la faveur des premiers. Les pays déjà industrialisés profitent des pays pauvres de deux principales manières : en accaparant les ressources et en créant de nouveaux débouchés économiques pour vendre leurs surplus (Rist, 2015). En les inondant de biens aux prix trop compétitifs face auxquels la production locale ne peut pas rivaliser, les pays industrialisés affaiblissent les marchés locaux des pays pauvres, les rendant dépendants de leurs importations. Si ces pays veulent augmenter leur capacité de production, ils doivent soit utiliser les techniques de développement des pays industrialisés et donc produire pour eux, soit leur acheter leurs techniques et donc s'endetter (Partant, 2007). Les marchés internationaux, soutenus par la doctrine du libre-échange, participent alors à la destruction des marchés locaux et des conditions de vie de la classe paysanne, comme cela fut (et est encore) le cas en Inde (Shiva, 2001). Ce faisant, dans les pays non industrialisés ou dans certains pays « en voie de développement », les populations qui y étaient pauvres, mais autosuffisantes, se voient

dépossédées de leurs moyens de production en échange d'un salaire (ce qui fait donc statistiquement augmenter leur richesse monétaire). Cependant, ces salaires trop bas ne leur permettent pas toujours de subvenir correctement à leurs besoins. Ces nouveaux mécanismes de dépendance mis en place avec la fin du colonialisme et orchestrés par les grandes instances internationales (ONU, Banque mondiale, *etc.*) entraînent une subordination graduelle des pays pauvres envers les pays riches, et des populations pauvres envers les détenteurs de capitaux en quête de main-d'œuvre (Rist, 2015). En un sens, cela poursuit un mouvement séculaire apparu en Europe avec les *enclosures* au Moyen Âge et ayant participé à l'avènement de la *société de marché* (Polanyi, 1983).

1.2.3 Une croissance qui pâtit des trop fortes inégalités

Pour nourrir cette croissance, en berne depuis la fin des Trente Glorieuses dans les pays occidentaux, des politiques économiques axées sur l'offre ont massivement été instaurées lors du tournant dit *néolibéral*, incitant à l'ouverture des marchés à l'international qui offrait de nouveaux débouchés. Avec la chute de l'URSS – et du rêve communiste avec lui – l'idéologie capitaliste s'est retrouvée triomphante, laissant la voie libre aux croyances en l'efficacité du marché libre. Le capitalisme, pour reprendre la formule de Milanovic (2020), est devenu « *sans rival* ». Des baisses d'impôts successives et un net recul de l'État social s'observent ainsi depuis les années 1980 (Piketty, 2019). Les politiques *néolibérales* ont misé sur la dérèglementation pour répondre aux impératifs naissants liés à la mondialisation, et donc sur un retour aux inégalités censé favoriser la croissance. C'est ce qui est décrit par Bourguinat (1987) comme le mouvement des « 3D » : dérèglementation de l'État social, désintermédiation financière et décloisonnement des économies et des marchés.

Mais les inégalités ne sont pas non plus bénéfiques à la croissance, c'est même plutôt l'inverse qui s'observe (Stiglitz, 2012). Comme l'analysent les économistes de l'école de la régulation, la croissance des trente Glorieuses reposait – entre autres – sur un

paradigme sociétal¹⁴ particulier et des salaires indexés sur la productivité. Cela permettait de stimuler une croissance ancrée dans un territoire précis dans lequel la production était en partie consommée (c'est le modèle du Fordisme) (Boyer, 2004 ; Juillard, 2002 ; Lipietz, 1990). Le paradigme sociétal reposait alors sur une triple notion du progrès : progrès technique, progrès social et progrès de l'État qui assurait une redistribution des « *dividendes du progrès* ».

Dans les économies matures, il est désormais clairement établi que l'inégalité pèse à la fois sur le taux de croissance et la durée de cette croissance. Au niveau des pays membres de l'OCDE, les estimations rapportent que sur la période 1990-2000, les inégalités seraient responsables d'une perte de 4,7 points sur la croissance cumulée (OCDE, 2015). Dans les faits, c'est surtout à cause de leurs effets sur l'éducation, sur la démocratie, l'espérance de vie et la fécondité que les inégalités sont préjudiciables à la croissance (sans parler de la dimension éthique). L'inégalité est synonyme de baisse des investissements dans le capital matériel, mais aussi dans le capital humain (du fait de l'éducation) (Berg *et al.*, 2018). Les grandes instances internationales comme le FMI et l'OCDE plaident à présent unanimement pour une baisse des inégalités. Si la baisse des inégalités est présentée comme un objectif *en soi*, cela est aussi présenté comme un moyen de relancer la croissance (FMI, 2021 ; OCDE, 2015). En résumé, comme le souligne un rapport présenté par des partenaires du NAEC¹⁵ (OCDE, 2018, p.4), en ce qui concerne la croissance et les inégalités : « *les schémas d'analyse*

¹⁴ Entendu au sens d'un ensemble de valeurs et de représentations partagées qui permettent de rassembler la société, de la souder autour d'un projet commun (Lipietz, 1989).

¹⁵ Le NAEC pour « Nouvelles approches face aux défis économiques » (« New Approaches to Economic Challenges » en anglais) est une initiative lancée en 2012 par l'OCDE afin de développer une perspective systémique des nouveaux enjeux socio-économiques.

traditionnels que nous utilisons pour étudier l'économie d'aujourd'hui reposent sur un trop grand nombre d'hypothèses contredites par les faits ».

1.3 Conclusion du chapitre I : Croissance ou non-croissance ? La voie sans issue

Ce qu'il faut retenir de l'analyse des inégalités et de la croissance en ce début de siècle est que le système économique et politique des sociétés occidentales est « *fondamentalement injuste* » ; les inégalités sont le signe de l'échec du marché comme système d'organisation sociale *juste* (Stiglitz, 2012). L'économie ne possède en elle-même aucune loi naturelle qui aille dans le sens d'une réduction des inégalités et seuls les chocs (comme les guerres) et les décisions politiques permettent d'assurer une redistribution des richesses (Piketty, 2019). Le PIB, en lui-même, ne peut d'ailleurs en aucun cas refléter les inégalités. Les inégalités sont aussi le signe de l'échec des modèles démocratiques occidentaux à protéger les citoyens des dérives du marché libre (Fitoussi, 2004)¹⁶. À terme, c'est l'ensemble du compromis social qui risque de voler en éclat, d'autant plus que ce compromis repose en grande partie sur l'atteinte des objectifs de croissance économique pour augmenter la richesse des individus et pour financer l'État social. Dans ce contexte, la hausse des inégalités ébranle aussi le discours d'une « société de semblable » porté par les démocraties modernes (Rosanvallon, 2011).

Cependant, il existe un important paradoxe entourant le lien entre croissance et inégalités à l'intérieur des pays occidentaux : dans le paradigme actuel, ni une hausse ni une baisse de la croissance ne conduisent à plus d'égalité.

¹⁶ Notons que déjà, au XVIII^e siècle, Rousseau considérait qu'il était du devoir du législateur de protéger le peuple contre la « *force des choses* » qui « *tend toujours à détruire l'égalité* » (Rousseau, 2015).

En effet, d'un côté, dans les conditions actuelles et en suivant un scénario de *statu quo*, une baisse de la croissance est entendue comme une récession et peut mener à des pertes d'emplois par la contraction de la production, à une baisse des recettes fiscales censées financer l'État social et donc à des politiques d'austérité afin de compenser cette perte. Le poids des créances contracté (encore alourdi pendant la crise de la Covid-19) pèse d'autant plus sur les économies qui cherchent alors à faire remonter la croissance pour faire face à cette crise de l'endettement. De plus, une baisse de la croissance peut donner encore plus de poids aux revenus du capital sur les revenus du travail (comme cela est actuellement le cas) (Piketty, 2013). De l'autre côté, une hausse de la croissance – telle qu'elle est aujourd'hui composée – n'est pas non plus synonyme de baisse des inégalités et tend même plutôt à les augmenter à cause de la concentration des richesses au niveau du décile, voire du centile supérieur. Comme le résume une note de France Stratégie, une organisation gouvernementale rattachée au Premier ministre : « *La croissance moderne n'est pas seulement plus faible, elle est aussi sensiblement moins unificatrice* » (2016, p.3).

Comme nous allons le voir dans le prochain chapitre, le paradoxe devient contradiction lorsqu'apparaît un élément essentiel à cette lecture : la baisse structurelle et inéluctable de la croissance économique.

CHAPITRE II

LES LIMITES STRUCTURELLES DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Il y avait quelque chose de sinistrement burlesque dans cette course effrénée au profit alors même que le monde était en train de mourir.

R. Matheson

Après avoir montré comment ont évolué les inégalités au cours des dernières décennies et explicité le lien de dépendance qu'entretiennent les sociétés occidentales avec la croissance économique – alors même que celle-ci est en partie la cause de l'accroissement des inégalités – nous allons désormais nous intéresser aux limites de cette croissance.

Il est, dans ce chapitre, question d'exposer certaines des grandes contradictions des *sociétés de croissance*, dont nous restreignons pour le moment la définition au sens de société dont la structure économique repose sur la quête de croissance (Harribey, 2009). Comme nous allons le voir, les *sociétés de croissance* ne sont plus en mesure de croître au même rythme qu'auparavant, et cela pour plusieurs raisons dont deux nous semblent

particulièrement importantes¹⁷ : la limite économique (due à une baisse de la productivité) et la limite écologique, les deux pouvant être liées.

C'est cependant sur les limites écologiques que nous nous attarderons le plus, car elles sont, à nos yeux, les limites les plus fortes, car en prise avec des contradictions d'ordre physique, tout en étant les plus critiques pour la société. Précisons que nous abordons les limites écologiques à la croissance sous l'angle des flux d'énergie et de matière en fonction des stocks disponibles, et des dégradations de l'environnement générées par les activités humaines.

2.1 Une diminution chronique de la croissance économique

2.1.1 La stagnation séculaire

En économie, le terme de « stagnation séculaire » désigne ce moment particulier ou dans les sociétés de croissance, l'activité économique subit un ralentissement structurel; c'est un état de dépression économique chronique (Jackson, 2019). Le terme a été réintroduit suite à la crise de 2007-2008 pour désigner les difficultés des économies matures à faire face à une hausse globalisée des taux d'épargne qui entraîne une baisse générale des taux d'intérêt (Ragot, 2016). Cette baisse continue des taux d'intérêt remet en cause la pérennité des économies capitalistes, car elle entraîne un déficit de l'investissement et de la demande globale (Le Garrec et Touzé, 2017). Les débats sur les causes potentielles de cette baisse des taux d'intérêt, et plus généralement sur la stagnation séculaire, restent très actuels. De nombreuses raisons sont avancées : « *loi*

¹⁷ Il existe d'autres limites à la croissance, d'ordre démographique notamment, puisqu'historiquement le taux de croissance mondial annuel moyen est pour près de la moitié due à l'augmentation de la taille de la population (Piketty, 2013). Il peut aussi être fait mention des limites sociales et anthropologiques à la croissance, pour cela nous renvoyons par exemple vers les travaux de Madelin (2017) et d'Abraham (2019).

historique des rendements décroissants des écosystèmes technologiques » (Dufrénot, 2019, p. 149), baisse des taux de rendements du capital selon les néo-classiques (*Ibid.*), imperfections de marché, insuffisances du côté des facteurs de production (Le Garrec et Touzé, 2017) ou encore manque de réformes structurelles qui viendraient soutenir l'innovation et la croissance (Aghion et Antonin, 2017), *etc.* En revanche, les études sur la stagnation séculaire ont souvent tendance à occulter la part potentielle de l'impact de la diminution des ressources au profit de mécanismes purement économiques (Jackson, 2019).

Dans ce mémoire, il n'est pas question de trancher parmi ces éléments. Nous nous contentons de constater que la croissance économique ralentit de manière continue et sur le long terme dans les économies matures.

2.1.2 Une baisse structurelle des gains de productivité et des taux de profit

Le premier point qu'il faut soulever lorsqu'il est question du ralentissement de la croissance économique dans les économies matures est celui de la baisse structurelle de la productivité¹⁸. La hausse de la productivité (souvent calculée en productivité horaire) permet d'augmenter la quantité de biens et de services produits en une heure de travail. Elle est donc directement en lien avec la production et donc *in fine* avec la croissance économique qui correspond à la valeur marchande de cette production échangée sur un marché. Le phénomène était déjà décrit par Smith qui faisait de la division du travail le facteur de la hausse de la productivité¹⁹ et donc la source de

¹⁸ Paul Krugman, prix « Nobel » d'économie, avançait qu'« à court terme, la productivité n'explique presque rien, mais à long terme elle explique presque tout » (Cité dans Chancel *et al.*, 2013, p. 11)

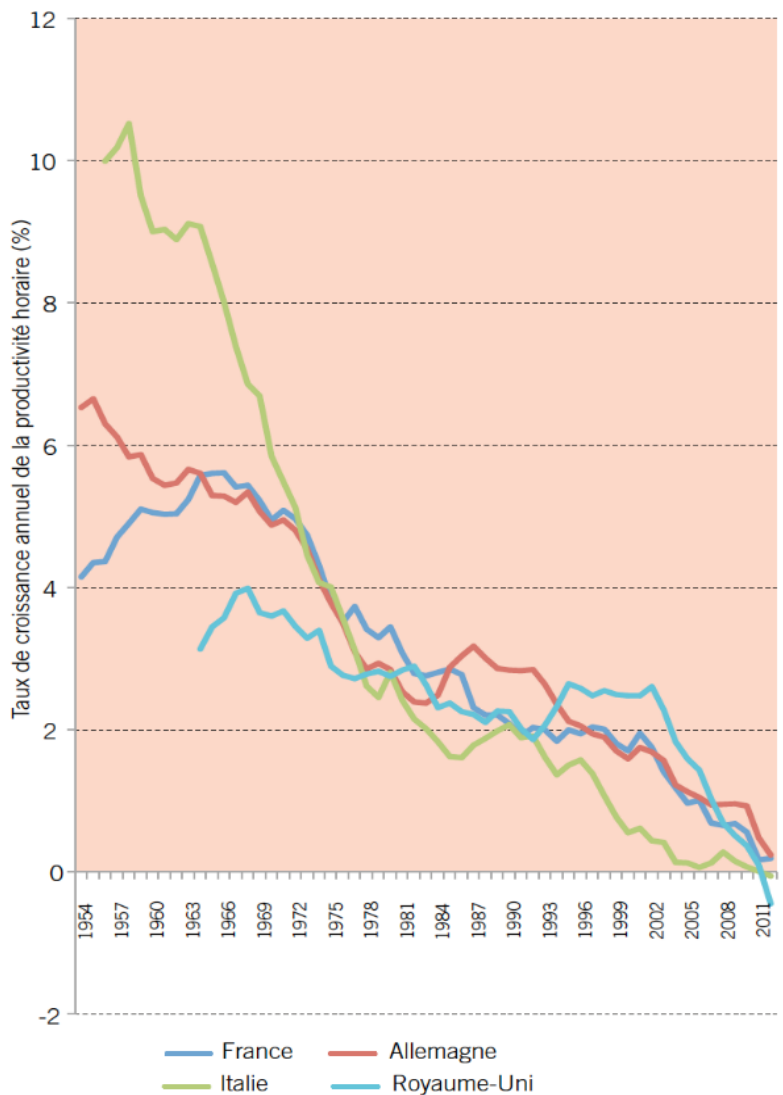
¹⁹ Dans son exemple de la fabrique d'épingles, Smith démontre que la spécialisation et la répétition des tâches permettent une bien plus grande productivité. La division du travail permet par exemple de ne pas

l'augmentation de la richesse (Smith, 2009). Selon certaines sources, les gains de productivité pourraient expliquer presque 60% de la croissance aux États-Unis depuis 1960 et 100% de celle de la zone euro entre 1980 et 2005 (Chancel *et al.*, 2013).

Durant tout le XX^e siècle, la productivité a été le principal facteur explicatif de la croissance économique. Depuis les années 1950, la contribution de la productivité à la croissance économique baisse continuellement, ce qui explique en partie le ralentissement de la croissance (Bergeaud *et al.*, 2017). En Europe, comme le montre la figure 2.1, l'évolution de la productivité horaire est passée à moins de 4% depuis les années 1970.

perdre de temps à changer d'outils ou de place dans l'atelier tout en améliorant sa vitesse et sa précision grâce à la routine de l'acte, *etc.*

Figure 2.1 : Évolution de la croissance de la productivité horaire dans les pays européens (1954-2011)



Note : moyenne mobile sur 10 ans. Source : TED (2013). Mise en forme des auteurs.

Source : Chancel et al., 2013.

Parmi les causes principalement mises de l'avant pour expliquer cette baisse se retrouvent : la tertiarisation de l'économie, la mondialisation de l'économie, des innovations qui ne sont plus autant révolutionnaires, la hausse des prix de l'énergie et

des matières premières, l'atteinte d'un plateau en matière d'éducation ou encore, la hausse des inégalités salariales (Aglietta, 2019 ; Chancel *et al.*, 2013 ; Jackson, 2019). Désormais, les perspectives de croissance de la productivité avancées par l'OCDE sont beaucoup plus faibles, de l'ordre de 1,3% pour ce qui concerne les pays européens à l'horizon 2030 (OCDE, 2012).

L'explication de cette baisse soulève donc de nombreux débats. Laissant ces controverses aux économistes, nous proposons de nous concentrer sur l'un de ses aspects : celui de la limite écologique. Cette limite a le mérite d'être indépassable (dans le sens où la planète Terre et ses ressources existent dans des proportions physiquement délimitées) et de faire consensus dans la littérature scientifique.

2.2 La critique écologique : rapports et alertes des scientifiques

2.2.1 Perspective historique

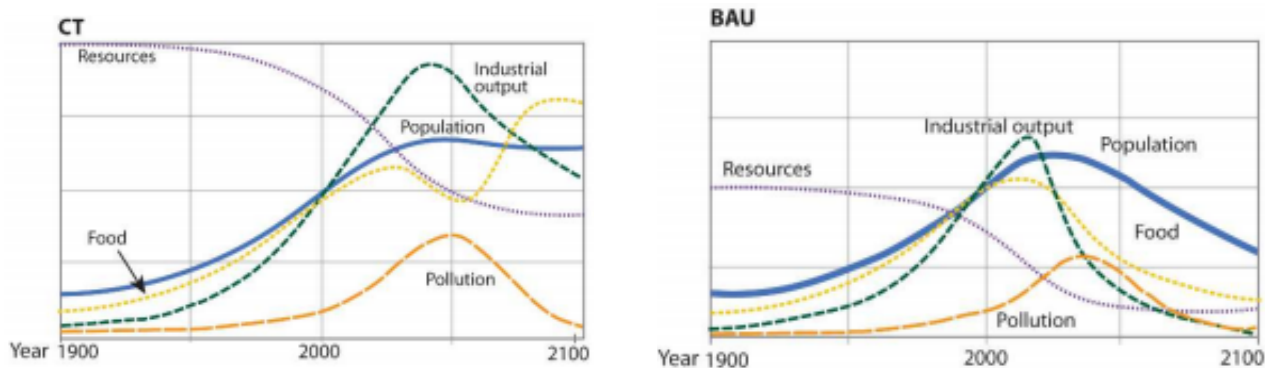
Dans les années 1970, les travaux commandités par le Club de Rome, d'une part, et la création du PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement), d'autre part, ouvrent la voie à une remise en question de la croissance et à la naissance d'une diplomatie mondiale concernant les enjeux environnementaux. Cette critique n'est pas inédite puisqu'elle existait déjà au XIX^e siècle (avec Malthus, par exemple), mais elle a toutefois pris une nouvelle ampleur en étoffant son argumentaire de données empiriques solides depuis les années 1970. Il ne s'agit plus désormais de mettre l'accent sur le « principe de population » comme cela fut le cas à l'époque de Malthus, mais plutôt sur la dégradation de l'environnement en lien avec les activités anthropiques, c'est-à-dire d'origines humaines. C'est peu de temps plus tard, dans les années 1980, que né le concept de développement durable (Gendron, 2014).

En 1972, des scientifiques du MIT alertent à travers un rapport retentissant sur l'impossibilité physique de la poursuite de la croissance économique (Meadows *et al.*,

1972). Les auteurs, qui ont procédé à une réactualisation de leur modèle 30 ans plus tard, restent formels : dans un monde physiquement délimité par des frontières physiques (par exemple la taille de la terre, la quantité d'énergie disponible, *etc.*), la croissance des activités économiques met en péril la pérennité de la société (Meadows *et al.*, 2013). Ces données ont encore été confirmées dans un récent article paru dans le *Journal of Industrial Ecology* et écrit par une haute cadre de chez KPMG²⁰. Cette dernière démontre que les scénarios du *rapport Meadows* sont très proches avec ce qui est empiriquement observable. Elle en conclut que la croissance économique devrait ralentir (au sens prédictif), voire s'arrêter dans la prochaine décennie, laissant ouverte l'éventualité d'un effondrement de la civilisation industrielle telle que nous la connaissons : « *Both scenarios thus indicate that continuing business as usual, i.e., pursuing continuous growth, is not possible. Even when paired with unprecedented technological development and adoption, business as usual would inevitably lead to declines in industrial capital, agricultural output, and welfare levels within this century* » (Herrington, 2021). La figure 2.2 est une adaptation d'Herrington des scénarios BAU (« business as usual ») et CT (« comprehensive technology ») réalisés dans le *rapport Meadows*. Le scénario BAU signifie la prolongation de la situation actuelle ; il aboutit à un effondrement de la population mondiale à cause de la chute des ressources naturelles. Le scénario CT fait l'hypothèse du double des ressources naturelles accessibles en BAU et de taux de développement et d'adoption technologiques exceptionnellement élevés. En ce cas, la hausse des coûts technologiques conduit à un léger déclin de la population, mais non à un effondrement de la société.

²⁰ Il s'agit de la responsable pour les États-Unis de l'analyse de la durabilité et de la dynamique des systèmes chez KPMG.

Figure 2.2 : Scénarios CT et BAU, présentés par Herrington comme les plus plausibles (1900-2100)



Source : Herrington, 2021, inspiré des scénarios du rapport Meadows.

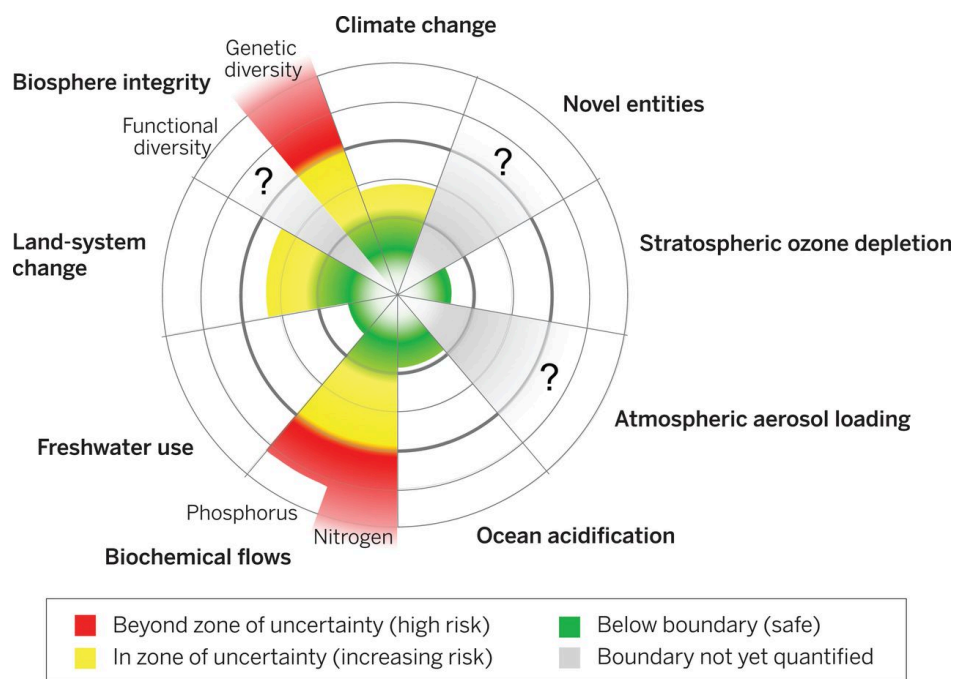
Pour les auteurs du *rapport Meadows*, il est impératif de ralentir la croissance économique et démographique et de trouver un niveau d'équilibre. Dans le même temps, les technologies doivent être employées pour permettre de réduire l'empreinte écologique des activités humaines (Meadows *et al.*, 2013), des prévisions d'une baisse de la croissance économique qui rejoignent celles annoncées par de grands organismes internationaux comme l'OCDE (2020) ou encore le FMI (Lawder, 2019).

2.2.2 Dépassement des seuils de pollution et épuisement des ressources

La problématique environnementale s'articule autour de deux principales questions : celle de la diminution des ressources, qui vient souligner la dépendance des économies modernes aux flux d'énergies et de matières (Lipietz, 2012 ; Jancovici, 2015), et celle de la pollution (Gemenne et Rankovic, 2019). Ces deux éléments sont aujourd'hui hautement problématiques pour la pérennité de nos sociétés. Des chercheurs ont notamment établi une liste de neuf « limites planétaires » qui pourraient entraîner des bouleversements irréversibles si elles étaient franchies (Rockström *et al.*, 2009). Parmi elles, quatre – l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre (GES) entraînant

le changement climatique, la perte de la biodiversité²¹, les cycles biogéochimiques (notamment celui de phosphore et de l'azote) ainsi que le changement d'affectation des sols – sont déjà dépassées, menaçant dès lors l'espace vivable et sûr pour l'humanité sur la Terre (« *a safe operating space for humanity on Earth* ») (Steffen *et al.*, 2015), comme en témoigne la figure 2.3. Trois limites sont encore inconnues et une – l'acidification des océans – est en passe d'être dépassée.

Figure 2.3 : Les 9 limites planétaires



Source : Steffen *et al.*, 2015.

²¹ À titre d'illustration, pour la chute de la biodiversité, l'*Indice Planète Vivante* mondial (qui mesure l'évolution de la population de nombreuses espèces de vertébrés témoins) rend compte d'une diminution moyenne de 68 % de la taille des populations de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles et de poissons entre 1970 et 2016 avec une pointe à 94% de baisse dans les régions tropicales d'Amérique du Sud (Almond *et al.*, 2020).

Une partie des limites planétaires concerne l'utilisation des ressources sur lesquelles repose le fonctionnement de nos économies. Certaines ressources sont renouvelables, auquel cas il est important que la consommation (donc les flux) soit inférieure à la capacité de renouvellement des écosystèmes (les stocks) (Daly et Cobb, 1994). C'est par exemple le cas pour les ressources halieutiques, l'eau douce, *etc.* D'autres ressources sont considérées comme non renouvelables à une échelle de temps humaine (car la plupart des ressources sont renouvelables à une échelle géologique, c'est-à-dire sur des millions d'années) (Gemenne et Rankovic, 2019).

De nos jours, l'humanité exploite les ressources naturelles à un niveau sans précédent dans l'histoire. Le niveau de consommation des ressources par habitant atteignait les 10,5 tonnes en 2008²² (Wiedmann TO *et al.*, 2013). À l'échelle du globe, la consommation de ressources naturelles a été multipliée par 4 depuis le début du XX^e siècle et la consommation de matériaux et de minerais a, elle, été multipliée par des facteurs entre 31 et 42. Pour ce qui est de la consommation de combustibles énergétiques, le facteur de multiplication est de l'ordre de 13 pour cette même période (Chancel *et al.*, 2013). Les économies modernes ne sont donc pas seulement dépendantes aux flux d'énergies et de matières, cette dépendance est surtout en train de croître de plus en plus fortement.

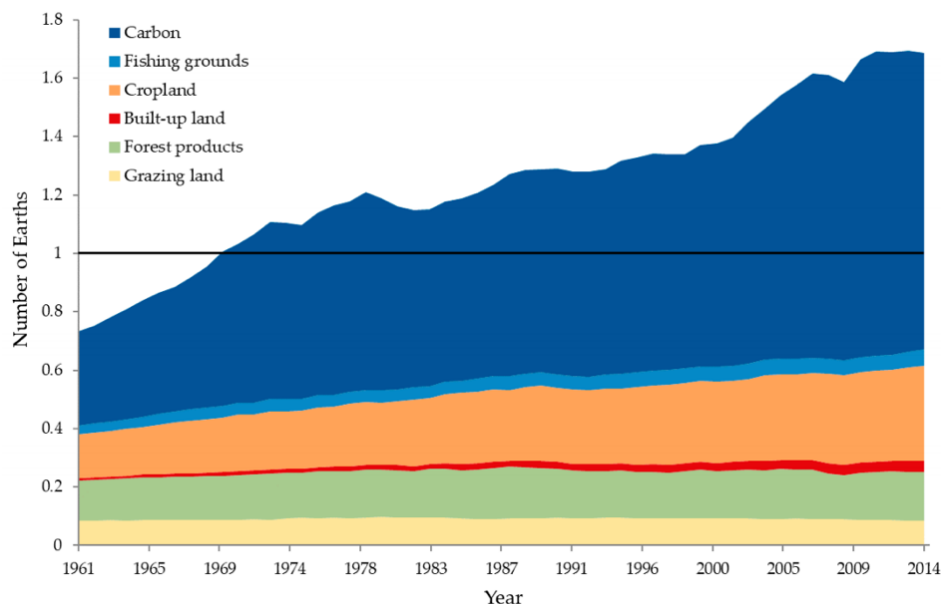
Les calculs réalisés par le « Global Footprint Network » qui modélise *l'empreinte écologique*²³ des pays, c'est-à-dire la pression que l'humain exerce sur la nature,

²² Il s'agit d'une moyenne qui ne prend pas en compte les disparités suivant les pays, qui peuvent être considérables.

²³ Selon la définition de WWF : « *L'empreinte écologique mesure la quantité de surface terrestre bioproductive nécessaire pour produire les biens et services que nous consommons et absorber les déchets que nous produisons.* » (WWF, s. d.).

démontrent qu'en 2014, l'empreinte écologique de l'humanité était de 69,6 % supérieure à la biocapacité de la Terre. Cette empreinte augmente régulièrement à une moyenne de près de 2% par ans depuis 1961 (Lin *et al.*, 2018). Depuis la fin des années 1960, l'empreinte écologique a dépassé la capacité de charge de la planète (voir figure 2.4) ce qui signifie que nous vivons désormais *à crédit*. Comme le résumait Bruntland en 1988 (p. 10) : les pays « *puisent trop, et trop vite, dans des ressources déjà limitées qui ne pourront durer encore longtemps. [...] Nous empruntons un capital écologique aux générations à venir, en sachant pertinemment que nous ne pourrons jamais le leur rembourser* ».

Figure 2.4 : Empreinte écologique de l'humanité (1961-2014)



Source : Lin *et al.*, 2018, p. 10.

Rapporté à l'habitant, cette consommation baisse dans les pays riches, mais il est aujourd'hui bien documenté que cette diminution par tête dans les pays membres de l'OCDE a été rendue possible grâce à la sous-traitance d'une grande partie de la

production (notamment celle qui est à forte intensité de matériaux) vers les pays en développement (Muradian et Martinez-Alier, 2001 ; Schandl *et al.*, 2016).

Cet épuisement des ressources menace la durabilité des économies qui ont besoin de toujours plus d'énergie et de matière pour fonctionner correctement, comme en témoignent les crises liées aux chocs pétroliers (Lipietz, 2012). Certes, dans les années 1970-1980, de nombreux économistes arguaient que l'innovation était en mesure de substituer les ressources en cours d'épuisement par d'autres (Fagnart et Germain, 2012). Mais cette hypothèse ne semble pas se vérifier puisqu'à l'échelle planétaire, la consommation de ressources s'accumule plus qu'elle ne se substitue. C'est par exemple le cas avec les énergies qui ont tendance à « s'empiler » les unes sur les autres, augmentant la quantité d'énergie disponible, et non en substituant une énergie à une autre (Jancovici, 2015). Les auteurs du rapport Meadows (2013, p. 322) concluaient dans la réactualisation de leurs travaux: « *Dans un monde complexe et fini, lorsqu'on supprime ou repousse une limite pour permettre à la croissance de continuer, on en rencontre une autre. Et lorsque la croissance est exponentielle, cette limite arrive étonnamment vite* ».

2.3 La croissance économique au cœur du problème environnemental

2.3.1 Cadrer le débat grâce à l'équation d'Ehrlich

Si, dans une perspective écologique, la croissance économique est vivement critiquée, c'est d'abord en raison du lien de causalité qui s'observe entre les activités de production et la dégradation de l'environnement (Meadows *et al.*, 2013). L'unique manière de poursuivre une croissance économique de façon « durable » serait de réduire drastiquement l'*intensité écologique* de la production et de la croissance (Gendron, 2007). Cette idée repose sur le concept de « découplage » entre la croissance

des activités économiques et leurs impacts environnementaux. L'équation d'Ehrlich permet dans donner une illustration :

$$I = P \times A \times T$$

Avec I : impact environnemental

P : taux d'accroissement de la population

A : PIB par habitant

T : intensité écologique de la production ou de la consommation²⁴

L'impact environnemental peut donc baisser si *P* diminue (ce qui revient à des politiques démographiques), *A* diminue (baisse de la croissance économique), ou si *T* diminue grâce au progrès technique. Évidemment, il est possible de jouer sur ces différents facteurs simultanément.

La grande divergence qui prend place entre le mouvement en faveur de la « croissance verte²⁵ » qui est une interprétation du concept de développement durable²⁶, et d'autres

²⁴ La valeur de *T* est en fonction de l'efficacité technologique, exprimée en termes de débit de ressources naturelles et de déchets générés par unité de PIB.

²⁵ L'OCDE définit la croissance verte comme une « *nouvelle approche de la croissance économique qui place le bien-être humain au centre du développement, tout en garantissant que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux nécessaires au développement durable. En tenant explicitement compte de l'environnement et de la valeur des actifs naturels, la croissance verte étend les définitions traditionnelles de la richesse au bien-être et à la qualité de la croissance et du développement.* » (OCDE, 2013, p. 2).

²⁶ Popularisé en 1987 par le « rapport Bruntland », commandité par l'ONU, le développement durable peut être défini comme « *Un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs* » (Brundtland, 1988). Comme l'a par exemple montré Gendron (2006), les acteurs sociaux et notamment les dirigeants se sont approprié le concept de développement durable, en lui donnant le sens d'une croissance continue, mais plus respectueuse de l'environnement. Ce sens de « croissance verte » donné au développement durable n'était pas nécessairement celui envisagé dans le rapport Bruntland. Toutefois, comme l'a exposé Rist (2015), le rapport Bruntland peut être considéré comme un rapport ambigu et contradictoire sous plusieurs aspects, notamment en ce qu'il a permis de dénoncer l'interaction entre la croissance

mouvements plus radicaux qui prônent la « décroissance » ou la « post-croissance » (termes que nous prendrons le temps de définir ultérieurement), pourrait d'une certaine manière être résumée grâce à cette formule mathématique. En effet, les partisans de la croissance verte pensent qu'il est possible de baisser T (l'intensité écologique) tout en conservant P (population) et A (croissance économique). Ils misent ainsi sur des innovations, surtout technologiques, majeures, estimant que l'Histoire est pleine de « *tipping point* » technologiques qui ont bouleversé la conception du monde et ouvert de nouvelles possibilités qui étaient avant cela inimaginables (World Economic Forum, 2015). À l'inverse, leurs contradicteurs estiment qu'un progrès technique permettant de découpler suffisamment la croissance économique de l'impact environnemental n'étant pour le moment pas une réalité scientifique (cela ne voulant pas dire qu'un tel découplage n'est pas possible en soi, mais plutôt qu'il n'a pas été mis en œuvre et qu'il serait improbable qu'il puisse l'être de manière effective), il faut s'attaquer à A, la croissance économique elle-même. Notons que plus rares sont aujourd'hui les courants qui avancent l'idée de réduire P (ce sont les tenants de ce que nous pourrions appeler le néo-malthusianisme), pour des raisons principalement morales.

2.3.2 La croissance verte : une solution miracle ?

Dans le détail, sur l'enjeu du changement climatique, afin d'être capable de maintenir la hausse des températures en deçà de 1,5°C à 2°C en 2100 (selon les pronostics du GIEC), cela demanderait à ce que le facteur T puisse être réduit de plus de 90% à population et croissance constante (Ferguson, 2018). Cela représente des progrès techniques considérablement plus importants que ce qui est actuellement observé.

économique et les enjeux écologiques, mais pour aboutir à la conclusion qu'il faut entrer dans une « *nouvelle ère de croissance économique* » (Brundtland, 1988). La quête de croissance, en elle-même, n'est pas remise en cause dans le concept de « développement durable », elle est d'ailleurs considérée comme un prérequis pour combattre la misère.

Méda (2013) avance par exemple une nécessaire amélioration de l'efficacité énergétique des technologies de plus de 7% par an, soit 10 fois plus qu'actuellement. Herrington (2021) estime également que, compte tenu de la tendance à la hausse des émissions de GES, il apparaît irréaliste de parvenir à réduire le facteur T au niveau nécessaire par un progrès technique suffisant, d'autant plus que chaque année compte et que sans fortes politiques de réductions de GES appliqués dès maintenant, la probabilité de dépasser les 2 °C au cours du siècle augmente considérablement (Schaeffer *et al.*, 2015). À ce titre, notons que le dernier rapport du GIEC (AR6) indique que les activités humaines ont déjà augmenté les températures à la surface du globe de près de 1,07°C par rapport au niveau de 1850-1900 et la cible des 1,5°C des accords de Paris devrait être dépassée en 2030. Le GIEC estime en outre que le réchauffement climatique entraîne déjà des transformations environnementales « irréversibles » comme la montée d'un niveau des mers qui continuera à augmenter dans les prochains siècles, voire millénaires (IPCC, 2021)²⁷.

Les tenants de la croissance verte ne nient pas le caractère destructeur de la croissance économique telle qu'elle existe actuellement. Cependant, ils considèrent qu'il est possible de modifier la composition de cette croissance pour en faire un outil au service du bien commun. En ce cas, il ne s'agit pas seulement de faire en sorte que la croissance soit tirée par des activités économiques sans impact sur l'environnement, mais aussi « *qu'elle participe à une transformation qui réduise l'intensité écologique des activités économiques déjà en place, de manière à ce que l'impact sur l'environnement soit ramené à des niveaux qui n'en perturbent pas la dynamique* » (Gendron, 2007, p. 27).

²⁷ « *In the longer term, sea level is committed to rise for centuries to millennia due to continuing deep ocean warming and ice sheet melt, and will remain elevated for thousands of years* » (IPCC, 2021, p. 41).

En d'autres termes, les activités doivent permettre de réencaster la société humaine à l'intérieur des différentes limites planétaires.

2.3.3 Croissance verte ou fin de la croissance ? L'improbable découplage entre croissance et empreinte environnementale

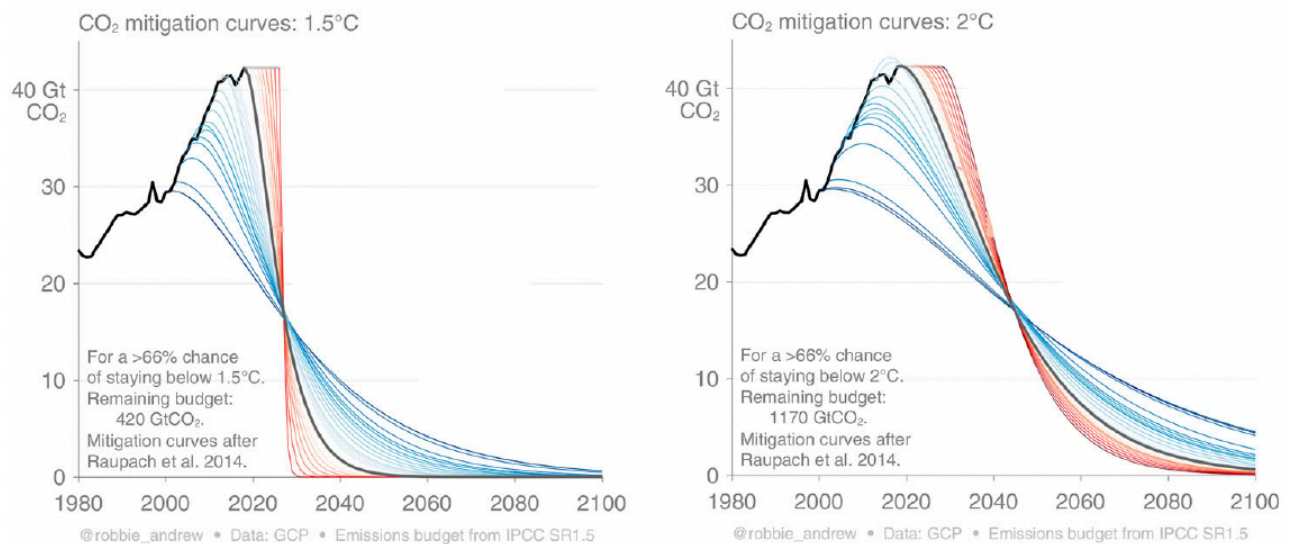
Ainsi, le débat se cristallise autour de la possibilité de séparer la croissance des activités économiques et leur impact environnemental. Un autre concept peut alors être mobilisé : celui de « découplage ». Ce concept exprime la diminution – voire la fin – du lien de corrélation positif entre l'augmentation de la production économique, calculée sous forme d'augmentation du PIB, et la dégradation de l'environnement (Vadén *et al.*, 2020).

Ce découplage s'analyse en fonction des impacts environnementaux liés au cycle de vie d'un produit ou d'un service (« from the cradle to the grave »). Pour que le découplage puisse permettre de répondre aux enjeux environnementaux actuels, par exemple pour lutter contre le réchauffement climatique à hauteur des engagements pris par les pays aux accords de Paris, il doit répondre à certains critères. Un rapport de Carbone 4, le cabinet de conseil en stratégie bas carbone fondé par Jean-Marc Jancovici et Alain Grandjean, en mentionne cinq principaux (Mossé et Ramos, 2021)²⁸. Le découplage doit tout d'abord être *absolu* et non relatif ; le découplage relatif signifie *faire plus avec moins* alors que le découplage absolu correspond à une corrélation négative ou à une décorrélation entre croissance et transformation d'énergie et de matière (Haberl *et al.*, 2020). Il doit aussi être *total*, c'est-à-dire que le PIB peut augmenter indépendamment de toutes les ressources non renouvelables et de tous les dégâts environnementaux. Si le découplage reste partiel, cela veut dire qu'il y a

²⁸ Ce rapport est lui-même inspiré des travaux de l'European Environmental Bureau (EEB) (Parrique *et al.*, 2019).

déplacement du problème d'une ressource à une autre, d'une dégradation à une autre. Ce découplage doit encore être *mondial* ainsi que *pérenne* puisqu'il s'agit de se projeter dans la durée et à une échelle planétaire pour trouver de nouveaux modèles économiques et sociaux qui puissent être stables et durables. Par exemple, des stagnations ou des baisses épisodiques de CO₂ sont observables, comme ce fut le cas entre 2014 et 2015 à une échelle mondiale, mais elles ne s'inscrivent pas dans la durée. Enfin, le découplage doit être rapide, car pour être en mesure de limiter le réchauffement climatique à hauteur de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, les émissions doivent baisser de près de 8% tous les ans, dès aujourd'hui, et jusqu'en 2030 (Mossé et Ramos, 2021). Comme le montre la figure 2.5, plus le découplage est lent et plus la baisse doit être importante pour être en mesure de tenir ces engagements.

Figure 2.5 : Courbes de projection des réductions de CO₂ (1980-2100)



Source : Hickel et Kallis, 2020.

Une méta-analyse sur près de 179 études parues entre 1990 et 2019 a démontré que certains découplages sont observables dans les pays riches sur une période précise, notamment en ce qui concerne les émissions de GES comme le CO₂ (et le SO_x) (Vadén *et al.*, 2020). Des découplages existent aussi entre l'utilisation de terre et d'eau douce et la croissance du PIB. En revanche, cette même étude avance qu'il n'existe aucune preuve scientifique d'un découplage absolu au niveau mondial ou même régional. De plus, les découplages absolus à plus petite échelle, ou relatifs, cessent de l'être lorsque les émissions liées au commerce international et les importations sont prises en compte (c'est-à-dire si le calcul s'effectue en fonction de la consommation et non plus de la production) (Parrique *et al.*, 2019), ce qui témoigne d'une tendance des pays riches à externaliser leur pollution (Muradian et Martinez-Alier, 2001).

Haberl *et al.*, (2020) ont produit une autre méta-analyse cumulant cette fois plus de 800 articles scientifiques traitant du découplage. Ils ont évalué un grand nombre d'études empiriques de découplage du PIB par rapport à l'énergie utilisée, à l'utilisation de ressources matérielles, à l'exergie²⁹, ainsi qu'aux émissions de CO₂ et d'autres émissions de GES. Ils constatent aussi qu'il existe de nombreux cas de découplages relatifs pour l'utilisation de matériaux et pour les émissions de GES. Toutefois, s'il existe bien certains rares cas de découplage absolu, ils concluent qu'un découplage absolu et rapide de l'utilisation de l'énergie et de la matière du PIB ne peut pas advenir sans politiques publiques radicales – du moins à grande échelle – si l'on suit la continuité des taux de découplages empiriquement observés : « *So far, environment and climate policies have at best achieved relative decoupling between GDP and resource use respectively GHG emissions* » (*Ibid.*, p. 34). Cela ne veut pas dire que la

²⁹ L'exergie est une grandeur physique qui permet de mesurer la qualité d'une énergie (et non seulement sa quantité), c'est-à-dire sa partie utilisable.

mise en place d'un découplage n'est pas possible *en soi*, mais qu'il est improbable que dans le contexte actuel il advienne de manière suffisamment importante et rapide pour être à la hauteur des enjeux environnementaux.

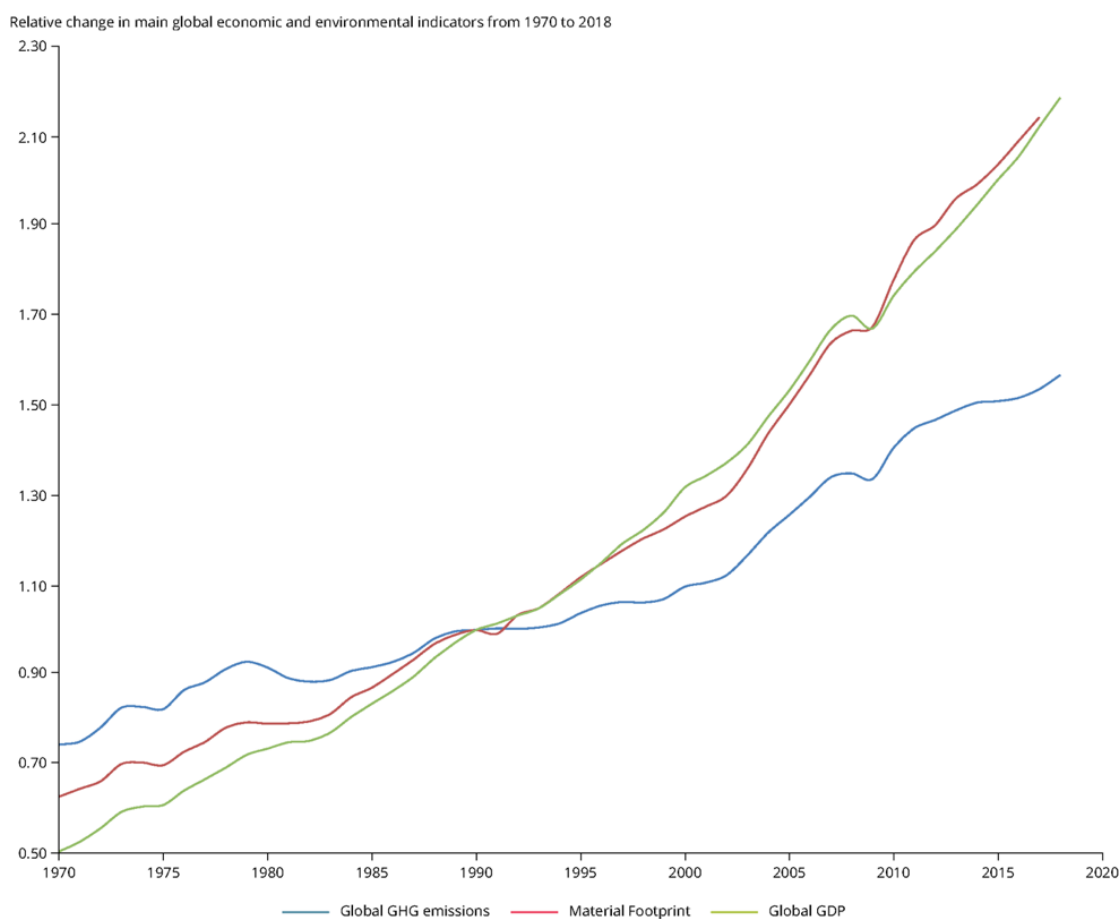
Dans un récent rapport, l'agence fédérale allemande de l'environnement ajoute que si des sauts technologiques sont, en principe, toujours possibles, les preuves empiriques ne sont aujourd'hui pas suffisantes pour conclure que le scénario d'une diffusion et d'une adaptation à grande échelle d'hypothétiques nouvelles technologies soit réaliste (Petschow *et al.*, 2020). Pour atteindre les objectifs de soutenabilité (par exemple en ce qui concerne la réduction des GES pour atteindre un réchauffement à 1,5°C ou 2°C), le découplage a donc besoin d'être complété par d'autres stratégies politiques qui visent à réduire strictement les émissions de GES.

À l'échelle d'un pays, le découplage absolu existe également. C'est le cas de la France qui connaît depuis 2010 une légère diminution de son empreinte carbone en valeur absolue, mais également rapportée au nombre d'habitants. Elle était estimée à 9,9 tonnes de GES par habitant en 2019, soit 0,5 tonne en moins comparée au niveau de 1995 (Mossé et Ramos, 2021). À une échelle internationale, le découplage relatif est une réalité empirique puisque l'intensité énergétique des activités humaines est de nos jours 33% plus faible qu'en 1970 (Jackson, 2017). Cependant, aucune des politiques publiques adoptées jusqu'ici n'a mené à un découplage qui réponde à l'ensemble des cinq critères évoqués plus haut (Hickel et Kallis, 2020 ; Jackson, 2017 ; Parrique *et al.*, 2019).

Depuis les années 1970, sur l'ensemble de la planète, augmentation de l'empreinte matérielle, augmentation des GES et augmentation du PIB sont allées de pair, comme le montre la figure 2.6 (EEA, 2021). En ce qui concerne l'utilisation de ressources, c'est même le contraire d'un découplage qui s'observe puisque la croissance de la consommation de matériaux augmente plus rapidement que la croissance de la

population et des revenus (Tukker *et al.*, 2018). Auquel cas il faut parler de « surcouplage ». En Europe depuis l'an 2000, l'empreinte matérielle croît plus vite que le PIB (Laurent, 2021).

Figure 2.6 : Évolution des indicateurs économiques et environnementaux à l'échelle mondiale (1970-2018)



Source : EEA, 2021, p. 4.

Une note récente de l'European Environment Agency (EEA), une agence officielle de l'Union européenne, intitulée « Growth without economic growth » concluait qu'un

découplage suffisant de la croissance économique et de la consommation de ressources ne sera probablement pas possible, du moins pas dans les temps impartis, car la croissance verte mise surtout sur des développements technologiques qui ont jusqu'ici plutôt été associés à une augmentation de la consommation des ressources, plutôt que l'inverse (EEA, 2021). À ce jour, les données montrent encore qu'aucun pays ne parvient à répondre aux besoins fondamentaux de leurs citoyens tout en atteignant un niveau d'utilisation des ressources qui soit globalement durable (O'Neill *et al.*, 2018). Pour Vadén et ses collègues, il faut aujourd'hui conduire plus d'étude sur le sujet et inverser la charge de la preuve de la possibilité du découplage absolu : « *The claim needs to be supported by detailed and concrete plans of structural change that delineate how the future will be different from the past. Otherwise the onus of the claim will rest on the abstract possibility of decoupling; an abstract possibility that no empirical evidence can disprove but that in the absence of robust empirical evidence or detailed and concrete plans rests, in part, on faith* » (Vadén *et al.*, 2020, p. 243). Les politiques publiques qui misent uniquement sur l'hypothèse d'une innovation technologique majeure pour permettre ce découplage se retrouvent alors de plus en plus critiquées, car retardant les possibilités d'agir dans les délais fixés, ce qui revient à augmenter les efforts à fournir à l'avenir (Antal et Van Den Bergh, 2016 ; Méda, 2013).

Pour résumer, les études sur le découplage aboutissent globalement à la même conclusion : pour être à la hauteur des enjeux environnementaux, les sociétés modernes ne peuvent se contenter des gains d'efficacité technologique produits par l'innovation actuelle et doivent aussi faire advenir des changements socio-économiques majeurs, notamment dans la manière de produire et de consommer (Antal et Van Den Bergh, 2016 ; Haberl *et al.*, 2020 ; Hickel et Kallis, 2020 ; Mossé et Ramos, 2021 ; Parrique *et al.*, 2019). De plus, les modèles qui projettent une croissance verte qui respecte les limites de l'Accord de Paris s'appuient fortement sur des technologies d'émissions négatives (« negative emissions technologies ») comme des technologies de captation du carbone (Carbon Capture and Storage) qui n'ont soit pas encore prouvé leur

efficacité ou leur capacité de déploiement à grande échelle, soit comportes de grands dangers (c'est par exemple ce qui a trait à la géo-ingénierie) (Hickel et Kallis, 2020). L'EEA (2021) conclut ainsi : « *An absolute reduction of environmental pressures and impacts would require fundamental transformations to a different type of economy and society instead of incremental efficiency gains within established production and consumption systems* ».

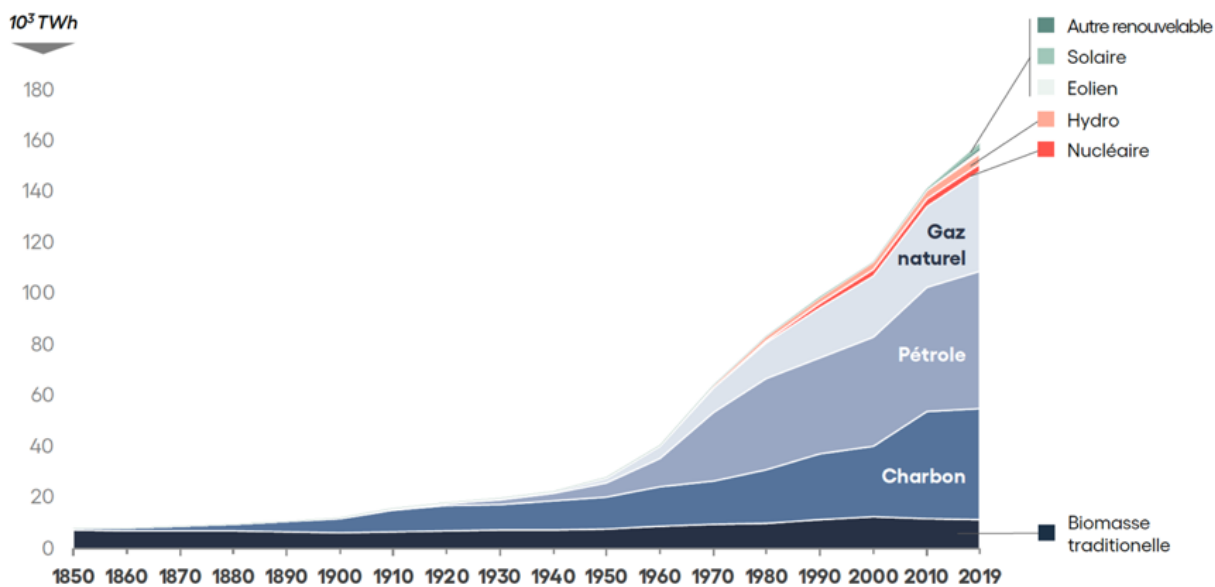
2.3.4 Des limites de la technique : effets rebonds et cumulation

Les progrès techniques, en améliorant l'efficacité énergétique ou en baissant le nombre de ressources utilisées des produits, peuvent se heurter à une limite contre-intuitive : économiser des ressources ou de l'énergie va avoir pour effet d'augmenter la quantité totale d'énergie et de matière consommées en valeur absolue. C'est ce qui se nomme l'« effet rebond », théorisé par l'économiste Jevons qui observait au XIX^e siècle que lorsque les machines qui utilisent du charbon gagnent en efficacité énergétique, cela n'a pas pour effet de diminuer la quantité totale de charbon consommée, mais au contraire de l'augmenter. Cela s'explique par le fait que les gains en efficacité énergétique se traduisaient en gains financiers qui permettaient un plus grand investissement dans ce type de machines consommatrices de charbon (Daumas, 2020 ; Méda, 2013). En effet, ce qui augmente l'efficacité de l'utilisation d'une ressource, et donc tend à diminuer son coût, va avoir tendance à augmenter son utilisation et donc *in fine*, la consommation de cette ressource. L'utilisation de la voiture l'illustre bien : plus elles vont être performantes et consommer moins d'essence, plus les constructeurs vont fabriquer des voitures énergivores (prenons l'exemple des SUV) et davantage les conducteurs auront tendance à faire de kilomètres (Abraham, 2015). Cet effet rebond peut prendre de multiples formes. Par exemple, construire de nouvelles infrastructures automobiles pour décongestionner les routes produit sur le long terme un effet d'augmentation du nombre de voitures en circulation, ce qui peut aboutir à une augmentation des embouteillages (Hasnine et Habib, 2020), et de la pollution.

Finalement, le développement technologique a jusqu'ici eu tendance à augmenter la consommation d'énergie et de matière, plutôt que l'inverse (EEA, 2021).

Autre problème, à une échelle mondiale, les nouvelles technologies de transformation d'énergie, comme les énergies renouvelables, ont tendance à s'accumuler à la quantité d'énergie déjà utilisée plutôt qu'à servir de substitution. Dit autrement, les nouvelles sources d'énergie, à l'instar du renouvelable viennent augmenter la quantité d'énergie disponible, et non rendre plus propre celle existante. La figure 2.7 montre ainsi comment les différentes sources de transformation d'énergie s'empilent les unes sur les autres.

Figure 2.7 : Consommation mondiale d'énergie primaire (1850-2019)



Source : Mossé et Ramos, 2021.

2.3.5 Modèles économiques versus modèles physiques

Rajoutons encore que les modèles macroéconomiques de croissance endogènes ignorent l'importance de l'énergie (et des ressources) en tant que facteur de production (Jancovici, 2011, 2015) ; seuls comptent le capital et le travail (Ventelou, 2001). Ils présentent donc la croissance comme un axiome qui ne peut en lui-même être remis en cause. De même, ces modèles considèrent que les sociétés seront toujours en mesure de trouver des solutions grâce à l'innovation technologique (si tant est que l'innovation ne soit pas entravée par des interventions de l'État) (Caminel, 2015). C'est la perspective schumpétérienne (Dufrénot, 2019). Cependant, qu'advienne dans les temps impartis un découplage suffisant pour préserver l'environnement en fonction des différents objectifs (comme les accords de Paris sur le réchauffement climatique) et respecter les limites planétaires semble improbable, du moins à la lumière des connaissances actuelles. À un niveau macroéconomique, la croissance risque de toute façon d'être interrompue, que ce soit pour des raisons écologiques (finitude des ressources et dégradation de l'environnement), économiques (baisse des gains de productivité) ou politiques (avec des décisions politiques de protection de l'environnement).

2.4 Conclusion du chapitre II : face à l'impasse, l'impératif d'une nouvelle voie

Bien que les politiques publiques soient encore majoritairement pensées dans une perspective de regain de points de PIB, la croissance économique, telle que nous la connaissons, semble être depuis plusieurs années sur le déclin dans les économies matures. En cause notamment, la baisse des gains de productivité et la limite biophysique des ressources et des exutoires qui astreignent les activités humaines à se développer à l'intérieur de ce cadre. D'aucuns mettent en avant la « dématérialisation » (c'est-à-dire une forme de découplage) de l'économie comme possibilité de dépasser ce cadre, mais les études sur le sujet restent formelles : la dématérialisation et la

tertiarisation de l'économie ne fonctionnent que grâce à une augmentation constante de ses infrastructures qui, bien qu'étant parfois cachées, sont pourtant bien réelles, au sens de matérielles. Citons encore une étude parue dans la revue *Nature* en 2020 qui démontre que la « masse anthropique » (« *anthropogenic mass* »), c'est-à-dire la masse de tout ce qui a été conçu par l'homme et qui est encore existant (infrastructures comme le logement et les routes, le matériel, *etc.*)³⁰, double tous les 20 ans environ. En 2020, elle est supposée avoir dépassé le poids de la biomasse de l'ensemble du vivant présent sur notre planète (végétaux – qui représentent près de 90% de la masse –, animaux, bactéries, virus, *etc.*)³¹ (Elhacham *et al.*, 2020).

Dès lors, la fin de la croissance devient une hypothèse de travail à la fois valide, mais aussi nécessaire. Le cadre ainsi posé, il est désormais tant de faire la synthèse de ce que nous avons avancé pour en faire ressortir l'objet de recherche sur lequel portera notre question de recherche.

³⁰ À titre d'exemple, la masse du plastique excède de près de 2 fois la masse de l'ensemble des êtres vivants sur la planète (animaux terrestres et marins réunis) (Elhacham *et al.*, 2020).

³¹ Pour une bonne illustration de l'article, nous renvoyons vers l'infographie intitulée « Visualizing the Accumulation of Human-Made Mass on Earth » de Venditti et Belan (2021).

CHAPITRE III

PENSER L'APRÈS CROISSANCE SOUS L'ANGLE DES INÉGALITÉS : PROBLÉMATIQUE ET QUESTION DE RECHERCHE

Il faut considérer qu'il n'existe rien de plus difficile à accomplir, rien dont le succès ne soit plus douteux, ni rien de plus dangereux à mener, que d'initier un nouvel ordre des choses. Car le réformateur a des ennemis parmi tous ceux qui profitent de l'ordre ancien, et seulement de tièdes défenseurs chez tous ceux qui pourraient profiter de l'ordre nouveau, cette tiédeur émergeant en partie de la crainte de leurs adversaires, qui ont les lois en leur faveur ; et en partie de l'incrédulité de l'humanité, qui ne croit réellement à rien de nouveau tant qu'elle n'en a pas vraiment fait l'expérience.

N. Machiavel

Résumons : les deux premiers chapitres de ce mémoire ont permis de montrer que la quête de croissance du PIB était un phénomène récent dans l'Histoire et qu'elle s'accompagnait ces dernières décennies d'une augmentation des inégalités et des dégradations de l'environnement (épuisement des ressources et augmentation des pollutions). De fait, la croissance n'est pas non plus synonyme d'amélioration des conditions de vie sur le long terme, car elle participe activement à la destruction des conditions de vie même de l'humanité (Meadows *et al.*, 2013 ; Rockström *et al.*, 2009 ; Steffen *et al.*, 2015). Cette croissance est donc non seulement inégalitaire, mais également insoutenable.

De plus, la croissance subit désormais une baisse structurelle dans les pays aux économies développées, tandis que les politiques mises en place depuis la fin des années 1970 pour la stimuler sont en partie responsables de l'augmentation des inégalités, des inégalités qui impactent ensuite à leur tour négativement la croissance (Chancel *et al.*, 2013 ; Jackson, 2019). Ces inégalités sont bénéfiques à une minorité dominante (appelée les « 1% ») qui contrôle/s'accapare de plus en plus de richesses, que ce soit au niveau de la détention de capital ou des revenus.

Malgré cela, l'augmentation du PIB continue de rester la boussole des économies développées, notamment pour permettre à l'édifice social de se maintenir, comme cela fût encore rappelé par le président Emmanuel Macron (Figaro Live, 2020). Il est vrai que l'État social actuel est le produit de la société de croissance (Méda, 2013), et force est de constater qu'il est aujourd'hui financé par une fiscalité fondée sur le travail salarié, les échanges et la plus-value, et orienté dans le but de soutenir la consommation. Il tire ses ressources des fruits de ce modèle et n'a encore jamais été pensé dans un paradigme où la croissance se tarirait (Viennot, 2020).

L'histoire des États-providence européens et d'Amérique du Nord est intimement liée au développement du capitalisme industriel et à un mode de régulation dans lequel production et consommation vont de pair. Ces États sont donc dépendants d'un modèle économique expansionniste (Hirvilammi et Koch, 2020). De ce fait, la croissance est légitimée par l'État social qui, notamment au travers de la sécurité sociale dans les pays qui en sont pourvus, s'est inscrit dans un cadre politique visant le plein emploi et stimulant la consommation pour éviter une nouvelle crise de la demande (Duval, 2020). En effet, les gouvernements financent le bon fonctionnement des institutions publiques grâce aux différentes taxes, impôts et cotisations sociales. Une augmentation du PIB entraîne une hausse des revenus de l'État qui peut alors augmenter les dépenses de

services publics et dispose de plus de moyens pour réaliser de grands projets de société, la transition écologique faisant partie de ce type de grand chantier (à travers le financement d'infrastructures durables, par exemple) (Parrique, 2019). À l'inverse, une diminution des activités économiques entraîne nécessairement des enjeux d'arbitrage d'allocations des ressources : *doit-on par exemple baisser les dépenses en santé ou en éducation, ou augmenter les impôts pour compenser ?* (Chancel et al., 2013).

Mais, comme nous l'avons vu dans les deux premiers chapitres, la croissance apparaît de plus en plus comme l'origine du problème, et non la solution, aux divers maux qui ébranlent la société. Pourtant, ce n'est pas la croissance *en soi* qui pose problème, mais plutôt sa composition, car de nos jours « *les déchets, la transformation des forêts en latérite, les bidonvilles, la mercantilisation de l'air, de l'eau et des gaz à effets de serre [...] sont des créations de richesses et de la croissance* » (Maris cité par Aktouf, 2021). Par contre, dans la pratique, aucune économie n'a démontré une capacité à véritablement découpler la croissance économique de la dégradation de l'environnement et de l'épuisement des ressources.

Certes, les progrès technologiques, souvent présentés comme *la* solution par les partisans de la croissance verte, n'ont pas encore démontré leur capacité à garantir la transition écologique. Les développements technologiques sont, de plus, loin d'être autonomes ou orientés vers le bien commun : ils sont dirigés par des forces sociales, culturelles et politiques et sont principalement le lieu de conflit entre différents intérêts. La quête de profit et de pouvoir est au nombre de ces intérêts (Salomon, 1992).

3.1 Sortir de la croissance : une hypothèse de travail plausible

Face à ces enjeux, des propositions émergent alors dans le sens d'une planification pour sortir la société de sa dépendance chronique à la croissance du PIB. Les tenants de ce que nous pourrions appeler (avec d'autres) *l'après-croissance* estiment que l'âge d'or

de la croissance est sur le déclin et que les institutions doivent se transformer pour répondre aux nouveaux impératifs socio-écologiques. Selon eux, ce que nous pourrions appeler les *sociétés de croissance* ont créé les conditions de leur propre fin.

3.1.1 Définir la société de croissance

La société de croissance est entendue dans ce mémoire et à la suite de Latouche comme une *société dont l'organisation sociale est fondée sur la mécanique de l'expansion économique continue calculée sous forme de croissance du PIB*.

La société de croissance peut être définie comme une société dominée par une économie de croissance et qui tend à s'y laisser absorber. La croissance pour la croissance devient ainsi l'objectif primordial sinon le seul de l'économie et de la vie. Il ne s'agit pas de croître pour satisfaire les besoins reconnus, ce qui serait une bonne chose, mais de croître pour croître. Elle repose sur une triple illimitation : illimitation de la production et donc du prélèvement des ressources renouvelables et non renouvelables, illimitation dans la production des besoins – et donc des produits superflus, illimitation dans la production des rejets – et donc dans l'émission des déchets et de la pollution (de l'air, de la terre et de l'eau) (Latouche, 2015, p. 208).

Cependant, nous proposons dans ce travail d'articuler la pensée de Latouche avec celle de Piketty pour faire de la société de croissance une société dans laquelle la croissance sert à justifier les inégalités sociales.

3.1.2 Une hypothèse de travail à prendre en compte

Le discours sur la remise en question de la croissance économique, telle qu'elle est aujourd'hui constituée, est de plus en plus légitimé par de grandes instances internationales (OCDE, FMI, Banque Mondiale, *etc.*) (Ferguson, 2018). Nous pouvons ainsi lire dans un récent rapport de l'OCDE que : « *Trois organisations internationales pionnières de la pensée et de la pratique économiques – l'OCDE, la Banque mondiale et le Forum économique mondial – ont commencé depuis quelques années à diffuser*

un discours inédit sur la croissance inclusive et durable, reposant sur la reconnaissance du fait que le modèle néolibéral est à l'origine d'une aggravation des inégalités et d'effets intenable sur l'environnement. » (OCDE, 2018, p. 27). Dans cette note, l'OCDE appelle à délaisser l'approche centrée sur le PIB qui n'est plus reconnu comme un indicateur de bien-être, et de viser un changement de paradigme. L'organisme admet tout de même que le consensus est pour le moment confiné au constat de la défaillance du modèle dominant.

Si ces grandes institutions ne tablent pas encore sur une « fin de la croissance », celle-ci – ou du moins sa baisse structurelle – s'impose désormais comme une hypothèse de travail plausible dans les milieux scientifiques ; « *l'hypothèse d'une croissance faible, oscillant péniblement autour de 1 %, d'une stagnation ou pire, ne peut être écartée* » (Chancel *et al.*, 2013). L'augmentation des inégalités et des dégradations environnementales remet en question l'ordre social établi et invite à penser de nouveaux modèles en dehors du paradigme de la croissance.

3.2 Question de recherche

Puisque la question des inégalités est de nos jours « prise en charge » par la croissance économique, la question devient : *si la société sort du paradigme de la croissance économique, comment alors éviter l'aggravation des inégalités ?*

Cependant, outre l'inégalité, c'est aussi la capacité d'assurer le bien-être des populations qui est mise en doute, car la croissance est présentée comme un facteur d'augmentation de la richesse collective, et cela à deux niveaux. Le premier étant que la croissance est synonyme d'amélioration du bien-être. Angéla Merkel – comme la majorité des dirigeants politiques actuels – estimait en 2009 que « *Without growth no investments, without growth no jobs, without growth no funds for education, without growth no aid for the weak. And conversely : With growth investment, jobs, funds for*

education, aids for the weak, and – most importantly – trust by the people » (cité dans Schmelzer, 2016, p. 313). Les discours dominants portent en effet à croire qu'une transition vers une économie affranchie de la quête de croissance augmenterait les inégalités et se ferait au détriment de la justice sociale (ce qui, nous l'avons vu, est effectivement le cas dans le paradigme actuel). Le second étant en lien avec la bien connue métaphore du gâteau qui exprime que même si des individus s'enrichissent davantage que d'autres – creusant les inégalités – cela se fait au profit du plus grand nombre, suivant la logique du *ruissellement* très en vogue au XX^e siècle. Dès lors, hors du paradigme de la croissance, les grands écarts de richesse deviennent suspects, car ils ne sont plus synonymes d'augmentation de la richesse globale, mais d'une accapitation accrue de la richesse totale limitée : l'économie (re)devient un jeu à somme nulle.

Ainsi, nous nous posons dans ce mémoire la question de savoir si, et comment, les inégalités pourraient être gérées dans un paradigme post-croissance. Le terme de post-croissance sera défini dans le chapitre VIII, mais nous pouvons pour le moment nous contenter de l'affilier à l'idée d'une sortie de la société de croissance. Ce faisant, nous distinguons l'arrêt de la croissance dans une société toujours organisée en fonction de la croissance, d'une société « post-croissance » (ou de l'« après-croissance ») qui serait organisée en fonction d'un nouveau paradigme, hors de la croissance.

De cette question de recherche se dégagent plusieurs sous-questions :

- *Comment les propositions de transition vers une économie post-croissance tiennent-elles compte des inégalités ? Comment entendent-elles faire advenir des économies écologiques plus justes ?*
- *Quels mécanismes une société post-croissance devrait-elle prendre en compte pour être plus égalitaire ?*

- *Peut-on trouver un nouveau compromis social qui s'affranchisse de la quête de croissance économique ?*

L'enjeu des propositions post-croissance est de parvenir à mettre en place des politiques d'envergure en faveur de la transition écologique qui permettent l'avènement de sociétés « justes », tout en tenant compte de la dynamique sociale, sans quoi, nous partons du postulat qu'elles auraient des difficultés certaines à être socialement acceptées et mises en place. Les « objecteurs de croissance », pour reprendre une expression couramment employée (Mongeau, 2007), doivent alors démontrer que la société qu'ils envisagent peut effectivement répondre aux aspirations de justice sociale des individus et qu'un nouveau compromis social pourrait y voir le jour. Ils doivent être en mesure de justifier qu'une transformation des institutions et un renoncement à la quête de points supplémentaires de PIB seraient capables de fournir – ou au minimum, n'entraveraient pas – une qualité de vie jugée comme étant acceptable par les individus. Ce qui nous amène alors à nous poser la question suivante : *qu'est-ce qu'une société post-croissance juste ?*

Pour répondre à notre question de recherche, nous allons nous intéresser à la formation et à la régulation de ce que nous appellerons des *régimes d'inégalités*, concept qui sera également défini dans les prochains chapitres.

3.3 Méthodologie

Ce mémoire est un travail de recherche théorique (un « mémoire théorique »). Notre recherche ne comporte donc pas de terrain, notre méthode se résume à effectuer un état de l'art et à présenter une analyse critique soutenue par une argumentation rigoureuse. Par conséquent, nous aurons presque exclusivement recours à la littérature; nous puiserons nos sources en grande partie dans des articles scientifiques, des

monographies, des essais, mais aussi dans de la littérature dite « *grise* », c'est-à-dire des documents produits par des administrations, des organisations, *etc.*

Précisons que nous ancrons notre recherche dans le cadre des sociétés capitalistes nord-américaines et d'Europe de l'Ouest, c'est-à-dire des pays aux économies dites développées. Bien que très différents sur de nombreux aspects, nous nous basons principalement sur ces sociétés pour établir notre argumentaire. Toutefois, comme cela a été le cas dans les premiers chapitres, nous pourrions également avoir recours à des comparaisons internationales non centrées sur l'Occident, lorsque cela sera jugé nécessaire, pour appuyer notre propos.

Enfin, notre approche est macroéconomique et macrosociologique. Nous nous intéressons ainsi aux mécanismes qui régissent les régimes d'inégalités. Nous nous livrons à une analyse des structures de la société, et en cela l'observation des points communs et des différences entre les pays d'Amérique du Nord et d'Europe de l'Ouest peut nous permettre de dégager certains schémas constitutifs de l'évolution des sociétés capitalistes. C'est la même dynamique que nous mettons à l'œuvre en nous prêtant à une analyse sociohistorique des régimes d'inégalités depuis le féodalisme jusqu'à nos jours.

3.4 Annonce de plan

Notre mémoire est composé de quatre parties qui se déclinent chacune en deux chapitres, à l'exception de la première partie qui en compte trois.

La première partie a permis de mettre notre sujet en contexte pour aboutir sur notre problématique. Le premier chapitre a montré le lien entre croissance et inégalités, le second chapitre a insisté sur le lien entre croissance et dégradation de l'environnement et le troisième fut l'occasion de formuler notre question de recherche.

Dans la seconde partie, nous avons construit un cadre conceptuel novateur autour du concept de *régime d'inégalités*. Cette seconde partie se décompose en deux chapitres : le premier est une approche philosophique de la question des inégalités qui va permettre de préciser les termes de la recherche et le second sert à construire notre cadre d'analyse.

La troisième partie emploie notre cadre d'analyse pour présenter les principaux traits des régimes d'inégalités actuels. Elle est composée de deux chapitres : le premier présente la transition du féodalisme au capitalisme, sous l'angle de l'analyse des régimes d'inégalités, et le second construit le régime d'inégalités contemporaines-type que nous allons étudier. Ce recours à l'histoire va notamment nous permettre de mettre en lumière certaines forces constitutives de ces régimes, observables sur le temps long.

La quatrième partie analyse des propositions de sortie de la croissance, au regard de notre cadre conceptuel en s'ancrant dans l'étude de la société contemporaine. Elle est composée de deux chapitres : le premier étudie les diverses propositions de post-croissance sous l'angle des inégalités et le second chapitre donne lieu à une analyse critique sur la manière dont ces propositions s'inscrivent par rapport au régime des inégalités en vigueur. Ce dernier chapitre a aussi été l'occasion de réfléchir sur la possibilité d'un compromis social autour de la post-croissance et la théorie de la justice qui pourrait potentiellement être mobilisée dans ce type de société.

PARTIE 2
CADRE ANALYTIQUE :
LE CONCEPT DE RÉGIME D'INÉGALITÉS

Après avoir démontré le lien entre croissance et inégalité, ainsi qu'entre croissance et limites écologiques, nous en venons à la construction de notre cadre d'analyse. L'enjeu est de mobiliser des concepts clés qui, une fois bien définis, vont nous permettre de mieux cerner l'objet de notre enquête et d'exposer les outils que nous avons élaborés pour nous livrer au travail d'analyse.

L'« inégalité », en elle-même, est au principe de ces concepts qu'il importe de correctement définir. C'est tout l'enjeu du chapitre IV dans lequel nous réalisons un travail d'appropriation autour de ce concept. Pour ce faire, nous nous sommes posé la question de *l'origine des inégalités*. Ce travail, épigone mais toujours très formateur, nous a permis de mieux saisir la manière dont la société construit les inégalités, tout comme la manière dont les valeurs impliquent un certain type de jugement moral autour de ces inégalités (deux aspects qui, nous le verrons, sont cardinaux dans le concept de régime inégalitaire). Ce chapitre aboutit notamment à la formulation de notre propre interprétation du concept d'*inégalité sociale*, qui découle du rapport dialectique qui prend place entre la réalité objective d'une inégalité, la perception de la réalité et le jugement de valeur.

Le champ des inégalités est extrêmement large et nous avons organisé notre travail autour de la question des inégalités avant tout économiques. Pour être en mesure de les traiter, nous avons forgé un outil d'analyse novateur autour du concept de « régime d'inégalités » (ou « régime inégalitaire »). Ce concept, au cœur de notre travail, va nous

permettre d'aborder de manière originale la question des inégalités économiques dans une analyse macro, dynamique, et portée sur les tendances longues. Le chapitre V (second chapitre de cette partie) est donc l'espace de cette construction théorique ; se mêlent ici de nombreux auteurs et des apports théoriques hétérogènes. Nous pouvons par exemple citer les travaux de l'école de la régulation, de Marx et des penseurs qui s'inscrivent dans sa tradition, de Piketty et bien d'autres. Nous avons pris le parti de développer un cadre théorique novateur qui soit généralisable et qui réponde aux besoins de notre enquête. Nous le concédons d'emblée : la robustesse d'un tel cadre reste encore à prouver et de nombreux ajustements et éclaircissements devraient être apportés pour donner une contenance à ce concept. Toutefois il nous est, en l'état, apparu comme fonctionnel pour soutenir notre analyse dynamique des grandes mutations des inégalités économiques contemporaines et enrichir notre réflexion.

CHAPITRE IV

ORIGINES ET DÉFINITIONS DES INÉGALITÉS

Quand l'inégalité est la loi commune d'une société, les plus fortes inégalités ne frappent point l'œil ; quand tout est à peu près de niveau, les moindres le blessent. C'est pour cela que le désir de l'égalité devient toujours plus insatiable à mesure que l'égalité est grande.

A. De. Tocqueville

S'intéresser aux inégalités et leurs origines est un exercice délicat qui comporte une grande part d'incertitude, sans compter que les théories avancées semblent souvent contradictoires (Barbe et Callens, 2008). Partir en quête des origines des inégalités (l'utilisation du pluriel étant ici plus prudent) dans l'Histoire ne peut alors se faire qu'en acceptant d'emblée la très grande divergence des opinions qui entourent ces questions³². Par conséquent, c'est l'esprit curieux et ouvert que nous abordons ce chapitre dans lequel nous nous chargerons de présenter tout au mieux quelques-unes des hypothèses les plus influentes sur le sujet. Nous serons alors en mesure de proposer une définition personnelle des inégalités sociales qui nous amènera à les considérer sous un angle bien

³² Pour une synthèse, voir les travaux d'Ames (2014) qui ont, en partie, inspiré la rédaction de ces pages.

particulier : celui du rapport dialectique entre la réalité objective, la perception de cette réalité et le jugement de valeur.

4.1 Les inégalités sont-elles inéluctables ?

4.1.1 Inégalités et hiérarchies sociales chez les non-humains

Les inégalités sont-elles « naturelles » ? Pour répondre à cette première question, nous nous sommes d'abord penchés sur les récents travaux d'éthologies, et plus particulièrement sur les métasynthèses sur le sujet (voir l'*Annexe IV.1 : Regard éthologique sur les inégalités* pour un résumé). Sommairement, ces travaux permettent de dresser deux constats majeurs : les organisations sociales dans le monde animal sont protéiformes et aucune n'est dominante : il n'y a pas de formes d'organisation sociales *idéales* au sein du règne animal, toutes correspondent à des stratégies différentes d'adaptation en vue de la survie et de la reproduction.

De plus, l'observation montre que les structures sociales instituées ne relèvent pas exclusivement d'une hiérarchie « naturelle », au sens où ces hiérarchies ne découlent pas forcément de caractéristiques physiques et biologiques. En effet, la hiérarchie – à l'instar des autres modes d'organisation sociale – est souvent le fruit de facteurs sociobiologiques (c'est-à-dire issus de la génétique) et de facteurs socioécologiques (c'est-à-dire issus des relations sociales et des relations avec l'environnement) (Campan et Scapini, 2002 ; Ruelland, 2004). Toutefois, plus les sociétés sont stables et complexes (de nombreux individus, une division du travail, *etc.*), plus les hiérarchies semblent instituées. De plus, les hiérarchies sociales sont visibles davantage chez les vertébrés que chez les autres espèces. Cela s'explique, notamment, par le fait que les ressources plus limitées engendrent une plus grande compétition pour leur appropriation (Aron et Passera, 2009a). Ces hiérarchies viennent alors garantir le droit

de jouissance exclusif ou prioritaire des dominants sur les ressources alimentaires et reproductives.

Dans un second temps, nous nous sommes intéressés à la naissance des hiérarchies dans les sociétés humaines, comme structures sociales vectrices d'inégalités qui assurent des privilèges à une partie des individus au détriment du reste de la population.

4.1.2 Les inégalités dans les sociétés humaines primitives

Contrairement à ce qui était avancé par certains philosophes des Lumières comme Hobbes, rien n'indique que les premiers humains vivaient en familles isolées une existence « *solitaire, indigente, dégoûtante, animale et brève* » et en état de « *guerre de tout homme contre tout homme* » (Hobbes, 1651, p. 109 ; 117). À l'inverse, les recherches des anthropologues et des archéologues ont mis en lumière le caractère clanique des premières sociétés humaines. La synthèse des travaux de paléoethnologie rassemblée par l'auteur anarchiste Pierre Kropotkine (2001) sur le sujet abonde dans ce sens, de même que les travaux de l'anthropologue Jared Diamond (2000) qui relatent que les humains vécurent probablement en bande jusqu'au moins 40 000 ans, voire 11 000 ans pour la majorité d'entre eux. Il définit les bandes comme des petites sociétés qui réunissent entre 5 à 80 individus, la plupart ayant un lien de filiation par la naissance ou par le mariage. Les membres de ces bandes se tenaient efficacement ensemble principalement grâce au commérage qui permettait d'atteindre une taille maximale « naturelle » d'un groupe aux alentours de 150 individus (Harari, 2015). Après la bande, en fonction de l'élargissement numérique de la société et l'apparition de nouvelles techniques de communications, viendraient la tribu, puis la chefferie et enfin l'État (Diamond, 2000 ; Harari, 2015).

La famille était la molécule essentielle de ces sociétés primitives. Souvent, chaque famille détenait un pouvoir plus ou moins égal à l'intérieur du clan permettant de minimiser les systèmes de domination (Darmangeat, 2013 ; Galland et Lemel, 2018).

Ce type d'organisation peut être qualifié d'« égalitaire » car ne possédant pas de stratifications sociales formalisées avec des classes sociales supérieures ou inférieures entre les différentes familles (Diamond, 2000). Ces premières sociétés égalitaires étaient composées de chasseurs-cueilleurs qui ne pratiquaient pas l'agriculture ni l'élevage. L'une de leurs premières caractéristiques était un accès libre aux territoires pour satisfaire leurs besoins matériels (Darmangeat, 2013). Le film « Les dieux sont tombés sur la tête » réalisé par le Sud-Africain Jamie Uys dans les années 1980 illustre bien la manière dont ces peuples (en l'occurrence les Bushmen vivant dans le sud de l'Afrique), étaient détachés de l'idée même de propriété privée. Cela limitait les inégalités et il n'y semblait alors n'y avoir que des formes particulièrement erratiques de domination.

Les inégalités existaient tout de même, notamment au niveau individuel, à l'intérieur des familles (certains individus pouvaient disposer de droit d'accès prioritaires aux ressources et un pouvoir supérieur sur ses congénères). Mais l'existence de « minimum requis », qui permet à tous les individus d'avoir un accès aux biens de subsistances, quel que soit leur niveau de participation à la production, semble témoigner d'une forte propension de certaines de ces sociétés à vouloir les combler (Radin, 1953). Bookchin (1989) parle ainsi d'« *égalité des inégaux* » puisque dans ces sociétés primitives, les « inégalités » étaient en grande partie compensées par la communauté. Un certain nombre de normes culturelles avaient par exemple pour effet le partage de la nourriture entre les membres des tribus, que ce soit au cours de cérémonie de retour de chasse ou de règles de bienséance qui interdisaient par exemple à quelqu'un de manger sans convier ses compagnons à prendre part au repas (Darmangeat, 2013). De plus, de nombreux ossements de personnes handicapées n'ayant pu atteindre l'âge adulte sans un soutien actif de la communauté ont été retrouvés dans des sites mortuaires préhistoriques, témoignant encore du postulat de « minimum requis ». L'*égalité de fait*, c'est-à-dire une égalité objectivement présente sans être nécessairement institutionnalisée, primait alors sur l'*égalité formelle*, qui signifie l'institutionnalisation

de la notion d'égalité entre les humains, laquelle ne serait arrivée que bien plus tard dans des formes de sociétés beaucoup plus complexes. Selon l'anthropologue Dorothy Lee, l'égalité *de fait* était prédominante par la « *nature même des choses, comme sous-produit de la structure démocratique de la société elle-même et non comme un principe qu'il fallait ajouter* » (Lee citée par Bookchin, 1989) ne certaine conception de la solidarité semblait alors transcender les formes de conflit et de « gouvernement » dans les sociétés tribales (Radin, 1953). Les sociétés de chasseurs-cueilleurs étaient donc souvent faiblement inégalitaires (Galland et Lemel, 2018).

4.1.2.1 Des sociétés primitives égalitaristes ?

Les sociétés égalitaristes peuvent donc se définir sur la base d'une non-institutionnalisation des rapports hiérarchiques et d'un accès libre aux moyens ou aux fruits de la production (Ames, 2014).

L'anthropologue Boehm soutient qu'un comportement égalitariste s'explique en premier lieu par une détermination moraliste d'un groupe qui considère que certains de ses membres ne devraient pas être en mesure de dominer les autres (Boehm *et al.*, 1993). L'égalitarisme serait donc d'abord teinté d'un aspect fortement idéologique. L'auteur introduit d'ailleurs le concept de *hiérarchie de dominance inversée* (« *reverse dominance hierarchy* »), estimant que la communauté décide collectivement du degré de hiérarchie acceptable. Erdal et Whiten préfèrent quant à eux le terme de « contre-dominance » (« *counterdominance* ») qui renvoie à l'idée que dans un groupe, chacun veille à ce qu'aucun des autres membres de ce groupe ne puisse avoir davantage de biens ou jouir d'une position sociale plus élevée (Erdal *et al.*, 1994). Dans ce modèle, la hiérarchie est altérée par un mécanisme de protection des intérêts individuels; un individu accaparant trop de pouvoir finirait ainsi par être renversé (Darmangeat, 2013). Quels que soient les débats anthropologiques entourant la question, la piste du caractère socialement construit de *l'égalitarisme formel*, pour reprendre l'expression de (Ames, 2014), ne fait pas non plus consensus.

Cette égalité peut toutefois être relativisée. Galland et Lemel (2018) insistent sur la présence d'inégalités de « prestige » chez *Homo Sapiens* avant la révolution néolithique. Cela s'observe entre autres par la découverte d'« objets de prestige » dans certaines sépultures. Ces objets n'avaient pas d'utilité pratique, ils étaient principalement destinés à une fonction ornementale. Au sein des groupes sociaux, seuls certains individus semblaient en revanche y avoir accès. Des anthropologues tels que Diamond (2017) associent l'apparition de ces objets de prestige avec un ensemble de transformations sociales comme la division du travail, le passage de la tribu à la chefferie et aux prémices d'une assise territoriale.

Les sociétés plus complexes qui pratiquent notamment l'élevage, l'agriculture et le stockage sont en revanche bien plus inégalitaires avec l'apparition d'une distinction entre « riches » et « pauvres », certains membres les plus avantagés prenant une fonction centrale dans l'organisation de la vie sociale et de la production. Ces sociétés inégalitaires ont pu devenir de véritables sociétés de classes dans lesquelles une frange de la population (souvent numériquement majoritaire) assure la production pour les autres. Pour Darmangeat (2013), disciple d'Alain Testart, « *l'histoire de toutes les sociétés humaines s'inscrit dans une tendance générale vers le développement des inégalités et l'apparition des classes* ». Il faut toutefois préciser que ce développement ne s'est pas fait de manière uniforme à travers le monde, ni à travers l'Histoire.

4.1.2.2 De la multitude des rapports sociaux dans les sociétés inégalitaires

L'anthropologue Graeber (2013) observe que toutes les sociétés inégalitaires sont régies par trois grands différents principes moraux qui permettent d'assurer la gestion des ressources : le *communisme*, la *hiérarchie* et l'*échange*. Le communisme est pour Graeber un principe moral fondamental présent dans toutes les sociétés – même les

sociétés capitalistes³³ – et ne peut pas être réduit à un simple rapport de propriété. Il identifie le communisme à cette maxime popularisée par Marx et Engels dans la critique du programme de Gotha (1973, p. 130) : « *De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins!* ». La hiérarchie est, elle, un rapport qui repose sur une asymétrie de pouvoir, contrairement à l'échange qui nécessite une égalité formelle pour pouvoir être opéré (dans le cas contraire, il s'agirait d'un abus ou d'un vol). Ces principes moraux coexisteraient en tout temps et en tout lieu; « *nous sommes tous des communistes avec nos amis intimes, et des seigneurs féodaux avec les petits enfants* » (Graeber, 2013, p. 139). Il n'y aurait, dès lors, et selon lui, pas de société vierge de toute forme de hiérarchie. En revanche, ce qui change, c'est le degré d'institutionnalisation de la hiérarchie et d'inégalité toléré par la société et une société purement « égalitariste » serait une société dans laquelle l'ensemble des biens sont équitablement redistribués à tous les individus³⁴.

4.1.3 Théories autour de l'institutionnalisation des hiérarchies sociales

Les hiérarchies sociales semblent devenir la norme au fur et à mesure que le système social se complexifie ; il faut alors se demander comment et pourquoi ces hiérarchies finissent par s'institutionnaliser.

³³ Dans une entreprise capitaliste, il peut par exemple exister des rapports communistes, notamment en vue de l'efficacité : un employé peut partager des informations, prêter un stylo ou donner un conseil sur un coin de table, simplement parce qu'il est *humain* de le faire et que cela fait partie des relations sociales de base entre les individus (Graeber, 2013).

³⁴ Les Iroquois avec leurs « maisons longues » illustraient bien cette logique de redistribution; tous les membres de la tribu déposaient leurs denrées dans ces abris et le conseil de femmes était ensuite chargé d'allouer les ressources aux différentes familles (Morgan, 2015).

4.1.3.1 Intérêts individuels et consommation ostentatoire

Une théorie très partagée concernant l'apparition de la hiérarchie sociale est celle qui invoque le rôle des « *aggrandizers* » (Clark et Blake, 1994). Ce terme désigne des individus qui cherchent à promouvoir leurs intérêts propres (ou ceux de leurs proches) par divers moyens et notamment via l'accaparement de biens de prestige. Bien qu'ils soient peu nombreux, leurs comportements agressivement ambitieux et égoïstes dans un groupe enclencheraient une importante dynamique sociale ; « *aggrandizers have, in effect, an inner motor, an inner drive to increase their own standard of living and their own reproductive success* » (Hayden, 1998, p. 19). Selon ce modèle, ils seraient responsables d'une des principales forces de changement dans les sociétés humaines qui aurait notamment conduit à l'instauration d'une hiérarchisation sociopolitique (Ames, 2014).

D'autres auteurs, nombreux, considèrent que l'inclinaison à l'inégalité est inscrite dans l'humain comme un héritage primate. Nous serions, selon cette logique, *naturellement* appelés à rechercher le pouvoir et à interpréter la consommation ostentatoire de biens de prestige comme une preuve de cette supériorité (Maschner et Patton, 1996 ; Trigger, 2003). Boyd et Richerson (1988) reprennent cette idée en avançant que les humains peuvent se définir par deux ensembles de prédilections sociales : l'une étant la résultante de cet héritage primate qui inscrirait la quête de statut social comme un paramètre naturel, tandis que l'autre reviendrait à un ensemble d'« instincts tribaux » plus récents qui rendrait les humains enclins à collaborer en groupe de grande taille et à faire preuve de réciprocité.

Quoi qu'il en soit, il apparaît très clairement que les objets de prestige sont au cœur de la construction de ces inégalités en tant que symbole de ces inégalités, mais également comme créateurs de celles-ci. En effet, des inégalités de possession découlent des inégalités de statut et donc de la hiérarchie sociale. Les personnes investies de biens de prestige disposaient donc d'un statut moral supérieur (Ames, 2014). Toutefois, pour

que le procédé fonctionne, il fallait déjà que les objets soient porteurs d'une représentation sociale, et donc que le système de valeurs en présence puisse l'imposer (Wolpe, 1968). Les valeurs devaient ainsi nécessairement préexister dans le système social.

Le symbolisme très fort attaché à ces objets se retrouve encore aujourd'hui dans les concepts de « *consommation ostentatoire* » forgés par le sociologue Thorstein Veblen ou encore de « *signe extérieur de richesse* » repris par Baudrillard, (2009) (pour n'en citer que deux). La recherche de statut, notamment par les objets de prestige, faisant partie d'un "*complex of behaviors in which individuals strive to be in the focus of attention in order to improve their position in the rank hierarchy of a group*" (Wiessner cité dans Price et Feinman, 2010, p. 20). Bien que l'inégalité paraisse dans ce cas rattachée à la notion de biens superflus et non directement de ressources vitales, l'idée qui s'en dégage est que ces objets sont des marqueurs sociaux, ils permettent la reconnaissance des individus dominants et donc d'établir le rang social même lorsque la communauté est trop grande pour que les personnes se connaissent directement.

4.1.3.2 La fonction sociale à l'origine des structures de pouvoir

D'autres théories avancent que les premières sociétés primitives auraient possiblement été construites sur une forme gérontocratique. Les conditions de vie prémodernes entraînaient une très forte mortalité infantile, mais pour les individus qui atteignaient l'âge adulte, il était possible de vivre relativement âgé, faisant alors des aînés les garants de la mémoire de la famille et de la tribu (Bookchin, 1989). Ce pouvoir était d'autant plus renforcé que la transmission se faisait exclusivement par voie orale. Un premier rapport hiérarchique serait alors né de la relation entre les jeunes et les personnes plus âgées au sein d'un groupe. Ce type de hiérarchie – qui s'observe également chez des groupes d'animaux sociaux comme les gorilles (Fossey, 2000) – avait l'avantage de garantir une certaine égalité puisque chacun pouvait accéder au pouvoir du moment qu'il vive assez longtemps.

La gérontocratie aurait, selon cette théorie, progressivement institutionnalisé des rapports de domination. Ces canaux hiérarchiques auraient ensuite été utilisés pour asseoir l'autorité d'individus ou de groupes d'individus sur la base de critères différents de celui de l'ancienneté. Une thèse également défendue par Rousseau :

Les premières sociétés se gouvernèrent aristocratiquement. Les chefs de famille délibéraient entre eux des affaires publiques ; les jeunes gens cédaient sans peine à l'autorité et à l'expérience. [...] Mais à mesure que l'inégalité d'institution l'emporta sur l'inégalité naturelle, la richesse ou la puissance fut préférée à l'âge, et l'aristocratie devint élective (Rousseau, 2015, p. 54).

L'âge de cuivre a amorcé la transition vers des sociétés plus fortement hiérarchiques et inégalitaires (Barbe et Callens, 2008). Les conflits armés liés aux conquêtes ou aux résistances face aux invasions barbares ont aussi renforcé les hiérarchies sociales (Diamond, 2017). Le pouvoir des souverains commençait dès lors à reposer sur des institutions qui allaient constamment renforcer sa légitimité (comme la police, la bureaucratie, le système judiciaire, *etc.*). La hiérarchie aurait ensuite été confortée par l'apparition d'une classe religieuse : les chamans. Ceux-ci assuraient la légitimation théologique des dominants, qui se sont progressivement transformés en une *classe* guerrière. Inversement, les chamans étaient protégés par les puissants contre l'incrédulité populaire (Radin, 1953). Ensemble, les élites guerrières et spirituelles répondaient à un « besoin de stabilité » et à un « besoin de sens » (Piketty, 2019). Le régime ternaire (c'est-à-dire reposant sur trois ordres) serait ainsi l'une des plus anciennes formes d'organisation sociale inégalitaire, et également celle qui fut la plus répandue à travers l'histoire, le système féodal étant peut-être l'une des formes les plus emblématiques de cette division sociale hiérarchisée.

En résumé : avant la révolution néolithique, les inégalités sociales étaient surtout limitées à des différences de prestige de lignée pouvant assurer un accès différencié à certaines ressources. Pour des penseurs comme Bookchin (1989), le pouvoir ainsi

renforcé aurait permis d'asseoir un népotisme généralisé dans lequel les autocrates transformaient les anciennes communautés claniques, fondées principalement sur le lien du sang, en communauté territoriale déterminée par le lieu de vie. S'est ensuite progressivement dessinée la naissance des sociétés triparties (c'est-à-dire ternaires) dans lesquelles la division de la société en force de production, force guerrière et force religieuse assuraient la cohésion sociale. Ainsi, les sociétés seraient passées d'un certain égalitarisme à une « kleptocratie », c'est-à-dire à une société hiérarchisée dans laquelle des groupes d'individus auraient accaparé le pouvoir (Diamond, 2000). L'inégalité, comme disait Tocqueville (1835, p. 8), passa alors dans les lois ; « *elle devint un droit après avoir été un fait* ».

4.1.4 Naturaliser les inégalités pour mieux les justifier

Comme nous venons de le voir, la hiérarchie sociale fait partie intégrante des sociétés humaines, donnant raison à l'anthropologue Louis Dumont (1966, p. 33) pour qui une « *certaine hiérarchie des idées, des choses et des gens est indispensable à la vie sociale* ». Malgré tout, le degré d'inégalité ainsi que le degré d'institutionnalisation de la hiérarchie sont propres à chaque société en fonction de son histoire, de sa culture, des conflits sociaux qui la traversent et des décisions individuelles ou collectives qui y sont prises (Darmangeat, 2013 ; Graeber, 2013).

Plusieurs courants de pensée avancent l'idée que les inégalités émanent de différences purement naturelles et sont donc légitimes, car issues du *cours des choses* ou approuvées par un ordre cosmique supérieur. Les inégalités seraient alors une « *loi ontologique fondamentale (une loi présidant à la constitution de l'Être dans ses différentes modalités surnaturelles, naturelles et humaines) et un principe axiologique (une valeur à défendre et à réaliser par l'action morale et politique)* » (Bihr et Pfefferkorn, 2008, p. 15). Cette représentation a dominé une partie de l'histoire,

notamment dans les sociétés de castes³⁵ ou d'ordres précapitalistes. Elle est souvent le fait d'une rhétorique théologique et est encore employée de nos jours dans certains courants politiques d'extrême droite qui appellent à un retour à « l'ordre naturel » (Bihr, 1991). Avec cette « naturalisation » de la hiérarchie, le lion qui mange la gazelle dans la savane se voit transposé dans la société humaine pour devenir un dominant qui se hisse légitimement sur les épaules du dominé.

Ce type de discours inégalitaire permet notamment de justifier un grand nombre d'inégalités sociales liées aux origines des individus, à leurs caractéristiques physiques (sexe, couleur de peau, *etc.*). Cependant, ce n'est pas la différence naturelle qui est à l'origine du traitement différencié dans la société, mais bien la structure hiérarchique socialement construite de la société. Comme le résume l'écrivaine Mackinnon en prenant l'exemple du sexisme; dans nos sociétés « *the sexes are equally different but not equally powerful* » (MacKinnon, 2018, p. 232). La perspective naturaliste invite, de plus, à remettre en cause toutes formes politiques de justice sociale, car celles-ci ne feraient qu'entraver l'essence même de la nature humaine (Bihr, 1991).

Les inégalités perçues comme un phénomène naturel s'appuient, comme nous l'avons vu, sur une conception de forte hiérarchisation de la nature et de la société. Puisqu'il mange la gazelle, le lion se voit conférer un statut supérieur, de dominant, qu'il s'agit de respecter. Ce point est d'ailleurs partagé par de nombreux philosophes classiques qui estimaient que la hiérarchie était naturelle et inéluctable (Hansen-Løve, 2016).

³⁵ L'explication naturelle de l'organisation sociale est également le liant idéologique des sociétés de castes encore présentes de nos jours (Policar, 2001). Dans les sociétés hindouistes par exemple, ce sont principalement les « *vues religieuses, plutôt que des tendances économiques, qui fixent son rang à chaque groupe* » (Bouglé cité dans Policar, 2001). Dans ce type de régime, tous les individus quel que soit leur statut socio-économique ont en revanche le plus grand respect pour la caste supérieure brahmanique.

L'ordre social chez Platon suit par exemple les mêmes lois que celles qui régissent le cosmos. Platon était d'ailleurs favorable à une aristocratie éclairée avec les *philosophes-rois* à la tête et garant de l'« ordre naturel » (Bégorre-Bret et Morana, 2012). Aristote, après lui, reprit l'idée qu'il y a bien des distinctions naturelles entre les humains qui permettent d'assurer l'ordre social ; il expliquait ainsi que « *le pouvoir du maître sur l'esclave est aussi nécessaire et utile à l'esclave que l'est celui du père à ses enfants* » (Aristote, 1965).

Cette conception a été prédominante dans les sociétés helléniques prémodernes qui ont pourtant servi de socle pour ériger les régimes démocratiques occidentaux, lesquels sonneront le glas de l'idéologie de la hiérarchie naturelle. En effet, au moment des États généraux de 1789 en France, le Tiers-État, « *l'homme fort et robuste dont un bras est enchaîné* » qui n'était « *Rien* » jusqu'à présent dans l'ordre politique aspirait pour la première fois « *à être quelque chose* » en brisant les chaînes de l'affectation naturelle des fonctions sociales (Sieyès, 2002, p. 4). Les revendications révolutionnaires prônées dans le fameux pamphlet de l'Abbé Sieyès témoignent de ce rejet de la hiérarchie comme conception naturelle, considérant que « *Si l'on ôtait l'ordre privilégié, la Nation ne serait pas quelque chose de moins, mais quelque chose de plus* » (*Ibid.*).

4.1.4.1 Des inégalités qui finissent par s'inscrire dans les corps

Pour en revenir à Aristote, le raisonnement que propose le philosophe grec revient, selon nous, à prendre l'effet pour la cause en omettant le caractère récursif des inégalités. Celles-ci sont alors naturalisées et finissent par entraîner elles-mêmes de réelles différences naturelles. C'est également ce que condamne Rousseau lorsqu'il réfute l'argument de l'*ordre naturel* et s'emploie à démontrer le caractère socialement construit de toute inégalité :

Tout homme né dans l'esclavage naît pour l'esclavage, rien n'est plus certain. Les esclaves perdent tout dans leurs fers, jusqu'au désir d'en sortir :

ils aiment leur servitude comme les compagnons d'Ulysse aiment leur abrutissement. S'il y a donc des esclaves par nature, c'est parce qu'il y a eu des esclaves contre nature (Rousseau, 2015, p. 7).

Rousseau conçoit bien qu'il y ait des inégalités *naturelles* ou *physiques* (comme l'âge, la santé, la force du corps, les qualités de l'esprit, *etc.*), mais elles sont perçues comme si faibles qu'elles ne peuvent expliquer les grandes différences de richesse ou de puissance. Pour Hansen-Løve (2016, p.5), les inégalités que nous observons dans les sociétés modernes sont issues des « *mécanismes du marché et les transmissions de privilèges confortés au fil de siècles d'oppression* » et ne peuvent se justifier par un recours aux différences prétendument naturelles.

De plus, même les inégalités dites « naturelles », comportent également une part de déterminisme social. Dans le cas de la santé par exemple, certains individus ont davantage de risque de développer des maladies ou de souffrir de différents maux, non seulement faute du hasard ou d'une essence naturelle, mais aussi car ils sont le produit d'une société donnée dans laquelle le « *social se transcrit dans le biologique* », c'est-à-dire que les inégalités finissent par s'exprimer dans les « *corps* » (Fassin *et al.*, 2000). À titre d'exemple, des auteurs comme Gravlee expliquent que le concept de « race » doit par exemple être réinterprété à la lumière des connaissances actuelles comme l'expression d'inégalités sociales inscrites dans le biologique en fonction des systèmes socioculturels (Gravlee, 2009).

4.1.4.2 Des inégalités avant tout socialement construites

L'inégalité est pour Rousseau avant tout *morale et politique*, et le pouvoir va tenter de justifier ces inégalités par un discours naturaliste. La théorie du contrat social, en quittant le champ du naturalisme politique qui dominait depuis les philosophes

classiques³⁶, a introduit la notion d'*égalité politique réelle*, considérant dès lors l'unicité du genre humain. D'autres penseurs des Lumières et du contrat social comme Locke et Hobbes abondent dans ce sens et considèrent que les hommes sont nés sans distinction assez forte pour expliquer la domination des uns sur les autres :

La Nature a fait les hommes si égaux pour ce qui est des facultés du corps et de l'esprit que, quoiqu'on puisse trouver parfois un homme manifestement plus fort corporellement, ou d'un esprit plus vif, cependant, tout compte fait, globalement, la différence entre un homme et un homme n'est pas si considérable qu'un homme particulier puisse de là revendiquer pour lui-même un avantage auquel un autre ne puisse prétendre aussi bien que lui. Car, pour ce qui est de la force du corps, le plus faible a assez de force pour tuer le plus fort, soit par une machination secrète, soit en s'unissant à d'autres qui sont menacés du même danger que lui-même (Hobbes, 1651, p. 105).

Le postulat des différences naturelles comme origine des inégalités sociales se trouve d'autant plus mis à mal qu'un regard à travers l'histoire rend compte de la concentration structurelle des ressources entre les mains d'un petit groupe d'individus (Piketty, 2013), sauf à affirmer que « *ceux qui commandent valent nécessairement mieux que ceux qui obéissent* » et que « *la force du corps ou de l'esprit, la sagesse ou la vertu, se trouvent toujours dans les mêmes individus en proportion de la puissance ou de la richesse* » (Rousseau, 1754, p. 21).

Mais cela n'explique pas, à première vue, les inégalités dites « individuelles » que Bihr et Pfefferkorn (2008, 2014) définissent comme étant l'effet des attitudes des individus eux-mêmes, c'est-à-dire les conséquences de leurs propres choix. Certes, il est possible d'affirmer que les individus jouissent d'un libre arbitre, mais il est impossible, du

³⁶ Comme avec Platon et Aristote, notons cependant qu'Épicure ainsi que d'autres philosophes soutenaient une justice fondée sur un accord entre les hommes (Ranger, 2009).

moins à la vue des connaissances actuelles, de délimiter clairement l'action de ce libre arbitre par rapport au déterministe à la fois social, mais également naturel.

Comme nous le verrons dans le chapitre VII, c'est d'ailleurs sur les « inégalités individuelles » théoriques que s'appuie tout système basé sur la *méritocratie* censée rétribuer chaque individu en fonction de son mérite. Faut-il encore être capable de déterminer ce qu'une société considère comme le « mérite », cela pouvant par exemple être des attributs de naissance comme pour l'aristocratie, ou bien le fruit des efforts personnels, *etc.* (Forsé et Parodi, 2009). Dans ce dernier cas, comme Rawls questionne : pouvons-nous réellement avoir du mérite « *du fait qu'un caractère supérieur nous a rendus capables de l'effort pour cultiver nos dons ?* ». Rawls ajoute que nos dons à la naissance dépendent aussi de « *circonstances sociales de l'enfance que nous ne pouvons mettre à notre actif* », ce qui revient à attaquer frontalement la notion de mérite partagée dans les sociétés occidentales (Rawls, 2009).

Les différences naturelles et individuelles seules ne peuvent donc, selon nous, expliquer la hiérarchie et les inégalités, car celles-ci sont en grande partie déterminées par la structure sociale de la société. Chercher dans la nature ou dans les sociétés primitives des modèles pour asseoir une conception naturaliste de la hiérarchie semble dès lors voué à l'échec. Toutefois, il faut reconnaître avec Price et Feinman (2010) que les inégalités sociales ont été le modèle dominant de la structure sociale de la plupart des sociétés humaines depuis au moins 5000 ans. Les inégalités peuvent alors être abordées comme étant le fruit de divers facteurs naturels, individuels et sociaux qui s'influencent mutuellement. Mais si les hiérarchies existent bien, elles sortent bien rapidement du cadre de la « nature » pour devenir des institutions qui vont *produire* la société.

4.2 Une approche philosophique des inégalités

4.2.1 Différence, inégalité réelle et inégalité sociale

D'un point de vue théorique, aux prémices de tout questionnement sur les inégalités se trouve la notion de « différence » (entendue dans le sens de l'absence d'identité, de dissemblable) (Duvoux, 2017 ; Renaut, 2013). La différence engendre une *inégalité réelle* sous réserve qu'elle soit la cause d'un accès inégal à certaines ressources. Comme nous venons en substance de le voir, l'*inégalité réelle* peut être *naturelle* (par exemple, dans la thèse de Darwin, certaines différences rendent des espèces plus aptes à survivre que d'autres), *socialement construite* (par exemple, le cas d'une société qui attribuerait des privilèges particuliers à certaines personnes en vertu de certains critères), ou encore *individuelle* (par exemple, l'effet de comportements et de décisions des individus eux-mêmes considérés comme « libres »). Bihr et Pfefferkorn dans leurs *Dictionnaire des inégalités* (2014) établissent cette démarcation tout en reconnaissant que le partage entre ces trois causes n'est pas toujours « commode ». Ces distinctions n'en demeurent pas moins essentielles pour comprendre le conflit entre les diverses perceptions des inégalités.

Selon nous, une *inégalité réelle*, donc objective et mesurable, devient une *inégalité sociale* à la condition qu'il y ait l'émission d'un jugement de valeur sur cette inégalité. Une inégalité sociale est toujours fondée sur une part de subjectivité, le jugement de valeur, dépendant de la notion de justice, étant toujours socialement construit³⁷. La sociologie des inégalités est donc souvent « *assez floue avec un arrière-plan normatif* » (Galland et Lemel, 2018). Et cet arrière-fond n'est rien d'autre que le cadre intellectuel

³⁷ À ce stade, nous laissons de côté les débats sur le caractère potentiellement transcendant ou universel des fondements de la justice, développés par de nombreux philosophes comme Platon, Aristote, Pascal, Kant, Rawls, etc.

et moral qui permet de déterminer si une inégalité doit être considérée comme juste ou comme injuste.

La complexité de la notion d'inégalité réside ici même : dans son ambivalence qui la place tantôt sous une approche descriptive (donc objective) en fonction qu'elle exprime la différence, tantôt sous une approche normative (donc subjective) en fonction qu'elle exprime la morale (Renaut, 2014). Toute notion d'inégalité est alors tiraillée entre la « *pure et dure objectivité de l'abstraction mathématique* » et la « *forte subjectivité du sentiment d'injustice* » (Bihl et Pfefferkorn, 2008).

4.2.2 Définir les inégalités sociales

4.2.2.1 Une différence d'accès jugée injustifiée

Galand et Lemel définissent une *inégalité sociale* comme une « *différence d'accès à des biens sociaux jugée injustifiée* » conscients qu'elle est une « *représentation de certains écarts sociaux qu'une société, à un moment donné de son histoire, juge condamnables* » (2018, p. 9). Cette vision rejoint celle du sociologue Dubet pour qui les inégalités sociales ne peuvent se résumer à des faits sociaux quantifiables et objectifs : « *ce sont aussi et surtout des faits moraux et normatifs puisque dans le flux continu des inégalités sociales nous ne retenons généralement que celles qui paraissent injustes* » (2014, p. 20).

Dans la littérature, il est aussi courant de définir l'inégalité sociale comme un principe hiérarchique d'organisation sociale qui se manifeste par un accès inégal à certaines ressources (« *goods, information, decision making, and power* ») (Price et Feinman, 2010). Cette conception donne un éclairage supplémentaire sur la notion de *statut* en tant que déterminant de la position sociale et donc comme source de toute inégalité. Les questions touchant les inégalités deviennent dès lors inextricables de celles concernant l'organisation sociale. Comme le résume Rousseau en introduction de son

célèbre discours sur le sujet, l'inégalité, si elle n'est pas physique ou bien naturelle est alors forcément politique ou morale, c'est-à-dire qu'elle « *dépend d'une sorte de convention, et qui consiste dans les différents privilèges, dont quelques-uns jouissent, au préjudice des autres, comme d'être plus riches, plus honorés, plus puissants qu'eux, ou même de s'en faire obéir* » (Rousseau, 1754, p. 21).

Duvoux définit encore les inégalités sociales comme étant les « *expressions, historiquement et socialement construites, de différences ou de disparités qui renvoient à des dynamiques sociales qui produisent les groupes eux-mêmes* » (Duvoux, 2017, p. 3). Lahire expliquait dans une entrevue au journal *La vie des Idées* que pour qu'une inégalité sociale existe, il doit y avoir « *privation d'un bien matériel ou symbolique* » et que cela doit constituer « *un manque, un handicap ou une injustice* » (cité dans Monnet, 2015). La notion d'inégalité sociale est ainsi intimement liée à la notion de valeur ou plus précisément en la « *croyance en la valeur* » accordée à l'objet de l'inégalité.

4.2.2.2 Éléments de définition des inégalités sociales

De même, Bihr et Pfefferkorn définissent les inégalités sociales comme étant le « *résultat d'une distribution inégale, au sens mathématique de l'expression, entre les membres d'une société, des ressources de cette dernière, distribution inégale due aux structures mêmes de cette société et faisant naître un sentiment, légitime ou non, d'injustice au sein de ses membres* » (Bihr et Pfefferkorn, 2008, p. 2). Cette définition met l'emphase à la fois sur les situations inégalitaires objectives (« *distribution inégale* ») et sur le cadre moral dans lequel elles s'inscrivent, prisme à travers lequel les individus les jugent (« *faisant naître un sentiment, légitime ou non, d'injustice* »).

Toutefois, nous considérons qu'il est trop restrictif de circonscrire les inégalités sociales aux inégalités produites *dans et par* la société³⁸ (« *due aux structures mêmes de cette société* »). Ce faisant, les deux auteurs distinguent les inégalités sociales des inégalités naturelles et individuelles, tout en reconnaissant la difficulté – voire l'impossibilité – de discerner la part de chacune d'entre elles dans une *inégalité réelle*. Or, selon nous, dans une société humaine, ce sont les *causes* des *inégalités sociales* qui peuvent être naturelles, individuelles ou socialement construites, mais non l'inégalité elle-même qui est toujours *sociale* à partir du moment où rentre en compte la notion de justice. En d'autres termes, ce n'est pas la cause des inégalités qui détermine si elles sont sociales ou non, mais leur appréciation par la société : nulle inégalité sociale n'existe sans la capacité de jugement pour en prendre conscience.

Dans ce mémoire, nous proposons alors de définir les *inégalités sociales* comme étant des *inégalités réelles*³⁹ jugées à l'aune des critères de justice en vigueur dans une société donnée. La question n'est dès lors plus de savoir si l'inégalité est d'origine naturelle, individuelle, ou socialement construite, mais bien si elle est acceptable dans le cadre de la théorie de la justice en vigueur. En revanche, cette origine peut venir nourrir les discours de légitimation (ou de délégitimation) de ces inégalités.

Les inégalités sociales sont, par définition, plurielles. Elles regroupent toutes les inégalités réelles (économiques, écologiques, de santé, *etc.*). Pour être plus lisibles, certains auteurs ajoutent au terme *d'inégalité sociale* un complément apportant un

³⁸ Les deux auteurs écrivent dans leur *dictionnaire des inégalités* qu'il ne suffit pas que les inégalités soient produites *dans* la société, il faut aussi qu'elles le soient *par* la société pour qu'elles puissent être qualifiées d'*inégalités sociales* (Bihl et Pfefferkorn, 2014).

³⁹ Nous considérons les *inégalités réelles* comme les conséquences naturelles, individuelles, ou socialement construites de différences objectives.

éclairage supplémentaire sur l'objet étudié. C'est ainsi que l'on peut parler d'inégalité sociale de « santé » (Fassin *et al.*, 2000), de « mortalité » (Billette, 1977), de « réussite » (Jellab, 2013), de « scolarisation » (Cacouault-Bitaud et Œuvrard, 2009), *etc.* Précisons d'emblée que dans ce mémoire, ce sont surtout les inégalités sociales économiques (ci-après, « inégalités économiques » ou justes « inégalités » dans un souci de simplification de la lecture) qui nous intéressent.

4.3 La fabrique des inégalités sociales: entre réalité et perception

En faisant mention d'inégalités réelles, notre définition affirme la présence d'une différence originelle objective. Cette dernière ne peut se réduire à des caractéristiques physiques et peut, par exemple, concerner la place occupée dans la hiérarchie sociale ; « *si chacun était identique aux autres, il ne pourrait exister d'inégalité* » (Chauvel, 2019, p. 7). Dans le cas contraire, ou il n'y aurait pas de différence objective, il ne peut s'agir que d'une perception d'injustice et non d'une *inégalité sociale*. Effectivement, une situation peut être perçue comme inégalitaire par des individus sans que des inégalités objectives puissent réellement être constatées. Certaines personnes ont par exemple une perception amoindrie ou accrue des inégalités réelles, notamment à cause de biais positionnels. C'est le cas lorsque l'information reçue est erronée ou que les personnes concernées souffrent d'une « illusion objective » qui les pousse à mal interpréter la réalité (Sen, 2009). Sen prend l'exemple de l'Inde dans l'État du Kerala, où le taux de morbidité autoperçu est le plus élevé du pays alors que les conditions sanitaires et sociales y sont les meilleurs et que les habitants bénéficient d'une plus grande espérance de vie par rapport aux autres États du pays : l'autoperception de la morbidité est en décalage avec la réalité. Si la perception des habitants du Kerala les amenait à se comparer avec d'autres États de l'Inde et à considérer ensuite leur situation comme plus alarmante (alors qu'elle serait en réalité meilleure), il serait plus exact d'utiliser le terme de perception d'injustice plutôt que d'inégalité sociale.

Pour être capable de traiter correctement la question des inégalités sociales, il est donc important d'étudier la distinction qui s'opère entre la réalité d'une inégalité (objective et mesurable) et la façon dont celle-ci est perçue et jugée (subjectivement), et ce, à deux niveaux. Premier niveau : entre l'inégalité réelle et la perception de celle-ci. Second niveau : entre la perception et le jugement basé sur cette perception. Il convient donc de décomposer les *faits*, de la *perception*, des *jugements de valeur* (Chauvel, 2006).

4.3.1 Théorie de la disjonction : fait, perception, jugement des inégalités économiques

Afin de dresser un portrait de la réalité objective des inégalités, donc des *faits*, les chercheurs peuvent se référer à un certain nombre d'« *indicateurs* » (Bihl et Pfefferkorn, 2008). Le terme désigne une variable observable qui est employée afin de rendre compte d'une situation, par exemple une inégalité ou un ensemble d'inégalités (Renaut, 2013). Le revenu par habitant, le capital par habitant, *etc.*, sont autant d'indicateurs économiques qui permettent de mieux appréhender une « réalité » sociale. Les indicateurs permettent de se livrer à une analyse statistique supposément objective, bien qu'ils ne puissent témoigner de toute la complexité d'une situation puisque, par définition, ils mesurent la réalité sociale sous un angle particulier qui est toujours réducteur.

Il en est autrement en ce qui concerne la perception des inégalités et le sentiment de justice, donc de la *perception* et du *jugement de valeur*. En ce cas, il faut avoir recours à des études quantitatives ou qualitatives qui transcrivent le ressenti des personnes interrogées. L'International Social Survey Programme (ISSP) ou l'Enquête Européenne sur les Valeurs (EVS), par exemple, sont régulièrement citées comme des enquêtes à caractère sociologique internationales et d'envergure qui permettent – entre autres – de dresser un bilan sur la façon dont les citoyens perçoivent et jugent les inégalités qui traversent leur société (Bréchon, 2002). Elles illustrent la grande variété des représentations de la structure sociale et des inégalités entre les différents pays

observés et constituent de riches matériaux pour les analyses sociologiques (Forsé et Parodi, 2007).

En interprétant conjointement ces deux sources d'informations que sont les indicateurs objectifs et les résultats d'enquêtes d'opinion, Chauvel (2006) a démontré qu'il n'existe aucun lien entre le niveau réel des inégalités économiques dans un pays et le degré de ressenti de ces inégalités par les habitants de ce pays, ni même du degré de jugement de valeur sur les situations inégalitaires. Ses travaux, qui s'appuient notamment sur l'ISSP de 1999, montrent par exemple que les habitants des Philippines, du Chili et des pays scandinaves ont une proximité entre leurs représentations des inégalités et les inégalités objectives de leurs pays. À l'inverse, les habitants des États-Unis considèrent que leurs inégalités économiques sont beaucoup plus faibles que la situation réelle, s'estimant au niveau d'égalité de pays comme la Suède, tant bien même qu'objectivement, les États-Unis est un pays fortement inégalitaire. Ces résultats ont été confirmés par des travaux plus récents sur l'estimation des inégalités aux États-Unis (Norton et Ariely, 2011). De l'autre côté du spectre, la France ou le Portugal se représentent comme étant des sociétés plus inégalitaires qu'elles ne le sont réellement (Chauvel, 2006). Ces écarts entre réalité subjective et objective témoignent d'un paradoxe important, à savoir que les individus vivent dans un monde différent de celui qu'ils se représentent.

De plus, la construction de ces deux réalités (l'objectivité des inégalités et leurs représentations subjectives) ne relève pas des mêmes mécanismes, bien qu'il y ait des liens. La réalité objective est davantage du ressort de l'économie et de la politique (Piketty, 2019) alors que l'explication d'une représentation erronée serait davantage à chercher du côté de la diffusion de l'information :

Pour juger excessives les inégalités de son propre pays, il ne suffit pas de vivre dans un pays inégalitaire, il faut aussi être correctement informé de la situation réelle de ce pays ; ou bien sinon faut-il vivre dans un pays plutôt

égalitaire, objectivement, et mal connaître la réalité de cet égalitarisme de fait (Chauvel, 2006, p. 35).

Cette construction peut aussi provenir de la prégnance d'une idéologie particulière qui influence la manière dont les individus perçoivent la réalité sociale. Nous reviendrons dans le prochain chapitre (chapitre V) sur cet aspect.

4.3.2 Un sentiment d'inégalité relatif dans le temps et dans l'espace

La perception des inégalités est donc relative, reste alors à expliquer comment et par quoi cette perception est influencée. Deux principaux concepts permettent d'éclairer ce questionnement. Il s'agit du concept de *microjustice* (faisant référence à une perception individuelle ou bien d'un petit groupe) et de celui de *macrojustice* (s'attachant à une perception de justice globale) qui, étudiés conjointement, font apparaître que les individus mobilisent des logiques différentes s'ils pensent les inégalités à leur propre échelle ou réfléchissent dans une perspective plus large (Brickman *et al.*, 1981).

4.3.2.1 Microjustice

À un niveau individuel, c'est-à-dire *microsocial*, les individus ont tendance à percevoir leur propre situation en suivant la théorie de l'« intérêt bien compris » (qui porte aussi le nom d'« effet position »). Cette théorie stipule que la place occupée dans la structure sociale de la société a un lien significatif avec le sentiment d'être personnellement affecté par des inégalités. Mais les individus qui se sentent victimes d'inégalités n'ont pas pour autant l'impression que ces dernières sont plus présentes à l'échelle macrosociale ; ils ne semblent pas transposer leur ressenti personnel à une analyse plus globale (Galland et Lemel, 2018 ; Hadler, 2005).

De façon complémentaire, la théorie de la « frustration relative » avance l'idée que les individus estiment leur propre situation en fonction d'une comparaison avec un « groupe de référence » avec lequel ils entretiennent un sentiment d'appartenance

(Galland *et al.*, 2013). Cette relation a été exposée par Stouffer et ses collègues (1949) au milieu du siècle dernier grâce à la comparaison du sentiment d'inégalité ressenti par les membres de deux différents corps de l'armée américaine : l'armée de l'air et la police. Alors que l'armée de l'air offrait davantage de chance de promotion sociale que chez leurs confrères gardiens de la paix, le sentiment d'inégalité était plus vif dans ce premier groupe. Les aviateurs, davantage exposés à des situations de mobilité sociale et voyant leurs amis promus, jugeaient plus négativement leur propre situation s'ils n'avaient pas personnellement reçu de promotion. À l'inverse, les policiers avaient moins d'éléments de comparaison et semblaient davantage se satisfaire de leur sort. Cela n'est pas sans rappeler une étude réalisée à l'université de Columbia par un professeur demandant à ses élèves : *“Quand vous voyez des gens beaucoup plus riches que vous, vous sentez-vous pauvres ?”*. La majorité des personnes répondant par l'affirmatif gagnaient plus de 200.000\$ par année, ce qui permet d'illustrer la relativité du sentiment d'inégalité (Giraud, 2011). En effet, la mise en comparaison avec un groupe de référence permet l'estimation de sa propre condition sociale, en l'occurrence le fait de se sentir « pauvres » tant bien même que l'on fait partie des personnes les plus aisées de la planète. La « frustration relative » se retrouve à de très nombreux autres niveaux comme lorsqu'il est question de juger des inégalités dans le couple; les hommes ayant tendance à percevoir plus négativement que les femmes une situation de revenu inégalitaire au sein d'un même foyer (Marry, 2014). C'est donc la comparaison avec ses semblables en fonction du groupe de référence (aviateurs, policiers, riches, homme, femmes, *etc.*) qui est la source potentielle de frustration et donc de sentiment d'inégalités.

D'autres études, complémentaires, avancent que les individus témoignent davantage d'une frustration relative « solidaire » plutôt qu'égocentrée. En effet, le sentiment de justice à un niveau microsocial semble plus fortement corrélé avec la façon dont les individus évaluent la situation de leur groupe de référence, plutôt que de leur propre personne en fonction de ce groupe (Forsé et Parodi, 2007). C'est d'ailleurs ce qui fait

dire à Tocqueville, cité en introduction de ce chapitre, que l'égalité appelle l'égalité ; qu'elle est un mouvement inaltérable qui assaille les modernes, leurs faisant prendre conscience de l'injustice du monde. Pour l'auteur de la Démocratie en Amérique, quand une structure sociale, aussi inégalitaire soit-elle, permet à chacun de tenir son rang, l'inégalité est, de fait, acceptée. C'est lorsque les frontières entre les positions sociales deviennent floues que le sentiment d'injustice s'aiguise, toute position devenant dès lors atteignable, et donc enviable. « *Frustré et jamais satisfait, l'« homo democraticus » se lance alors dans une course à l'égalité* » énonce ainsi Keslassy (2009, p. 28), schématisant ainsi la pensée de Tocqueville.

L'échelle microsociale nous renseigne donc sur certains des mécanismes à l'œuvre dans la formation d'un sentiment d'inégalité. Toutefois, le sentiment d'appartenance tout comme la théorie de l'intérêt bien compris ne semblent pas suffire à expliquer entièrement les variations des perceptions des inégalités à une échelle individuelle. Un autre élément fondamental rentrerait alors en compte : celui du système de valeurs. Les résultats collectés par les enquêtes de l'ISSP et de L'EVS sur plusieurs années ont notamment permis de démontrer l'importance du sentiment de justice globale d'une société dans la perception individuelle des inégalités (Forsé et Parodi, 2014 ; Galland *et al.*, 2013). Comme le résume Dubet (2011, p. 12) : « *On voit les inégalités à partir de sa situation, mais plus encore en fonction des conceptions de la justice sociale que l'on a dans la tête* ». L'échelle macrosociale est alors plus à même de rendre compte de ces phénomènes.

4.3.2.2 Macrojustice

À une échelle *macrosociale*, le sentiment d'injustice prend davantage forme en fonction de l'écart qui se creuse entre *le jugement sur les faits* et *le jugement sur les valeurs* (Chauvel, 2006). Forsé et Parodi utilisent le concept de *sensibilité aux inégalités* pour illustrer le lien entre les inégalités perçues et le niveau d'égalité souhaité, la sensibilité aux inégalités rendant compte « *du degré de correction nécessaire pour*

ramener ce qui est perçu comme réel au souhaitable. » (Forsé et Parodi, 2007, p. 520). Autrement dit, les individus ont tendance à se représenter consciemment ou non un idéal égalitaire qui agit telle une grille de lecture et permet de juger de l'écart entre ce qui est ressenti et ce qui devrait être considéré comme juste. C'est ainsi que la population française interrogée dans l'ISSP considère en moyenne que le ratio du salaire pour les PDG par rapport au salaire souhaité pour l'ouvrier non qualifié est nettement supérieur à ce qu'elle établit comme relevant du « souhaitable » (Forsé et Parodi, 2009). Des divergences sont constatées par rapport aux autres pays concernés par l'enquête, mais globalement les répondants dans les États étudiés estiment unanimement que les salaires les plus élevés sont nettement supérieurs à ce qui serait considéré comme juste.

Pour traduire un sentiment d'injustice, il faut donc mettre en relation ce qui est souhaité avec ce qui est perçu (Forsé et Parodi, 2007). Le jugement sur les valeurs semble alors se construire par les différentes théories de la justice qui cimentent la société. La perception globale des inégalités pour les individus serait donc moins liée à la place sociale occupée qu'aux grands principes de justices structurants (Galland *et al.*, 2013).

La grande difficulté des travaux portant sur les valeurs et les représentations, et leurs comparaisons internationales, est qu'il est difficile de savoir, a priori, quel est le degré de la réponse qui correspond aux perceptions ou aux jugements sur les valeurs. De même, il existe aussi un écart entre les inégalités objectives et la sensibilité à ces inégalités (Dubet, 2011). La « disjonction » entre ces trois éléments rend essentiel de dresser une « *analyse systématique des cohérences et des incohérences, des continuités et des ruptures* » entre ces réalités et ces représentations (Chauvel, 2006, p. 40), tout en prenant en compte l'importance de l'accès à l'information pour être capable de juger de la réalité d'une situation (Norton et Ariely, 2011). Mais, si finalement la conception des inégalités s'établit par rapport à la perception même d'un groupe et sa capacité à accepter, ou non, ces inégalités, qu'en est-il du fondement moral même de ces

sensibilités ? N'est-il que purement subjectif ou peut-on voir dans l'Histoire et dans la philosophie une conception globale et impartiale du juste ?

4.4 Conclusion du chapitre IV

Dans ce chapitre, nous avons vu que traiter des inégalités sociales revient à faire le lien entre la réalité objective, la perception et les jugements de valeur. Dans cette perspective, l'évaluation des inégalités devient une activité normative qui prend corps dans les différents principes de justice présents dans la société (Dubet, 2011, 2014). C'est cela qui permet à un individu de considérer une inégalité sociale comme étant juste ou injuste. S'intéresser aux inégalités demande de questionner le cadre moral de la société dans lequel elles prennent place, ce qui revient à se demander sur la base de quelles théories de la justice les individus érigent leur conception du juste ou de l'injuste.

En Occident, depuis l'avènement de la démocratie, les humains sont considérés comme « *libres et égaux en dignité et en droits* ». La sensibilité aux injustices repose donc en partie sur une telle conception de la liberté et de l'égalité. Comme nous le verrons dans la troisième partie de ce mémoire, la tentative de création d'une morale universelle a contribué à diffuser les préceptes d'une conception de la justice reposant sur les valeurs que sont la liberté et l'équité, entendues au sens rawlsien du terme (Rawls, 2009).

Le concept d'inégalité sociale désormais bien établi, nous sommes en mesure de nous intéresser au développement et au fonctionnement du concept de *régime inégalitaire*. Ce sera l'objet du prochain chapitre qui viendra clore cette seconde partie.

CHAPITRE V

LE RÉGIME D'INÉGALITÉS

La société, libérée des dieux, doit combattre
aujourd'hui le pouvoir qui la dévore

A. Touraine

Pour répondre à notre question de recherche, nous avons bâti un cadre d'analyse macrosocial pour appréhender la manière dont les inégalités se structurent à l'échelle d'une société. Nous verrons comment les inégalités s'organisent en systèmes dynamiques dans une société donnée et le rôle que joue le cadre moral pour permettre aux membres de cette société de prendre conscience, et à l'occasion de contester, ces inégalités.

Avant d'aller plus loin, il nous semble important de rappeler qu'un concept, comme l'écrit Lipietz (1984), n'est qu'un « *moyen d'appréhender le réel, un outil de notre pensée* » qui permet de répondre à un problème posé. Il est donc, par définition, incapable de saisir la réalité dans sa plénitude, ses nuances et sa complexité. Dans ce travail, le concept de régime d'inégalités que nous développons nous sert de cadre d'analyse pour appréhender les mutations contemporaines des inégalités et la manière dont les propositions en faveur de la post-croissance s'inscrivent dans cette perspective. Notre concept ne cherche donc en aucun cas à être une fidèle représentation de la réalité sociale. Mais s'il est certes partiel, cela a aussi l'avantage de permettre de structurer la discussion autour de quelques éléments, dès lors mis en lumière, qui nous semblent les

plus importants pour expliquer le mécanisme historique du développement des grandes sociétés inégalitaires.

5.1 Introduction au régime des inégalités

Piketty (2019), dans son ouvrage *Capital et Idéologie*, exploite le concept « régimes d'inégalités » (ou « régimes inégalitaires ») afin d'appréhender la dimension sociétale des inégalités économiques. Il définit ce type de régime comme des « *ensembles de discours et de dispositifs institutionnels* » qui cherchent à justifier et à structurer les inégalités au sein d'une société. Le « régime d'inégalités » renvoie à des concepts sociologiques bien connus ; il évoque la question des luttes de classes, des systèmes d'oppressions, de la quête de légitimité des inégalités et d'injustice (Dubet, 2011). Le régime d'inégalités, en tant que cadre conceptuel, permet d'englober les formes d'organisations politiques, le régime de propriété, mais également le régime fiscal, éducatif, *etc.* (Piketty et Rose, 2019). Dans cette vision, les structures sociales expliquent les inégalités de la même manière que les inégalités modèlent le fonctionnement de la société.

Les régimes d'inégalités, tels que décrits par Piketty, permettent d'insister sur le caractère socialement construit des inégalités sociales (Brisset et Walraevens, 2020). Selon lui, les régimes inégalitaires fonctionnent grâce à un ensemble d'idéologies qui proposent une vision cohérente et enviable de l'organisation politique et sociale, c'est-à-dire apportant une justification des inégalités garantissant le maintien de l'ordre social.

Toutes les sociétés humaines ont besoin de justifier leurs inégalités. Leur histoire se structure autour des idéologies qu'elles développent afin d'organiser les rapports entre les groupes sociaux et les relations de propriété et de frontières au travers de dispositifs institutionnels complexes et changeants (Piketty, 2019, p. 1111).

Ces régimes, toujours selon l'économiste, reposent sur une « *théorie de la frontière* » et une « *théorie de la propriété* ». La première vient délimiter la communauté politique à laquelle un individu s'identifie, et donc l'espace dans lequel le débat sur les inégalités peut prendre place. La seconde rassemble les dispositifs institutionnels régissant l'accès à la consommation, à la propriété et notamment aux moyens de production. À ce titre, l'immense travail d'analyse des trajectoires historiques effectué au cours de ces dernières décennies par Piketty (2013 ; 2019) et ses collaborateurs et collaboratrices, notamment au sein du World Income Database (WID), a permis de montrer à quel point la structure des inégalités est toujours liée à l'organisation sociale. Ce constat est également partagé par le « Nobel » d'économie Joseph Stiglitz (2012) pour qui l'inégalité est à la fois la cause et la conséquence des systèmes politiques en place.

5.1.1 Critique et dépassement du concept pikettyien

Le concept de *régime inégalitaire* utilisé par Piketty représente, selon nous, une avancée majeure dans la manière de penser les inégalités à une échelle macrosociale, en permettant notamment une analyse des tendances longues de l'Histoire. Toutefois, il nous semble plus limité pour questionner la manière dont l'assiette mentale d'une société (entendue au sens durkheimien d'ensemble des représentations collectives), influence la perception individuelle des inégalités, car Piketty ne s'attarde pas sur le rôle des acteurs sociaux (dominants comme dominés) dans la production de la société. Pourtant, cela permettrait de mieux expliquer les dynamiques sociales qui sont au cœur des crises de ces régimes.

De plus, certes Piketty introduit bien le fait que chaque régime de propriété en place produit ses propres limites sociales. Le rôle donné à l'idéologie est alors celui de permettre de réguler les contestations sociales en donnant du sens aux inégalités (Piketty, 2019). Toutefois, la distinction n'est pas établie entre valeurs et idéologies, laissant dans l'ombre la manière dont elles s'incarnent dans les acteurs sociaux et les institutions. De même, s'il démontre bien comment le système sociopolitique structure

les inégalités et la manière dont, en retour, les inégalités influencent le régime sociopolitique, il ne s'attarde pas sur l'explication du fonctionnement de la régulation sociale.

Dans ce mémoire, nous proposons donc d'explorer le concept de régime d'inégalités sous un angle quelque peu différent, en mettant cette fois-ci l'emphase sur deux éléments constitutifs inspirés de Piketty et de différents auteurs⁴⁰, à savoir le *système des inégalités* et le *système de valeurs*. Nous le verrons, ces deux systèmes sont en relation constante pour former ce que nous définissons, à notre tour, comme étant un *régime d'inégalités*.

Dans notre appropriation du concept, nous proposons un postulat fort : c'est selon nous la cohérence interne des différents systèmes (*des inégalités* et *de valeurs*) constitutifs au régime qui lui permet de se maintenir en place. À l'inverse, lorsque les dissonances entre ces systèmes sont trop fortes, nous stipulons que cela peut entraîner des crises de différentes magnitudes sous réserve que le mode de régulation ne soit plus assuré par l'idéologie, nous y reviendrons. En fonction de leur intensité, ces dernières peuvent aller jusqu'à remettre en question le régime dans son intégralité. Pour expliquer ces relations et les dynamiques sociales entre les acteurs à l'intérieur du régime d'inégalités, nous nous inspirons de la « théorie » de la régulation, notamment des écoles françaises et québécoises. Ce faisant, nous prenons une approche qui ne se veut ni structuraliste ni relevant de l'individualisme méthodologique; nous refusons, à la suite de Bélanger et Lévesque (1991), l'idée de « *structure sans agents* » tout comme celle d'« *agents sans structure* ». Nous rejoignons donc la sociologie développée par Giddens (1987) à travers ses concepts de « dualité du structurel », qui fait que l'agent produit par l'action

⁴⁰ Nous pensons notamment aux travaux de Bihr et Pfefferkorn, Rosanvallon, Lipietz, Gramsci, Marx et en général des auteurs qui ont inspiré ou participé à la théorie de la régulation (Boyer, Aglietta, etc.).

les structures sociales, en même temps qu'il en est le produit, et de « double herméneutique » qui signifie que la connaissance va influencer l'objet de cette connaissance, c'est-à-dire que les acteurs sociaux sont en mesure de modifier leurs actions en fonction de leurs connaissances nouvelles⁴¹.

C'est pourquoi nous nous attarderons à la conception des formes institutionnelles comme résultat de compromis institutionnalisés qui font le lien entre le microsocial et le macrosocial.

Notre développement du concept de régime d'inégalités repose sur deux sous-concepts centraux : celui de système des inégalités et celui de système de valeurs (l'assiette mentale de la société). Une fois définis, nous montrerons comment ces deux systèmes interagissent entre eux pour former la base observable (dans le sens où nous pouvons disposer de données sur ces deux systèmes) des régimes d'inégalités.

5.1.2 Le système des inégalités

L'un des premiers apports pour enrichir le concept de régime d'inégalités est celui du *système d'inégalités* tel qu'il a été développé par Alain Bihr et Roland Pfefferkorn dans leur ouvrage du même nom paru en 2008. S'inspirant de la théorie des systèmes d'Edgar Morin, les deux auteurs s'emploient à démontrer comment les inégalités sociales peuvent être appréhendées dans une approche *systemique*. Bien que la théorie des systèmes soit généralement peu employée pour analyser les rapports sociaux, Bihr et Pfefferkorn s'en saisissent pour revaloriser l'approche marxiste de la lutte des classes

⁴¹ Comme l'explique Giddens, c'est parce que les acteurs sociaux peuvent faire des choix et utiliser de nouvelles connaissances pour réviser leurs compréhensions (et donc leur pratique), ils peuvent utiliser les informations délivrées par sciences sociales pour changer leur pratiques. La connaissance à deux sens : révéler un fait social influence le réel (et non pas un seul sens de révélation sans conséquence sur l'objet révélé, comme c'est le cas dans les sciences naturelles).

qu'ils jugent trop délaissée à partir de la seconde moitié du XX^e siècle. Ils estiment par exemple que la segmentation des champs d'études dans les sciences sociales et l'apparition de concepts comme celui « d'exclusion » ou de « lien social » seraient une dénégation de l'idée même de conflit (donc du rapport entre classes sociales qui aboutit aux compromis, *etc.*) pourtant central dans les inégalités (Bihr et Pfefferkorn, 2008). Sans rentrer dans ces controverses épistémologiques, l'approche des systèmes d'inégalités, loin d'invisibiliser les rapports sociaux, a l'avantage de permettre d'appréhender les inégalités sociales dans leur globalité et leurs interconnexions, mettant notamment en lien trappes à pauvreté (qui signifie l'idée de piège duquel il est difficile de sortir) et privilèges de classes.

5.1.2.1 Interaction, cumul et reproduction des inégalités

Bihr et Pfefferkorn considèrent que les inégalités sociales forment un système complexe à l'intérieur duquel les *inégalités réelles* interagissent et s'influencent entre elles. À titre d'exemple, des inégalités de revenus engendrent des inégalités de santé qui, elles-mêmes, induisent régulièrement des différences de capacité à l'école, ce qui renforcera les inégalités face à l'emploi, *etc.* La richesse, vectrice des inégalités, doit être comprise dans son caractère multidimensionnel : il y a cumulativité des capitaux, comme l'ont bien exposé les Pinçon-Charlot (2016) dans leurs études sur la bourgeoisie française. Les capitaux culturel, social et économique se renforcent mutuellement et, à l'inverse, les pauvres sont souvent démunis de tous les types de capitaux, les entraînant alors dans une spirale inégalitaire.

Dans *Déchiffrer les inégalités* (1999), Bihr et Pfefferkorn construisent un modèle d'interaction entre les inégalités à partir d'une trentaine d'indicateurs. Les vécus des individus ne sont donc pas étudiés de façon autonome et compréhensifs, ce qui, en soit, n'aurait pas de valeur pour une analyse structurelle (Dubet, 2014). Certaines inégalités se renforcent lorsque d'autres s'amoindrissent; les inégalités de revenus disponibles augmentent par exemple les inégalités face à l'école. Leur travail, puisant

rigoureusement dans de nombreuses données statistiques publiques (INSEE, *etc.*) récoltées au fil des années, permet de dresser un schéma d'influence des différents types d'inégalités (Eckert, 2008). La *pensée systémique* permet également d'insister sur le caractère cumulatif et polarisant des inégalités, d'où le fait que l'approche marxiste soit privilégiée ; la « *structure est elle-même produite par la division de la société en classes sociales* » (Bihl et Pfefferkorn, 2008). Parler de *système* des inégalités revient enfin à établir que celles-ci « *tendent à se reproduire de génération en génération* » (*Ibid.*).

Pour résumer, le concept système des inégalités permet de lever le voile sur les trois principes de *l'interaction*, de *cumul* et de *reproduction* des inégalités. Les inégalités sociales sont, selon ce modèle, appréhendées en systèmes dynamiques complexes, constitués de boucles de rétroactions positives et négatives, ce qui veut dire que les conséquences des inégalités agissent sur les causes mêmes de ces inégalités.

[l'approche par les systèmes dynamiques] implique d'établir successivement que les inégalités interfèrent entre elles, en se déterminant et même en se générant réciproquement ; qu'elles tendent par conséquent à former un processus cumulatif, au terme duquel les privilèges s'accumulent à l'un des pôles de l'échelle sociale tandis que, à l'autre pôle, s'accumulent les handicaps, cette accumulation et cette polarisation constituant des propriétés originales du système des inégalités ; que se dessine ainsi une structure (un ensemble cohérent de rapports) relativement permanente dotée d'une forte capacité de se reproduire de génération en génération (Bihl et Pfefferkorn, 2008, p. 29).

5.1.2.2 Apports et limites du concept, le cas de la France

Le système des inégalités a sa propre logique interne qui, mettant en relief les inégalités les plus structurantes, rend possible une certaine hiérarchisation des inégalités en fonction du poids qu'elles vont avoir pour déterminer les autres variables d'inégalités. En l'occurrence, dans la société française contemporaine – l'objet d'études des deux auteurs – ce sont avant tout les *inégalités de positions au sein des rapports de*

production, suivis des *inégalités de revenus disponibles* qui sont les plus déterminantes pour expliquer la dynamique du système des inégalités de la société française de ces 50 dernières années (Bihr et Pfefferkorn, 2008).

Ce que les auteurs appellent les *inégalités de positions au sein des rapports de production* est un indicateur qui mesure la place qu'occupe un individu dans l'organisation (fonctions d'encadrements ou fonction d'exécution) ainsi que sa possession – ou non – de moyens de production. Le niveau d'inégalités exprimé par cet indicateur se retrouve alors, sans surprise, majoritairement influencé par les inégalités de patrimoine et les inégalités d'éducation (d'autres facteurs peuvent aussi jouer, mais de façon plus minoritaire), un constat couramment partagé par les auteurs qui travaillent sur les inégalités (Piketty, 2019 ; Stiglitz, 2012).

Les *inégalités de revenus disponibles*, qui sont majoritairement déterminées par les revenus primaires⁴², ont un important rôle de diffusion des inégalités dans la vie quotidienne des individus. Elles influencent directement la capacité d'épargne, la consommation, l'usage social du temps, *etc.* ainsi que tout un ensemble de pratiques qui permettent aux individus d'assurer leur reproduction sociale, dans le sens marxien du terme. Par exemple, les inégalités de revenus disponibles ont un effet rétroactif sur les inégalités scolaires et de patrimoine dont elles sont pourtant aussi la conséquence (Bihr et Pfefferkorn, 2008).

Le système des inégalités esquisse donc une *matrice des inégalités* qui, dans le cas présent, est intimement liée au mode de production capitaliste. L'avantage certain de

⁴² Les revenus primaires sont l'ensemble des revenus directs et indirects touchés par un individu en fonction de sa participation à la production, incluant les revenus du travail, les revenus du capital et les revenus mixtes, mais avant impôts, cotisations et prestations sociales.

ce concept est de permettre la mise en lumière des inégalités qui sont les plus structurantes dans une société donnée, tout en mettant l'accent sur la relation d'ensemble du système. Cela favorise alors la compréhension de la structure des inégalités sociales en fonction, notamment, du déterminisme social. Avec la pensée systémique, la pauvreté n'est pas décorrélée de la richesse ; les deux s'influencent et se polarisent mutuellement. L'extrait suivant illustre concrètement le fonctionnement du système :

Ainsi, des situations défavorables au sein des rapports de production, se traduisant par des travaux déqualifiés ou des emplois instables, s'accompagnent presque toujours de faibles rémunérations et d'un faible niveau de vie ; elles valent à ceux qui les exercent une morbidité et une mortalité supérieures à la moyenne ; ceux-ci n'accèdent de surcroît que difficilement à de bonnes conditions de logement ; ils n'ont pratiquement aucune chance de bénéficier d'une promotion par le biais de la formation professionnelle continue ; et leurs loisirs se réduiront de même à peu de chose. Dans ces conditions, la scolarité de leurs enfants est hypothéquée dès le départ ; ils se trouvent privés des conditions matérielles, relationnelles, même affectives qui seules permettent la construction d'un projet de vie ; et ils ont toute (mal)chance de se retrouver dans la même situation que celle de leurs parents. En un mot, le handicap appelle le handicap : celui qui subit les effets des inégalités sociales sous un angle déterminé risque fort de les subir sous d'autres angles. Au terme de cette accumulation de handicaps se profile l'éviction des modes de vie considérés comme normaux dans notre société, qui marque le degré extrême de la pauvreté (Bihr et Pfefferkorn, 2008, p. 61).

En revanche, le système des inégalités ne permet pas d'analyser plus en profondeur les rapports sociaux. Le système, pris en tant que tel, peut bien s'autoréguler, mais dans la réalité sociale, ce sont les acteurs sociaux qui, par le conflit et la coopération, viennent bousculer les anciens compromis institutionnalisés, ce qui permet de faire évoluer les inégalités. À titre d'illustration, lorsque les décideurs optent pour des politiques de redistribution, ou à l'inverse des politiques de dérégulation, le système en lui-même est concrètement impacté mais cette décision n'est pas le fruit du système en lui-même. Les choix politiques ont un impact direct sur sa forme et il dépend donc des institutions

politiques mises en place qui vont structurer les inégalités. Ce que Bihl et Pfefferkorn reconnaissent puisqu'ils analysent la société en termes de « *conflits collectifs qui ne tournent pas seulement autour de l'appropriation de la richesse sociale (comme peuvent l'être des mobilisations syndicales en faveur du pouvoir d'achat du salaire, direct ou indirect) ou de l'occupation de positions institutionnelles (comme peuvent l'être des luttes électorales), mais aussi bien sûr des normes de légitimation de l'ordre social (qui sont l'enjeu de joutes idéologiques entre conceptions du monde rivales qui se déroulent sur les scènes politiques, médiatiques, culturelles ou même académiques)* » (2008, p.103-108). Une conception qui nous intéresse particulièrement, étant proche de celle développée par Touraine pour qui la société est un système d'action, un « *un réseau de rapports et de mouvements sociaux, de création culturelle et de luttes politiques* » (Touraine, 1978, p. 17).

Cependant, en l'état, le concept de système des inégalités est en lui-même insuffisant pour comprendre la dynamique sociale à l'œuvre dans les régimes inégalitaires puisqu'il se réduit à une analyse mécanique et non compréhensive des inégalités. Il est en effet important de prendre aussi en compte la dynamique externe au système des inégalités : la façon dont les normes de justice viennent rendre acceptables ou inadmissibles les inégalités en présence, la manière dont la production est organisée pour répartir les fruits de la richesse, *etc.* Le système des inégalités permet de décrire les *faits*, mais n'indique en rien la perception ou encore le jugement sur les valeurs. C'est la raison pour laquelle il doit être mis en relation avec le *système de valeurs*, déterminé dans un périmètre de « commune humanité », et analysé par une approche régulationniste.

5.1.3 Le système de valeurs

Les philosophes et sociologues semblent s'accorder sur le fait que les valeurs sont toujours collectives; elles doivent être validées socialement pour pouvoir prendre corps (Durkheim, 2017 ; Feertchak et Gamby-Mas, 2009). C'est la validation par les pairs

qui élève un comportement au rang de valeur. Ces dernières servent ensuite de système d'interprétation pour évaluer une situation ou effectuer un choix⁴³ (Sen, 2009).

Les groupes sociaux partagent entre eux un certain nombre de valeurs, ou plus précisément, une certaine hiérarchie commune des valeurs ; c'est que Rawls (2009) nomme la « *structure de base de la société* ». Les travaux de Richard Hoggart (1957) ont par exemple mis en lumière certaines caractéristiques du système de valeurs des classes populaires des années 1950. Parler de *système de valeurs* fait donc référence à un ensemble de valeurs et de croyances communément admises par un groupe d'individus. Dans les régimes d'inégalités, les systèmes de valeurs servent de cadre partagé pour juger de la légitimité des inégalités sociales. Précisons que les valeurs ne sont pas fixées, mais qu'elles se situent à un niveau profond. En nous inspirant de Touraine (1978), nous avançons que le système de valeur est le fruit d'un compromis social : c'est ce compromis qui permet à une valeur d'être reconnue comme telle par la société (et donc d'être mobilisable par les acteurs sociaux pour faire valoir leurs comportements). Puisque le concept de régime d'inégalité est un concept macrosocial, le système de valeurs d'une société se retrouve alors appréhendé dans sa généralité, c'est-à-dire en fonction des principaux critères de justice communs à l'ensemble d'une société donnée.

En revanche, même si le cadre moral est partagé par la majorité des individus, il ne peut à lui seul expliquer les comportements du groupe (et inversement). Déjà parce qu'un rapport de force prend place entre les valeurs (plusieurs systèmes de valeurs peuvent cohabiter), ce qui peut engendrer de fortes contradictions et des dissonances cognitives. Mais aussi, car des intérêts peuvent rentrer en compte ; en effet nulle société

⁴³ Comme le montre Sen dans l'*Idée de Justice* (2009) les valeurs sont rattachées à des critères de justice et peuvent être, dans certaines situations, contradictoires, faisant apparaître des conflits éthiques.

n'agit purement en fonction de ces valeurs, sans quoi elle serait parfaitement vertueuse. Un des exemples les plus frappants de ce type de *décalage* est le maintien du système esclavagiste de la France plusieurs années après la Déclaration des droits de l'Homme de 1789 qui prévoit pourtant que les « *hommes naissent libres et égaux en droit* »⁴⁴. Mais encore, les esclaves durent dédommager leur liberté nouvellement acquise à leurs anciens propriétaires afin que ces derniers ne soient pas lésés par la perte de leur « propriété »⁴⁵ (Piketty, 2019).

Différents systèmes de valeurs cohabitent donc dans les régimes d'inégalités. Cependant, lorsque le régime est stable, c'est que l'un de ces systèmes est devenu prédominant, permettant ainsi d'asseoir une vision partagée du juste. Comme l'ont exposé Touraine (1978), Gramsci (Piotte, 2020), et Marx avant eux, en temps de stabilité, les pensées de la classe dominante s'imposent aux classes dominées.

La classe qui dispose des moyens de la production matérielle dispose, du même coup, des moyens de la production intellectuelle, si bien que, l'un dans l'autre, les pensées de ceux à qui sont refusés les moyens de production intellectuelle sont soumises du même coup à cette classe dominante (Marx et Engels, 1973, p. 31).

Dans les sociétés modernes, ces valeurs – autrement dit : la morale – transcendent les opinions économiques ou les conditions sociales quand il s'agit de définir le sens du juste ; « *un acteur ne se limite ni à défendre son intérêt ni à translater une idéologie* » (Forsé et Parodi, 2005). En cela, lorsque les individus font référence à leur système de

⁴⁴ La seconde et véritable abolition de l'esclavage au pays des « droits de l'Homme » ne sera effective qu'en 1848, soit près de 60 ans plus tard.

⁴⁵ La grande partie des élites libérales et modérées de l'époque, dont Tocqueville, estimaient naturelle l'idée que les propriétaires, et non les anciens esclaves, jouissent d'une telle compensation (Piketty, 2019).

valeurs, ils ont plutôt tendance à adopter l'approche d'un « spectateur impartial », concept avancé par Smith dans sa *Théorie des sentiments moraux* et qui signifie qu'ils cherchent l'objectivité, la raison et l'impartialité pour énoncer les principes de justice (Sen, 2009). Contrairement à Smith, nous avançons que cette objectivité n'est pas le fruit de la transcendance, mais qu'elle est le reflet du système de valeurs de la société que l'individu se contente de révéler.

L'approche régulationniste évoque un « paradigme sociétal », c'est-à-dire d'un ensemble de valeurs partagées et de représentations collectives qui solidarise la société autour d'un projet commun. Ce concept peut être compris comme un « *mode de structuration des identités et des intérêts* » qui se retrouve légitimé à l'intérieur de l'« *univers des discours et des représentations politiques* » (Lipietz, 1990).

Le *paradigme sociétal* est le socle idéologique à partir duquel peut se conclure un compromis, il ne reste donc pas de l'ordre exclusif des idées, en quel cas il n'aurait aucune substance et serait aisément dépassable. Il faut donc qu'il soit institutionnalisé et cette opération requiert la quête d'un compromis social entre les revendications portées par des groupes sociaux en luttés. Selon l'approche de la régulation, lorsque le compromis est trouvé, c'est que les groupes sociaux (du moins les plus influents) ont formé un « bloc social » qui stabilise les rapports de dominations (Bélanger et Lévesque, 1991).

Quand le bloc social parvient à faire accepter son « *dispositif* » comme étant « *conforme à l'intérêt de la nation tout entière* », il devient *hégémonique* (Lipietz, 1990). À ce moment, le *bloc social hégémonique* contrôle « l'historicité » (c'est-à-dire les moyens de faire évoluer la société, de construire ses pratiques et donc dans donner la direction), selon les termes de Touraine (1978) et dispose alors de la capacité de *produire* la société. Grâce à son pouvoir politique et économique, la classe dominante

est, selon Gramsci, la seule qui soit en mesure de faire entendre sa voix dans l'ensemble de la société (Piotte, 2020).

5.1.4 Bloc social hégémonique et idéologie

Le Bloc social hégémonique, comme nous venons de le voir, impose sa vision d'un monde juste, normal et désirable (Jenson, 1989). Cependant, les groupes au pouvoir ne se limitent pas à faire de leur système de valeurs la référence, ils l'utilisent pour légitimer leurs actions et servir leurs propres intérêts « *au motif que ces intérêts correspondent à l'intérêt général* » (Vanel, 2007). Ces groupes dominants donnent à leurs intérêts la figure de l'ordre (Touraine, 1978).

C'est ainsi qu'un régime inégalitaire se caractérise toujours par un « *ensemble de discours et de dispositifs institutionnels* » qui viennent justifier les inégalités (Piketty, 2019). C'est l'exemple de l'ordre théologique dominant qui vient expliquer l'ordre social en même temps qu'il le justifie (Dubet, 2011). Dans une perspective gramscienne, cela se fait majoritairement par la médiation de l'État, car le sens donné à la réalité perçue s'appuie sur une « *structure de pouvoir* » que l'État domine (Vanel, 2007). Gramsci a prolongé la pensée de Marx en travaillant sur le concept d'hégémonie qui s'est imposé en sciences sociales comme étant « *la domination idéologique d'un groupe qui lui permet de s'assurer la légitimité et l'autorité nécessaires pour gouverner en présentant sa propre vision du monde comme le « sens commun », la seule façon raisonnable d'envisager les choses.* » (Rioux et al., 1988, p. 60).

Le bloc social hégémonique sécrète une idéologie qui vient légitimer le système des inégalités en place. Notons que l'idéologie est un discours à la fois partiel et partial. Partiel, car c'est une conception imaginaire du monde qui ne correspond pas à la réalité. Partial, car elle est la résultante d'un système dominant qui cherche à se reproduire. Marx et Engels, dans *l'idéologie allemande* (1845), utilisent ce terme pour critiquer l'ensemble des normes, valeurs et idées qui permettent de légitimer le pouvoir en place

(en l'occurrence la division en classes) en imposant une vision du monde. Pour les auteurs du *Manifeste du parti communiste*, l'idéologie est une construction immatérielle, une « illusion » dont la réalité est en dehors d'elle-même et émane des rapports de production (Althusser, 2011).

[Les idéologies] n'ont pas d'histoire, elles n'ont pas de développement; ce sont au contraire les hommes qui, en développant leur production matérielle et leurs rapports matériels, transforment, avec cette réalité qui leur est propre, et leur pensée et les produits de leur pensée (Marx et Engels, 1845, p. 17).

Gramsci, là encore, dépasse la pensée de Marx en définissant l'idéologie comme l'union d'une vision du monde (une « conscience ») et des *normes de conduite* (Piotte, 2020). C'est une conception du monde qui se retrouve partout dans la société, qui existe dans les esprits et se manifeste dans l'économie, l'art, la science, la loi, *etc.* Pour le révolutionnaire italien, l'idéologie n'est pas le pur produit des conditions matérielles (bien qu'elle y soit liée), elle peut exister indépendamment (sans quoi, avance-t-il, il ne pourrait d'ailleurs jamais y avoir de pensée révolutionnaire), notamment à travers les intellectuels des différentes classes. Ainsi, l'idéologie peut aussi être vue comme émancipatrice. Gramsci appelle par exemple de ses vœux la constitution d'une idéologie prolétarienne pour supplanter la classe dominante et attiser l'esprit révolutionnaire des classes dominées. Il considère donc l'idéologie comme étant à la fois la graine et le fruit de la domination (Piotte, 2020).

L'idéologie dominante se nourrit des systèmes de valeurs de la société pour proposer un ensemble de discours et de principes qui déforme la *réalité* tout en proposant une lecture alternative plausible (Piketty, 2019). Elle s'appuie sur une vision du monde cohérente avec les valeurs communément acceptées. La production des idées a « *ceci de particulier qu'elles tendront à « représenter son intérêt [en l'occurrence, celui de la classe dominante] comme l'intérêt commun de tous les membres de la société » et à « donner à ses pensées la forme de l'universalité »* (Feertchak et Gamby-Mas, 2009, p.

37). L'idéologie est fortement corrélée à l'existence matérielle. Dans un régime d'inégalités, l'idéologie dominante est donc la résultante des inégalités réelles de ce système, en même temps qu'elle les légitime et les reproduit.

Nous pouvons préciser, avec Gramsci, que l'idéologie n'est pas l'apanage des classes dominantes, mais est produite par chacune des classes sociales (ou des groupes sociaux). Plusieurs idéologies coexistent dans la société, une sous-idéologie *propriétaire* pourrait ainsi très bien naviguer dans les eaux d'une idéologie égalitariste (si ce n'est l'inverse) (Piketty, 2019), ce qui pourrait expliquer la dissonance cognitive du cas des esclaves devant dédommager financièrement leurs anciens propriétaires. Toutefois, seule la classe dominante est en mesure d'imposer son idéologie sur le reste de la société.

5.1.5 L'idéologie comme mode de régulation des régimes d'inégalités

5.1.5.1 La « naturalisation » des phénomènes sociaux par l'idéologie

Le but du discours dominant n'est toutefois pas de convaincre, mais plutôt – comme nous venons de le voir – d'affirmer la *normalité* d'une situation. L'idéologie fonctionne comme un axiome de l'organisation sociale qu'il est très difficile de reconsidérer sous un angle neuf, puisqu'il fait partie des outils mêmes qui permettent de concevoir cette société. C'est pourquoi le propre d'une idéologie est d'être invisible et d'imposer sans en avoir l'air « *les évidences comme évidences* » (Althusser, 1970).

Les idéologies viennent « *naturaliser* » des phénomènes sociaux (Lukes, 2011). Dans l'exemple de la monarchie de droit divin, nul ne peut remettre en cause la hiérarchie

sociale sans questionner le caractère divin du monarque, principe qui est déjà institué dans cette société et qui ne peut être démontré (Premat, 2006)⁴⁶.

Le discours de pouvoir ne se justifie jamais que du bout des lèvres et lors même qu'il répond à des questions que lui posent ou lui opposent, souvent en action, les groupes ou les classes auxquels il entend s'imposer, il n'est que secondairement destiné à emporter leur conviction. Il a pour fonction première d'orienter une action et de maintenir la cohésion des exécutants en renforçant, par la réaffirmation rituelle, la croyance du groupe dans la nécessité et la légitimité de son action. Convertis qui prêchent des convertis, ces croyants instruits dans le même dogme et dotés des mêmes schèmes de pensée et d'action, des mêmes dispositions éthiques et politiques, peuvent faire l'économie de la preuve, de la totalisation et du contrôle logique, acceptant de s'expliquer seulement sur les points où leur action rencontre la résistance ou l'échec. Leur discours essentiellement disjoint masque ainsi l'essentiel : non seulement tout ce qui va sans dire, tout ce qui va de soi aussi longtemps qu'on est entre soi, mais aussi tout ce que l'on ne peut déclarer sans se trahir en contredisant trop directement l'intention officielle du discours (Bourdieu et Boltanski, 1976, p. 6).

L'école de la régulation emploie peu le terme d'« idéologie ». Dans sa conception gramscienne, nous le trouvons cependant parfaitement adapté pour décrire la façon dont le bloc social hégémonique vient *réguler* la perception du système des inégalités en fonction du système de valeurs. L'idéologie agit donc comme un « mode de régulation », c'est-à-dire comme un « *ensemble cohérent de codifications des divers rapports sociaux (de formes structurelles telles que les institutions, les normes et la routine sociales) qui forment un système et assurent ainsi une certaine régularité à ces rapports* » (Bélangier et Lévesque, 1991, p. 17). Le mode de régulation, que nous

⁴⁶ Un autre exemple est la manière dont les « physiocrates » au XVIII^e siècle présentaient les lois du marché comme émanant de la nature même des choses, contrairement aux lois d'origine humaine (Düppe, 2020), une idéologie qui continue aujourd'hui de perdurer allègrement via la pensée économique orthodoxe et donc in fine, de sculpter le réel (Raworth, 2018). C'est la performativité de la théorie économique.

réduisons pour le moment à cette définition partielle, permet d'assurer la reproduction des rapports sociaux. L'idéologie exprime un semblant de cohérence entre le système de valeurs et la perception du système des inégalités dans un régime inégalitaire.

Selon Gramsci, une classe dirigeante doit convaincre les autres classes qu'elle est la plus apte à permettre le développement de la société dans une direction qui sera profitable pour tous. L'idéologie gonfle la voile en même temps qu'elle donne le cap de l'évolution d'une société. L'idéologie est constitutive de l'hégémonie et lorsqu'elle perd de sa force de persuasion, la classe dominante doit avoir recours à la coercition pour se maintenir à la tête de la société (Piotte, 2020).

5.1.5.2 Les Appareils Idéologiques d'État comme vecteurs des idéologies

Nous évoquons plus haut l'importance de l'institutionnalisation. Pour le philosophe marxien Althusser, l'idéologie prend corps dans ce qu'il appelle les *appareils idéologiques d'États* (AIE)⁴⁷. Ces appareils idéologiques d'État sont des institutions qui permettent de faire émerger et de maintenir l'idéologie dominante ; ils comprennent, entre autres, le système politique, le système scolaire ou encore le système familial⁴⁸ (Althusser, 1970). Tout appareil produit des idéologies, mais ce qu'Althusser nomme les AIE sont – consciemment ou non – au service de l'idéologie dominante. Au Moyen Âge, par exemple, l'AIE religieux avait un rôle particulièrement puissant puisque l'Église centralisait en grande partie les fonctions religieuses, scolaires, mais aussi culturelles tout comme une partie de l'information. Les ecclésiastiques étaient alors les

⁴⁷ À ne pas confondre avec les *appareils d'États* (AE) qui sont l'ensemble des appareils répressifs comme l'armée, la police, les tribunaux, le gouvernement, *etc.* (Althusser, 1970).

⁴⁸ Pour Althusser (1970), il y a six principaux appareils idéologiques d'États : l'AIE religieux ; l'AIE scolaire ; l'AIE familial ; l'AIE juridique ; l'AIE politique ; l'AIE syndical.

« *fabricants du langage et de l'idéologie* » (Le Goff, 1979). Pour Gramsci, ce sont les universités (prises au sens large ; organisation scolaire, centres de recherche, *etc.*) qui permettent principalement de produire et de diffuser l'idéologie, sans oublier l'importance de ce que nous appelons de nos jours le contrôle des médias⁴⁹ (Piotte, 2020).

Dans une perspective régulationniste, ces AIE peuvent être interprétées comme les *institutions* gouvernées par le bloc social hégémonique. Le pouvoir en place tire sa force de sa capacité à organiser le bloc social hégémonique comme « *relai de son action* » (Lordon, 2002). La capacité du système de valeurs de supporter un jugement éclairé des agents se retrouve ainsi parfaitement brouillée : l'idéologie faisant toujours écran devant le réel (Latouche et Jappe, 2011).

L'enjeu du chercheur est donc de mettre en relief les idéologies prédominantes et déterminantes dans un système de valeurs et de pointer leurs contradictions, cela tout en restant conscient de la grande part d'inconnu liée aux concepts de justice tapis dans l'ombre.

5.1.6 Le principe de commune humanité

Dernier élément à prendre en compte pour comprendre le fonctionnement des régimes d'inégalités : le principe de *commune humanité*. Dans son œuvre phare, Tocqueville dressait le constat qu'il ne peut y avoir de sympathie réelle « *qu'entre gens semblables* » (2010)⁵⁰. En effet, le principe d'égalité s'applique lorsque des limites ont

⁴⁹ Sur ce dernier point, nous renvoyons vers les célèbres travaux de Noam Chomsky ou de Naomi Klein qui montrent comment le contrôle des médias est devenu un élément clé pour diffuser l'idéologie de la classe dominante.

⁵⁰ Tocqueville fustigeait alors la noblesse qui se pensait réellement comme appartenant à une humanité à part ; « *c'est à peine s'ils croient faire partir de la même humanité* » (2010). Un réel esprit de

été dessinées, permettant de délimiter le groupe. Cette délimitation est en quelque sorte un principe moral, une *barrière et un niveau* pour reprendre l'expression de Goblot (1925). Selon lui, les démarcations sociales permettent la distinction d'une classe sociale (en l'occurrence, la classe bourgeoise dans ses travaux) : elles sont *barrières et niveaux*. Barrière, car il est difficile d'y rentrer, niveau car « *au dedans d'elle-même, toute classe est égalitaire* » (*Ibid.*, p. 10), un constat qui se retrouve dans les travaux des Pinçon-Charlot (2016) sur la bourgeoisie qui révèle le « collectivisme pratique » de cette classe sociale. Pour les sociétés de caste et d'ordre, c'est le même principe qui s'applique sauf que les barrières sont beaucoup plus rigides que dans les sociétés de classes. Ainsi, pour qu'un sentiment d'égalité puisse transparaître, il faut qu'une base morale permette d'apprécier cette égalité à l'intérieur d'un groupe délimité. La considération d'une *humanité partagée* advient avec le sentiment d'appartenance à un même groupe⁵¹.

C'est ce que Piketty avance encore avec sa « *théorie de la frontière* » (2019), qui peut s'apparenter au principe de commune humanité de Boltanski et Thévenot qui vient délimiter un groupe à l'intérieur duquel « *tous les êtres humains sont aussi humains les uns que les autres* » (1991). L'enjeu est donc de définir une « *frontière d'humanité* » qui vient inclure un ensemble de personnes sur la base d'une perception d'identité, et en exclure les autres qui subissent une altération de leur humanité au regard du premier groupe (Rémy et Winance, 2010). Cette frontière se retrouve encore dans la distinction

distinction animait la noblesse qui se considérait comme faisant partie d'une « race » supérieure (Rosanvallon, 2011).

⁵¹ Les atrocités commises dans les sociétés esclavagistes ou féodales peuvent, sous cet angle, s'expliquer en partie par une discontinuité dans la reconnaissance de l'humanité entre les esclavagistes et les esclaves, entre les seigneurs et les serfs.

du « eux »; le monde des autres, du « nous » unifié par « *l'acceptation en commun des conditions communes de vie* » de Hoggart (1957).

À l'échelle d'une société, reconnaître une commune humanité, c'est accepter une représentation commune de la nature humaine, chaque être humain ayant le droit de vivre dignement (Flipo, 2002). La « *société des semblables* » (Rosanvallon, 2011), autre manière d'appréhender cette réalité sociale, se dessine alors autour d'un système de valeurs commun qui fait naître le sentiment d'appartenance à un groupe. Dans un régime d'inégalités, c'est le paradigme sociétal qui permet de déterminer les *contours* de la communauté, contours qui sont toujours mouvants et évoluent en fonction des conflits internes et externes au régime. Dans la démocratie athénienne, par exemple, femmes, esclaves et métèques ne faisaient pas partie de la communauté citoyenne. Ils n'étaient pas considérés sur le même plan et ne jouissaient pas du même traitement ni du même respect de leur intégrité. Le champ de la citoyenneté était (et est encore en partie) défini par le paradigme en vigueur. Ce sont donc les mouvements sociaux qui sont en mesure de faire bouger les lignes.

À l'intérieur d'un paradigme sociétal donné, elle [la démocratie] se montre comme la participation populaire à la régulation des différends à propos de droits supposés acquis. Entre les paradigmes, elle apparaît comme une échelle de valeurs mesurant l'élargissement des droits réels. La portée de ces « droits » pouvant s'élargir à des domaines inimaginables au sein des paradigmes antérieurs, la démocratie est en ce sens une invention de chaque siècle (Lipietz, 1990, p. 3).

Les luttes extérieures contre le paradigme en place permettent d'introduire de nouvelles identités et, progressivement, de redéfinir le principe de *commune humanité*. Nous pouvons ainsi penser aux luttes pour que les femmes, les noirs, les minorités culturelles, *etc.* soient considérés comme des *égaux* au sein des régimes d'inégalités. Les contours sont donc mouvants et peuvent être, à tout moment, redéfinis. À titre d'exemple, nous pouvons aussi penser aux groupes de pression et aux organisations qui bataillent pour

faire reconnaître les droits des migrants en Europe. Ils luttent pour les inclure dans le système de valeurs, leur permettant ainsi de jouir de la même capacité à générer un sentiment d'injustice⁵². À l'inverse, la montée récente de certains partis et groupes d'extrême droite rappelle qu'il y a aussi des dynamiques à l'œuvre pour exclure des groupes sociaux de cette reconnaissance d'une humanité commune et égale.

Enfin, insister sur l'identification d'une humanité partagée propre à chaque régime inégalitaire permet aussi de cadrer les limites de l'observation en définissant le champ de l'enquête : « *ici et en ce temps-là* » comme aurait dit Le Goff (1979). Les régimes d'inégalités s'établissent dans des contextes particuliers, incluant un espace-temps précis et sont fait d'interconnexions entre différentes institutions, idées, pratiques, etc. (Lynch, 2020). En dernier ressort, c'est toujours l'État qui définit les limites du régime d'inégalités en place, et donc qui reconnaît et délimite le champ de la commune humanité ; « *Institution à côté des autres institutions, l'État est aussi une institution supérieure aux autres institutions, puisque dotée du pouvoir, limité, mais certainement pas nul, de les transformer* » (Lordon, 2002, p. 202).

Le concept de commune humanité pour les régimes inégalitaires a aussi pris une tout autre dimension avec l'avènement de l'économie mondialisée et de l'universalité des droits de la personne. Comme le note Sen (2009): « *Il reste peu de non-voisins dans le monde aujourd'hui* ». L'auteur rappelle que nulle théorie de la justice ne peut désormais se focaliser sur la situation d'un pays en particulier en fermant les yeux sur le reste monde.

⁵² Rappelons que plus de 20.000 migrants sont morts noyés dans les eaux méditerranéennes depuis 2014, dans une relative indifférence de la part des pays européens (ONU, 2020).

5.2 L'apport de l'approche de la régulation

L'approche de la régulation permet de souligner le caractère socialement construit de l'économie. Dans cette perspective, ce sont les grands rapports sociaux et les compromis en découlant qui façonnent le système économique (Gendron, 2006).

5.2.1 Régime d'accumulation et mode de régulation

La théorie de la régulation est née dans les années 1970 et s'intéresse à la dynamique interne du capitalisme qu'elle analyse à travers la succession de périodes de stabilité et de périodes de crise qui révèlent les rapports sociaux de production et de consommation. Les *régulationnistes* s'interrogent sur la manière dont l'économie marchande capitaliste parvient à se reproduire à travers ses transformations. Ils optent donc pour une approche économique qui toutefois s'appuie sur l'étude des compromis institutionnalisés entre les acteurs sociaux (Lipietz, 1984, 2012). Ils replacent les rapports sociaux au cœur de l'analyse économique et assurent de ce fait un renouveau dans les théories de l'économie politique de l'époque (Bélanger et Lévesque, 1991).

Bien qu'historiquement établi dans une perspective économique, leur travail offre un formidable cadre d'analyse, moyennant quelques arrangements, pour comprendre la dynamique sociale qui anime les régimes d'inégalités. Nous proposons de nous inspirer de leurs principaux concepts, qui tournent d'abord autour de la notion de *régime d'accumulation* :

Un mode de répartition et de réallocation systématique du produit social réalisant sur une période prolongée une certaine adéquation entre les transformations des conditions de la production (volume de capital engagé, distribution entre les branches, normes de production) et les transformations dans les conditions de la consommation finale (normes de consommation des salariés et des autres classes sociales, dépenses collectives, *etc.*) (Lipietz, 1984, p. 18).

Ainsi, le régime d'accumulation est une manière « *d'organiser et de répartir les surplus* » en fonction des activités de production et de consommation (Gendron, 2006). Rappelant les travaux de Marx sur les schémas de reproduction, le régime d'accumulation est, dans une société capitaliste, un schéma de modèle de croissance qui voit sa propre dynamique déterminée très largement par le mode de production⁵³, le mode de consommation et la manière dont le « surplus » (ou « plus-value ») est partagé entre le travail et le capital. Pour le dire autrement, le régime d'accumulation est en quelque sorte la structure, stable, de la demande sociale effective : combien de produits de toutes sortes (voitures, sacs de farines, machines industrielles, composants divers, *etc.*) sont fabriqués chaque jour en vue de répondre à une demande et d'assurer la continuité de la production des entreprises (Lipietz, 2012). Tous ces produits, une fois validés socialement par le marché – donc transformés en *marchandises* – sont échangés contre de la monnaie, qui tient le rôle d'équivalent général (Marx, 1968). Cela permet alors aux entreprises de payer les salariés et d'orienter une partie de la plus-value vers de nouveaux investissements, ce qui va encore dynamiser le modèle et lui permettre de perdurer⁵⁴.

Plus encore, le régime d'accumulation doit être capable de corriger ses dysfonctionnements et distorsions internes. Les régulationnistes se questionnent alors plus précisément sur le mécanisme qui permet de maintenir la cohésion de l'ensemble du régime, et donc de reproduire les « régularités » dont il est question. Ils nomment

⁵³ Un mode de production peut se définir comme : « *toute forme spécifique des rapports de production et d'échange, c'est à dire des relations sociales régissant la production et la reproduction des conditions matérielles requises pour la vie des hommes en société* » (Boyer, 1986).

⁵⁴ Pour que le régime d'accumulation reste stable, il est impératif qu'il assure les conditions de sa propre reproduction ; la répartition des richesses entre le capital et le travail permet par exemple d'assurer la reproduction de la force de travail.

« mode de régulation » ce qui assure la « *compatibilité des comportements dans le cadre d'un régime d'accumulation* » (Bélanger et Lévesque, 1991). De manière plus formelle, cela peut être défini comme étant un « *ensemble de procédures et de comportements, individuels et collectifs* » qui permettent de piloter le régime d'accumulation, de « *reproduire les rapports sociaux fondamentaux à travers la conjonction de formes institutionnelles historiquement déterminées* » et d'assurer que les décisions décentralisées puissent être coordonnées (Boyer, 2003, p. 82).

Le mode de régulation assure la capacité du système en place de se *réguler* en *codifiant* les rapports sociaux. Notons, à ce titre, que tous les rapports sociaux (relations familiales, relations d'emploi, *etc.*) sont codifiables à travers des formes institutionnelles :

les formes codifient des règles, par nature collectives, qui en retour conditionnent les comportements des acteurs, de sorte qu'autonomie des acteurs et contraintes véhiculées par les cadres sociaux les plus généraux se combinent en permanence (Boyer cité dans Bélanger et Lévesque, 1991, p. 43).

Concrètement, il peut s'agir d'absolument toute forme d'habitude et de compromis institutionnalisés comme la monnaie, les conventions collectives, l'organisation du marché, la publicité, *etc.* Lipietz (1984) explique que « *les procédures sociales et les instances assurant la modification conjointe des normes constituent autant de formes de régulation, qui concourent à un mode de régulation* ». Il y a donc autant de modes de régulation qu'il y a de régimes d'accumulation stables différents.

Institutionnalisés, devenus normes, habitudes et routines sociales, ces rapports vont jouer le rôle de tuteur pour dicter la conduite des acteurs sociaux. Le mode de régulation assure donc un cadre qui vient conditionner l'activité économique (dans le cas de la théorie de la régulation) (Bélanger et Lévesque, 1991). Il peut toutefois être remis en cause par divers groupes sociaux, la reproduction sociale n'ayant rien d'évident.

La fonction de régulation permet donc de produire une homogénéisation des comportements, sans toutefois les uniformiser, qui repose notamment sur des institutions qui assurent la réglementation (loi, règles, règlements, *etc.*), ainsi que sur des constructions symboliques qui sont le « *principe de formation et d'action des institutions* » et qui émanent des compromis sociaux (Chanteau, 2017).

5.2.2 La notion de compromis dans la théorie de la régulation

Il reste enfin à démontrer comment les formes institutionnelles résultent d'un compromis institutionnalisé ; accepter d'échanger sur un marché une marchandise contre un billet de banque est par exemple déjà un compromis; le marché en est également un. Cependant, l'État en tant qu'organisation et institution *supérieure* n'est pas le fruit d'un consensus social, mais plutôt « *l'expression d'une hégémonie* » d'un bloc social (Gendron, 2006). L'État en tant que forme archétypale est à la source de l'institution des autres formes institutionnelles. Sans lui, la société tout entière risquerait de se déliter en une « *lutte sans fin* » (Lipietz, 1984).

Les formes institutionnelles sont le fruit des compromis entre les groupes sociaux; tout conflit social finissant toujours par s'institutionnaliser. Elles ne représentent toutefois pas un *consensus*, mais un *compromis* qui, de ce fait, n'élimine jamais complètement le conflit (Bélanger et Lévesque, 1991).

À l'origine du compromis, nous trouvons une situation de tension et de conflit entre groupes socio-économiques. [...] Dans la mesure où aucune des forces en présence ne parvient à dominer les forces adverses à un degré qui permettrait d'imposer totalement ses intérêts propres, le compromis finit par en découler. [...] L'institutionnalisation désigne la mise en place d'une forme d'organisation créant des règles, des droits et des obligations pour les parties prenantes, imposant une discipline à l'égard de l'institution qui prend alors les apparences d'une donnée objective pour chaque acteur, individu ou groupe, par rapport à laquelle se trouvent progressivement adaptés des comportements et des stratégies. L'un des résultats remarquables des compromis institutionnalisés a été la robustesse des

constructions mises sur pied, dans leurs aspects essentiels. Les compromis institutionnalisés s'imposent comme des cadres par rapport auxquels la population et les groupes concernés adaptent leurs comportements. Il est alors peu surprenant que le véritable verrouillage des positions et des intérêts acquis illustré par les compromis institutionnalisés soit appelé à devenir l'objet de tensions croissantes avec le passage du temps (Delorme et André cité dans Boyer, 2002, p. 558).

La régulation est donc une « fonction d'intégration sociale » qui permet d'apaiser les conflits qui pourraient menacer l'existence d'une entité sociale (l'État, une famille, une entreprise, *etc.*), contribuant ainsi à construire la notion de collectif tout en réglant les rapports sociaux en son sein (Chanteau, 2017).

5.3 Régulations et crises des régimes d'inégalités

5.3.1 Axiomes de la recherche

Les formes institutionnelles en place coordonnent les rapports sociaux en fonction du régime d'accumulation en vigueur. Le système des inégalités est donc le produit des compromis sociaux institutionnalisés ; il est tributaire des modes de production, de consommation et de redistribution d'une société donnée.

De la même manière que l'*inégalité* devient *inégalité sociale* en passant par le filtre du jugement de valeur, le système des inégalités ne peut être légitime qu'à la condition d'être cohérent avec le système de valeurs d'une société donnée. Le système de valeurs sert ainsi de boussole morale à la contestation sociale. Nous faisons alors l'hypothèse que plus le système de valeurs et le système des inégalités sont décorrélés, plus les inégalités sociales risquent de susciter un fort sentiment d'injustice, entraînant alors des tensions sociales qui fragilisent le régime en place. Cela ouvre alors la voie à de nouveaux compromis susceptibles de faire évoluer le régime d'inégalité.

Nous postulons également que la dialectique qui s'opère entre les deux systèmes (valeurs et inégalités) est limitée par au moins deux conditions : que l'information circule et qu'elle soit organisée. L'accès à l'information permet de prendre conscience du monde *réel* et de le rapprocher sensiblement du monde *perçu*. Un individu peut ainsi se situer dans la société et juger de sa propre situation, de la situation des groupes sociaux auxquels il appartient, tout comme de la situation du reste de la société. L'accès à l'information rend possible le jugement (par le système de valeurs) d'une *réalité sociale*. Le rôle de l'information est donc central dans la contestation sociale et les idéologies dominantes, en tant que véritables mythes constitutifs de la société, sont justement employées pour donner un sens, une explication, à des situations qui pourraient aller à l'encontre du système de valeurs. Mais l'information doit aussi être organisée, y avoir accès ne suffit pas. C'est là, selon Gramsci, le rôle même de l'intellectuel qui, par sa fonction organisatrice, permet aux classes sociales de prendre conscience d'elles-mêmes (Piotte, 2020)⁵⁵. Pour le penseur italien, les intellectuels engagés construisent un ensemble de discours en mettant les mots sur le « *sentir* » des gens, ce qui rejoint là encore la notion d'idéologie comme mécanisme de coordination sociale.

Lorsqu'il s'agit des intellectuels œuvrant pour la classe dominante, l'idéologie devient une forme de régulation qui, dans la théorie de la régulation, permet d'ajuster les comportements sociaux. Dans l'étude d'un régime d'inégalités, le mode de régulation représente l'huile graissant la chaîne des rapports sociaux, un régime qui fonctionne sans anicroche étant davantage capable de se maintenir.

⁵⁵ Pour Gramsci, le rôle des intellectuels du prolétariat est d'organiser la production d'une contre-hégémonie idéologique, capable de transformer la société. En cela, il se démarque de Marx qui voit dans l'idéologie davantage la conséquence d'une domination que sa cause (Piotte, 2020).

De la même manière, un rapport social existe dans le temps s'il peut se reproduire, c'est-à-dire s'il peut créer les conditions pour que les agents l'acceptent et assurent sa reproduction. Mais que ce rapport *puisse* se reproduire ne suffit pas à sa reproduction, il faut aussi que les agents le considèrent comme légitime, qu'il apparaisse comme « normal ». Le rapport social s'incorpore dans les individus sous la forme d'habitudes, de règles du jeu partagées (même si chacun souhaite améliorer son sort) (Lipietz, 1984). À ce titre, l'idéologie dominante se nourrissant d'une conception commune du « naturel » et du « juste » permet de coordonner les acteurs sociaux et d'endormir les potentielles sources de conflits, de brouiller les pistes. Véritable écran de fumée au service du régime d'accumulation en vigueur (et donc du groupe social hégémonique), elle tempère la distorsion entre la réalité perçue et le système de valeurs. L'idéologie dominante produit la *normalité*, elle donne le « La » des comportements sociaux en même temps qu'elle explique la réalité sociale et la légitime.

Rappelons encore, comme nous l'avons vu, que le système de valeurs et le système des inégalités ne sont pas strictement autonomes : ils s'influencent mutuellement et sont corrélés au mode de production d'une société donnée (sur ce point, nous rejoignons la conception du matérialisme historique développée par Marx).

De plus, le système de valeurs est en constance évolution, que ce soit par des forces internes ou par des forces externes. Le système des inégalités est traversé par de multiples dynamiques (économiques, sociales, *etc.*) qui le transforment, de même que des groupes sociaux reclus hors de la conception de commune humanité peuvent par exemple venir bousculer le paradigme sociétal et infléchir les cadres.

5.3.2 Les crises dans les régimes d'inégalités

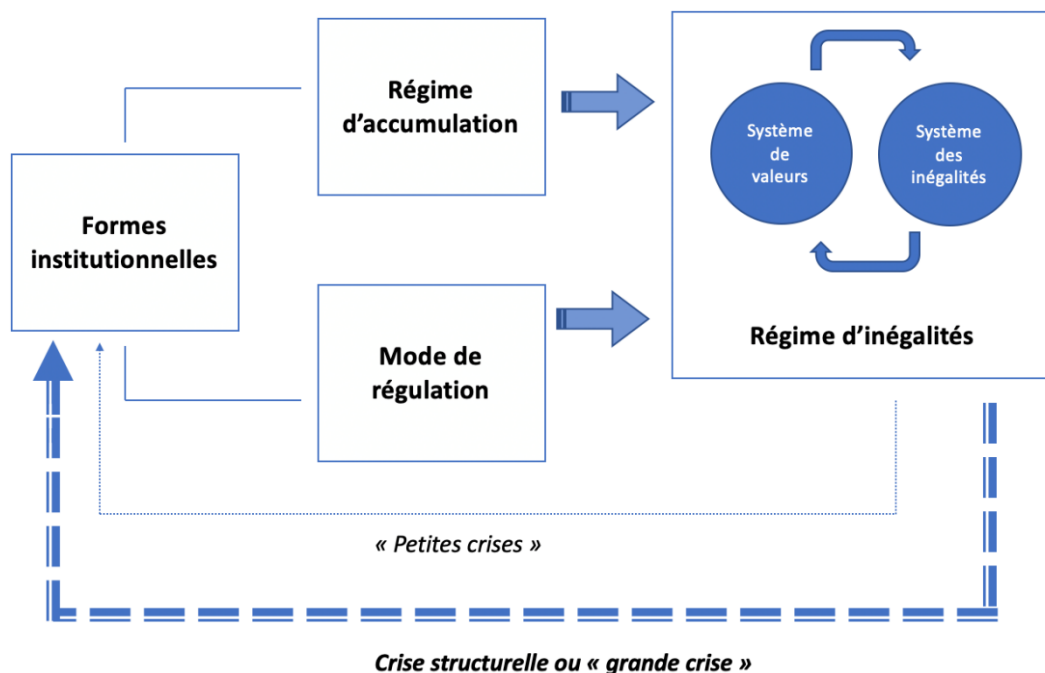
Le mode de régulation ne peut contenir que pour un temps les contestations sociales, dépendamment de leur intensité. Celles-ci se métamorphosent alors en crises qui contraignent les acteurs à ajuster le système ou à l'incliner devant un nouveau modèle

qui rendrait possible de nouveaux compromis sociaux. Comme le notait justement Lipietz : « *la crise n'est que l'autre face de la régulation : l'un exprime, l'autre contient, la conflictualité originaire des rapports sociaux* » (1984).

L'analyse de la crise ramène profondément au changement qui s'introduit dans l'individu lui-même à travers ce type d'organisation sociale qui va inscrire dans l'individu des possibilités et des revendications d'autonomie qui ne sont plus compatibles avec les compromis antérieurs. (...) Il n'y a pas de crise qui n'ait un aspect subjectif fondamental. Il n'y a pas de crise si les transformations s'opèrent uniquement au niveau des structures sans que les gens interviennent (Aglietta cité dans Bélanger et Lévesque, 1991, p. 18).

Inspiré des travaux de Bélanger et Lévesque (1991) et de Gendron (2006), la figure 5.1 schématise à gros trait la dynamique sociale à l'œuvre au niveau du régime d'inégalités. Les flèches signifient les principales influences.

Figure 5.1 : Régulation des régimes d'inégalités



Les crises du régime d'inégalités adviennent lorsque la perception de la réalité n'est plus en adéquation avec les aspirations des groupes sociaux qui, soit remettent désormais en question un ancien compromis, soit n'étaient historiquement pas pris en compte dans le régime en place. Les *petites crises* sont dépassées grâce à la régulation dans les institutions, mais lorsque celles-ci n'en sont pas capables ou sont elles-mêmes intrinsèquement l'objet des critiques, de *grandes crises* peuvent éclater, remettant alors en cause la stabilité structurelle de la société. Dans ces moments de grande incertitude, lorsque « *le vieux monde se meurt* » et que le nouveau « *tarde à apparaître* », pour reprendre la célèbre formule de Gramsci⁵⁶, les cartes sont rebattues et les sociétés se retrouvent devant des possibilités de bifurcation majeure, imprévisible, et dont la finalité dépend des futurs compromis institutionnalisés (« *entre des projets dont aucun, en général, n'avait grand-chose à voir avec le résultat* ») (Lipietz, 1984).

Une *grande crise* impose de repenser le régime d'accumulation, le mode de production des richesses de la société : c'est le passage d'un régime d'inégalités à un autre. À ce moment, l'idéologie dominante perd son caractère hégémonique au risque de se retrouver remplacée par une autre, comme cela s'est passé pendant la Révolution française (Althusser, 1970). Une grande crise est l'occasion d'une remise en cause radicale du paradigme sociétal.

5.4 Vers une théorie de la bifurcation

Résumons : toute structure sociale a pour finalité d'assurer les conditions de sa reproduction (Althusser, 1970). Les régimes d'inégalités tendent, de la même manière,

⁵⁶ La citation complète : « *Le vieux monde se meurt, le nouveau tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres* » A. Gramsci.

à garantir leur pérennité et donc leur stabilité (Lynch, 2020). Pour ce faire, ils doivent nécessairement « s'autocorriger » en permanence. Les incohérences ajoutent des tensions que le mode de régulation va chercher à canaliser. Lorsqu'elles sont trop importantes, cela peut entraîner des réformes du système, voire même la subversion des institutions. Face aux perturbations de forces externes comme internes, la conception de la justice est ce qui va permettre au système de retrouver un état d'équilibre : « *l'équilibre et la stabilité doivent être définis par rapport à la structure de base et à la conduite morale des individus* » (Rawls, 2009). Le sens de la justice partagé par une communauté joue donc ici un rôle fondamental. C'est à cet endroit précis que notre conception des *inégalités sociales* prend toute son importance; à la jonction entre le système des valeurs et celui des inégalités, pour être partie intégrante d'un régime d'inégalités. En effet, le sentiment d'injustice dote les inégalités d'une existence sociale. Sans ce sentiment, elles ne seraient nullement remises en cause et n'auraient donc aucune consistance politique (Bihr et Pfefferkorn, 2008). Les inégalités sociales, en provoquant des contestations sociales, influencent les mécanismes de redistribution des ressources tout comme elles permettent au cadre moral dans lequel elles se situent d'évoluer. Lorsque les inégalités finissent par être trop insupportables, une rupture s'opère et le compromis social vole en éclat.

À l'encontre de toute idée de déterminisme historique, les grandes crises sont donc des opportunités de « *bifurcation* » qui peut se matérialiser sous la forme la plus radicale : la révolution. Les grandes crises sont des moments charnières dans lesquels les « *futurs possibles* » s'affrontent pour ne laisser place qu'à une seule trajectoire qui se concrétise pour former l'*Histoire* (Deluermoz et Singaravélou, 2012). La voie dans laquelle s'engouffre une société est issue de conflits intenses, bien loin des délibérations rationnelles (Touraine, 1978) ; « *Nous ne trouverons jamais dans l'histoire que ce que nous y aurons d'abord mis nous-mêmes* » selon la formule du philosophe Fichte en 1793 (cité par Renaut, 2013).

Le passage d'un régime d'inégalités spécifique à un autre implique des changements sociaux considérables, lesquels relèvent d'une véritable théorie de la révolution (ou de la bifurcation) dont le facteur déterminant serait potentiellement le système des valeurs, propres à chaque régime⁵⁷. Un changement de régime inégalitaire s'explique en premier lieu par « *la rencontre d'évolutions intellectuelles et de logiques événementielles* » (Piketty, 2019). Si les arguments moraux jouent un rôle, comme ceux postulant l'égalité de la condition humaine, ils doivent pouvoir être traduits de façon concrète et pratique dans l'organisation économique et sociale du moment. Sans cela, même les plus grandes idées ne pourraient parvenir à prendre racine. Comme nous l'avons vu, c'est ainsi que les arguments en faveur de l'abolition de l'esclavage ont été dévoyés par la contre-logique propriétaire qui jouissait, elle, d'un ancrage bien réel. En effet, les propriétaires étaient en mesure de contrôler l'historicité de la société et donc de donner un sens à ces pratiques.

⁵⁷ Par exemple, pour Piketty (2019), la Première Guerre mondiale a mis fin au régime propriétaire (régime dans lequel une minorité détenait presque l'intégralité des moyens de production), au profit du régime de social-démocratie. Cela ne peut s'expliquer en ayant uniquement recours à la thèse de la destruction du capital ; et si le régime politique a évolué dans un sens plutôt que dans un autre, c'est que les idées qui ont dominé cette crise s'y prêtaient.

CONCLUSION DE LA PARTIE 2

Cette seconde partie a d'abord été l'occasion de revenir sur la construction sociale des inégalités. Nous avons ainsi observé que les considérations morales que soulevaient les situations inégalitaires pouvaient changer considérablement au gré des époques et des sociétés, le problème des inégalités étant avant tout un problème éthique : c'est le lieu d'un affrontement de plusieurs conceptions du monde qui peuvent être radicalement opposées.

Nous considérons que c'est l'assiette mentale de la société, autrement dit le système de valeurs, qui permet de juger de l'acceptabilité de ces inégalités. L'interprétation que nous avons faite du concept d'inégalité sociale, en proposant notre propre définition, nous permet d'insister sur cette mise en relation constante entre le jugement de valeur et la réalité perçue d'une situation inégalitaire, une perception qui n'est d'ailleurs pas toujours corrélée avec la réalité objective de cette même situation.

Le concept de régime inégalitaire que nous avons développé poursuit à une échelle macrosociale le dialogue entre les faits, la perception et le jugement des situations d'inégalités. Penser la société en termes de régime d'inégalités est une approche que nous voulons dynamique et qui permet une étude dans le temps long des mutations structurelles des inégalités et de la manière dont celles-ci impactent les sociétés.

L'apport de la théorie de la régulation nous dote d'un cadre théorique à partir duquel nous pouvons penser les interactions sociales à l'intérieur du régime d'inégalités. Les groupes sociaux dominants qui sont parvenus à institutionnaliser un compromis social portent un ensemble de discours et adoptent des comportements qui viennent asseoir

une vision partagée du monde et réguler le régime inégalitaire en vigueur. Parmi ces modes de régulation, nous mettons particulièrement l'accent sur les idéologies qui proposent une explication plausible de la « réalité ». La « réalité » repose alors sur un sens du juste partagé dans le système de valeurs. Pour résumer, nous pourrions dire que les idéologies dominantes proposent une réalité alternative pour mieux justifier les inégalités et garantir de cette manière l'ordre social.

Le régime inégalitaire permet d'analyser le dynamisme à l'œuvre entre le système des inégalités (c'est-à-dire la manière dont sont objectivement structurées les inégalités), le système de valeurs et l'idéologie comme mode de régulation. Lorsqu'il y a des disjonctions trop fortes, des crises de différentes intensités peuvent apparaître.

Dans la prochaine partie, nous allons analyser l'évolution des régimes inégalitaires féodaux aux régimes inégalitaires capitalistes, cela avec un double objectif : mettre en situation notre cadre d'analyse et étudier la manière dont ces régimes ont été transformés par le développement du capitalisme en tant que mode dominant d'organisation sociale.

PARTIE 3
APPROCHE SOCIOHISTORIQUE : LA FABRIQUE DES RÉGIMES
INÉGALITAIRES CONTEMPORAINS

Dans cette partie, nous allons nous intéresser au développement des régimes inégalitaires capitalistes via une approche sociohistorique, en éclairant notamment leurs évolutions à travers les différentes phases du capitalisme. Cela va nous permettre de dresser un état des lieux de la situation et de comprendre certaines des caractéristiques constituantes de ces régimes inégalitaires. Précisons que le choix de l'approche sociohistorique nous semble pertinent, car cela permet de mettre en relation un grand nombre de disciplines (dont au moins l'histoire, la philosophie, la sociologie et l'économie) et d'adopter une approche macrosociale en accord avec notre concept de régime inégalitaire, le tout avec pour objectif de démystifier la perception des inégalités.

Dans le chapitre VI, nous allons observer de quelle manière la transition du féodalisme au capitalisme s'est effectuée au profit d'un nouvel acteur au sommet de la société de marché naissante : le bourgeois. Cette domination s'est institutionnalisée dans le droit et a profité d'un changement majeur dans le système de valeurs avec la reconnaissance de l'égalité en droit de tous les individus. L'objectif de ce chapitre, outre de présenter une lecture via le concept de régime inégalitaire de cette transition, est de mettre l'accent sur certains éléments au cœur de la structure des inégalités dans les sociétés capitalistes, à savoir l'expansion de la propriété privée, l'avènement d'un marché du travail, la dépendance croissante au marché, la naturalisation de l'économie et la fabrication des citoyens politiquement libres et égaux. Cette réflexion servira ensuite de base pour notre analyse des régimes d'inégalités post-croissance qui aura lieu en

quatrième partie de ce mémoire. Ce sera alors l'occasion de voir comment les propositions en faveur de la sortie des sociétés de croissance s'inscrivent dans une perspective historique longue et de quelle manière les éléments qu'elles avancent peuvent jouer un rôle structurant dans les mutations des régimes actuels.

Dans le chapitre VII qui viendra clore cette troisième partie, nous prolongerons l'analyse de la mutation des régimes inégalitaires capitalistes en nous intéressant davantage aux différentes formes qu'a pu prendre le capitalisme au cours du dernier siècle. Cette analyse, plus fine et s'intéressant à des périodes plus courtes, va nous permettre de situer plus précisément les régimes inégalitaires dans lesquels nous vivons actuellement. Cela va également apporter un éclairage sur la structure contemporaine des inégalités. Certes, nous avons déjà observé l'état de ces inégalités dans le chapitre I. Toutefois, il s'agira désormais de comprendre les mécanismes à l'œuvre dans cette augmentation des inégalités, et non plus seulement de dresser un tableau de la situation. Ce chapitre, nous l'avons dit, présentera le régime inégalitaire actuel. Il nous faudra alors prendre le temps de présenter les idéologies qui le soutiennent, à savoir l'idéologie de la croissance et l'idéologie du mérite.

CHAPITRE VI

DU RÉGIME FÉODAL AUX DÉMOCRATIES MODERNES : LE PASSAGE DES INÉGALITÉS DE STATUT AUX INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES

La bourgeoisie interprétait la liberté comme libre-échange, l'égalité comme le droit de louer le travail, et la fraternité comme la soumission d'un prolétariat naissant à la suprématie capitaliste.

M. Bookchin

Ce chapitre expose une lecture sociohistorique de la transition du régime inégalitaire féodale au régime inégalitaire capitaliste en Europe de l'Ouest. Piketty (2019) emploie le terme de régime « propriétaire », c'est-à-dire d'un régime dans lequel l'accès à la propriété est l'élément central. Dans une première partie, nous esquisserons les grands traits du régime inégalitaire féodal; ce sera l'occasion d'employer notre cadre d'analyse pour proposer une lecture de l'évolution des inégalités en lien avec le changement de régime.

La littérature qui documente cette période est très riche et nous avons pris le parti de nous concentrer sur certaines des caractéristiques qui nous semblent les plus explicatives pour comprendre la transition du monde féodal vers la société de marché. Nous parlons bien de *la* société de marché et *du* monde féodal au singulier, bien conscient de dépendre à très gros trait un changement de régime qui a pris des formes

bien différentes selon les spécificités propres à chaque société. Faute de pouvoir appréhender le monde dans toute sa complexité, la schématisation nous permet néanmoins de faire ressortir les éléments essentiels⁵⁸.

Ces éléments, au nombre de cinq, vont nous permettre de tirer les fils de l'Histoire pour apporter un éclairage sur les phénomènes socio-économiques actuels. Il s'agit de la sacralisation de la propriété privée, de la libéralisation du travail, de la dépendance graduelle au marché et de la naturalisation de l'économie de marché. La création de l'économie en tant que science autonome va notamment permettre de produire un ensemble de discours idéologiques agissant dans comme un mode de régulations des sociétés naissantes.

Vient ensuite le cinquième élément, qui est essentiel dans la compréhension de l'avènement de la société de marché : la fabrique de l'égalité politique. Dans une troisième partie, nous verrons alors comment ces changements se sont institutionnalisés, notamment dans le droit. Nous avançons à ce titre que le basculement d'un régime politique monarchique à un régime politique démocratique à visée humaniste et universaliste a permis d'ériger le marché comme mécanisme suprême d'organisation sociale. La critique de la conception des droits de l'homme et de la démocratie moderne entreprise par de nombreux penseurs tels que Marx et Engels, Tocqueville, Constant et plus tard Lefort viendra nourrir notre argumentaire. Nous montrerons comment les inégalités sociales dans les sociétés féodales qui dépendaient originellement du statut social se sont transformées en inégalités économiques dans les

⁵⁸ À l'image d'un cartographe qui ne pourrait en aucun cas produire une carte à l'échelle 1:1 sans quoi sa besogne n'aurait absolument aucun intérêt. Nous faisons ici référence au fameux texte de l'écrivain Argentin Jorge Luis Borges intitulé « De la rigueur de la science ».

sociétés modernes, dépendantes du capital (c'est-à-dire de la position dans le rapport de production).

6.1 Les sociétés trifonctionnelles de l'Europe féodale : un paradigme d'inégalités politiques

Au Moyen Âge en Europe, les sociétés étaient principalement organisées en régimes trifonctionnels. Trois classes coexistaient en des « *mécanismes visibles et invisibles du monde comme assurés par le jeu harmonieux de trois types d'action dont chacun requiert les deux autres sans se confondre avec eux* » (Dubuisson, 1975, p. 41). Chacun des trois groupes avait une mission bien définie – ou du moins explicité – dans la société (Diamond, 2000). La classe dominante de la noblesse (« *bellatores* ») entretenait l'ordre et assurait la sécurité du royaume. L'ordre du clergé (« *oratores* ») permettait aux premiers de se maintenir en place par le récit constant d'un discours de légitimation. Les deux ordres, qui se reconnaissaient mutuellement, assoyaient leur domination sur le troisième pourtant numériquement bien plus important, celui des serfs (« *laboratores* ») (Duby, 1978). Au XX^e siècle, Benoît de Sainte-Maure⁵⁹ faisait ainsi de la représentation trifonctionnelle le cœur de l'organisation sociale :

L'un des ordres prie nuit et jour
L'autre est celui des laboureurs
L'autre garde et tient justice
[...]
Chaque ordre soutient les deux autres
Et chaque ordre maintient les autres

(Benoît de Sainte-Maure cité par Duby, 1978, p. 278-279)

⁵⁹ Benoît de Sainte-Maure est un poète et romancier normand célèbre du XII^e siècle.

6.1.1 Le système idéologique des régimes inégalitaires féodaux

Ces constructions politiques et idéologiques assurant le découpage de la société en trois ordres s'appuyaient sur un système de valeurs construit sur fond de culture biblique et antique. Les idéologies prônaient une hiérarchie divine assurant la supériorité de la puissance royale (Le Goff, 1979). L'ensemble de la vie sociale était ainsi soumis à un certain nombre de règles et de conventions principalement dictées par la religion. La morale chrétienne s'initiait dans les mœurs et régissait les comportements individuels tout comme la vie économique (Graeber, 2013).

Le discours de légitimation des inégalités reposait principalement sur le fait que chaque ordre était assigné de façon divine à une place bien précise dans la société afin d'en garantir la pérennité (Piketty, 2019). Les schémas idéologiques en place soumettaient la structure sociale « *aux désirs de ceux qui les conçoivent et les utilisent en opérant par tri, déformation, omission et exagération* » (Le Goff, 1979, p. 1201). Le plus grand bénéficiaire étant le roi qui était lui-même entouré d'une aura céleste et reconnu comme l'incarnation de la volonté de Dieu⁶⁰.

Le schéma trifonctionnel du Moyen Âge était donc à la fois l'expression de la structure de la société et un outil forgé pour penser cette structure et l'imposer à l'avantage de ceux qui en avaient la maîtrise. Il servait les dominants et ceux qui en étaient les idéologues, et cela au détriment du troisième ordre. La hiérarchie sociale était ainsi dictée par la classe religieuse qui s'appropriât pour un temps une grande partie des appareils idéologiques d'État (AIE) (Althusser, 1970). Les inégalités étaient dès lors

⁶⁰ Le roi entretenait à ce titre un certain nombre de rituels censés témoigner de sa divinité et qui étaient ensuite loués en chœur par les poètes de l'époque aux quatre coins du royaume. Le moine Helgaud écrivait ainsi au XX^e siècle : « *après le repas, se préparant au service de Dieu, l'humble roi revêtait un cilice à même la chair, et ayant rassemblé plus de cent soixante pauvres, il leur lavait les pieds à l'exemple du Seigneur* » (Duby, 1995).

naturalisées puisque tous devaient obéissance à un principe divin. Étant par nature indémontrable, ce principe échappait de la sorte à la possibilité d’être remis en question (Premat, 2006).

Mais le discours ternaire (c’est-à-dire tripartite) ne se contentait pas d’asseoir la domination des deux ordres sur le troisième, il avait également pour objectif de pacifier les dominants pour assurer la cohésion sociale. Après plusieurs siècles de troubles importants en Europe des suites de la dislocation de l’Empire romain, il fallait assurer de nouveau la sécurité sur le territoire. L’Église joua ici un grand rôle en transformant petit à petit le « brigand » en « chevalier », lesquels se sentaient dès lors investis d’une noble mission : celle de protéger la veuve et l’orphelin. Le chevalier se mit à rendre justice et à assurer la paix dans le royaume ; « *à partir du monde rural, la féodalité restaure le droit* » (Barreau et Bigot, 2005).

Dans une telle société, la justification de l’inégalité repose donc sur la division en ordre, chacun remplissant une fonction indispensable aux autres. Mais le système ne pouvait fonctionner qu’à condition que les ordres s’en tiennent à leur mission. Le clergé ne devait pas brandir l’épée et la noblesse devait se comporter en « *bon chrétien* » (Piketty, 2019). Reste qu’en dernière instance, c’était bien le Tiers État qui souffrait le plus de cette construction sociale : « *On le voulait obéissant, résigné. On fit à ses yeux miroiter les mérites du labeur consenti [...] On tenta de le persuader que les services étaient mutuels, qu’il était lui-même servi, que les ‘grands’, les ‘nobles’ se sacrifiaient pour lui, ce qui rendait légitimes leurs privilèges.* » (Duby, 1978, p. 165-166).

6.1.2 Une conception de l’humanité fondée sur l’exclusion

Les représentations morales de la *communauté des semblables* du Moyen Âge étaient marquées par d’importantes différences entre les ordres. Le tiers État, considéré comme impur, ne pouvait en aucun cas se mélanger avec les deux autres ordres (Sieyès, 2002). Les lettres de Mme de Sévigné dans lesquelles elle relate à sa fille, avec joie et légèreté,

les pendaisons et mauvais traitements des « *misérables* » qui « *errent en pleurs* » aux portes de la ville témoignent d'une certaine apathie des membres de la caste supérieure vis-à-vis de ceux auxquels ils ne pouvaient s'identifier (De Tocqueville, 2010)⁶¹. Le terme de « race » était d'ailleurs régulièrement employé dès le XVII^e siècle, au moins, pour définir une différenciation ethnoculturelle entre les groupes. Les nobles se considéraient ainsi comme une race à part entière, tout comme il y avait une « *race sacerdotale* », *etc.* (Teysseire, 1992).

L'une des grandes distinctions de l'époque réside en ce que les nobles et les seigneurs ne se trouvaient pas dans une relation d'*égalité* avec leurs sujets; ils ne leur reconnaissaient pas une *égale humanité* (ou une *égale dignité*). Les interactions entre les ordres (avec d'un côté le clergé et la noblesse et de l'autre les serfs) étaient en principe régies par des rapports de domination hiérarchique (Graeber, 2013).

6.1.3 Des inégalités structurées autour du rang social

Les discontinuités entre les représentations d'une commune humanité étaient d'autant plus renforcées que le rang social tout comme l'ensemble des titres étaient transmis par le sang. Par exemple, le premier fils du roi devenait roi à son tour, assurant ainsi une continuité dans la passation des pouvoirs. « *Le roi est mort, vive le roi !* » comme le résume la formule qui clame d'un même souffle la mort du roi et l'ascension de son

⁶¹ Dans l'extrait du procès-verbal de la Noblesse aux États de 1614 en France cité par Siéyes (Sieyès, 1822, p. 30-31) nous pouvons ainsi lire : « *J'ai honte, Sire, de vous dire les termes qui de nouveau nous ont offensés. Ils [le tiers État] comparent votre État à une famille composée de trois frères. Ils disent l'ordre ecclésiastique être l'aîné, le nôtre le puîné, et eux les cadets* ». La noblesse avait pris comme une injure que le peuple se compare ainsi aux deux autres ordres : « *chacun connaît qu'ils ne peuvent en aucune façon se comparer à nous, et serait insupportable une entreprise si mal fondée* ».

descendant sur le trône (Barreau et Bigot, 2005). La *barrière* entre le peuple et l'ordre de la noblesse était presque infranchissable.

Parce que vous êtes un grand Seigneur, vous vous croyez un grand génie ! ... Noblesse, fortune, un rang, des places : tout cela rend si fier ! Qu'avez-vous fait pour tant de biens ? Vous vous êtes donné la peine de naître, et rien de plus (Beaumarchais, 1994, Acte 5 scène 3).

Cette iconique diatribe placée dans la bouche du personnage de Figaro par Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais au XVIII^e siècle illustre bien la dynamique du système des inégalités de l'époque. Cette pièce prérévolutionnaire dénonce un ensemble de privilèges et met en lumière l'enchevêtrement des inégalités qui confèrent tout à ceux qui ont hérité d'un statut social, et rien au peuple qui lutte pour sa survie. Beaumarchais, laconique, écrivait encore dans *Le barbier de Séville* : « *Un Grand nous fait assez de bien quand il ne nous fait pas de mal* » (1941).

Le clergé et la noblesse, par leurs privilèges, disposaient d'un accès exclusif à la terre et à la richesse. Les serfs étaient tenus de payer des impôts comme la dîme ecclésiastique et la taille, parmi un tas d'autres charges féodales, qui faisaient peser le poids du régime sur leurs épaules (Federici, 2014). À l'inverse, était considérée comme « pauvre » toute personne qui ne pouvait vivre dans l'oisiveté, c'est-à-dire le « peuple » en opposition aux gentilshommes (Polanyi, 1983)⁶².

⁶² Mais la figure du pauvre de l'époque n'en est pour autant pas univoque et ses représentations s'inscrivent dans une dichotomie entre le « bon » et le « mauvais » pauvre. Pour le premier la responsabilité était collective puisque la société a le devoir moral de l'assister, alors que la responsabilité du second, elle, était personnelle (Gorge et Delacroix, 2017).

Les inégalités dans les régimes triparties étaient donc d'abord politiques et relativement figées. Le statut social donnait droit à un ensemble de privilèges durablement établis dans la société et gardés par les deux ordres dominants⁶³.

6.2 L'avènement de la société de marché : le nouveau paradigme inégalitaire

Pour comprendre le déclin des sociétés triparties, il est primordial de revenir sur plusieurs grandes tendances structurelles qui ont traversé le Moyen Âge. L'apparition de la propriété privée, la libéralisation du travail et la dépendance croissante au marché ont permis d'ériger une véritable « société de marché ». L'« Homo Hierarchicus » de Dumont devint « Homo Economicus ». L'avènement de l'économie comme système dominant de l'organisation sociale a aussi nécessité un changement de la conception de l'égalité, un bouleversement dans le système de valeurs, en rupture avec celle qui parcourait le Moyen Âge.

6.2.1 La sacralisation de la propriété : *des moutons qui dévorent les hommes*

La notion de propriété privée telle qu'entendue dans le sens moderne, c'est-à-dire échappant presque intégralement au pouvoir de l'État, s'est démocratisée vers la fin du Moyen Âge. John Locke avec ses travaux sur la délimitation de l'emprise de l'État sur la propriété et les fruits du travail au XVII^e siècle, fait figure de précurseur (Flipo, 2010). Progressivement la propriété, notamment foncière, s'est imposée comme un droit commun, en lien notamment avec la notion de travail et d'exploitation des richesses. Le phénomène, connu dans un langage marxiste sous le nom d'accumulation

⁶³ Dans les faits, la réalité était toutefois plus nuancée et complexe, le Moyen Âge étant traversé de nombreuses luttes – notamment avec les mouvements millénaristes et hérétiques – qui ont permis à des sociétés alternatives de voir le jour, comme ce fut le cas avec les villes franches ou les communes villageoises (Federici, 2014 ; Kropotkine, 2001).

primitive du capital, s'est fait au détriment des occupants historiques des terres qui en avaient jusqu'ici la pleine jouissance ou l'usufruit (Federici, 2014).

Le paupérisme en tant que pauvreté structurelle puise en grande partie sa source dans la destruction méticuleuse des conditions de vie de la classe paysanne à la fin du Moyen Âge. En Angleterre, où le mouvement a débuté, le roi Henry VIII réalisa au début du XVI^e siècle le « *plus grand transfert de terres dans l'histoire anglaise depuis la conquête normande* » pour subvenir aux besoins de la couronne. Il le fit en disloquant et en spoliant les terres appartenant aux monastères (Hoskins, 1976, p. 121-123). L'Église, qui était détentrice de près de 60% du territoire du royaume, se vit amputée de 60% de ses domaines, au profit de la petite noblesse et des marchands tout enclins à enclore les terrains. Ce changement de main des titres de propriété eut aussi pour conséquence d'abolir les systèmes d'*openfields*. Cette évolution, communément appelée le mouvement des « *enclosures* » s'est étendue sur plusieurs siècles et a entraîné la suppression du droit d'usage des communaux qui permettait aux paysans de subvenir à leurs besoins élémentaires (Federici, 2014), un mouvement qui se retrouve partout en Europe.

Si les propriétaires ont progressivement empêché les paysans de faire valoir leur « droit de pâture », c'est surtout à l'époque dans le but d'utiliser les terrains pour y mettre des moutons dont le commerce de la laine était très lucratif. Les moutons, pour reprendre l'expression de Thomas More, ont alors *dévoré les hommes*, jetant sur les routes une foule de vagabonds démunis et sans maître perçue comme une menace imminente pour l'ordre social établi (Wood, 2019). Les *enclosures*, souvent définies comme la révolution des riches contre les pauvres, ont permis d'améliorer nettement la productivité des terrains et d'enrichir les propriétaires, les terrains clôturés valant sur le marché jusqu'à trois fois la valeur d'un terrain ouvert. Mais cela se fit au prix de la dislocation des conditions de vie paysanne (Polanyi, 1983).

La seconde moitié du XVIII^e siècle marqua l'apogée des enclosures en Angleterre, comme dans le reste de l'Europe, et acheva de supprimer la capacité d'autonomie des villageois. En Angleterre, en l'espace d'un siècle, la population a presque triplé, passant de 5,77 millions d'habitants en 1751 à 16,74 millions 100 ans plus tard (Henry et Blanchet, 1983). Accompagné du développement industriel, cela eut pour conséquence d'augmenter fortement la valeur de la terre. Dans ce contexte la noblesse, qui avait acquis grâce à l'organisation de l'État un pouvoir jamais possédé sous le régime féodal, mit tout en œuvre pour anéantir jusqu'aux vestiges de la propriété communale et s'emparer des meilleures parties des terres (Kropotkine, 2001). C'est la naissance d'un « *prolétariat sans feu ni lieu* » (Marx, 1968), c'est-à-dire un prolétariat n'ayant plus accès à la terre et, en raison de leur grand nombre et du temps nécessaire à de tels ajustements structurels, ne parvenant pas non plus à trouver une place dans les manufactures naissantes. Le mouvement des *enclosures* serait l'élément majeur qui marquerait la naissance du capitalisme (Wood, 2019).

6.2.2 La fabrique du marché du travail

La promotion du travail « libre » en Europe prend racine depuis le début du millénaire (Piketty, 2019). Les paysans, passant du statut d'esclave à celui de serf avec l'âge médiéval, se délivrent petit à petit de leurs chaînes pour endosser le col du travailleur « libre » vendant sa force de travail sur le marché (Polanyi, 1983). Pour Le Goff (1979), de l'an mil à la fin du XVIII^e siècle, le schéma trifonctionnel a accompli une tâche immense qui précipitera sa chute : faire du travail la valeur cardinale de la société. En cause notamment la doctrine chrétienne qui contribue par ses enseignements à faire du travail une sacro-sainte vertu.

Déjà, dans le livre de la Genèse, Dieu confie le jardin d'Eden à Adam « *pour le cultiver et pour le garder* ». Après avoir croqué le fruit de l'interdit, Adam et Ève se voient condamnés à errer dans la peine sur la terre et à devoir survivre par leur travail « *le sol sera maudit à cause de toi. C'est à force de peine que tu en tireras ta nourriture tous*

les jours de ta vie » (Genèse 3, s. d.). Piron, dans sa *généalogie de la morale*, retrace les origines bibliques et médiévales de la notion moderne de travail, conçu comme un moyen d'expiation du péché originel. Il y a alors une interprétation littérale du travail comme présenté dans la bible. Au fil de cette transformation, les nobles aussi bien que les hommes d'Église qui vivent aux crochets du peuple (par exemple avec le commerce des indulgences), sont de plus en plus en proie à la critique (Piron, 2020). Les mouvements hérétiques se multiplient également, puisant leur rancœur dans une dénonciation de la cupidité et de la corruption du corps clérical ; « *on trouve l'idée que Dieu ne parlait plus par la bouche du clergé* » (Federici, 2014). La réforme protestante de Martin Luther est l'apogée de cette condamnation de l'oisiveté. Nait alors l'un des dogmes probablement les plus puissants dont nous avons hérité de nos jours : l'homme et la femme sont nés pour travailler (Piron, 2020). Le travail devient une valeur en soi qui n'est plus recherchée pour la finalité qu'il produit, mais pour l'activité même qu'il représente, comme l'a bien démontré Weber (1994) dans ses travaux sur l'éthique protestante. Le Saint-Simonisme illustre également cette conception :

L'homme le plus heureux est celui qui travaille. La famille la plus heureuse est celle dont tous les membres emploient utilement leur temps. La nation la plus heureuse est celle dans laquelle il y a le moins de désœuvrés. L'humanité jouirait de tout le bonheur auquel elle peut prétendre s'il n'y avait pas d'oisifs. (Saint-Simon cité par Méda, 2010, p. 123).

C'est le même processus de fétichisation qui s'observe concernant la valeur, la richesse, la croissance économique et, finalement, peu ou prou de tout ce qui a trait aux activités économiques. C'est la progressive transformation en marchandise du travail, de la terre et de la monnaie décrite par Polanyi (1983). L'idéologie du travail prend d'autant plus d'importance qu'elle permet de légitimer les exactions et spoliations des terres et des richesses commises dans les colonies. De nombreux penseurs de l'époque considèrent en effet que les terres non employées dans des activités productives sont un gaspillage

de richesse au détriment du bien commun, ce qui justifie alors une appropriation productive :

Ainsi, l'herbe que mon cheval mange, les mottes de terre que mon valet a arrachées, et les creux que j'ai faits dans des lieux auxquels j'ai un droit commun avec d'autres deviennent mon bien et mon héritage propre, sans le consentement de qui que ce soit. Le travail, qui est mien, mettant ces choses hors de l'état commun où elles étaient, les a fixées et me les a appropriées (Locke, 1690, p. 32).

Wood décrit ce procédé comme une légitimation morale du vol, notamment dans les colonies : « *Pour justifier leurs agissements, les colonisateurs se basent sur des principes économiques plutôt que sur des idées morales et religieuses de nature extra-économiques ou pour être plus précis, les principes économiques acquièrent un sens moral et religieux* » (Wood, 2019, p. 198). Les gains potentiels de productivité permettent de revendiquer un titre de propriété et d'abolir les différents droits coutumiers⁶⁴. Le phénomène des *enclosures* tout comme la colonisation sont ainsi présentés comme un progrès notable, fermant les yeux sur la violence du procédé qui prit, à l'occasion, la forme de véritables génocides.

Le travail se dote donc tout au long de l'âge médiéval d'un prestige moral; il permet à la fois de vivre l'expérience du temps présent, mais également de laver la tache du péché originel, pourtant indélébile (Piron, 2020). Le serf se mue progressivement en propriétaire de sa force de travail qu'il peut – qu'il doit – mettre à disposition d'un acheteur sur le marché du travail. Il ne s'agit plus d'extraire un « surtravail » comme cela était le cas avec les corvées, mais de produire une « plus-value » au profit de l'acheteur (le capitaliste) à partir de la force de travail du vendeur *aliéné*. Ce dernier,

⁶⁴ Notons aussi que les colons eurent recours à d'autres stratagèmes, comme à la diabolisation constante des indigènes pour justifier leurs actions et gagner l'opinion publique (Federici, 2014).

en retour, reçoit un salaire censé permettre la reproduction de sa force de travail (c'est-à-dire sa survie). Comme l'explique Marx dans *Le Capital* (1968), les salaires versés aux ouvriers ne représentent pas la valeur de leur travail, mais la location de la force de travail pour permettre la reproduction de cette force de travail.

En parallèle, une haine viscérale du travail salarié se développe en Europe au XVI^e et XVII^e siècle et nombreux sont les prolétaires qui iront jusqu'à préférer les galères plutôt que de se soumettre aux conditions de travail dans les manufactures. La réponse de la bourgeoisie naissante ne se fit pas attendre et une série de lois (les lois sur les pauvres – « Poor law ») furent votées pour instaurer un « régime de la terreur » à l'encontre des pauvres, des vagabonds et de toute personne s'opposant aux droits de propriété et au travail productif (Federici, 2014).

Notons que le paupérisme, cette « *plaie hideuse et immense qui est attachée à un corps plein de vigueur et de santé* », décrite par Tocqueville (1835, p. 24), prend une ampleur sans précédent à partir de la fin du Moyen Âge. Tout au long du XVI^e siècle, et ce jusqu'au milieu du XIX^e, la peur des troubles sociaux a ainsi conditionné les choix de la société pour endiguer la pauvreté. En Angleterre, des révisions du *Vagabond Act* permirent la naissance des premières maisons de correction à Londres en réponse au nombre croissant de pauvres valides sans travail. Ces derniers y étaient tout simplement enfermés et châtiés. L'un de ces amendements, adopté en 1531, portait d'ailleurs le titre suivant : « *Act how aged, poor and impotent Persons, compelled to live by Alms, shall be ordered; and how Vagabonds and Beggars shall be punished* » (English Legal History, 2014). Ce fut les prémices de ce qui deviendra quelques années plus tard les fameuses maisons de travailleurs : les « *workhouse* ». Ces formes de régulation et de contrôle social s'inscrivirent dans un contexte bien particulier où disettes et épidémies ravageaient l'Europe. Ces lois et amendements avaient donc aussi pour objectif de contrôler la propagation des maladies et de fournir de la main-d'œuvre dans les secteurs vitaux. La hausse de la population, des fléaux et du désordre en général pendant cette

époque amenèrent également une remise en question des enclosures. Plusieurs mesures furent votées afin de ralentir la destruction de la classe paysanne et de faire de l'agriculture une priorité nationale, cherchant ainsi à éviter l'engorgement croissant des villes (Slack, 1984).

6.2.3 La naissance de l'économie en tant que science autonome

Vers la fin du Moyen Âge, l'économie glisse doucement de son caractère marginal et subordonné à la couronne, à l'expression d'un domaine scientifique autonome (Faccarello, 1993). Au XV^e siècle, période de grands contrastes, l'Europe porte encore les stigmates de la Grande Peste qui a décimé un tiers de sa population et les épidémies continuent leurs assauts périodiques sur les villes. Les guerres, dont celle de 100 ans qui oppose la France à l'Angleterre, ensanglantent quant à elles une partie du territoire. Malgré ces épreuves, la vie y semble douce pour les citoyens ordinaires: les villageois disposent d'une certaine autonomie et la chute démographique a permis l'augmentation des salaires. Certains historiens qualifieront même cette période comme l'apogée de la vie festive médiévale (Federici, 2014 ; Graeber, 2013).

Cette époque est aussi celle des grandes découvertes et la renaissance illumine l'Europe d'une toute nouvelle conception du monde. L'invention de la presse par Gutenberg en 1454 permet la rapide propagation des connaissances, bien qu'elles restent très bibliques à ses débuts (Shapin, 1998). Avec les Amériques, de nouvelles routes maritimes se créent sur lesquelles transitent des galions chargés de mets raffinés, d'esclaves et de précieux métaux.

Naissent alors les premières formes d'auto-organisation des marchands qui cherchent à réduire leurs risques tout en s'assurant des positions de monopole (Graeber, 2013). Traditionnellement, c'est l'État (ou l'autorité en place) qui accorde la liberté d'entreprise « *suivant une tradition qui remonte aux chartes du Moyen Âge, cette conception fut longtemps celle de l'Europe précapitaliste, en particulier dans sa*

version « mercantiliste » (« avec privilège du Roi ») » (Pasquero, 2004, p. 45). À partir du XV^e siècle, le glissement commence à s'opérer vers une liberté d'entreprendre perçue comme un droit naturel. Fait significatif : à Londres, en 1407, le roi anglais Henry IV offre sa charte à la *Society of Merchant Adventurer* lui permettant de s'organiser elle-même à l'étranger, ce qui lui assure le contrôle quasi exclusif du commerce de la laine (Sutton, 2002). Les idées des Lumières donneront de plus en plus corps à ces revendications.

La pensée économique de l'époque se résume à des pamphlets politiques écrits par des marchands exhortant l'État à prendre toutes sortes de mesures pour soutenir les activités marchandes (Brasseul, 2013). L'argumentaire est simple : la richesse est limitée, il faut donc la prendre par la force ou grâce à une balance commerciale excédentaire. Il y a là une distinction majeure à effectuer entre l'accaparement de richesses par le pouvoir économique et par le pouvoir extraéconomique. Seul le second est au début employé pour instaurer de nouveaux marchés et asseoir sa domination (Wood, 2019). Pour ce faire, il est demandé à l'État de soutenir le commerce international par des politiques interventionnistes et protectionnistes. Les intérêts commerciaux et nationaux sont confondus et la force militaire devient un outil d'expansion économique (Düppe, 2020).

En donnant corps à leurs revendications, les marchands inventent (consciemment ou non) l'économie en tant que sujet politique. A posteriori, cette pensée économique prendra le nom de *mercantilisme*. Parmi ses plus illustres représentants, citons Jean Bodin et Thomas Mun. Pour les mercantilistes, seul le commerce international est capable d'enrichir le pays et l'État doit protéger les manufactures pour assurer l'exportation. La consommation nationale ne peut être que stérile, elle doit donc être limitée (Steiner, 1993a). Le savant William Petty, proche de ces idées, va donner un cadre à la science naissante via son travail de classification. Il considère que l'économie est mesurable : elle peut s'apprécier en terme quantitatif, et donc se comparer. Il dresse

ainsi l'ébauche du tout premier inventaire national (Aspromourgos, 1995). C'est l'ancêtre de ce qui donnera plus tard le calcul du revenu national (Méda, 2013).

Les mercantilistes ont donné une première impulsion à la science économique en tant qu'objet politique autonome, une science qui s'est surtout construite à grand renfort de pamphlets. Schumpeter dira d'ailleurs : « *L'Angleterre était le berceau du pamphlet [...]. On n'a vu nulle part ailleurs une si grande détermination à vouloir influencer l'opinion publique* » (Schumpeter, 1983). Ce travail a ensuite été poursuivi par les physiocrates que l'on considère couramment comme les premiers théoriciens de l'économie. Leur chef de file, François Quesnay, estimait que l'économie possède des lois naturelles à la manière des autres sciences positives⁶⁵. Le protectionnisme ne faisait selon eux qu'entraver le développement naturel de l'économie. Ainsi fallait-il prôner une politique du laissez-faire qui sera la base du raisonnement en économie classique. Les physiocrates sont aussi les premiers à faire de la production agricole l'objet de la création de valeur ; c'est la nature qui crée la valeur. Quesnay, avec son *Tableau économique*, désigne trois types de classes : la classe productive (activité agricole), la classe stérile (artisans et industriels) et la classe des propriétaires qui dirigent la société et à laquelle il voue un véritable culte (Düppe, 2020 ; Moss, 1996).

Adam Smith, le premier des classiques, reprend les idées des physiocrates en élargissant la sphère de la création de valeur à toutes activités qui nécessitent du travail (incluant cette fois les artisans et les industriels, mais non les activités de services)⁶⁶. Selon lui – et cette idée perdure de nos jours – l'augmentation de la productivité par la

⁶⁵ Une science positive signifie qu'elle a pour vocation à décrire de la façon la plus objective possible l'objet d'étude et non à apporter un jugement de valeur (auquel cas ce serait de la science normative).

⁶⁶ Relevons que l'éloge des activités productives par Smith était aussi l'occasion de condamner l'oisiveté parasitaire de l'aristocratie (Piron, 2020).

technologie et la division du travail permet une plus forte croissance économique intensive. L'agrandissement des marchés nourrit quant à lui une croissance économique extensive (Düppe, 2020). Enfin, l'économie classique considère l'humain comme un individu rationnel motivé par son seul intérêt personnel⁶⁷. Cette représentation repose sur une expérience de pensée apocryphe d'Adam Smith. Selon lui, les relations sociales reposent sur la « *propension [de l'homme] à échanger bien contre bien, bien contre service, chose contre autre chose* » (Smith cité par Polanyi, 1983), une vision bâtie à partir du mythe du troc qui est bien éloigné de la réalité observable et décrite par les travaux des anthropologues (Graeber, 2013 ; Humphrey, 1985). Cette idée, pourtant, va transformer durablement notre rapport au monde ; « *De cette phrase devait plus tard sortir le concept d'homme économique. On peut dire, rétrospectivement, qu'aucune interprétation erronée du passé ne s'est jamais révélée aussi annonciatrice de l'avenir* » (Polanyi, 1983, p. 88).

Todd (1998) note une distinction entre deux types de réflexion sur l'économie : la première relève du *capitalisme pragmatique* qui s'appuie sur des recherches empiriques et l'autre du *capitalisme scolastique* qui se détache de la réalité du monde pour imaginer une théorie abstraite. Cette seconde version est celle prônée par Smith, mais aussi Ricardo, Malthus et une importante partie des économistes qui basent leur raisonnement sur l'hypothèse d'une société de marché pure et parfaite composée d'individus mués par leurs seuls intérêts économiques (Düppe, 2020 ; Todd, 1998). En un sens, nous pouvons affirmer que la mythification de la société est à la base du raisonnement économique dominant et que cette science économique considérée comme positive est en réalité parfaitement normative ; « *l'économie est une affaire de*

⁶⁷ Notons toutefois que si c'est ce point que les économistes ont principalement retenu des travaux de Smith, la pensée de ce dernier est beaucoup plus complexe et nuancée. En témoigne son œuvre *Théorie des sentiments moraux* (Smith, 2014).

croissance » (Parrique, 2019). Comprendre que l'économie au sens où nous l'entendons de nos jours n'a rien de « naturel » est une étape essentielle dans notre travail. C'est en effet nécessaire pour évaluer la cohérence des argumentaires des propositions d'alternatives à la société de marché, propositions que nous aborderons dans les prochains chapitres.

Face à la hausse des activités marchandes et à l'évolution des discours, l'Église n'eut d'autre choix que d'adapter sa posture et de devenir plus tolérante vis-à-vis de la doctrine de l'usure. Certains moines, notamment franciscains et récollets, comprenaient que reconnaître l'honnêteté de certaines formes de crédits était un mal nécessaire pour endiguer l'omniprésence de l'usure et des micromarchés qui se développaient (Fontaine, 2017). Reprenant les principes grecs, la morale chrétienne a longtemps interdit le prêt à intérêt, soit la capacité de faire de l'argent avec de l'argent, entre chrétiens (Düppe, 2020). En témoignent les écrits de Thomas d'Aquin, au XIII^e siècle, qui condamnent l'avarice, perçue comme la poursuite de l'intérêt personnel dans les activités économiques, comme un « *péché contre Dieu* ». Progressivement, les rapports marchands transforment les relations du monde féodal. La réforme protestante, en faisant l'éloge du travail et en condamnant l'oisiveté des moniales et des moines, ne fera qu'accélérer le processus (Piron, 2020 ; Weber, 1994).

6.2.4 La dépendance au marché

La création du marché du travail a rendu possible la transformation de la force de travail en une marchandise vendue en échange d'un salaire (Polanyi, 1983). La perte d'autonomie des pauvres, avec le mouvement des *enclosures* par exemple, a eu pour effet de les obliger, afin de répondre à leurs besoins, à passer par le marché pour acquérir des biens originellement produits de façon autonome. À cette période, le taux d'urbanisation ne cesse aussi d'augmenter et Londres devient la plus grande ville d'Europe, formant un bassin de consommateurs de biens de première nécessité. L'Angleterre fut ainsi le premier pays à créer un « *marché de masse de produits à bas*

prix pour la vie courante » (Wood, 2019). L'organisation sociale de l'époque se fit donc selon un principe d'utilité visant à abreuver les usines de mains-d'œuvre bon marché, à faire croître la demande et à transformer la production⁶⁸.

6.2.4.1 Contractualisation et paupérisation

Pour Marx, l'abolition du droit du sol avec les *enclosures* a transformé les paysans en prolétaires, et cela malgré le contexte d'enrichissement de la nation ; « *richesse de la nation, pauvreté du peuple* » (Marx, 1968). Avec la destruction des propriétés communales, les petits paysans qui vivaient jusqu'ici modestement des fruits de la terre se sont retrouvés à devoir gagner leur subsistance en travaillant pour autrui. En vendant leur force de travail et en passant par le marché pour acquérir les biens les plus élémentaires, ils devenaient la proie des coups du sort et des fluctuations du marché (Federici, 2014).

Pendant la Renaissance, le vieux monde européen se tourne vers l'Ouest et l'on voit apparaître la création d'un marché international. Les navires chargés d'or et d'argent en provenance des Amériques inondent l'Angleterre de leurs précieuses cargaisons, entraînant un phénomène inflationniste. Les prix sont en moyenne multipliés par 6 en l'espace de 150 ans, correspondant à une inflation légèrement supérieure à 1% ce qui, pour l'époque, était révolutionnaire (l'inflation étant en large mesure un phénomène du XIX^e siècle) (Piketty, 2013). Ce phénomène concomitant à des périodes de mauvaises récoltes qui ruinèrent les petits paysans (qui n'eurent dès lors pas d'autre choix que d'aller vendre leur force de travail dans les fabriques) entraîna une hausse des prix des matières premières. En revanche, les salaires des ouvriers n'augmentaient pas au même

⁶⁸ Le niveau de vie augmenta à partir de 1850 et le déclin de l'assistance institutionnelle aux pauvres incita les travailleurs à s'organiser ; ce fut la naissance des mouvements syndicaux (Brasseul, 2013).

rythme que l'inflation. Comme le résume l'historienne Federici ; « *il s'ensuit une paupérisation de la classe ouvrière européenne, un phénomène si répandu et généralisé que, dès 1550 et bien longtemps après, les ouvriers en Europe étaient simplement appelés « les pauvres »* » (2014)⁶⁹.

S'opère alors une diffusion des rapports monétaires dans l'Europe féodale. Le serf n'était plus dépendant de son seigneur et pouvait désormais devenir « libre » en vendant sa force de travail sur le marché. Mais bien loin de gagner une réelle autonomie, il fut assujéti aux forces de la concurrence de tous les ouvriers en quête de travail. Les rapports de forces n'ont pas disparu, ils ont simplement changé de visage. En effet, le serf disposait d'un accès direct aux moyens de production; « *Dans le village féodal, aucune séparation sociale n'existait entre la production de biens et la reproduction de la force de travail : tout travail contribuait à la subsistance de la famille* » (Federici, 2014, p. 43). Avec les enclosures et la libéralisation du travail, il se retrouve à devoir passer par le marché pour subsister (Polanyi, 1983), d'autant plus que les seigneurs commencent à délaissier les vieux impôts en nature (récoltes ou force de travail) pour leur préférer le truchement des pièces bien pesées. Cette commutation des services (travail) en paiement (argent) vint encore renforcer la prégnance de l'aspect monétaire et de la dépendance au marché dans la vie paysanne. La relation féodale se fit dès lors sur une base plus contractuelle (Federici, 2014 ; Piketty, 2019).

⁶⁹ Cet effondrement des salaires fut particulièrement préjudiciable aux femmes, car à tâche égale elles ne percevaient plus qu'un tiers du salaire des hommes pourtant déjà réduit. Impossible alors de subvenir à leurs besoins par le travail salarié. Cela fut probablement l'une des causes premières de la prostitution massive de l'époque (Federici, 2014).

6.2.4.2 Mise en perspective de la figure du pauvre, entre ‘oisif’ et ‘méritant’

Avec l'apparition des rapports marchands comme système dominant de la vie sociale, on assiste en Europe à ce que nous pourrions appeler une individualisation de l'expérience sociale, ce qui a de grandes répercussions sur la conception des inégalités. La pauvreté des personnes *valides*, distinguée de celle des *invalides*, est alors présentée comme un choix individuel rationnel que la société doit combattre, par le travail et la punition (Merrien, 1994). Sans remettre en cause les origines mêmes du paupérisme, les libéraux de l'époque prônaient comme solution le marché libre autorégulateur, car la poursuite de l'intérêt personnel était, selon eux, la meilleure manière de faire émerger l'intérêt commun. Cette réflexion aboutit à la condamnation de la charité publique ; il semblait en effet y avoir d'autant plus de misère qu'elle était secourue et d'autant plus de dépendance qu'elle était entretenue. Tocqueville, dans son premier essai sur le paupérisme, dresse le constat suivant : « *toute mesure qui fonde la charité légale sur une base permanente et qui lui donne une forme administrative crée donc une classe oisive et paresseuse, vivant aux dépens de la classe industrielle et travaillante.* » (Tocqueville, 1835, p. 20). Dans son texte il condamne la paresse, supposément responsable des dégradations de l'état des « *classes inférieures* ».

En plus d'être oisif, le pauvre serait également imprévoyant et cela s'expliquerait par l'impossibilité de se projeter dans le futur, faute d'accès à la propriété (Tocqueville, 1837). Rejoignant alors le constat de Bentham, Tocqueville note l'importance de permettre aux pauvres de se constituer un capital. La propriété et le marché sont alors présentés comme des prérequis pour endiguer le paupérisme avant qu'il ne se produise. Mackay résume la pensée de l'époque : il fallait que « *la population dépendante soit graduellement, mais fermement arrachée à son mode de vie actuel, et exposée à l'influence vivifiante et émancipatrice de la liberté économique* » (Mackay cité dans Rodriguez, 2007).

À la fin du Moyen Âge, un travail de reclassification s'opère et les pauvres valides se voient assimilés à la masse des travailleurs. Les lois pour les pauvres ne sont plus destinées qu'aux invalides, ce qui a pour conséquence de faire disparaître des radars toute une frange de la population. Il n'y a alors plus de « pauvreté », mais seulement des situations individuelles liées à des vices ou à des conjonctures du marché (Rodriguez, 2007). Cette nouvelle « réalité sociale » sourde et aveugle, libellée comme le « *vol du droit des pauvres* » par Cobbett, fut dénoncée par les écrivains de l'époque (comme Dickens dans son célèbre roman *Oliver Twist*, par exemple).

6.3 Liberté, égalité, propriété : institutionnalisation de l'égalité politique et de l'inégalité économique

6.3.1 Les idéaux des Lumières

Au XVIII^e siècle, les idéaux des Lumières vivifient toute l'Europe, bousculant les représentations sociales de l'âge féodal. Les *Lumières* entreprennent un immense travail de *désenchantement du monde*. Développer un esprit rationnel – dans la lignée de la rationalisation du monde entrepris avec la révolution scientifique au XVI^e siècle – devient le nouveau chemin de croix et la *mort de dieu* nécessite de bâtir un socle tant moral qu'intellectuel pour repenser la société. L'« *Esprit des Lumières* », pour reprendre les termes de l'historien Todorov (2006), reposait principalement sur trois grandes idées ; l'autonomie des individus, l'humanisme et l'universalisme. C'est sur cet esprit que s'est bâtie la conception moderne de l'égalité, alors intimement liée à celle de liberté.

La quête d'autonomie, tout d'abord, se décline d'un point de vue politique et d'un point de vue individuel. L'autonomie politique est notamment entendue comme la capacité à gagner une identité civile, c'est-à-dire de pouvoir prendre part à la question politique (Rousseau, 2015). L'autonomie individuelle se réalise via l'économie naissante qui laisse espérer l'avènement d'une société fondée davantage sur la valeur du travail que

sur les privilèges. Les privilèges figent le monde et inscrivent la notion d'inégalité dans le temps. Au contraire, l'économie de marché, de par son mouvement, permet de faire circuler les richesses; elle est perçue comme un formidable outil d'émancipation. Cette *circulation* des situations amène l'idée d'une égalité des chances qui permet une « égalité d'imaginaire » ou une « égalité d'espérance », chacun étant désormais libre de se projeter à diverses places dans la société. Le rang social n'est dès lors *théoriquement* plus définitivement fixé par la naissance (Rosanvallon, 2011), la *barrière* devient franchissable (Goblot, 1925).

La pensée économique, notamment des Lumières écossaises (Smith, Hume, *etc.*), propose un mode d'organisation social qui repose sur la notion d'individus libres et égaux capables d'échanger rationnellement sur un marché. Elle s'accommode d'ailleurs parfaitement du travail de rationalisation du monde entrepris depuis la révolution scientifique ; la philosophie mécaniste cartésienne qui en est issue participait à transformer le monde et ceux qui le composent en ressources disponibles, quantifiables et compréhensibles par la seule force de l'esprit (Federici, 2014).

Cependant, pour que le marché puisse opérer, encore faut-il que les individus ne se trouvent plus dans une relation hiérarchique. L'échange, comme le démontre Graeber (2013), nécessite la reconnaissance – au moins théorique – d'une égalité formelle entre les individus qui s'y prêtent : un seigneur n'échange pas avec son sujet, il exige ! Pour que le marché puisse advenir, les humains devaient donc nécessairement devenir *égaux en droit*.

On ne peut comprendre l'esprit de l'égalité dans les révolutions américaine et française si l'on ne prend pas en compte cette appréhension du marché comme étant susceptible d'être à la fois l'expression d'une liberté et le vecteur de l'égalité. Le marché était alors perçu comme une institution de l'égalité (Rosanvallon, 2011, p. 46).

D'autre part, le projet des Lumières prend racine dans une quête d'humanisme et d'universalisme; les hommes se reconnaissent une *commune humanité*. On peut parler d'intersubjectivité des conceptions morales ; « *les principes du bien et du mal font l'objet d'un consensus, qui est potentiellement celui de toute l'humanité, et que l'on établit en échangeant des arguments rationnels, fondés donc également sur une caractéristique humaine universelle* » (Todorov, 2006, p. 39). De *l'esprit des Lumières* découlent donc les revendications pour établir les « droits de l'homme ». La quête de l'égalité est le fruit de cette universalité et, comme nous allons le voir, la condition de l'échange marchand.

Les idées des Lumières soufflent un vent de révolte sur toute l'Europe qui mène au renversement des anciens systèmes féodaux pour asseoir une nouvelle représentation du monde dans laquelle les hommes sont considérés comme devant être libres de toute dépendance. Comme la liberté ne peut, selon Rawls (2009) être moralement réduite qu'au nom de la liberté elle-même (et non pas au nom d'intérêts économiques, ou autres), les citoyens-souverains acceptent alors de se plier aux lois dont ils ont théoriquement participé à l'élaboration. C'est la doctrine contractualiste, et l'égalité devient la condition du lien social. En cela, le système de valeurs change profondément permettant l'avènement d'un nouveau régime inégalitaire.

Les inégalités économiques restent tolérées dans la mesure où elles ne nuisent pas à l'ordre social, c'est-à-dire qu'elles n'entravent pas la possibilité de *faire société*. La Révolution française illustre bien cette idée : les révolutionnaires se sont violemment attaqués aux privilèges, en mettant un point d'honneur à se défaire des titres, ce « *cœur symbolique de la réalité aristocratique* », qui pouvaient nuire à la formation

d'une *communauté de citoyens*⁷⁰ (Rosanvallon, 2011). En revanche, peu de propositions virent le jour (notamment des réformes fiscales) – et presque aucune ne fût mise en place – pour abolir les inégalités de fortunes (Piketty, 2019).

6.3.2 Marché et démocratie

En France, la démocratie s'installe sur les braises encore fumantes du système féodal. La tête du roi roulant sous l'échafaud et les privilèges abolis, l'autodétermination du peuple n'en est pas moins restée théorique. La démocratie – en tant que pouvoir du peuple par le peuple pour le peuple – était d'ailleurs autant crainte par la plupart des révolutionnaires que le pouvoir des aristocrates (Sieyès, 2002). Bien qu'ils clamaient l'égalité des citoyens, la plupart des protagonistes de 1789 préféraient une monarchie constitutionnelle à une véritable démocratie. Comme le résume l'historien de la Révolution française Aulard :

Personne, à la veille de la Révolution, ne songeait à établir la république en France : cette forme de gouvernement semblait impossible dans un État en voie d'unification. C'est par le roi qu'on voulait établir, en France, un gouvernement libre. On voulait organiser la monarchie, non la détruire. Personne ne songeait à appeler à la vie politique la masse ignorante du peuple : c'est par l'élite de la nation, élite possédante et instruite, qu'on entendait faire la révolution nécessaire. On croyait que ce peuple, jugé aveugle et inconscient, ne pourrait être qu'un instrument de réaction aux mains des privilégiés (Aulard, 1913, p. 55).

Dans les premiers temps, le vote est réservé à un petit nombre de citoyens en fonction de leur capacité à payer un impôt (le cens). Dans la conception majoritairement

⁷⁰ Rabaut de Saint-Étienne définit la communauté des citoyens comme « *cet état d'une société où tous les hommes vivant en frère, l'inégalité des fortunes et des conditions disparaît devant le sentiment de fraternité et de concorde qui domine sur tout et qui couvre tout.* » (Rabaut de Saint-Étienne cité par Rosanvallon, 2011, p. 82).

partagée de l'époque, l'exercice de la citoyenneté devait être réservé aux propriétaires (Tomei, 2009). De ce suffrage censitaire était de fait exclu la majorité du peuple (hommes disposant de faibles revenus, femmes, domestiques, *etc.*). Bien que quelques tentatives virent le jour en faveur d'un élargissement de la communauté des *citoyens actifs*,⁷¹ il faudra attendre la révolution de 1848 pour que le suffrage universel masculin soit durablement mis en place, et près d'un siècle encore pour que le droit de vote soit étendu aux femmes.

La révolution démocratique a également amorcé une révolution anthropologique en reconnaissant l'avènement des « individus »; des êtres à la fois définis comme indépendants tout en étant semblables (Lefort, 1984). Il est alors question d'une *société de semblables* dans laquelle le droit de vote cristallise la reconnaissance de l'individu-égalité. La citoyenneté est, comme le précise Rosanvallon (2011), un *droit constituant* qui « *produit la société elle-même* »; elle crée une équivalence entre les individus qui leur permet de se retrouver dans l'exercice de leur souveraineté. « *La Révolution française (...) couronna le peuple* » peut-on lire dans les Misérables de Victor Hugo. La démocratie représente l'avènement de l'individu en tant que sujet dans la société, une conception aux antipodes de la domination politique par le clergé et la noblesse dans l'Ancien Régime. Dans cette nouvelle configuration, la disparition de l'organisation en trois ordres de la société était inéluctable, et elle se fit au profit d'un groupe social d'un genre nouveau : la bourgeoisie.

⁷¹ Étaient considérés comme citoyens *actifs* ceux qui pouvaient prendre part au vote, en opposition aux citoyens *passifs* pour qui l'exercice du suffrage était interdit.

6.3.2.1 Bourgeoisie, marché et démocratie

Avec la révolution, les bourgeois revendiquent leur domination par l'accès aux fonctions politiques de la nation. Le *peuple* (encore majoritairement constitué de paysans et d'artisans) reste, lui, en marge de ce mouvement. La Révolution française, bien loin de rééquilibrer les pouvoirs entre les différentes classes sociales, n'a pour conséquence qu'une concentration encore plus importante des richesses. Au lendemain du changement de régime, et ce jusqu'au début du XX^e siècle, la quasi-totalité de la propriété privée est détenue par le centile supérieur de la population avec les 1% les plus riches disposant d'entre 50% et 70% du capital. Les inégalités économiques sont à ce moment plus importantes que celles constatées sous l'Ancien Régime (Piketty, 2019).

Les privilèges en faveur du clergé et de la noblesse ont bien été supprimés, mais au profit du bourgeois qui s'est érigé en maître et possesseur du pouvoir économique et *de facto*, du pouvoir politique⁷². D'autant plus qu'avec le renversement de la monarchie, c'est tout le système social qui vacille pour se restructurer autour du marché en tant que structure centrale de l'organisation sociale. Le pouvoir économique devient alors le pouvoir dominant dans la société de marché.

De là naît également une contradiction fondamentale dans les démocraties modernes : si le vote suit une logique de suffrage universel (1 personne = 1 voix), le marché, lui, ressemble à un suffrage censitaire dans lequel 1\$ = 1 voix. Le système, explique l'économiste Jean-Paul Fitoussi « *procède ainsi d'une tension entre deux principes, l'individualisme et l'inégalité d'une part ; de l'autre, l'espace*

⁷² La domination de la *classe bourgeoise* est certes d'abord économique, mais comme nous venons de le voir avec le suffrage censitaire, ce pouvoir n'est pas borné à la seule sphère de l'économie.

public et l'égalité, ce qui oblige à la recherche permanente d'un "entre-deux", d'un compromis » (2004, p. 54). L'égalité démocratique est donc dissociée de l'inégalité de marché comme forme d'organisation sociale, lequel est pourtant médiatisé par le régime politique en place (donc par la démocratie).

Le marché comme forme d'organisation sociale mise sur la reconnaissance d'un individu-égalité; pour que deux individus puissent échanger, ils doivent réciproquement se reconnaître comme des propriétaires de la marchandise qu'ils échangent⁷³. Ils entrent alors dans un rapport juridique qui prend pour forme le *contrat* et dans lequel se retrouve le rapport établi sur le marché (Marx, 1968). C'est précisément cette supposition d'égalité de statut entre les personnes qui échangent sur un marché qui permet à ce dernier d'advenir. En cela, le marché ne pouvait donc pas s'accommoder de l'organisation sociale hiérarchisée qui dominait dans le féodalisme. À tel point que le marché a en fait été graduellement perçu comme un système de lutte contre les privilèges; il assurait supposément la circulation des richesses et la circulation des pouvoirs (Rosanvallon, 2011).

6.3.2.2 La prégnance de la démocratie de marché

Une économie de marché ne peut fonctionner que dans une société de marché, le marché a donc dû créer sa propre institution et son propre mode d'organisation social pour que la société soit désormais gérée comme son auxiliaire (Polanyi, 1983). En cela,

⁷³ Comme expliqué plus haut, pour que *l'échange* puisse opérer, il faut bien que les deux personnes qui marchandent se reconnaissent une équivalence tant dans leur statut que dans la valeur de leurs marchandises respectives (Graeber, 2013). C'est l'une des raisons pour laquelle les nobles ne se rendaient pas au marché, laissant cette tâche à leurs serviteurs ; marchander aurait signifier entrer dans un rapport d'égalité avec le vendeur (Fontaine, 2017).

la *démocratie de marché*, pour reprendre le terme de Fitoussi (2004), est l'aboutissement de l'économie comme forme d'organisation sociale prédominante, pour ne pas dire autonome. Le marché n'est alors plus limité que par lui-même et les individus-citoyens deviennent soumis à ses lois. Autrement dit, le social se retrouve encastré dans l'économie. Toute *chose* peut alors devenir une marchandise et le marché s'agrandit toujours à mesure que la production augmente.

Fitoussi relève encore que la démocratie et le marché, bien qu'étant antagonistes, se renforcent mutuellement : « *La démocratie en empêchant l'exclusion par le marché accroît la légitimité du système économique et le marché en limitant l'emprise du politique sur la vie des gens, permet une plus grande adhésion à la démocratie* » (2004, p. 56). La démocratie, dans une perspective régulationniste, en permettant l'avènement du compromis social face à la dure réalité du marché, corrige en permanence le système et le maintient en place. C'est la thèse selon laquelle le capitalisme a survécu comme forme dominante d'organisation économique et sociale grâce à la démocratie, plutôt qu'en dépit d'elle. Clarifions toutefois que si le marché a pu se développer sur la base des caractéristiques apportées par la démocratie comme forme de raisonnement public, l'inverse n'est pas vrai : rien n'indique que la démocratie, pour subsister, doit s'accompagner du développement du marché comme forme d'organisation sociale (Sen, 2009).

Comme nous allons le voir, les démocraties post-féodales ont été érigées autour de la notion de protection de l'intérêt privé et de la propriété, renforçant encore le pouvoir d'organisation du marché.

6.3.3 Des Droits de l'Homme et des propriétaires

Les emblématiques révolutions françaises et américaines ont servi de socle à un nouvel ordre social naturalisant une conception humaniste et universelle de l'homme⁷⁴. Les idéaux de la société naissante se sont retrouvés gravés dans le marbre des déclarations respectives des deux pays, au principe des démocraties modernes (Sieyès, 2002). À L'Ouest de l'Atlantique, la déclaration d'indépendance des États-Unis de 1776 considère par exemple « *la vie, la liberté et la recherche du bonheur* » comme des droits fondamentaux et inaltérables et reconnaît que « *tous les hommes sont créés égaux* ». La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 en France suit la même logique, « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* » en introduisant toutefois la notion de distinction sociale si celles-ci est fondée sur « *l'utilité commune* ». De fait, la déclaration française entérine en lettre d'or la légitimation des inégalités – présentées comme les distinctions sociales – si elles profitent à tous, c'est-à-dire au peuple et donc *in fine* à la nation, une conception qui pourra servir de fondement moral pour légitimer en partie les inégalités socio-économiques tout au long du XX^e siècle, notamment liées aux théories du ruissellement et à la notion de mérite.

6.3.3.1 La lecture libérale

Le spectre de la monarchie hantera encore la France près d'un demi-siècle après la révolution et les libéraux de l'époque voient dans la déclaration de 1789 un obstacle au

⁷⁴ Mais comme l'explique le philosophe allemand Bruno Brauer dans un texte intitulé *La question juive* qui servira de base pour Marx (1843) dans sa critique du même nom, il n'y a rien de « naturel » à propos des droits de l'homme. C'est une conception socialement construite qui arrive à un moment particulier de l'Histoire : « *L'idée des droits de l'homme n'a été découverte, pour le monde chrétien, qu'au siècle dernier. Elle n'est pas innée à l'homme; elle ne se conquiert au contraire que dans la lutte contre les traditions historiques dans lesquelles l'homme a été élevé jusqu'à ce jour. Les droits de l'homme ne sont donc pas un don de la nature, ni une dot de l'histoire passée, mais le prix de la lutte contre le hasard de la naissance et contre les privilèges, que l'histoire a jusqu'ici transmis de génération en génération* » (Brauer cité dans Marx, 1843, p. 21).

pouvoir absolu. Il s'agit en premier lieu de garantir les intérêts privés en établissant des bornes au pouvoir de l'État. À ce titre, rien n'est plus éclairant que le fameux discours prononcé par Benjamin Constant sur la différence entre la liberté des modernes et la liberté des anciens pour en comprendre l'esprit. Selon lui, la liberté est en fait la *liberté individuelle*, c'est-à-dire la « *jouissance de l'indépendance privée* », et la liberté politique en est la garantie :

Le but des anciens était le partage du pouvoir social entre tous les citoyens d'une même patrie : c'était là ce qu'ils nommaient liberté. Le but des modernes est la sécurité dans les jouissances privées ; et ils nomment liberté les garanties accordées par les institutions à ces jouissances (Constant, 1819, p. 6).

Cette nouvelle liberté, consacrée dans la garantie de la protection de l'individualité et de la propriété, ne s'exprime plus dans la capacité d'influence directe sur l'action publique, mais par la création d'une sphère privée : « *plus l'exercice de nos droits politiques nous laissera de temps pour nos intérêts privés, plus la liberté nous sera précieuse* » (Constant, 1819, p. 12). Le domaine du privé s'articule alors supposément avec la vie sociale en suivant les règles de l'organisation par le marché, et donc de la concurrence et de l'intérêt privé. L'homme est dès lors libre de faire ce qu'il veut, dans les bornes délimitées par la loi.

Contrairement à la conception de la démocratie dans l'Antiquité, les libéraux de la période révolutionnaire prônaient la protection de la sphère privée contre la sphère publique alors que dans la démocratie athénienne, l'individu et l'État n'étaient pas opposés, mais conciliés en étant séparés (Trabulsi, 2003). Constant aboutit à une critique radicale de la démocratie participative, lui préférant la représentation pour que les hommes soient libres de vaquer à leurs propres occupations, une conception qui s'inscrit en profonde contradiction avec les idéaux de Rousseau pour qui la souveraineté ne saurait en aucun cas être représentée.

Sitôt que le service public cesse d'être la principale affaire des Citoyens, et qu'ils aiment mieux servir leur bourse que de leur personne, l'État est déjà près de sa ruine. Faut-il marcher au combat ? ils payent des troupes et restent chez eux; faut-il aller au Conseil ? ils nomment des Députés et restent chez eux. À force de paresse et d'argent, ils ont enfin des soldats pour asservir la patrie et des représentants pour la vendre. [...] Donnez de l'argent et bientôt vous aurez des fers. Ce mot de finance est un mot d'esclave, il est inconnu dans la Cité. Dans un État vraiment libre les Citoyens font tout avec leurs bras et rien avec de l'argent : loin de payer pour s'exempter de leurs devoirs, ils paieraient pour les remplir eux-mêmes. Je suis bien loin des idées communes; je crois les corvées moins contraaires à la liberté que les taxes (Rousseau, 2015, p. 72).

Mais l'idéal libéral se concrétise justement par le commerce, et la richesse est pensée comme un système permettant la diffusion de la propriété. Les dangers de concentration des richesses sont donc écartés sous prétexte de la circulation du capital : « *Le commerce change la nature de la propriété, qui devient par ce changement presque insaisissable. Le commerce donne à la propriété une qualité nouvelle, la circulation : sans circulation, la propriété n'est qu'un usufruit* » (Constant, 1819, p.12). Rajoutons que la passion du commerce (qui implique un repli sur la sphère privée) était aussi perçue comme une manière de remplacer la passion de la guerre et donc d'assurer la paix (c'est la thèse du doux commerce) (Madelin, 2017).

6.3.3.2 La lecture marxiste

À l'opposé du spectre politique, Marx aura une lecture beaucoup plus critique de ce qu'il nomme la « *démocratie vulgaire* » naissante et des droits de l'homme. Il voit dans ces solennelles déclarations l'instauration du droit bourgeois et l'institutionnalisation du règne de l'inégalité réelle drapée dans le voile de l'égalité formelle. Dans le *Manifeste du parti communiste*, il écrit ainsi avec Engels que la Révolution française n'a aboli la propriété féodale qu'au profit de la propriété bourgeoise. Pour Marx, les idées dominantes d'une époque découlent de la base matérielle des rapports de production, c'est-à-dire des rapports antagonistes de classes. Il voit donc dans les droits de l'homme l'amer reflet de l'idéologie bourgeoise; « *les idées de liberté de conscience*

et de liberté religieuse ne faisaient qu'exprimer dans le domaine du savoir le règne de la libre concurrence » (Marx et Engels, 1973). Dans *l'Idéologie allemande* Marx et Engels associent l'État moderne à un système politique dont la seule finalité est de maintenir les intérêts de la nouvelle classe dominante : « *en émancipant de la communauté la propriété privée, l'État a acquis une existence particulière à côté de la société civile et en dehors d'elle; mais cet État n'est pas autre chose que la forme d'organisation que les bourgeois se donnent par nécessité, pour garantir réciproquement leur propriété et leurs intérêts, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur* » (Marx et Engels, 1845, p. 44).

L'auteur du *Capital* insiste encore dans *La question juive* sur le contenu des droits de l'homme et du citoyen. Sa critique se fonde en premier lieu sur la distinction entre le citoyen et l'homme, introduite dans la déclaration. Selon lui, l'homme est libre au niveau politique, mais asservi en qualité d'homme. La déclaration est l'aboutissement des idéaux libéraux puisque l'homme est considéré comme une « *monade isolée, repliée sur elle-même* » (Marx, 1843). Les individus sont séparés les uns des autres et ne forment plus société, au profit de la classe dominante qui est libre de commercer (la liberté d'entreprendre) et d'asservir les classes dominées qui (en tant qu'individus *isolés*) peinent à s'organiser pour lutter. Les droits de l'homme sont donc pour Marx les droits de la séparation de l'individu et de la communauté. L'existence s'en retrouve alors réduite à la jouissance des intérêts privés en passant par le marché, c'est-à-dire en suivant les règles de l'ordre bourgeois. Marx est donc en un sens d'accord avec le constat de Constant, bien qu'il en tire des conclusions radicalement différentes : c'est l'homme en qualité de bourgeois et non pas de citoyen qui est reconnu comme « *vrai et authentique* » (*Ibid.*).

Marx dénonce aussi la place qu'occupe la notion de propriété privée, sacralisée dans les déclarations. L'article 2 de celle de 1789 énonce le but de conservation de ce qui est alors reconnu comme des « *droits naturels et imprescriptibles* » à savoir la liberté,

la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. La propriété est donc d'emblée présentée comme un droit naturel, sacré et inaliénable sauf sous certaines conditions, et requérant une juste compensation. L'article 17 précise à ce titre : « *nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité* ». Dans la constitution française de 1793 nous pouvons aussi lire que le droit de propriété est « *celui qui appartient à tout citoyen de jouir et de disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie.* ». L'esprit de la déclaration française n'est en ce sens pas égalitariste⁷⁵ : il s'agit de couronner la souveraineté de l'individu (naissant libre et égal en droit) et de la nation (Tomei, 2009). Marx (1843) en tire pour conclusion que le droit de propriété n'est autre que celui d'un droit à l'égoïsme. La liberté individuelle est alors reconnue comme la base même de la société bourgeoise, la société n'existant plus que pour garantir « *à chacun de ses membres la conservation de sa personne, de ses droits et de ses propriétés* » (Art. 8 de la Déclaration des droits de l'homme et des citoyens de 1793). Les supposés droits universels ne seraient que la promotion de l'individu possessif propre à la société capitaliste (Lacroix et Pranchère, 2012).

Aucun des prétendus droits de l'homme ne dépasse donc l'homme égoïste, l'homme en tant que membre de la société bourgeoise, c'est-à-dire un individu séparé de la communauté, replié sur lui-même, uniquement préoccupé de son intérêt personnel et obéissant à son arbitraire privé. L'homme est loin d'y être considéré comme un être générique ; tout au contraire, la vie générique elle-même, la société, apparaît comme un cadre extérieur à l'individu, comme une limitation de son indépendance originelle. Le seul lien qui les unisse, c'est la nécessité naturelle, le besoin

⁷⁵ Notons toutefois que la déclaration de 1793 aura une teinte nettement plus égalitariste et révolutionnaire. C'est cependant bien celle de 1789 qui continue de nos jours de retentir notre attention et sur laquelle se fonde notamment la constitution de la V^e République française.

et l'intérêt privé, la conservation de leurs propriétés et de leur personne égoïste (Marx, 1843, p. 23).

6.3.3.3 Égalité formelle ou égalité réelle ?

Ce choix idéologique se reconnaît également dans la déclaration universelle de 1948 qui stipule dans son article 17 que « *Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété* » et que nul ne peut en être « *arbitrairement privé* » (Nations Unies, 1948). La garantie de la propriété privée est ainsi présentée comme une condition de base du développement personnel de l'individu⁷⁶.

Avec les droits de l'homme et du citoyen, l'égalité formelle entre les citoyens est certes proclamée, mais ce n'est en aucun cas un gage d'égalité réelle. En effet, les citoyens doivent jouir d'une base matérielle suffisante pour être capable d'exercer pleinement leur rôle de citoyen (Rawls, 2009 ; Sen, 2009). Dans le cas contraire, leur liberté de participer à la chose publique n'est qu'illusion. Comme le résume Bookchin : « *Une liberté qui n'offre pas aux hommes les bases matérielles leur permettant de se gouverner eux-mêmes, en tant qu'individus ou collectivement n'est que la liberté purement formelle de l'inégalité des égaux, le domaine de la simple justice* » (1989, p. 221). Le rapport de force qui s'opère sur le terrain de la vie économique rend dès lors intrinsèquement asymétriques toutes les formes de démocraties mises en place à partir de la fin du XVIII^e siècle. N'étant pas égaux en tant qu'hommes, comment l'être en tant que citoyen ? Le suffrage censitaire précédemment abordé est un exemple frappant de cette contradiction. En garantissant la liberté des modernes, les droits de l'homme

⁷⁶ Notons que cette conception s'est à l'époque inscrite en opposition face aux grandes vagues de nationalisation du milieu du XX^e siècle (Bettati et al., 1998). Cette notion de propriété prend aussi assise sur l'idée de « collectivité », ce qui relèverait d'une tentation de rassembler deux conceptions diamétralement opposées de la propriété : celle libérale et celle marxiste (Lebreton, 2009).

et les régimes démocratiques occidentaux poursuivent la subordination de la société à l'économie de marché.

6.3.3.4 Critique de la critique

La critique de Marx, semble toutefois tomber dans certains travers idéologiques que ce penseur a pourtant été si prompt à mettre en lumière et à dénoncer à d'autres occasions. D'un point de vue de l'égalité, les droits de l'homme viennent effectivement renforcer le pouvoir de la classe bourgeoise nouvellement établi, ce qui correspond pour Piketty (2019) à l'avènement de l'idéologie du « régime propriétaire » qui repose sur le fait que l'ordre social tout comme l'ordre politique sont fondés sur la pleine protection du droit de propriété (sa sacralisation), à la fois pour assurer l'émancipation individuelle et la stabilité sociale. Les principes d'égalité, de liberté et de justice proclamés cachent donc bien des rapports d'exploitation et d'oppression (Lefort, 1984). Mais comme le relève le philosophe d'influence marxiste Claude Lefort, ce serait une erreur de ne voir dans les droits de l'homme que cet unique aspect. « *Marx, écrit-il, tombe et nous attire dans un piège [...] : celui de l'idéologie. Il se laisse faire prisonnier de la version idéologique des droits, sans examiner ce qu'ils signifient dans la pratique, quel bouleversement ils apportent dans la vie sociale. Et, de ce fait, il devient aveugle à ce qui dans le texte même de la déclaration apparaît en marge de l'idéologie* » (Lefort, 1994, p. 56). Marx semble en fait passer à côté du pouvoir émancipateur et du potentiel révolutionnaire des droits de l'homme. Les droits proclamés peuvent servir d'autres intérêts que ceux de la bourgeoisie, par exemple ceux concernant la liberté d'expression qui seront mobilisés pour soutenir la cause ouvrière, en encore ceux précisant la liberté d'opinion. L'auteur du Capital reste donc aveugle aux conséquences pratiques de ces lois comme au fait qu'elles ont pour finalité de construire des libertés relationnelles et non seulement individuelles (Deleixhe, 2014). Les droits de l'homme, notamment sous leur version moderne de la *déclaration universelle des droits de l'homme* (DUDH) de 1948, sont une assise morale et juridique qui n'a pas de précédent dans l'Histoire

(Bettati *et al.*, 1998). Ils reconnaissent une commune humanité entre tous les êtres humains qui imprègne profondément les systèmes de valeurs. Dans le préambule y est d'ailleurs inscrit le principe de « *Reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables* » qui « *constitue le fondement de la liberté, de la justice, et de la paix dans le monde* » (Nations Unies, 1948). Les droits humains sont donc, par nature, universels et humanistes et ont une portée concrète en inspirant nombre de législations internationales et nationales comme la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) fondée en 1950 ou encore le *Human Right Act* de 1998 en Angleterre (Sen, 2009). La déclaration de 1948 a aussi été suivie par de nombreuses autres déclarations, notamment à l'initiative des Nations Unies.

6.4 Conclusion du chapitre VI

Ainsi, partout dans l'Europe féodale est promu le travail « libre » qui aboutira à une profonde mutation du visage de la production. Une réelle inversion des valeurs s'opère et le travail salarié devient une nécessité autant qu'une fin en soi. La propriété est également sacralisée, comme nous l'avons vu avec l'exemple des enclosures et des colonies. La commutation des services en paiement, la marchandisation de la terre et l'avènement de la théorie économique en tant que science positive et autonome sonnent le glas du vieil âge millénaire qui peu à peu disparaît, supplanté par la logique de la société de marché décrite par Polanyi. Paradoxalement, l'apparition du capitalisme comme mode d'organisation social et économique s'accompagne d'un mouvement pour l'égalité : l'avènement de la démocratie. Ces deux phénomènes sont intimement liés et vont faire émerger la conception de l'égalité formelle des individus par la supposée égalité en droit, cheval de Troie de l'inégalité économique de marché. Les différentes déclarations et textes de droits internationaux institutionnalisent cette évolution.

Dans le prochain chapitre, nous verrons comment le capitalisme a évolué, et les inégalités avec lui, pour former les régimes inégalitaires actuels. Nous expliciterons alors les idéologies et le système de valeurs en vigueur qui sous-tendent ce nouveau régime. Nous aurons dès lors une idée plus précise de la constitution et du fonctionnement de ces régimes.

Cela établi, nous serons enfin en mesure d'analyser, dans la quatrième et dernière partie de ce mémoire, comment les propositions en faveur de la post-croissance s'articulent avec les velléités égalitaires de nos démocraties modernes.

CHAPITRE VII

DE LA DOMINATION DU CAPITALISME MÉRITOCRATIQUE LIBÉRAL

Ce qui distingue l'époque bourgeoise de toutes les précédentes, c'est le bouleversement incessant de la production, l'ébranlement continu de toutes les institutions sociales, bref la permanence de l'instabilité et du mouvement.

K. Marx et F. Engels

Le capitalisme, entendu au sens de système socioéconomique, a peut-être plus que tous les autres régimes la capacité de récupérer et d'intégrer dans son modèle les principales critiques qui lui sont adressées; cela fut d'ailleurs bien exposé par Luc Boltanski et Ève Chiapello dans leur ouvrage *Le nouvel esprit du capitalisme* (2011). Le régime d'inégalités dominant dans la société capitaliste a donc mué pour devenir, depuis la fin des années 1970 et la chute de la social-démocratie, ce que nous pourrions appeler le *Régime inégalitaire capitaliste méritocratique libéral*, ou ce que Piketty (2019) qualifie de régime « *néo-propriétaire* » avec tout de même des caractéristiques qui lui sont propres.

La terminologie de « *capitalisme méritocratique libéral* » est employée par Branko Milanovic – s'inspirant lui-même de la théorie de la justice de Rawls – pour désigner la façon dont « *les biens et services sont produits et échangés (« capitalisme »), répartis entre les individus (« méritocratique »), et enfin les possibilités offertes en matière de mobilité sociale (« libéral »)* » (Milanovic, 2020, p. 30).

Si, dans le chapitre précédent, nous faisons exclusivement référence à l'économie de marché, nous allons désormais nous intéresser à une forme particulière d'organisation sociale : le capitalisme. Cette forme donnera naissance aux sociétés de croissance méritocratiques libérales. Inévitablement, il faut de prime abord tenter de définir le concept équivoque de « capitalisme ». Les définitions peuvent être très variées et le mot est chargé de prénotions. Dans ce travail et à la suite de Wood, nous nous limitons à le définir comme un système socio-économique dont l'objectif premier est de viser à « *la reproduction du capital et sa croissance naturelle* ». Il se caractérise par « *les impératifs de concurrence, l'accumulation, la maximisation des profits et l'accroissement de la rentabilité du travail* » (Wood, 2019, p. 9) ou encore par la soumission et la dépendance au marché qui dicte les conditions de la reproduction sociale. Le capitalisme, s'il a été originellement instauré par des pouvoirs extraéconomiques, assoit désormais sa domination par les pouvoirs économiques « seuls »⁷⁷. Il repose tout de même sur l'État qui assure les conditions de sa mise en place ainsi que le respect de la propriété.

7.1 L'évolution du capitalisme et la naissance des *sociétés de croissance*

7.1.1 Les différentes phases du capitalisme et leurs ajustements

7.1.1.1 Les trois phases du capitalisme de Braudel

Comme nous l'avons présenté dans le chapitre précédent, le capitalisme s'est graduellement imposé comme le système socioéconomique dominant à l'échelle du globe. Il est ici nécessaire de préciser que le capitalisme n'est pas un état unique, il

⁷⁷ L'usage de guillemet nous semble ici important, car le capitalisme peut toujours avoir recours à la puissance militaire pour imposer son hégémonie, comme cela fut le cas à de maintes reprises au cours du XIX^e et du XX^e siècle.

existe des rapports capitalistes dans des sociétés non capitalistes, à différentes époques, tout comme il existe aussi différentes formes de capitalisme. Selon l'historien Fernand Braudel, le capitalisme commence à se développer dans l'Europe médiévale dès le XIII^e siècle. Il aurait, en somme, été présent de longue date, mais à des niveaux moindres selon les types de sociétés observés. Toutefois, capitalisme et économie de marché (deux termes qui expriment deux concepts différents, mais qui s'entremêlent), restent minoritaires jusqu'au XVII^e siècle, malgré certains succès et leur extension graduelle (Braudel, 1985).

Braudel distingue dans l'histoire trois grands stades de l'économie : la vie matérielle d'abord qui correspond à l'autoconsommation (l'exemple de la paysannerie), la vie économique ensuite qui signifie l'échange sur un marché (l'exemple de l'artisan itinérant), le capitalisme enfin qui est le signe de la domination des grands vendeurs et des grandes entreprises sur l'ensemble de l'économie. Selon lui, le capitalisme « *flotte sur la double épaisseur sous-jacente de la vie matérielle et de l'économie cohérente de marché, il représente la zone du haut profit* », autrement dit, le capitalisme domine le marché (Braudel, 1985, p. 29). Il est en cela en accord avec Lenine pour qui : « *Le capitalisme, c'est la production marchande à son plus haut degré de développement ; des dizaines de milliers de grandes entreprises sont tout, des millions de petites ne sont rien* » (Lenine, 1945, p. 33).

Selon Braudel, de nos jours, le capitalisme a certes changé d'envergure par rapport à ce qu'il était il y a un siècle ou deux, mais il n'a pas changé de nature. Il reste globalement basé sur l'exploitation des ressources, il s'appuie toujours sur des monopoles « *de droit ou de fait* » et il ne recouvre pas encore toute l'économie puisque, bien au contraire, il continue de s'étendre (c'est-à-dire qu'il intègre constamment de nouvelles marchandises et de nouveaux secteurs qui relevaient avant cela à la *vie matérielle*; l'autoproduction) (Braudel, 1985).

Le développement du capitalisme s'est toutefois fait au travers de phases successives dans lesquels les centres économiques du monde se sont déplacés (dans l'ordre chronologique : Venise, Gênes, Amsterdam, Londres, New-York). Reprenant les travaux de Braudel, Aglietta (2019) propose une distinction entre différentes phases historiques du développement du capitalisme. Membre fondateur de l'école de la régulation dont nous nous inspirons dans ce mémoire, ses travaux ont mis l'emphase sur l'importance des crises dans les différentes phases de développement du capitalisme.

7.1.1.2 Le modèle fordiste, ou le « capitalisme contractuel »

Selon Aglietta, après l'âge classique (qui correspond à une époque d'intensification des échanges et d'expansion de la sphère financière entre 1848 et 1913) et la Seconde Guerre mondiale, prend place ce qu'il nomme un « capitalisme contractuel » (1950-1973). Cette période qui prend aussi le nom de *modèle fordiste* (Boyer, 2004 ; Lipietz, 1990) se caractérise par une redéfinition du rapport de force entre le capital et le travail qui se fait au profit des salariés (du moins non à ses dépens). L'importance donnée à la négociation collective va permettre, pour un temps, de partager les gains de productivité entre le capital et le travail, au lieu de n'être figé qu'en fonction de la reproduction de la force de travail. C'est ce qui rend possible l'essor de la consommation de masse, une consommation en pleine expansion qui va à son tour tirer la production vers le haut. De plus, cette période – parfois appelée les 30 glorieuses – représente l'ascension de l'État social et des grands transferts sociaux qui vont de pair ; un salaire minimum est instauré, la fiscalité devient progressive, la sécurité sociale se développe, *etc.* (Piketty, 2019).

Mais le modèle entre en crise dans les années 1970 avec le ralentissement des gains de productivité, faisant resurgir la contradiction capital-travail. Les négociations collectives se détériorent et dans le même temps, le taylorisme finit par épuiser son potentiel d'innovation. De plus, la fin des accords de Bretton Woods et la

mondialisation de la production sonnent le glas du avancés sociales en faveur des travailleurs : « avec l'individualisation du contrat salarial, le pouvoir s'est décisivement déplacé du côté des employeurs » (Aglietta, 2019, p. 36). Les chocs pétroliers viennent aussi souligner la grande dépendance du modèle fordiste aux ressources et à l'offre de pétrole (Lipietz, 2012). D'autres raisons sont avancées pour expliquer la baisse des gains de productivité, comme la baisse du retour sur investissement énergétique ⁷⁸, la financiarisation de l'économie ou encore le changement de structure entre l'offre et la demande ; les économies matures ayant tendance à exporter les activités d'extraction et de transformation de base vers des pays où les coûts de main-d'œuvre et les réglementations environnementales sont moins élevés, conservant des activités de service dans lesquels les gains de productivité sont plus limités (Jackson, 2019).

7.1.1.3 Un capitalisme de plus en plus financiarisé

Un nouveau modèle est alors plébiscité, notamment soutenu par la doctrine du « néolibéralisme » qui prend racine des deux côtés de l'Atlantique avec le binôme dirigeant Reagan-Thatcher : c'est l'avènement du *capitalisme financiarisé*. Cette nouvelle phase du capitalisme correspond à une expansion sans précédent des marchés financiers sur l'ensemble de l'économie. La finance de marché prend alors un rôle prépondérant dans les stratégies des entreprises, lesquelles s'apprécient désormais en fonction de leur valeur actionnariale. La gouvernance des entreprises subit de profonds

⁷⁸ Dans ce cas, il est question d'*Energy Return On Energy Invested* (EROEI) (ou taux de retour énergétique TRE en français), c'est-à-dire de la quantité d'énergie nécessaire pour extraire une unité d'énergie. Dans le cas du pétrole conventionnel, l'EROIE a été divisé par près de 10 depuis le milieu du siècle dernier : il faut désormais l'équivalent énergétique de 1 baril de pétrole pour en extraire 10 alors que le ratio était proche de 1 pour 100 dans les années 1930 (Cleveland, 2005 ; Jackson, 2017).

changements pour répondre aux nouveaux impératifs de croissance de la valeur boursière : c'est l'expansion internationale du capital financier (Aglietta, 2019). La valeur actionnariale (shareholder value) devient une norme de gouvernance, elle prend le rôle central que jouait la négociation collective (pour assurer le partage de la rente entre le capital et les salaires) dans le capitalisme contractuel (Aglietta, 2017). La possibilité de délocaliser la production grâce à la mondialisation des échanges et des capitaux permet aussi d'amoinrir la force des salariés (qui sont aussi de moins en moins syndiqués dans les pays occidentaux) dans le processus de négociation, au profit des employeurs (OECD, 2012).

Notons à ce titre que les transactions financières internationales (toutes natures confondues) pesaient en 1980 autant que l'ensemble des transactions commerciales internationales, alors qu'au moment de la crise de 2007-2008, elles en représentaient 10 fois plus (Aglietta, 2019). Un constat que rejoint François et Lemerrier (2021) dans leur récent ouvrage *Sociologie historique du capitalisme*, tout en rappelant que la finance n'est aucunement une nouveauté (comme le démontre également Braudel lorsqu'il expose la consubstantialité entre finance et capitalisme), elle s'est par contre intensifiée et domine désormais l'économie.

Le capitalisme financiarisé s'accompagne également d'une très forte augmentation de la dette privée comme publique qui est venue combler la baisse structurelle de la croissance économique. Dans les pays de l'OCDE, en moyenne, il y a eu 1,15% d'augmentation de la dette des agents non financiers pour 1% de croissance nominale (Aglietta, 2019). Cela correspond donc à une augmentation continue du ratio dette/PIB, augmentant d'autant plus les coûts liés au remboursement de cette dette et au paiement de ses services ; l'économie globale devient « *entièrement asservi[e] au cycle financier qui décrit la dynamique interactive du levier d'endettement et de l'alternance des phases d'appréciation et de dépréciation des actifs financiers* » (*Ibid.*, p. 38).

Piketty désigne cette période sous le nom de *néopropriétarisme*, faisant valoir les spécificités du régime institutionnel et légal qui soutient la libre circulation des capitaux, la non-redistribution de la propriété et l'opacité financière rendant ardue toute tentative d'augmentation de l'imposition sur le capital. Il souligne en outre le renouveau du récit propriétaire, glorifié par l'échec du communisme : le capitalisme apparaissant alors comme la seule alternative (Piketty, 2019). C'est la fameuse « fin de l'histoire » annoncée dans un article provocateur par Fukuyama, conseiller de l'administration Reagan : après la mort du communisme, le libéralisme devrait enfin permettre le triomphe de la démocratie et de la paix (Fukuyama, 1989).

7.1.2 Une transformation des inégalités économiques

Dans le premier chapitre de ce mémoire, nous avons parcouru la littérature afin de montrer comment les inégalités économiques avaient évolué, et pour quelles raisons, au XX^e siècle et plus précisément depuis les dernières décennies. Nous allons désormais nous consacrer à deux éléments qui relèvent du mécanisme de financiarisation de l'économie : l'intensification des revenus du capital et la double polarisation des inégalités.

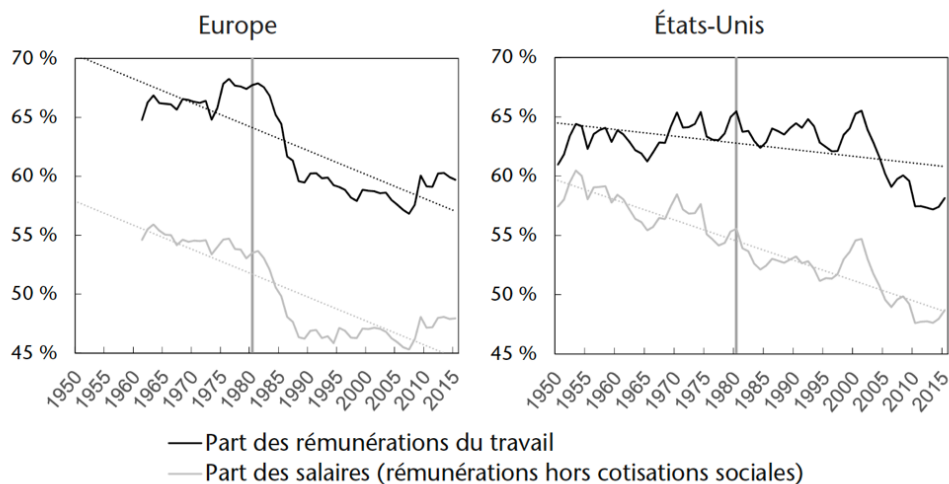
7.1.2.1 L'intensification des revenus du capital

Le capitalisme financiarisé exposé par Aglietta (2019) représente une période de retour vers un mouvement de concentration des patrimoines (comme nous l'avons présenté en chapitre I). Illustrons simplement avec l'exemple de la France où la part du patrimoine national détenue par les 10% qui disposent des plus hauts patrimoines a progressivement diminué entre 1900 et 1980 pour passer de 85% à 50%, avant d'augmenter à nouveau pour atteindre près de 55% en 2014. À contrario, la part du patrimoine détenu par la « classe de patrimoine moyen » a stagné à partir des années 1980, et celle des 50% les plus pauvres en patrimoines a baissé pour retomber à près de 5% (Garbinti et Goupille-Lebret, 2019). Cette tendance s'observe dans la plupart

des économies du globe, et est beaucoup plus prononcée aux États-Unis où les 10% des plus hauts patrimoines détiennent plus de 70% du capital (Piketty, 2013).

En parallèle, la part des revenus du capital dans le revenu national n'a cessé d'augmenter depuis ces mêmes années dans la plupart des pays membres de l'OCDE (OECD, 2012) (voir figure 7.1). Il y a donc une baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée depuis les années 1980, et ce mouvement s'observe à l'échelle mondiale (Stephan, 2018).

Figure 7.1 : Part du travail dans la valeur ajoutée en Europe et aux États-Unis (1950-2015)

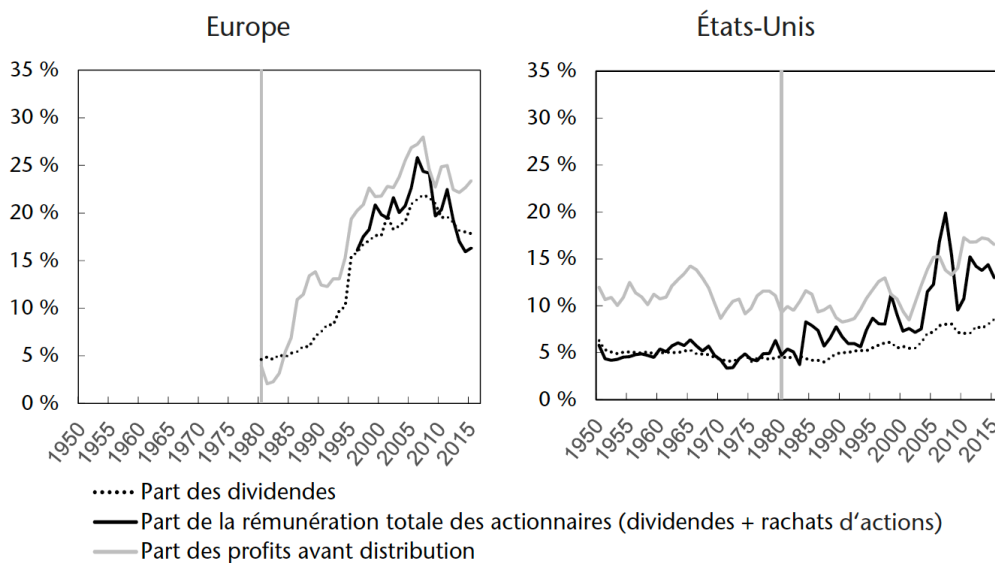


Source : Piton et Vatan, 2018b.

Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer ces baisses. Nous en retenons deux principales. D'une part, les progrès techniques, la robotisation et les nouvelles technologies de la communication engendreraient une hausse du nombre d'humains remplacés par les machines ou par des logiciels pour effectuer certains travaux (Piton et Vatan, 2018b). Cela augmente donc la part de capital matériel ou incorporel (pour ce qui concerne les logiciels) par rapport au « capital » humain.

D'autre part, la mutation dans la gouvernance des grandes entreprises tend à concentrer le pouvoir dans les mains des actionnaires (Aglietta, 2019). Les grandes entreprises voient alors leurs profits augmenter significativement et être davantage redistribués aux actionnaires ; « dans l'augmentation de la part des profits dans la valeur ajoutée, ce sont surtout les rémunérations des actionnaires comprenant les dividendes distribués, mais aussi les rachats d'actions qui ont augmenté » (Piton et Vatan, 2018b, p. 77). La figure 7.2 présente la hausse de la rémunération des actionnaires dans la valeur ajoutée en Europe et aux États-Unis. On note que l'évolution tend à s'accroître aux États-Unis à partir des années 2000 alors qu'en Europe, le choc de la crise de 2008 rompt avec la tendance haussière.

Figure 7.2 : Part des profits et des rémunérations des actionnaires dans la valeur ajoutée en Europe et aux États-Unis (1950-2015)



Source : Piton et Vatan, 2018b.

La transformation en profondeur de la gouvernance des grandes entreprises en fonction de la maximisation de la valeur actionnariale a été le résultat de la prise de pouvoir croissante des investisseurs institutionnels dans le capital de ces entreprises (Aglietta,

2019). En Europe, entre 1995 et 2015, la part des actions des entreprises non financières détenues par les investisseurs institutionnels est passée de 40% à 60%. Concernant les États-Unis, l'évolution entre 1980 et 2015 a été de 44 points, passant de 40% à 84% (Piton et Vatan, 2018b). Autrement dit, les investisseurs institutionnels sont progressivement devenus les actionnaires majoritaires des sociétés non financières et influencent les stratégies des entreprises en imposant une « *culture du résultat de court terme* » (*Ibid.*, p. 78). Les études montrent que plus ces investisseurs institutionnels sont présents dans le capital des entreprises non financières, et plus la part des rémunérations aux actionnaires dans la valeur ajoutée augmente, au détriment de la part qui revient au travail (Piton et Vatan, 2018a).

7.1.2.2 Des inégalités économiques polarisées à deux niveaux

La part des revenus du capital est toujours croissante à mesure que l'on s'élève dans le décile supérieur (Piketty, 2013). Dans le même temps, la part des revenus du travail dans le revenu primaire des 1% les plus dotés en capital tend à diminuer (c'est-à-dire que ces personnes tirent une partie toujours plus importante de leur revenu des revenus du capital). En France par exemple, elle est passée de 4,6% en 1970 à moins de 3% en 2014 (Garbinti et Goupille-Lebret, 2019). Ajoutons également que plus on se rapproche du centile supérieur, plus le poids des actifs financiers dans le patrimoine détenu par les ménages devient important, une concentration qui a nettement augmenté depuis les années 1980 (Garbinti et Goupille-Lebret, 2019 ; Piketty, 2019). Pour ces raisons, plusieurs auteurs parlent d'un retour progressif des rentiers et des grands héritiers (Piketty, 2013 ; Stiglitz, 2012).

Dans le même temps, dans les pays membres de l'OCDE, la part salariale du centile supérieur le mieux rémunéré a augmenté de près de 20% entre le début des années 1990 et 2012. Conjointement, la part salariale des personnes les moins qualifiées a significativement baissé (OECD, 2012). Les augmentations de salaire ont donc en partie été captées par une minorité disposant des plus hauts salaires.

Toutefois, l'accès au capital devient également plus difficile. Même pour les 1% – voire les 0,5% – des personnes qui disposent des plus hauts salaires, il devient graduellement moins probable de faire aussi partie du groupe des 1% des personnes aux plus hauts revenus primaires (revenus du travail et du capital confondus), puisque les revenus du capital sont bien plus importants que les revenus du travail pour les groupes sociaux les plus aisés (Garbinti et Goupille-Lebret, 2019)⁷⁹. Il s'observe donc une polarisation entre les personnes qui ont de hauts revenus du travail et les personnes qui ont de hauts patrimoines. Or, c'est majoritairement la croissance des revenus du capital qui explique la croissance des inégalités, en Europe tout comme aux États-Unis (Piketty, 2019 ; Piton et Vatan, 2018a). En fait, la forte augmentation de la part du patrimoine dans le revenu total, ainsi que le poids de l'héritage dans la transmission du capital annulent en partie l'effet de la hausse des hauts salaires qui devait théoriquement permettre l'accès aux hauts patrimoines (Garbinti et Goupille-Lebret, 2019).

7.1.2.3 Des inégalités de richesses aux inégalités de pouvoir

Ces inégalités vont, toutefois, bien au-delà de la simple question de la répartition des richesses (sous-entendu que la richesse ne permettrait qu'un accès supérieur aux biens et aux services) ; ce sont aussi des inégalités de *pouvoir* et des inégalités de *savoir* qui se manifestent souvent par des inégalités d'*avoirs* (Bihr et Pfefferkorn, 2008). Comme cela fut démontré par Marx, le capital n'est pas qu'une source de revenus, c'est avant tout une force d'organisation de la société et un *rapport social* (Marx, 1963). Dans la société capitaliste, l'accès au capital conditionne les autres inégalités (Piketty, 2013 ; 2019), et il permet aussi de diffuser un discours de légitimation et d'assurer l'hégémonie de la classe dominante. Pensons par exemple à l'image dont jouit

⁷⁹ En effet, Garbinti et Goupille-Lebret (2019) estiment que les 1% des plus hauts revenus du travail n'avaient en 2012 plus que 17% de probabilité de faire partie du groupe des 1% les plus fortunés, contre 29% en 1970.

l'entrepreneur à succès dans les sociétés modernes, et avant lui la figure de l'industriel « bâtisseur » qui amenait le progrès.

C'est l'une des raisons pour laquelle les tenants de la social-démocratie ont instauré, au cours du siècle dernier, un État social dans le but de lutter contre la domination du capital (et donc de la marchandisation) sur tous les aspects de la vie en société. Cependant, depuis les années 1980, l'État social est attaqué par un retour en force de la foi dans le marché libre porté par les discours de l'économie néoclassique. L'État est alors vu comme une entrave au bon fonctionnement de l'économie et donc à la croissance. À partir de cette période, les inégalités de revenu, de capital et en général les inégalités sociales repartent à la hausse (Piketty, 2019 ; Stiglitz, 2012).

7.2 Les idéologies du Régime capitaliste méritocratique libéral

Les discours de légitimation ont évolué au cours des différentes phases du capitalisme; ils se sont dotés de certaines particularités en fonction de la forme du régime étudié. En Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest, les régimes inégalitaires s'appuient de nos jours principalement sur deux grandes idéologies : l'idéologie de la croissance (c'est-à-dire l'idéologie de l'enrichissement par l'accroissement des échanges et de la production) et l'idéologie du mérite. Nous allons voir dans les prochaines sections la manière dont ces idéologies ont évolué et sur quels systèmes de valeurs elles reposent. Nous allons notamment avoir recours à un bref détour historique pour replacer la croissance économique dans une perspective macrosociale longue.

7.2.1 La croissance économique : une construction récente

Le développement du capitalisme est allé de pair avec le développement de la croissance économique. Le capitalisme est intrinsèquement lié à la nécessité de faire croître la production, alors que la société de croissance pourrait, elle, naître sous des régimes différents (pensons au régime soviétique par exemple).

Comme le capitalisme, la croissance économique est un phénomène plutôt récent dans l'Histoire où ses taux n'ont jamais excédé les 0,1% à 0,2% par an avant le début du XVIII^e siècle (Piketty, 2013). Entre l'an mil et les années 1820, elle était surtout « extensive », c'est-à-dire qu'elle résultait de l'augmentation des moyens de production (principalement le nombre de travailleurs). Il est estimé qu'elle a été de près de 50% sur l'ensemble de la période 1000-1820, en lien avec une multiplication par quatre de la population (Maddison, 2001).

Dans les sociétés précapitalistes, le concept de croissance économique n'avait pas réellement de sens : puisque la richesse était considérée comme limitée, il fallait la *prendre* grâce à des moyens extraéconomiques et non pas la produire (Brasseul, 2013). En fait, les activités marchandes existaient bien, mais il s'agissait surtout d'un jeu à somme nulle dans lequel gagner de l'argent revenait à en prendre davantage aux autres⁸⁰. En d'autres termes, ce sont les activités marchandes et non de production qui étaient ciblées (Daly et Cobb, 1994). Rappelons également que ce type d'activité marchande – qui revient à *faire de l'argent avec de l'argent* – a été vivement critiqué par Aristote et Xénophon sous le nom de « chrématistique », en opposition à « l'*Oikonomia* » (« Oikos », le foyer et « nomos », l'ordre) soit l'art de la gestion domestique (Düppe, 2020)⁸¹. L'*Oikonomia* n'avait pas pour objectif l'accumulation

⁸⁰ Cette réalité est bien illustrée par l'anecdote des oliviers Miletus présentée comme suit : dans la Grèce Antique, les habitants de la ville de Miletus mirent au défi le mathématicien et philosophe Thalès de parvenir à s'enrichir, lui qui était si intelligent, mais pourtant si pauvre en apparences. Se laissant prendre au jeu, Thalès utilisa ses facultés en astronomie pour prévoir une récolte d'olive très précoce. Alors que l'hiver était toujours vif, il loua à moindres coûts toutes les presses à olive de la ville et, lorsque vint le temps des récoltes, engrangea un énorme profit. Cette manière de faire représente bien les activités économiques précapitalistes. En effet, il ne s'agit pas pour Thalès de planter davantage d'olivier ou d'inventer une nouvelle technique de presse, mais bien d'acheter pour revendre avec une marge (Daly et Cobb, 1994).

⁸¹ Chez les Anciens, l'*Oikonomia* est la production domestique qui sert l'usage personnel et prend place dans la maison des citoyens où femmes et esclaves s'occupent de produire le nécessaire pour que le citoyen puisse se libérer des contraintes matérielles naturelles. Le temps ainsi gagné, appelé « surplus »

des richesses, mais la libération de temps libre pour s'occuper des affaires de la cité et des arts (Leshem, 2013).

En Europe à partir du V^e siècle, le poids de la doctrine chrétienne agit comme une force contre la marchandisation des échanges : la *chrématistique* se retrouve fermement réprimandée. Reprenant les principes grecs, la morale chrétienne va en effet longtemps interdire le prêt à intérêt entre chrétiens (Düppe, 2020). L'Église prônait avant tout le désintéressement du monde terrestre, condamné au péché originel (Valier, 2011). Si les écrits scolastiques rédigés à partir du XIII^e siècle (notamment rapportés par les réflexions Thomas D'Aquin) traitent de la question de l'accaparement et de la création des richesses, cela se fait surtout dans une vision moraliste qui condamne l'usure et cherche à définir le juste prix (Sivéry, 2004). En d'autres termes, il n'y a nulle quête de croissance à cette époque, mais une contradiction entre un désir de richesse et de vie vertueuse (La Grandville, 2009).

7.2.1.1 Un développement intrinsèque de la société de marché

Avec les mercantilistes⁸² du XV^e siècle, le commerce international prend de l'ampleur et l'objectif de puissance s'articule à l'objectif de richesse. Le commerce, en visant une balance commerciale excédentaire, devient une force stratégique de domination politique (Steiner, 1993b). En fait, l'idée moderne que nous nous faisons de la

par Aristote, permettait alors de se consacrer à des activités jugées comme supérieures telles que les arts et la politique (Düppe, 2020 ; Leshem, 2013). Le *surplus* doit donc être considéré comme hors du domaine économique et n'a pas pour objectif l'accumulation des richesses. Selon Hannah Arendt, l'*Oikos* sert l'avènement de la *Polis* (la vie politique) et de la *Poiesis* (la philosophie et l'art). Les Anciens distinguaient ainsi la sphère privée de la sphère publique, chacune ayant des fonctionnements différents. Si tous sont égaux dans la sphère publique qui vise la justice (entendre : les citoyens, hommes, entre eux), ce n'est pas le cas de la sphère privée qui a pour but la création du *surplus* (Arendt, 1994)

⁸² Du nom du courant nommé le « mercantilisme » (de ce qui est relatif au commerce) qui apparaît au XV^e siècle et prône la création d'un marché national.

croissance a commencé à prendre doucement forme il y a environ quatre siècles en Europe, lorsque l'économie s'est lentement imposée comme le principal système d'organisation de la vie sociale, supposément régie par ses propres lois, donnant forme à ce qui est parfois appelé des *sociétés de croissance*. C'est en partie ce moment que décrit Polanyi dans *La grande transformation* (1983), comme la transformation progressive d'une économie de marché en une « société de marché ». Une société de croissance peut être définie comme une société dans laquelle la croissance économique est devenue l'objectif primordial, elle est alors « *dominée par une économie de croissance et qui tend à s'y laisser absorber* » (Latouche, 2005, p. 16). Nous pourrions rajouter qu'une société de croissance implique des institutions qui lui sont propres et dont l'objectif est de servir cette croissance économique. C'est le même mécanisme qui opère que dans la société capitaliste (Aglietta, 2019).

Au XVIII^e siècle, Quesnay présente le premier modèle macroéconomique de croissance économique (Düppe, 2020). Maximiser la production commence à être reconnue comme un mécanisme de création de richesse et la croissance économique débute son ascension (Méda, 2013 ; Piketty, 2013). Smith, qui entretenait des relations avec les physiocrates, théorise alors le fait que la division du travail permet une hausse de la productivité. Ricardo complètera cette analyse en y introduisant la notion d'avantage comparatif et de progrès technique comme vecteur de croissance économique (Düppe, 2020). C'est l'apparition de la croissance « intensive » qui signifie une augmentation de la productivité par heure travaillée. Celle-ci dépend notamment de « *l'organisation du travail et du contrat social* [entendu au sens de l'ensemble des normes qui encadrent les relations entre l'employeur et le travailleur], *des techniques mises à disposition des travailleurs (qualité et type de machines), etc.* » (Chancel *et al.*, 2013, p. 11).

Mais ce qui intéresse les premiers économistes classiques comme Smith, c'est d'abord de comprendre les mécanismes qui permettent d'augmenter la richesse des nations et d'assurer sa bonne répartition. C'est l'avènement de l'économie politique qui, selon le

père de l'économie, a deux principaux objets : « *procurer au peuple un revenu ou une subsistance abondante* » (ou lui permettre de se le procurer lui-même) et « *fournir à l'État ou à la communauté un revenu suffisant pour le service public* ». La finalité est ainsi de chercher à « *enrichir à la fois le peuple et le souverain* » (Smith cité par Sabéran, 2008, p. 3). La croissance économique est d'ailleurs perçue par des penseurs tels que Smith, Ricardo ou Stuart Mill comme un mécanisme économique limité dans le temps qui ne peut logiquement, à terme, qu'aboutir à un *état stationnaire* (Raworth, 2018). Cet état est supposé représenter l'avènement d'un équilibre équitable et harmonieux de l'économie et de la société (Généreux, 2014).

7.2.1.2 L'État stationnaire en ligne de mire de l'économie classique

Pour la théorie classique, l'économie se base sur le principe de rareté stipulant que les ressources sont limitées. Pour Ricardo, les terres agricoles finissent par avoir des rendements de moins en moins importants à mesure que l'exploitation augmente ; les meilleures terres qui ont les plus hauts rendements sont cultivées en premier, puis viennent les terres de moins bonne qualité, *etc.* Puisque les rendements diminuent, les prix de vente s'élèvent, entraînant une hausse des salaires des ouvriers pour permettre à la main-d'œuvre de survivre. De ce fait, les marges de profits des capitalistes finissent par s'effondrer, comprimées par la hausse des salaires et des coûts. Théoriquement, la croissance s'enraye, laissant place à un état stationnaire (Ventelou, 2001). John Stuart Mill au XIX^e siècle pensait que l'accroissement des richesses ne saurait être infini et que tout mouvement économique ne pouvait aboutir qu'à un mouvement stationnaire. Il critiquait, en outre, les économistes qui perdaient de vue la finalité même de cette richesse ; à savoir une amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la société.

Je ne vois pas pourquoi il y aurait lieu de se féliciter de ce que des individus, déjà plus riches qu'il n'est besoin, doublent la faculté de consommer des choses qui ne leur procurent que peu ou point de plaisir, autrement que comme signe de richesse ; ou de ce qu'un plus grand nombre d'individus passent chaque année de la classe moyenne dans la classe riche ou de la

classe des riches occupés dans celle des riches oisifs. C'est seulement dans les pays arriérés que l'accroissement de la production a encore quelque importance : dans ceux qui sont plus avancés, on a bien plus besoin d'une distribution meilleure (Mill, 2011, p. 422-423)⁸³.

D'un autre côté, la croissance, non de la production, mais de la population, faisait craindre à une partie des intellectuels de l'époque une paupérisation massive de la société. Le plus célèbre d'entre eux, le révérend Malthus, prêchait pour un contrôle des naissances des pauvres en Angleterre. À ses dires, le danger résidait dans le fait que la population se multiplie plus rapidement que la capacité de la terre à produire sa subsistance (Malthus, 2010). Pour nourrir son argumentaire, il compare les différents taux de croissance et démontre que la production agricole suit une règle « arithmétique », c'est-à-dire que l'augmentation est linéaire et constante, alors que la population croît de façon « géométrique » ; c'est-à-dire exponentielle (Düppe, 2020 ; Malthus, 2010). Il faut donc chercher à augmenter la croissance de la production plus rapidement que celle de la population ; la croissance économique devient dès lors un objectif social (Giraud, 2011).

7.2.1.3 L'envol de la croissance économique au XX^e siècle

Avec la révolution industrielle en Angleterre, la productivité connaît une augmentation constante grâce au progrès technique (croissance intensive). Ce progrès est notamment

⁸³ La citation commence ainsi : « *Que l'énergie de l'humanité soit appliquée à la conquête des richesses, comme elle était appliquée autrefois aux conquêtes la guerre, en attendant que les esprits plus élevés donnent aux autres une éducation plus élevée, cela vaut mieux que si l'activité humaine se rouillait en quelque sorte et restait stagnante. Tant que les esprits sont grossiers, il leur faut des stimulants grossiers : qu'ils les aient donc. Cependant ceux qui ne considèrent pas cette jeunesse du progrès humain comme un type définitif seront excusables peut-être de rester indifférents à une espèce de progrès économique dont se félicitent les politiques vulgaires : au progrès de la production et de la somme des capitaux. Il importe pour le salut de son indépendance nationale qu'un pays ne reste pas sous ce rapport trop en arrière de ses voisins. Mais ces progrès ont en eux-mêmes peu d'importance tant que l'accroissement de la population ou toute autre cause empêche la masse du peuple d'en retirer aucun avantage* » (Mill, 2011, p. 422-423).

soutenu par « l'accumulation primitive » de richesse rendue possible par l'exploitation des colonies, des esclaves, des prolétaires (Aglietta, 2019 ; Marx, 1968 ; Wood, 2019) et du corps des femmes réduites à un rôle de reproduction de la force de travail (Federici, 2014). Pour la première fois, la croissance économique va commencer à suivre un taux de croissance exponentiel, ce qui permet d'accéder à une croissance simultanée du revenu par tête et de la population. Un « tournant unique », et une percée sans précédent dans l'histoire (Crouzet, 2000). L'Angleterre va alors en tirer un avantage certain et dominer économiquement l'ensemble de l'Europe (Asselain et Morrisson, 2005). Toutefois, l'extension des activités de production marchande rencontre dès lors d'importantes critiques sur le plan à la fois social et écologique : « *chaque progrès de l'agriculture capitaliste, estimait par exemple Marx, est un progrès non seulement dans l'art d'exploiter le travailleur, mais encore dans l'art de dépouiller le sol ; chaque progrès dans l'art d'accroître sa fertilité pour un temps, un progrès dans la ruine de ses sources durables de fertilité* » (Marx, 1968, p. 547).

L'âge d'or de la croissance économique prend place à la seconde moitié du XXe siècle. Les pays les plus touchés par les destructions liées aux deux guerres observent les taux de croissance les plus élevés, tirés par les politiques de grands travaux et de reconstruction (Piketty, 2013). Une autre explication vient aussi des importantes innovations organisationnelles et technologiques mises sur pied pendant la guerre qui vont profiter aux entreprises et transformer l'économie avec l'avènement de la production de masse (Chancel *et al.*, 2013). L'école de la régulation met quant à elle en avant le partage historique des gains de productivité entre le travail et le capital (Boyer, 2004).

7.2.1.4 Pourquoi croît-on ?

La quête d'expansion économique tire ses origines d'une multitude de facteurs. Parmi eux, citons par exemple la naissance du travail comme valeur (Steiner, 1993), la transformation anthropologique issue de la révolution scientifique et du descartisme

(Federici, 2014), le machinisme (Polanyi, 1983), *etc.* Au niveau individuel, elle est mue par l'appât du gain, la fameuse « main invisible », les capitalistes se lançant dans la course au profit rendue possible par la libre entreprise (Smith, 2009 [1876]). Au niveau de l'entreprise, la financiarisation de l'économie, la publicité ou encore l'obsolescence programmée, pour n'en citer que trois, sont autant d'éléments qui tirent la croissance vers le haut (Petschow *et al.*, 2020). Au niveau de l'État, la croissance sert surtout à s'assurer de rester dans la course en termes de progrès et de détention de richesses par rapport aux autres pays, un élément qui, nous le rappelons, prend d'autant plus d'importance au moment de la guerre froide et grâce au calcul du PIB (Parrique, 2019).

Notons également qu'après la Seconde Guerre mondiale, l'objectif de croissance industrielle vient se confondre avec l'objectif de développement. Les accords de *Bretton Woods* abondent en ce sens en stimulant la création d'une organisation monétaire mondiale pour assurer la suprématie de l'idéologie du marché libre sur les économies nationales (Généreux, 2014). C'est le triomphe de « *l'idéologie développementiste* » qui fait du développement un sujet désormais abordé exclusivement en termes économiques (Comeliau, 2006 ; Rist, 2015). Dans les années 1980, le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale mettent en place des *plans d'ajustement structurel* pour imposer la croissance dans tous les pays en voie de développement (Généreux, 2014).

Parrique (2019), reprenant les travaux de Hirschman, relève que les discussions sur la croissance économique n'ont émergé qu'à partir de la seconde moitié du XX^e siècle. Aucun titre de thèse d'économie n'inclut d'ailleurs le terme « croissance économique » avant cette période. Dans son étude de 42 manuels d'introduction à l'économie publiés entre 1890 et 1960, Hirschman remarque d'ailleurs que même après la naissance du concept de revenu national, la principale préoccupation des économistes restait la stabilité économique et non la croissance.

La quête de croissance perpétuelle n'a donc rien de « naturelle », elle a commencé à pénétrer l'univers des représentations avec la naissance du capitalisme (et du productivisme) et le développement de la propriété qui a fondé un système de mise en concurrence des moyens de production dans le but d'accroître la rentabilité du travail et de maximiser les profits (Wood, 2019). L'idéologie de la croissance devient d'autant plus féconde qu'elle permet, via le productivisme qu'elle sous-tend, de résoudre dans le modèle fordiste la contradiction capital-travail :

Si les salariés produisent de plus en plus par unité de temps, le capital peut se conserver une part constante, voire croissante, pour ses profits, tout en accordant aux salariés une croissance de leur pouvoir d'achat. C'est la base matérielle pour une forme de paix sociale. Or le simple fait de travailler à une plus grande échelle accroît la productivité du travail, ne serait-ce que parce que cela permet de parcelliser davantage le travail ou de répartir le temps d'apprentissage sur un plus long temps de travail routinier. Plus on produit, mieux on produit : C'est le point de départ de l'idéologie productiviste (Lipietz, 2012, p. 34).

L'enjeu avec l'idéologie de la croissance, c'est qu'elle amalgame croissance économique et progrès social, s'appuyant sur un système de valeurs qui fait du progrès un objectif de société (Méda, 2013). Avec la croissance économique, c'est la richesse au sens monétaire du terme qui augmente, et la répartition des fruits de cette richesse est légitimée par ce qui est au cœur du récit commun : le mérite.

7.2.2 L'idéologie du mérite

Dans les régimes capitalistes, l'idéologie méritocratique est l'un des fondements du système de répartition des richesses. Comme son nom l'indique, cette idéologie donne

une place prépondérante à l'idée de mérite. Reste cependant à déterminer comment différentes sociétés définissent le concept de mérite⁸⁴.

La notion moderne et occidentale du mérite pour expliquer les inégalités *individuelles*⁸⁵ émerge avec les idéaux des Lumières et découle traditionnellement des révolutions démocratiques qui, en rompant avec la domination du clergé et de la noblesse, ont érigé une société de « *semblables* » (De Tocqueville, 2010). Les individus se distinguent dès lors, en principe, non plus par la pureté de leur sang, mais par la vertu de leurs actes. C'est ce que Rawls exprime par l'idée de « mérite moral » :

Il y a dans le sens commun une tendance à croire que le revenu, la richesse et les bonnes choses dans la vie, d'une manière générale, devaient être repartis en fonction du mérite moral (Rawls, 2009, p. 348).

Parmi ces nouvelles vertus, le travail – nous l'avons vu – a pris une importance capitale à la fin du féodalisme. Le renouveau de la pensée du libéralisme économique lors de la phase du capitalisme financiarisé s'appuie sur une exacerbation de l'idéologie du mérite qui prend corps dans la notion de travail.

Dans le régime inégalitaire *capitaliste méritocratique libéral*, l'idéologie méritocratique est d'autant plus importante (pensons aux discours de glorification et de légitimation des grands entrepreneurs et des milliardaires) qu'elle doit permettre de

⁸⁴ Déjà Aristote considérait cette question comme épineuse. Il écrivait dans *Éthique à Nicomaque* (1967) : « *Tous les hommes reconnaissent, en effet, que la justice dans la distribution doit se baser sur un mérite de quelque sorte, bien que tous ne désignent pas le même mérite, les démocrates le faisant consister dans une condition libre, les partisans de l'oligarchie, soit dans la richesse, soit dans la noblesse de race, et les défenseurs de l'aristocratie, dans la vertu* » (Aristote, 2014, p. 110).

⁸⁵ Pour rappel, les inégalités sont considérées comme « individuelles » si elles sont l'effet de comportements et de décisions des individus eux-mêmes, considérés comme « libres » (Bihr et Pfefferkorn, 2014).

légitimer le pouvoir de certains individus dans une société démocratique qui a aboli le suffrage censitaire.

Le discours méritocratique vise à glorifier les gagnants et à stigmatiser les perdants du système économique pour leur manque supposé de mérites, de vertu et de diligence. C'est une idéologie ancienne à laquelle les élites ont eu recours d'une façon ou d'une autre pour justifier leur position sur toutes les aptitudes. Cette culpabilisation des plus pauvres a toutefois pris une ampleur croissante au fil de l'histoire et constitue l'un des principaux traits distinctifs du régime inégalitaire actuel (Piketty, 2019, p. 826).

Le « *Self-made man* » s'est alors progressivement imposé comme le héros des temps modernes et l'opulence financière comme le témoin de sa réussite (Weber, 1994). De nos jours, l'entrepreneur à succès est l'emblème des sociétés méritocratiques; « *Il faut des jeunes Français qui aient envie de devenir milliardaires* » livrait ainsi le président français Emmanuel Macron en 2015, alors ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique (Dupont et al. [LesÉchos], 2015).

Cette mécanique n'est pas nouvelle. Déjà au début du XX^e, des auteurs comme Goblot (1925) relevaient l'importance de la *distinction*, notamment par un supposé mérite pour légitimer une classe sociale aux yeux du reste de la population. Ajoutons que cette distinction sert également à conforter cette classe sociale dans la moralité de sa propre domination.

7.2.2.1 L'égalité des chances comme conditions du mérite

Si la notion de mérite a acquis un grand pouvoir de justification des inégalités sociales, c'est qu'elle repose sur la prémisse de l'égalité des chances. Dans un concours sportif tel que les jeux Olympiques, par exemple, les personnes qui trichent en ayant recours à des produits dopants sont naturellement exclues de la compétition. Il ne viendrait à

personne l'idée de remettre une médaille au gagnant d'une compétition qui ne serait pas parti sur un pied d'égalité avec ses adversaires (Rosanvallon, 2011)⁸⁶.

En revanche, la notion de mérite sert de justification sans que les conditions mêmes de l'égalité des chances (et donc de la possibilité du mérite) ne soient suffisamment questionnées. Ce questionnement revient à déterminer si les institutions sont réellement justes ce qui, dans le sens rawlsien, signifie qu'elles ne reproduisent pas ou ne créent pas d'inégalités sociales, mais au contraire, qu'elles mettent les individus sur un pied d'égalité à partir duquel seul leur mérite « propre » serait un facteur de différence (Rawls, 2009). C'est la condition d'une *compétition* juste et saine : « que le meilleur gagne ! ».

Pour parler *d'égalité des chances*, il faut donc être en mesure de comprendre la manière dont les inégalités sont structurées à l'intérieur d'une société donnée, et d'analyser la façon dont les institutions réduisent – ou au contraire aggravent – les inégalités sociales.

7.2.2.2 L'exemple de l'inégalité des chances à l'école

Or, les travaux en sciences sociales, notamment aux États-Unis et en Europe, mettent en lumière non seulement le fait que certaines institutions clefs comme l'école, la justice ou encore le système politique, reproduisent les inégalités sociales, mais surtout qu'il arrive qu'elles les aggravent (Bihl et Pfefferkorn, 2008 ; Stiglitz, 2012). Les États-Unis, par exemple, font partie des pays les plus inégalitaires en matière d'accès à l'éducation. Les prix d'entrée dans les universités, souvent proportionnels à leurs renommées, sont une barrière à l'entrée certaine pour toute une frange de la

⁸⁶ La logique du sport va même plus loin, car les compétiteurs sont la plupart du temps rassemblés en groupes de même configuration morphologique (poids, sexe, handicap, *etc.*) afin de limiter au maximum les inégalités de départ.

population. De plus, les études récentes sur le sujet démontrent que les étudiants de niveau moyen peuvent tout de même être admis dans les meilleures universités si leurs parents font des dons conséquents aux universités en question (Stiglitz, 2012), dans ce cas-ci, la richesse vient directement fausser l'égalité des chances. Aux États-Unis, le niveau d'études se trouve être directement corrélé au niveau de revenu des parents (Piketty, 2019). Dans le pays de l'Oncle Sam, le manque de « filet de sécurité » sociale pour les personnes pauvres (autre que pour les retraités) vient encore fragiliser la supposée égalité des chances.

En France, bien qu'à des niveaux moindres, l'école ne répond pas non plus à son rôle de promoteur de l'égalité des chances (Dubet, 2010). Dans certains cas, l'école française amplifie même les inégalités (Cnesco, 2016). En 2012, le taux d'accès au baccalauréat était de près de 90% pour les enfants de cadres contre environ 45% pour les enfants d'ouvriers (Rochex, 2013). Une étude de l'INSEE de 2008 faisait état de 20% des enfants d'ouvriers ne maîtrisant pas les compétences de base du français à la fin de l'école primaire contre 2% d'enfants de cadres (Beffy et Perelmuter, 2008). Les budgets alloués par l'éducation nationale aux enfants des milieux favorisés sont nettement supérieurs à ceux alloués aux enfants issus des milieux les plus modestes, et à cela s'ajoute encore l'aide privée dont bénéficient les enfants privilégiés (niveau d'étude des parents, soutien scolaire, capital culturel, *etc.*). Les enfants favorisés sont également encadrés par des professeurs plus expérimentés, lorsque les enfants de familles plus pauvres ont davantage d'enseignants vacataires et souffrent des absences non remplacées (Benhenda et Grenet, 2016). Les taux d'accès aux grandes écoles comme Polytechnique, Sciences Po, ENS, *etc.* d'étudiantes et d'étudiants venant de familles aux revenus modestes sont révélateurs d'une reproduction sociale des élites. D'autant plus que ces écoles élitistes reçoivent davantage de financement public (2 à 3 fois plus en moyenne) par étudiant que les filières universitaires correspondantes et dans lesquelles s'entassent les enfants issus des classes plus modestes (Piketty, 2019).

Ces *écoles du mérite* ont pris dans les sociétés modernes le rôle de reproduire la classe sociale dominante en lui imposant le sceau de la supériorité intellectuelle et morale (Goblot, 1925)⁸⁷. Le paradoxe ne vient pas du fait que soient recherchés les « meilleurs » dans ces écoles, mais du fait que ces étudiants soient pour l'immense majorité d'entre eux issus des classes les plus privilégiées de la société (Piketty, 2019). Cela entre en contradiction avec l'idéal d'égalité des chances. Le fait que certains membres des catégories sociales les plus défavorisés parviennent à s'élever socialement reste encore marginal. Pendant longtemps, la proportion minimale des personnes issues des classes populaires qui gravissaient l'échelle sociale n'était en rien représentative d'une égalité d'accès (Dubet, 2016). Au contraire, ces personnes permettent justement de légitimer la hiérarchie et le système en place en véhiculant l'image d'une « société ouverte » (Bihr et Pfefferkorn, 2020). Notons toutefois que les chiffres se sont améliorés ces 40 dernières années, sans pour autant qu'il soit possible de parler de méritocratie; il est toujours bien plus question d'un immobilisme social que de mobilité sociale (Bihr et Pfefferkorn, 2020). Dubet résume, non sans prendre position : « *L'école française accentue les inégalités entre les élèves et le poids de l'origine sociale sur les performances des élèves y pèse bien plus qu'ailleurs. Cette situation est d'autant plus intolérable que nous ne cessons de légitimer l'école en France au nom de l'égalité des chances et de l'ascenseur social* » (2016, p. 15).

À travers cet exemple, nous voulons souligner le fait que l'égalité des chances est une condition *sine qua non* du mérite qui n'est pourtant pas effective dans la plupart des

⁸⁷ À titre d'anecdote, Émile Boutmy le fondateur de SciencesPo affirmait à l'époque (fin XIXe - début XXe) : « *Contraintes de subir le droit du plus nombreux, les classes qui se nomment elles-mêmes les classes élevées ne peuvent conserver leur hégémonie politique qu'en invoquant le droit du plus capable. Il faut que, derrière l'enceinte croulante de leurs prérogatives et de la tradition, le flot de la démocratie se heurte à un second rempart fait de mérites éclatants et utiles, de supériorité dont le prestige s'impose, de capacités dont on ne puisse pas se priver sans folie* » (Cité dans Jounin, 2012).

institutions. L'idéologie de la méritocratie, comme l'idéologie de la croissance, agit comme un mode de régulation dans le régime inégalitaire en place. La question se pose alors de savoir sur quels critères de justice reposent ces idéologies.

7.3 Les normes de la justice distributive dans les régimes inégalitaires capitalistes méritocratiques libéraux

La « justice distributive » pose la question de ce qui est juste lors d'un conflit de répartition de ressources entre des individus (Forsé et Parodi, 2007). Dans les sociétés occidentales, la littérature abonde dans le sens d'un consensus autour des critères de justice employés pour juger des situations d'inégalité économique.

En Europe, les études empiriques sur les comparaisons des différents principes de justices ont permis de démontrer que les répondants ont une perception de la justice distributive qui met l'emphase sur l'importance de la satisfaction des besoins (1), sur l'équité (2), c'est-à-dire sur une juste « *rétribution proportionnelle aux investissements des uns et des autres dans ce qui se trouve être collectivement à distribuer* » (Forsé, 2014, p. 108) (donc le mérite) et sur la quête d'égalité (3). Ces trois critères de justice sont des référentiels de l'action sociale (Soulet, 2014).

Plus intéressant encore, les individus ne se contentent pas de plébisciter ces valeurs, mais ils les hiérarchisent dans l'ordre énoncé : ils « *défendent massivement non pas simplement trois critères, mais un ordre lexical entre le besoin, le mérite et l'égalité* » (Forsé, 2014, p. 121). En d'autres termes : la société que les Européens considèrent globalement comme « juste », est une société qui répond d'abord aux besoins fondamentaux des gens, puis qui rétribue en fonction du mérite et, seulement après, cherche à maximiser la quête d'égalité (Forsé et Parodi, 2006). Comme le montre la figure 7.3, tous les pays observés respectent majoritairement l'ordre hiérarchique besoin-mérite-égalité.

Nous ne sommes pas parvenus à trouver des études équivalentes en Amérique du Nord, mais au vu de la robustesse de ces résultats (notamment pour le Royaume-Uni), du lien entre ces différentes zones géographiques et d'autres études connexes, nous partons du postulat que ce système de valeurs pourrait être globalement partagé des deux côtés de l'Atlantique Nord, un postulat qui, nous le concédons, devrait toutefois être questionné et faire l'objet de recherches spécifiques dans de futurs travaux.

Figure 7.3 : Pourcentage de répondants respectant l'ordre lexical besoin-mérite-égalité selon l'étude EVS de 1999

Tchéquie	57,4	Finlande	66,2	Royaume-Uni	76,3
Italie	60,7	Grèce	67,4	Roumanie	77,7
Estonie	61,5	France	68,2	Bulgarie	78,3
Lituanie	63,1	Luxembourg	69,2	Irlande	78,9
Danemark	64,0	Slovénie	69,4	Pays-Bas	79,8
Lettonie	64,9	Suède	71,2	Pologne	80,0
Espagne	65,3	Belgique	71,9	Hongrie	80,8
Slovaquie	65,4	Allemagne	72,1	Malte	84,0
Autriche	66,1	Portugal	74,0		

Source : Forsé, 2014.

L'adhésion aux normes de justice sociale semble très peu différenciée en fonction des caractéristiques des individus (situation sociale, opinion politique, *etc.*) (Gonthier, 2008), bien qu'il y ait toutefois une plus grande valorisation du mérite chez les personnes qui ont un statut social supérieur (Kellerhals *et al.*, 1997). Globalement, les personnes interrogées ont tendance à privilégier une représentation de l'intérêt général sur une représentation de leur propre intérêt (Forsé et Parodi, 2005).

Gonthier précise que le consensus de l'opinion publique dans les sociétés occidentales tient davantage de l'idée qu'un système social est considéré comme juste s'il donne à chacun de ses membres l'occasion d'y prendre part de manière différenciée ; c'est « *l'aspiration à une reconnaissance de l'individu dans sa singularité, dans son autonomie et dans sa volonté de réalisation de soi* » (Gonthier, 2008, p. 306). La société des semblables rendue possible par l'avènement de la démocratie et de l'économie de marché – c'est-à-dire de l'« individualisme démocratique » – repose donc désormais sur la prémisse que les individus soient égaux dans leur liberté, mais différents dans leurs réalisations et que cette différence soit valorisée par le mérite.

[...] en consacrant l'irréductibilité des caractéristiques individuelles, le mérite éloigne les hommes tout autant que l'égalité les rapproche dans la libre confrontation des capacités, des aspirations et des chances de réussite sociale. L'aspiration égalitaire ouvre donc sur une dynamique inquiète de reconnaissance du mérite individuel. Elle entraîne une définition « héroïque » du sujet, qui réclame à la fois une valorisation de sa singularité propre et une justification des inégalités sociales (Gonthier, 2008, p. 300).

Les études empiriques témoignent du fait que dans les sociétés méritocratiques, l'idée qu'il existe des inégalités n'est pas en elle-même remise en question (ou seulement de façon marginale): il est par exemple perçu comme légitime qu'il existe des différences de salaires en fonction du temps de travail effectif et même des différents postes occupés (Forsé, 2014). Ce qui est critiqué, c'est l'écart entre ce qui est considéré comme juste et ce qui est effectif. Par exemple, en France selon l'enquête ISSP de 1999, la *médiane du ratio du salaire estimé* d'un PDG était d'environ 16 fois la *médiane du ratio du salaire estimé* d'un ouvrier non qualifié, alors que la *médiane du ratio du salaire souhaité* pour cette même profession était de seulement 6,3 supérieure (toujours par rapport à un ouvrier non qualifié). Aux États-Unis, le salaire estimé d'un PDG était de l'ordre de 12,5 fois supérieur à celui d'un ouvrier non qualifié, alors que le salaire souhaité était de 5 fois supérieur. La Suède semble, selon cette même enquête, bien plus égalitariste puisque le salaire estimé d'un PDG est de 3,8 fois le ratio alors que

son salaire souhaité est de l'ordre de 2,1 fois le ratio (Forsé et Parodi, 2009). Notons également qu'il y a dans tous les pays observés une différence plus ou moins marquée selon les différentes professions. Au Québec, par exemple, le salaire perçu d'un PDG d'une grande entreprise est proche de \$1 million alors que la population souhaiterait qu'il soit inférieur à \$300.000. À l'inverse, le salaire des infirmiers ou des enseignants est considéré comme trop faible, bien que le salaire souhaité soit nettement inférieur à celui plébiscité pour les PDG (Van der Vlug et Lys Granier, 2021). Nous pouvons en déduire que les individus ne souhaitent pas une pure égalité des salaires. Toutefois, plus le niveau d'égalité perçu semble important et plus les écarts souhaités se resserrent (l'égalité semble appeler l'égalité) (*Ibid.*).

Cependant, s'il existe bien un accord autour des critères de justice dans des situations d'inégalités économiques et de l'importance de réduire les inégalités économiques, il n'y a pas de consensus en ce qui concerne le niveau de réduction attendu de ces inégalités (Forsé et Parodi, 2007). En effet, la perception du niveau d'inégalité considéré comme optimal varie entre le niveau social, la profession, l'âge, le sexe, les opinions politiques, *etc.* des répondants (Forsé et Parodi, 2011). Il y a une tendance à la polarisation de l'opinion entre, d'un côté, les partisans du « statu quo », et de l'autre les « réformateurs » (Forsé et Parodi, 2007, p. 512). Entre les pays, les divergences sont le fait d'un grand nombre de dimensions (culturelles, historiques, sociales, *etc.*) et d'importants biais de perception (l'un pouvant en partie expliquer l'autre) (Magdalou, 2020).

7.3.1 Un système Rawlsien de la justice

Il est marquant de constater que cette hiérarchisation des critères de justice dans l'ordre besoin-mérite-égalité soit en quelque sorte la matérialisation de la conception de la *justice comme équité* de Rawls.

John Rawls est un philosophe américain qui a profondément marqué le XX^e siècle par sa théorie de la justice comme équité. Renouant avec la tradition contractualiste (la théorie du contrat social) délaissée pendant près de deux siècles au profit de la doctrine utilitariste (inspirée de Bentham), il remet au goût du jour une conception de la justice procédurale qui pense la société en termes d'institutions justes, lesquelles sont censées permettre l'avènement d'un sentiment de justice et d'une société juste. Pour Rawls, la structure de base de la société est l'« *objet premier de la justice* » (2009). Selon lui, la justice n'est pas une simple visée de l'esprit, un objectif moral ou une passion pour le juste, c'est aussi l'assurance de la résilience et de la stabilité d'une société. C'est encore et surtout une quête individuelle autant que collective qui repose sur la rationalité et l'universalité.

Rawls imagine sa théorie en ayant recours à une expérience de pensée originale. Pour contrer les *biais positionnels* et autres effets *d'intérêt bien compris*, il invente le concept de « voile d'ignorance ». C'est une position dans laquelle il place les personnes qui s'interrogent sur les principes de justice. Derrière le voile d'ignorance, nul ne sait la place qu'il occupera dans la société, et il faut alors légiférer sur le sens de la justice en prenant pour acquis que sa position prochaine dans la société sera possiblement à la place la moins enviable de cette société. Ce faisant, et sans avoir recours à des vertus telles que l'altruisme, mais seulement en faisant appel à sa raison, l'individu qui s'interroge sur les préceptes de justice sera enclin à faire en sorte que les plus défavorisés aient tout de même une vie digne et acceptable. Cet « accord originel » garantit d'ériger des principes de justice désintéressés.

Ces conditions, ainsi que le voile d'ignorance, définissent les principes de la justice comme étant ceux auxquels consentiraient des personnes rationnelles en position d'égalité et soucieuses de promouvoir leurs intérêts, ignorantes des avantages et des désavantages dus à des contingences naturelles ou sociales (Rawls, 2009, p. 46).

Ainsi protégées du problème de « marchandage » ou d'intéressement dans la « position originelle », les personnes responsables d'ériger les principes de justice devraient naturellement être mutuellement désintéressées. De ce fait, l'auteur aboutit à une théorie de la justice reposant sur les deux piliers que sont la liberté et l'égalité⁸⁸. Selon lui, ces principes de justice suivent un ordre lexicologique, c'est-à-dire que nul ne peut déroger au premier principe même s'il s'agit d'améliorer le second ; il y a une hiérarchie des principes (ce qui se retrouve dans le système de valeurs des régimes inégalitaires capitalistes méritocratiques libéraux présentés plus haut).

7.3.1.1 Le principe d'égle liberté

Pour Rawls, le premier principe est celui de la liberté égale pour tous. Ce principe est immuable; « *la liberté ne peut être limitée qu'au nom de la liberté elle-même* » (Rawls, 2019, p. 287). Pour ce faire, chaque citoyen doit disposer d'une liberté minimum garantie par l'octroi de ce qu'il nomme des « biens premiers », c'est-à-dire l'accès à des conditions de bases inaltérables liées à la structure même de la société que toute personne rationnelle est supposée désirer, et ce quel que soit son projet de vie rationnel. Ces *biens premiers* sont des droits et des libertés offertes comme le droit à l'autodétermination, la liberté d'expression, la liberté de conscience, *etc.*, mais également les revenus et la richesse et toute autre possibilité qui permette le « respect de soi-même » ou du moins de vivre *décentement*. Même s'il en donne quelques pistes, Rawls se refuse à dresser un inventaire complet de ces biens premiers puisque, conformément à la théorie contractualiste, il revient à chaque société de déterminer ses propres biens premiers. Il cherche ainsi à éviter le piège de l'universalisme culturel qui

⁸⁸ Notons que Rawls parvient donc à faire communier deux concepts souvent présentés comme antagonistes.

attribuerait exactement les mêmes biens premiers aux différentes sociétés (Renaut, 2013).

La liberté peut donc être entendue au sens de capacité d'accès à des biens jugés comme vitaux, à des biens sociaux. Au Québec, par exemple, l'importance de couvrir les besoins de base pour tous les individus fait largement consensus (avec près de 90% de taux d'accord), et la moitié de la population considère que ce n'est pas encore une réalité (Van der Vlug et Lys Granier, 2021).

7.3.1.2 Le principe d'équité et de différence

Deutsch (1975), qui s'appuie sur une somme de travaux en psychologie sociale, explique que le mérite a souvent été l'une des principales caractéristiques de la justice distributive dans les sociétés occidentales (« Western society »), puisque ces dernières sont principalement orientées vers les activités économiques⁸⁹.

Témoin de son époque, Rawls avec sa *justice comme équité* ne remet pas en cause les inégalités en tant que telles, mais il cherche à les encadrer en proposant notamment qu'elles soient astreintes par deux conditions. Premièrement, les inégalités doivent être assujetties à la juste égalité des chances (a) qui nécessite une structure de base de la société égalitaire dans le sens où nul ne pourrait – outre que par son mérite – se prévaloir d'accéder plus que d'autres à des positions d'autorité et de responsabilité. La

⁸⁹ Toutefois, il rappelle aussi que nos sociétés ne peuvent se réduire à cette unique dimension et que différents critères de justice peuvent être privilégiés dans différentes situations de coopération. Ainsi, l'équité est bien le premier critère dans une activité de production, mais c'est l'égalité qui prédomine dans une situation de développement des relations sociales « *maintenance of enjoyable social relations* », et le besoin qui est dominant dans une situation de développement du bien-être personnel « *personal development and personal welfare* » (Deutsch, 1975, p.143).

juste égalité des chances est également en lien avec le premier principe d'égalité de liberté (les *biens premiers*).

À ce titre, les enquêtes empiriques démontrent que le critère de justice de garantie des besoins de base et le mérite vont de pair. En France, selon l'enquête EVS de 1999, près de 95% des répondants qui jugent primordial de « reconnaître les gens selon leur mérite » estiment également qu'il faut « garantir les besoins de base pour tous » (Gonthier, 2008). La garantie des besoins de base (comme la santé, l'éducation, la justice, la nourriture, *etc.*) permet de légitimer le mérite. Sans elle, les individus ne pourraient pas librement entreprendre des actions qui les rendaient méritants par rapport à d'autres. C'est là toute la thèse défendue par Rawls : sans garantie des besoins de base, l'égalité des chances ne peut pas être reconnue (Rawls, 2009). Ces d'ailleurs cette circularité entre les deux concepts de mérite et d'égalité qui expliquerait pourquoi il existe un tel consensus autour de ces principes de justice (Gonthier, 2008). En France, cette hypothèse a encore été empiriquement confirmée par les enquêtes DRESS de 2004 et de 2005 (Forsé et Parodi, 2006).

Deuxièmement, le système Rawlsien accepte les inégalités si la société est organisée pour viser le principe d'efficacité (b). À la manière de l'optimal de Pareto, une société est « juste » lorsqu'elle est à l'apogée de son efficacité (à son équilibre), c'est-à-dire qu'améliorer le sort de certains ne peut se faire sans conséquence négative pour d'autres. En suivant cette idée, Rawls instaure le « principe de différence » selon laquelle les inégalités sociales ne peuvent être tolérées que dans l'éventualité où elles servent également les intérêts des plus démunis. Pour reprendre des termes plus économiques, une société doit viser un état dans lequel les contributions marginales des plus riches à la société soient positives (Sen, 2009). Dans un tel cas, augmenter par exemple le salaire des PDG ou diminuer la fiscalité sur le capital ne pourrait se faire qu'avec l'assurance que cela permet d'améliorer le sort des plus pauvres. La maximisation des « biens premiers » permet de tolérer les inégalités en portant la

question non pas sur la relativité des inégalités, c'est-à-dire les écarts, mais sur l'augmentation des libertés de base, tout en respectant le principe d'égalité des chances⁹⁰.

Pour conclure, la justice distributive dans les régimes d'inégalités capitalistes méritocratiques libéraux peut donc être appréhendée dans l'ordre besoin-mérite-égalité, c'est-à-dire répondant au principe Rawlsien de la justice.

⁹⁰ Initialement, les principes (a) et (b) étaient inversés dans son livre *théorie de la justice* [1971]. Ils seront ensuite présentés dans l'ordre exposé ici, dans ses ouvrages *Libéralisme politique* et *La Justice comme équité*.

CONCLUSION DE LA PARTIE 3

Prenant appui sur ces cinq éléments constitutifs que sont la création du travail libre comme vertu, la dépendance graduelle au marché, la relation intime du marché avec la démocratie, la création de l'économie en tant que science autonome et l'expansion de la propriété privée⁹¹, la société capitaliste s'est progressivement érigée comme un système politico-économique hégémonique mondialisé.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre VI, le monde féodal a instauré les bases permettant au système capitaliste de se développer. Les vieux régimes inégalitaires féodaux, soufflés par la fraîcheur des idées émancipatrice des Lumières, ont fini par s'effondrer. De grandes crises ont fait éclater les anciens compromis sociaux, livrant les peuples à des luttes plus ou moins violentes dont les révolutions françaises et américaines (bien que très différentes) sont des exemples éclairants. Les idéaux de liberté et d'égalité ont profondément transformé le système de valeurs de ces sociétés qui ont ensuite, à leur tour, joué le rôle d'une assise morale à partir de laquelle il était désormais possible de penser et d'ériger une société nouvelle. D'autres régimes inégalitaires ont peu à peu pris forme, dirigés par un mode de production et un rapport de propriété capitaliste. Ces nouveaux régimes d'inégalités, que nous pourrions appeler

⁹¹ Ce qui correspond pour Polanyi à la marchandisation du travail, de la terre et de la monnaie (Polanyi, 1983).

les régimes inégalitaires propriétaires si l'on suit la terminologie de Piketty, ou plus simplement les régimes inégalitaires capitalistes, n'ont ensuite cessé d'évoluer.

Le XX^e siècle a été le théâtre d'importantes mutations du capitalisme qui fut d'abord régulé des deux côtés de l'Atlantique avec le modèle fordiste des 30 glorieuses. Ce modèle a offert, au sortir de l'après-guerre, quelques décennies de prospérité économique et sociale. Mais, à partir des années 1970, la tendance s'est inversée et les politiques de libéralisation de l'économie n'ont eu de cesse de remettre en cause les acquis sociaux (notamment des travailleurs et des plus pauvres) afin de redynamiser le marché. La conséquence fut un retour en force des inégalités, notamment exacerbées par la concentration du capital liée à l'avènement d'un capitalisme beaucoup plus financiarisé.

Les régimes d'inégalités désormais en place pourraient être résumés sous l'appellation de *régime d'inégalité capitaliste méritocratique libéral*, chacun de ces termes désignant une particularité de ce régime qui est lui-même porté par deux idéologies constitutives : l'idéologie du mérite et l'idéologie de la croissance économique. Le système de valeurs en place a aussi la particularité de privilégier une théorie de la justice distributive qui cherche la satisfaction première des besoins de base, suivi de la répartition en fonction du mérite pour ensuite viser une approche égalitaire.

PARTIE 4
ANALYSE :
**LES PROPOSITIONS POLITIQUES EN FAVEUR D'UNE SOCIÉTÉ POST-
CROISSANCE**

Après avoir montré la forme que prennent les régimes d'inégalités dans des sociétés capitalistes méritocratiques libérales, nous souhaitons nous intéresser aux réponses que les tenants de la post-croissance projettent d'apporter à la problématique sociale. Si nous en revenons à notre question de départ, nous nous demandons si, et comment, les propositions en faveur de la sortie de la société de croissance entendent faire advenir des économies écologiques plus justes. Il s'agit donc dans cette partie d'analyser de quelles manières les propositions de transition qui s'affranchissent de la quête de croissance économique composent avec le système des inégalités et le système de valeurs en vigueur.

Cette ultime partie est divisée en deux chapitres. Dans le premier chapitre, nous aurons tout d'abord recours à une définition des termes usuels pour apporter de la clarté sur les différentes approches de la post-croissance. Nous présenterons ensuite les différents ensembles de propositions que nous avons étudiés. Au nombre de 24, ces ensembles donnent une idée globale de la manière dont la question des inégalités est prise en compte dans les discours et les thèses de la post-croissance et comment elles pourraient évoluer dans une perspective post-croissance.

Dans le second chapitre, nous avons mené une analyse critique pour comprendre les différentes logiques qui sous-tendent ces projets, tout en nous intéressant aux possibilités de transformation du régime inégalitaire en place. Nous avons également

proposé une ébauche de réflexion sur la manière dont certains éléments de la théorie de la justice pourraient être mobilisés pour œuvrer dans le sens d'une transition écologique juste.

CHAPITRE VIII

LES POLITIQUES POST-CROISSANCE AU REGARD DES INÉGALITÉS

I am not proposing a return to the Stone Age.
My intent is not reactionary, nor even conservative, but simply subversive. It seems that the utopian imagination is trapped, like capitalism and industrialism and the human population, in a one-way future consisting only of growth. All I'm trying to do is figure out how to put a pig on the tracks.

U. Le Guin

Les « *sociétés de croissance* », nous le rappelons, sont entendues comme des sociétés orientées vers la quête de croissance économique et dans lesquelles le PIB et sa variation sont les indicateurs dominants (Gadrey, 2009). Dans ces sociétés, croître économiquement implique d'augmenter l'échelle physique du débit matière/énergie qui soutient les activités économiques de production et de consommation de marchandises (Daly, 1996).

Dans ce chapitre, nous allons d'abord définir plus en détail l'objet qui nous intéresse : la post-croissance. Une fois ces précisions apportées, nous présentons, de manière descriptive et via le prisme des inégalités, 24 *ensembles de propositions en faveur d'une sortie des sociétés de croissance*.

Ces propositions seront ensuite analysées en suivant une méthodologie en quatre temps, dont l'objectif sera de faire ressortir la manière dont s'articule la logique de répartition

des richesses et les principes en vertu desquels elle est assurée. Nous nous intéresserons donc aux transformations potentielles des systèmes de valeurs et des systèmes des inégalités des régimes inégalitaires en place (c'est-à-dire des régimes inégalitaires capitalistes méritocratiques libéraux, comme vue dans le dernier chapitre).

8.1 Définitions usuelles

8.1.1 Décroissance

Le concept de décroissance apparaît dans les années 1970, dans le sillon des critiques à la croissance soulevées par le rapport Meadows. Quelques années plus tard, en 1979, Georgescu-Roegen publie son ouvrage « *Demain la décroissance* » sans que le terme soit pour autant popularisé. Il faut attendre les années 2000 pour que l'utilisation du mot prenne de l'ampleur en Europe (Abraham, 2015) avec notamment la naissance du mouvement de la décroissance lors d'un colloque en 2002 intitulé « *Défaire le développement, refaire le monde* » initié par Serge Latouche et placé sous le patronage d'Ivan Illich, ainsi que la première conférence internationale sur la décroissance organisée en 2008 à Paris (Duverger, s. d.). La décroissance s'érige alors en opposition au concept de développement durable, qualifié d'oxymore (Muraca, 2013). Elle présente une réelle volonté de rupture avec le modèle productiviste des sociétés et le *fétichisme* du PIB (Bayon *et al.*, 2012). Ce faisant, les partisans de la décroissance entreprennent une double tâche : construire une critique radicale de la croissance économique et proposer une voie de sortie de la société de croissance (Schepper-Valiquette, 2014).

Si l'objectif est bien de diminuer la consommation matérielle et énergétique dans les pays qui consomment plus que ce qui est durable (Ridoux, 2006), la décroissance n'a pas pour projet de mettre à l'arrêt l'ensemble de l'économie (comme cela est parfois présenté par ses détracteurs) (Latouche, 2007). En revanche, il s'agit de mettre un terme

à l'augmentation constante de la production de marchandises ; ce qui demande de « *questionner, d'interroger, de remettre en cause l'évidence de la croissance et, avec elle, l'idée (formalisée par l'économie politique classique) selon laquelle cette croissance est une condition nécessaire du bonheur de l'humanité* » (Abraham, 2015, p. 139). En proposant de réduire la production, les partisans de la décroissance adoptent une position implicitement anticapitaliste, le capitalisme ne pouvant exister sans croissance économique (Banerjee *et al.*, 2021).

Si le mot est difficilement récupérable par les tenants de la croissance économique – comme a pu l'être le *développement durable* via la *croissance verte* – il ne doit pas être assimilé à l'idée de récession. Il est d'ailleurs courant d'ajouter l'adjectif « soutenable » (ou « conviviale », *etc.*) pour souligner l'idée que la décroissance est un choix de société volontaire, assumé et planifié (Abraham, 2015). En fait, la décroissance ne peut être envisageable que dans le contexte d'une « *société de décroissance* », c'est-à-dire un projet politique et sociétal qui tend à découpler l'aspiration au bien-être et la durabilité d'une société de la croissance économique.

[La décroissance] a surtout pour objet de marquer fortement l'abandon de l'objectif insensé de la croissance pour la croissance, objectif dont le moteur n'est autre que la recherche effrénée du profit par les détenteurs du capital. Bien évidemment, il ne vise pas au renversement caricatural qui consisterait à prôner la décroissance pour la décroissance (Latouche, 2005, p. 13).

Le mot de « décroissance » n'est au départ pas pensé comme un concept ou un programme politique, mais bien comme un slogan provocateur (Latouche, 2019). Il est question d'un « mot-obus » censé provoquer le débat autour des bienfaits de la croissance économique (Ariès, 2005). Pour Latouche, il serait d'ailleurs plus exact d'utiliser l'expression « a-croissance », puisque l'objectif est de se détacher du prisme de la croissance économique (de la même manière que l'on parle d'« a-théisme »)

(Latouche, 2007)⁹². Certains partisans du mouvement se revendiquent ainsi comme étant des « objecteurs de croissances⁹³ » (AdOC, 2009a ; Harribey, 2009 ; Latouche, 2015 ; Mouvement politique des objecteurs de croissance (mpOC), 2009). Notons que les définitions varient selon les auteurs : s'ils s'accordent sur les idées générales, il ne semble pas exister une définition unanimement partagée. L'explication que nous donnons de la décroissance dans ce mémoire repose donc en partie sur une sélection personnelle, dépendant de notre propre compréhension du concept et de la mobilisation des penseurs incontournables de ce courant.

Arborant l'escargot comme emblème, l'une des devises de la décroissance pourrait être « *Lentius, suavius, frodonfius* », comme le propose Cheynet (2008), c'est-à-dire « *plus doucement, plus intensément avec plus de saveur* ». Dans le même ton, Ariès considère que « *la décroissance, c'est un rétrécissement de son espace, prélude à son intensification humaine* » (Ariès cité dans Cheynet, 2008). La décroissance se présente donc comme un nouveau rapport au temps et à l'espace, diamétralement opposé à la logique productiviste et consumériste (qui elle pourrait se résumer à *toujours plus vite, toujours plus souvent et toujours plus loin*).

Dans ce mémoire, nous suivons l'analyse de Parrique (2019), auteur d'une récente thèse sur le sujet, pour qui la décroissance peut-être vue comme un mouvement social, un acte d'émancipation vers une société qui s'affranchirait *in fine* du paradigme de

⁹² Le parallèle avec la religion n'est d'ailleurs pas fortuit puisque l'enjeu est bien d'abandonner « *a faith or a religion - that of the economy, progress and development - and reject the irrational and quasi-idolatrous cult of growth for growth's sake* » (Latouche, 2009, p. 8).

⁹³ Le mpOC (2009, p. 1) définit l'objection de croissance comme « *une mise en question de la croissance économique, objectif déclaré des gouvernements, enfermés dans une vision réductrice de l'être humain où seules comptent ses fonctions économiques de production et de consommation.* »

croissance économique (ce que Parrique nomme le « growthism »). La décroissance représente donc la transition à mener pour atteindre une société affranchie de la quête de croissance économique : une société post-croissance.

L'objectif de la décroissance pourrait alors être résumé de la manière suivante : il s'agit de ramener l'humanité dans les limites physiques de la planète, cette « *safe operating space for humanity on Earth* » discutée au chapitre II (Steffen *et al.*, 2015), tout en luttant contre les inégalités (Boonstra et Joose, 2013). En d'autres termes, la décroissance, c'est le fait d'œuvrer pour une société durable dans laquelle tous les humains peuvent vivre décemment; reste ensuite à s'accorder sur ce qu'est une vie décente (Schneider *et al.*, 2010)⁹⁴. Si nous en revenons à l'équation d'Ehrlich⁹⁵ abordée au chapitre II, les partisans de la décroissance considèrent qu'il faut réduire « A », c'est-à-dire la richesse produite, pour faire face aux enjeux environnementaux, mais aussi pour améliorer le bien-être des individus. Cette réduction doit alors s'accompagner de nouvelles mesures pour partager la richesse puisque les mesures actuelles, qu'elles soient jugées efficaces ou non, ont été pensées dans un paradigme de croissance économique. Parrique (2022) encapsule peut-être le mieux cette idée de la décroissance en la définissant comme la réduction démocratiquement planifiée de la production et de la consommation dans les pays riches dans le but de réduire les pressions environnementales et les inégalités, tout en améliorant la qualité de vie.

⁹⁴ Scheinder, Kallis et Martinez-Allier définissent la décroissance comme « *An equitable downscaling of production and consumption that increases human well-being and enhances ecological conditions* » (Schneider *et al.*, 2010).

⁹⁵ Pour rappel, l'équation s'écrit comme suit : $I = P \times A \times T$ avec I pour impact environnemental, P pour taux d'accroissement de la population et A pour PIB par habitant. L'impact environnemental peut diminuer si P baisse (ce qui revient à des politiques démographiques), A baisse (baisse de la croissance économique), ou si T baisse grâce au progrès technique.

8.1.2 Post-croissance

Si certains acteurs politiques se revendiquent ouvertement de la décroissance, à l'instar de Delphine Batho en France, ancienne ministre et candidate sortante de la primaire des écologistes pour l'élection présidentielle (Reporterre, 2021), nombreux sont les auteurs qui préfèrent parler de « post-croissance ». Le terme a d'ailleurs le double avantage de donner l'idée d'un mouvement vers l'avant, d'un *après*, tout en gardant la focale sur l'élément problématique du système en place qui doit être dépassé : la croissance. Le terme « post-croissance » est d'ailleurs celui qui est le plus employé dans les milieux académiques (Parrique, 2019).

Le concept de « post-croissance » désigne « *une ère dans laquelle déjà nous entrons, et que pourtant nous ne parvenons pas encore à définir précisément, autrement que par référence à celle que nous quittons* » (Cassiers et al., 2017, p. 10). L'enjeu est bien de développer différentes sociétés qui peuvent s'accommoder d'un éventail de taux de croissance dans les sociétés à venir (Chancel *et al.*, 2013). Le Post Growth Institute en donne la définition suivante : « *Post-growth' is a worldview that sees society operating better without the demand of constant economic growth. It proposes that widespread economic justice, social well-being and ecological regeneration are only possible when money inherently circulates through our economy* » (Post Growth Institute, s. d.). Là encore, il s'agit d'arrêter de conditionner les choix de sociétés à l'objectif de croissance du PIB (Méda, 2016). Dans la plupart des définitions, la post-croissance désigne à la fois la diminution de l'empreinte écologique, mais également la prise en compte des considérations sociales. Ainsi, pour Méda, la post-croissance serait un état dans lequel « *le volume de la production ne constituerait plus l'objectif central, mais où la satisfaction des besoins se ferait sous contrainte du respect de normes écologiques et sociales* » (Méda, 2015, p. 44) .

Pour Parrique (2019), la post-croissance se réfère à un état d'indépendance par rapport à ce qu'il nomme le « *growthism* » (que nous pourrions traduire par le

« croissancisme ») alors que la décroissance sert à décrire l'acte d'émancipation. Le *croissancisme* signifie l'idéologie de la croissance et cela ne se limite pas à chercher à augmenter le PIB; cette idéologie en inclut d'autres comme celle de l'extractivisme, du productivisme, du mercantilisme, du consumérisme et de l'excrétisme (« *excretism* ») (qui signifie l'idée de remplacer rapidement des produits sans se soucier du gâchis d'énergie et de matière ou même de ce que le produit deviendra par la suite). Le *croissancisme* est un système économique particulier qui est chevillé au corps de l'expansion marchande du capital. Détournant la définition du capitalisme d'Harvey, Parrique avance que le croissancisme peut être décrit comme étant « *any social formation in which processes of economic growth are hegemonic and dominant in providing and shaping the material, social and intellectual bases for social life* » (*Ibid.*, p. 68). En d'autres termes, le *croissancisme* est pour Parrique l'idéologie dominante de la société de croissance.

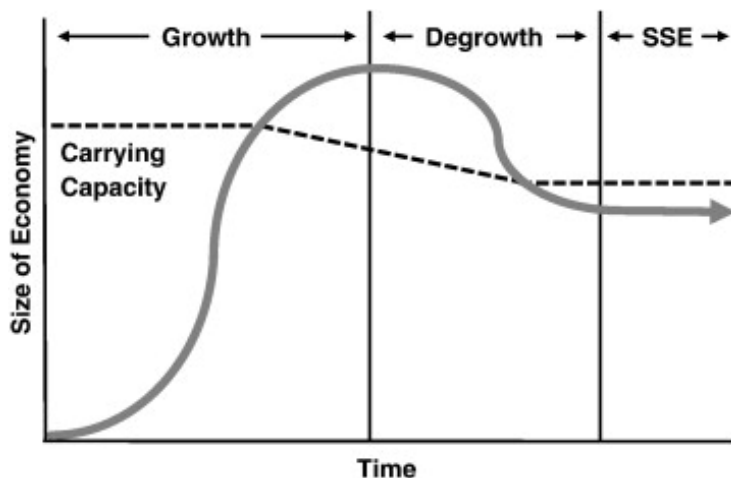
La post-croissance peut ensuite prendre plusieurs formes, porter différents noms et aboutir à différents résultats, tant que le volume de la production et de consommation ne constitue plus un objectif central de la société (voire un objectif tout court) (Méda, 2015). Certains auteurs parlent aussi de « *growth-neutral paradigm* » pour soutenir l'idée selon laquelle il ne faut être ni pour ni contre la croissance, mais plutôt *agnostique* à propos du PIB (Raworth, 2018 ; van den Bergh, 2017). Cette posture agnostique est toutefois différente et plus neutre que celle d'a-croissance revendiquée dans le courant de la décroissance (l'a-croissance, c'est refuser la croissance alors que l'agnosticisme en matière de croissance revient à s'en désintéresser) (Abraham, 2021).

8.1.3 Économie stationnaire

La société post-croissance respecte les contraintes et les normes écologiques et sociales; ce faisant, elle renoue en quelque sorte avec l'âge des limites (Latouche, 2012). La décroissance, comme le montre la figure 8.1 est le processus qui peut ramener la

croissance économique dans ses limites (donc dans une phase post-croissance), suivant alors le modèle d'*économie stationnaire* (O'Neill, 2012).

Figure 8.1 : La voie de la décroissance pour atteindre une économie stationnaire



Source : O'Neill, 2012.

Le terme « économie stationnaire » (« Steady-state economy » ; SSE) dans le monde anglophone) a été popularisé dès le XIX^e siècle par Stuart Mill qui considérait – comme la plupart des économistes classiques – que c'était l'état vers lequel les progrès de la richesse menaient inlassablement; c'est l'aboutissement logique de « *l'état progressif* » de l'économie (Mill, 2011, p. 419). Dans les années 1970, le concept a connu un renouveau avec les travaux d'Herman Daly qui a cherché à comprendre comment des économies pourraient atteindre un « état d'équilibre » (Raworth, 2018).

SSE therefore can develop, but cannot grow, just as the planet earth, of which it is a subsystem, can develop without growing. The steady state is by no means static. [...] The other crucial feature in the definition of an SSE is that the constant level of throughput must be ecologically sustainable for a long future for a population living at a standard or per capita resource use that is sufficient for a good life (Daly, 1996, p. 21).

Le Center for the Advancement for the Steady State Economy (CASSE), en donne la définition suivante :

A steady state economy is an economy of stable or mildly fluctuating size. The term typically refers to a national economy, but it can also be applied to a local, regional, or global economy. An economy can reach a steady state after a period of growth or degrowth. To be sustainable, a steady state economy may not exceed ecological limits. A steady state economy entails stabilized population and per capita consumption. Birth rates equal death rates, and production rates equal depreciation rates. Minimizing waste allows for a steady state economy at higher levels of production and consumption. All else equal, the steady state economy is indicated by stabilized (or mildly fluctuating) gross domestic product (GDP). GDP is not a good indicator of well-being, but is a solid indicator of economic activity and environmental impact (CASSE, s. d.).

De nos jours, l'économie stationnaire renvoie bien à l'idée d'une économie « *agnostique en matière de croissance* » qui considère le PIB comme un mauvais indicateur pour témoigner du bien-être de la société (Raworth, 2018, p. 47). L'économie stationnaire cherche une manière d'organiser la distribution des biens, des ressources et des fonds sans besoin de croître. Cet état stationnaire peut prendre plusieurs formes et porter différents noms. Si Daly parle de Steady-State Economy, Raworth (2018) fait mention de l'« économie du donut » (« Doughnut economics »), Méda (CASSE, s. d.) ou Parrique (2019) d'économie « post-croissance », *etc.*

8.2 Présentation des différents ensembles de propositions politiques

Nous cherchons dans ce mémoire à comprendre comment les propositions en faveur d'une société post-croissance intègrent les enjeux liés aux inégalités et prétendent édifier une société juste. Pour nourrir notre analyse, nous avons passé en revue un ensemble de propositions qui s'inscrivent dans une perspective de décroissance, d'économie stationnaire, d'a-croissance et de tout autre concept qui pourrait être regroupé sous la terminologie de *post-croissance* développée plus haut, que les auteurs

l'utilisent eux-mêmes, ou non. Ce faisant, nous incluons donc le courant de la décroissance comme une branche particulière du concept-cadre de post-croissance.

8.2.1 Précisions sur la méthode et les limites de l'étude

Pour construire notre échantillon de propositions, nous avons appliqué un filtre composé de deux grands critères qui rattachent, selon nous, une proposition au concept de post-croissance. Le premier concerne la quête d'une diminution de l'empreinte écologique (et non seulement de l'empreinte carbone) des sociétés afin que celles-ci soient « durables » au sens de compatible avec les limites biophysiques. Le second concerne le fait que la croissance économique ne soit plus un objectif *en soi*, c'est-à-dire que les propositions sont au moins « agnostiques » en matière de croissance du PIB.

Passant en revue plusieurs dizaines d'ensembles de propositions politiques, nous en avons sélectionné 24 qui s'inscrivent dans une telle perspective⁹⁶. Ces dernières émanent de différentes sources, mais mentionnons tout de même que nous nous sommes principalement inspirés du répertoire des politiques de la décroissance déjà effectué par Cosme et *al.* (2017), et du travail de recensement des propositions de décroissance de Parrique (2019). Enfin, nous avons complété cet ensemble en incluant des propositions politiques qui se revendiquent d'autres courants que celui de la décroissance, ou qui nous semblaient pertinentes dans le contexte actuel.

⁹⁶ Nous avons aussi exclu certaines propositions qui n'avaient pas une dimension politique, par exemple lorsqu'il s'agissait de recommandation pour la mise en place d'actions individuelles (comme les gestes du quotidien, *etc.*) ou qu'il s'agissait d'une vision trop large qui ne pourrait pas être résumée en différentes propositions ou préceptes.

Précisons que les 24 ensembles de propositions présentées dans notre échantillon sont extrêmement variés, elles n'ont pas les mêmes niveaux de détails ni les mêmes formes. Certaines sont pensées comme une liste d'étape, d'autres comme des recommandations, d'autres encore comme des stratégies, *etc.* Elles se concentrent parfois davantage sur les instruments et sont parfois uniquement portées sur de grands préceptes. Elles n'ont pas non plus les mêmes perspectives de développement, certaines ayant vocation à être généralisées à une échelle nationale, voire internationales, alors que d'autres sont plus locales. Notons encore que ce travail a pour objectif de rendre compte de la manière dont différentes propositions que nous pourrions qualifier de « post-croissance » prennent en compte les inégalités.

L'objectif n'est pas d'ordonner ces propositions pour faire ressortir celles qui nous sembleraient le mieux prendre en compte les enjeux de justice distributive. La liste n'est d'ailleurs pas exhaustive et il ne peut s'agir que d'un aperçu de différentes propositions qui émergent en faveur de la post-croissance. Notre ambition est seulement de présenter une généralisation de la manière dont les différentes propositions prennent en compte les inégalités, ainsi que de mettre en lumière les mesures qu'elles privilégient pour les gérer. Il s'agit donc d'analyser ce qui les lie et non ce qui les oppose et de montrer dans quelle mesure ces propositions s'inscrivent dans une perspective historique longue de lutte contre les principales caractéristiques des régimes inégalitaires capitalistes (éléments que nous avons vus dans la Partie 3 de ce mémoire), tout en ayant en tête un horizon temporel plus large qui dépasse cet âge et se projette dans les sociétés de l'après-croissance.

8.2.2 Analyse des propositions politiques

Une fois notre échantillon constitué, il a été analysé en suivant quatre différentes étapes. Tout d'abord, nous avons noté si les propositions prennent en compte – ou non – la question des inégalités (1). Ensuite, nous avons analysé les propositions dans une perspective rawlsienne afin de statuer si elles allaient dans le sens d'une justice

redistributive qui tiennent compte des besoins (dans le sens des biens premiers de Rawls), du mérite et de l'égalité (2), c'est-à-dire si elles sont compatibles avec le système de valeurs présenté. Nous nous sommes également posé la question de savoir s'il était possible d'ordonner ces critères de justice selon un ordre lexicologique (3). Enfin, nous avons fait remonter les principaux éléments des différentes propositions (4) afin de compléter notre analyse sur le régime d'inégalités. Ce dernier point sera abordé dans le prochain chapitre.

Dans les lignes qui suivent, nous présentons un aperçu des différentes politiques sélectionnées, triées en ordre chronologique de leur parution ou de leur mise à jour. Ce n'est donc qu'un résumé de ces propositions qui est accessible ici pour le lecteur. Si ce dernier souhaite plus d'information, nous renvoyons à la lecture des sources mobilisées pour ces 24 ensembles.

8.2.2.1 27 changements pour une descente prospère, Odum et Odum (2006)

Les Odum sont des écologues américains qui ont particulièrement travaillé sur l'écologie des écosystèmes, avec l'approche par la dynamique des systèmes. Selon eux, tout système (incluant l'économie) suit un ensemble de lois physiques⁹⁷ (Odum et Odum, 2006). Les auteurs mettent notamment en relation le système économique avec le « pulsing cycle paradigm » qui signifie que les systèmes suivent toujours une phase d'expansion avant d'arriver à une taille maximale physiquement autorisée et enfin d'amorcer une « descente » (« *decession* »). Comme ce serait actuellement le cas pour les systèmes économiques capitalistes, ils estiment que « *either we adapt with deliberate process or have these changes forced on us with damaging*

⁹⁷ Ces lois sont : « *energy laws, the emergy concept, the maximum empower principle, the universal energy hierarchy, the conservation and hierarchical distribution of materials, the spatial organization of centers, and the pulsing paradigm* » (Odum et Odum, 2006, p. 21)

repercussions » (*Ibid.*, p. 23). Afin de permettre cette adaptation, ils avancent une liste de 27 propositions pour préparer nos sociétés à cette phase de « decession » et éviter ainsi d'importants *traumatismes* (« traumatic »). Les propositions s'appliquent à l'échelle nationale et internationale et sont très variées, allant de la mise en place d'incitatifs pour réduire la population (comme l'accès aux femmes à l'emploi, à la propriété, *etc.*) au développement du commerce équitable en passant par la baisse de l'utilisation de l'automobile.

Concernant la justice sociale, les auteurs s'avancent surtout sur l'importance de mettre en place un niveau de vie minimum (incluant un salaire minimum) dont pourrait profiter chaque individu : « *there is a minimum basic standard of food, shelter, education, health care and other necessities for each person to be productive.* » (Odum et Odum, 2006, p. 30). La question de l'éducation, notamment, est d'autant plus importante que les auteurs considèrent que dans la phase de « descente », il est nécessaire d'avoir moins d'enfants pour limiter la demande, mais le temps de travail doit augmenter pour remplacer le travail réalisé avant cela par les machines qui fonctionnaient grâce aux énergies fossiles. Une meilleure éducation, surtout des femmes dans les pays non industrialisés, serait un avantage certain pour améliorer la productivité et soutenir la production pour éviter un trop fort décalage entre l'offre et la demande. Ils appellent aussi à un développement de l'équité à l'échelle mondiale pour permettre au plus grand nombre de pays de contribuer à l'autonomisation de l'économie mondiale (c'est-à-dire contribuer à une plus forte indépendance et à la résilience des économies du globe, notamment les plus pauvres), considérant que : « *Because the money from developed countries buys more real wealth in trade with more rural countries, the present free trade is not equitable (because of differences in energy/money ratio). It accelerates the weedy overgrowth of developed countries, which is appropriate only in early growth stages* » (*Ibid.*, p. 29).

8.2.2.2 Les « 8 R », Serge Latouche (2007)

Dans son livre intitulé « petit traité de la décroissance sereine » (2007), Latouche qui est un penseur emblématique de la décroissance, présente les « 8 R », un ensemble de 8 préconisations pour mettre en place un cercle vertueux afin de sortir de la société de consommation : « *Ces huit objectifs interdépendants constituent une rupture révolutionnaire susceptible d'enclencher une dynamique vers une société autonome sereine et conviviale de prospérité sans croissance* » (Latouche, 2015, p. 209). L'auteur fait de la « décolonisation de l'imaginaire » son mantra pour dépasser la société de croissance et réenchâsser la sphère économique dans la sphère sociale (Schepper-Valiquette, 2014)⁹⁸. Les 8 R correspondent à : réévaluer, reconceptualiser, restructurer, redistribuer, relocaliser, réduire, réutiliser et recycler.

L'un des « R » met de l'avant la redistribution. L'auteur milite notamment pour l'instauration d'un système planétaire de redistribution. Il prône, entre autres, un *revenu minimum d'activité* qui permettrait de donner un salaire à tous les citoyens, que ces derniers travaillent ou non. Il appelle également à la création d'un *revenu maximum autorisé*.

Les propositions de Latouche vont donc dans le sens d'une réponse aux besoins de base des individus, besoins qui devraient selon lui être déterminés collectivement. Il accepte ensuite que la redistribution ne soit pas égalitaire, à partir du moment où les inégalités sont encadrées, ce qui permet à la fois d'assurer la distinction et la quête d'égalité.

⁹⁸ Une perspective qui n'est pas sans rappeler les travaux de Polanyi, Latouche appelant notamment à la « *démarchandisation des trois marchandises fictives que sont le travail, la terre et la monnaie* » (2015, p. 209).

8.2.2.3 Élections législatives et européennes, Parti pour la décroissance (2007)

Parrique a mené dans sa thèse un important travail de recension des propositions du parti pour la décroissance. En s'intéressant aux 6 campagnes menées par le parti entre 2007 et 2019 (trois campagnes nationales et trois européennes), il liste les 20 principaux thèmes et les 87 propositions contenues dans ces programmes (Parrique, 2019, p. 824). Parmi ces propositions, plusieurs ont trait à la justice sociale comme les quotas carbone individuels, la garantie d'un droit au jardinage par la réappropriation foncière des communes, la gratuité des transports publics, la mise en place d'un revenu maximum autorisé (avec un ratio de 1 à 4) et d'un revenu de base universel.

En 2007, Vincent Cheynet était candidat aux élections législatives françaises pour le parti pour la décroissance. Il avançait dans son programme « 10 idées-forces », tirées de la motion *En avant la décroissance !* du parti pour la décroissance (Cheynet, 2007). Il proposait notamment la mise en place d'un revenu maximum autorisé plafonné à hauteur de trois fois le SMIC, et l'interdiction de détenir plus de deux logements, assurant que « *La première décroissance que nous voulons, c'est celle des inégalités* » (*Ibid.*). Le parti pour la décroissance s'inscrit dans une logique de réduction des inégalités économiques et de satisfaction des besoins de base.

8.2.2.4 Propositions pour une décroissance sereine et conviviale, AdOC (2009)

L'Association des Objecteurs de Croissance (AdOC) a émis lors de l'assemblée constitutive de Beaugency de 2009 des propositions pour une « *décroissance sereine et conviviale* » (AdOC, 2009a). Parmi les 10 propositions se retrouve la mise en place d'une dotation inconditionnelle d'autonomie (DIA) qui va de pair avec un revenu maximum autorisé dont l'écart serait démocratiquement discuté. L'association prône également la gratuité des services publics et des usages socialement utiles et écologiquement responsables, ainsi que du « bon usage » de certaines ressources de « haute nécessité » comme l'eau, la terre, *etc.*

Cette même année, l'AdOC a également fait une proposition de programme de campagne pour les élections européennes (AdOC, 2009b). Le premier des critères du programme est intitulé « *des conditions de vie garanties pour tous* » et il se décline en plusieurs propositions avec notamment la mise en place de discussions démocratiques pour définir conjointement les besoins de la société (en termes de ressources alimentaires, de logement, de santé, *etc.*). L'organisme souhaite également instaurer un revenu citoyen européen garanti qui soit financé par une « refonte » de l'imposition des entreprises et des revenus des individus. Cela s'agrémenterait aussi d'une réforme des prestations sociales pour protéger les personnes les plus fragiles. Enfin, le programme met de l'avant l'idée d'un revenu maximum autorisé qui soit indexé sur le revenu minimum. La notion de mérite se retrouve basée sur l'égalité des conditions et encadrée dans un souci d'égalité, mais non d'égalitarisme.

8.2.2.5 Manifeste pour l'objection de croissance, mpOC (2009)

Le manifeste du mouvement politique des objecteurs de croissance (mpOC), en Belgique, revient sur quatre crises qui, ensemble, constitueraient une « *crise de la civilisation* » ; il s'agit de la crise écologique, la crise sociale, la crise de sens et la crise politique (mpOC 2009). L'objection de croissance est présentée comme une voie « *désirable avant d'être nécessaire* ». Pour lutter contre l'idéologie de la croissance, l'organisme cherche à construire une autre vision politique de la société s'aidant d'outils qui doivent encourager le droit d'usage plutôt que le droit de propriété et être pensés démocratiquement. Les auteurs appellent à la mise en place d'un « *revenu suffisant à tous les habitants de la Terre* », de services non marchands d'intérêt collectif et d'un partage des richesses.

En 2011, le mpOC a lancé un Projet Economie-Finances qui relate les principales propositions économiques de leur programme. L'organisme stipule d'emblée que « *face à la logique de marchandisation de tout bien ou service, voire même des relations humaines, le mpOC entend promouvoir la sphère de la gratuité* » (mpOP 2011). Pour

ce faire, les pouvoirs publics sont appelés à développer des outils de régulation forts comme des interdictions et des dissuasions de production, l'interdiction des stock-options ou encore le plafonnement des intéressements des dirigeants annexés aux bénéfices des entreprises. Le mpOC prévoit aussi la mise en place d'une fiscalité dédiée à la solidarité qui ait pour objectif de lutter contre les inégalités de richesse et d'accès aux biens et de financer les systèmes de solidarité. Parmi les mesures de cette fiscalité, se trouve par exemple la mise en place d'un impôt fortement progressif pour les tranches supérieures, ce qui correspond à la mise en place d'un revenu maximal autorisé qui accompagnerait le RMI (revenu minimal d'insertion) (aujourd'hui transformé en RSA). L'organisme pointe l'importance de taxer tous les revenus au même niveau (travail, mobilier, immobiliers, *etc.*), de supprimer les niches fiscales, de mettre en place des « *tarifs progressifs solidaires* » pour certains biens (comme l'électricité, l'eau, le gaz, *etc.*), de réviser les impôts sur les successions pour limiter les inégalités de transmissions, ainsi que soutenir fiscalement le droit d'usage plutôt que celui de propriété.

Le mpOC propose un très grand nombre de mesures concrètes dont nous n'avons dressé qu'un aperçu. L'ensemble de ces mesures s'accordent pour un partage des richesses au profit de la satisfaction des besoins de base qui seraient en partie soustraits à la sphère marchande. L'un des grands objectifs du mpOC est ainsi de permettre le développement de l'autoproduction. Cela permettrait de quitter progressivement l'économie globalisée et de développer l'emprise des services publics sur les secteurs qui pourraient être développés par la collectivité. Une fois les besoins satisfaits, les revenus seraient encadrés pour permettre une quête d'égalité qui laisse toutefois une marge pour la distinction par le mérite.

8.2.2.6 Déclaration de Barcelone, Degrowth Barcelona (2010)

La déclaration de Barcelone du groupe intitulé Degrowth Barcelona résulte d'une conférence internationale qui a eu lieu à Barcelone en 2010. Un processus participatif

avec des groupes de travail a été mis en place lors de l'événement, ce qui a permis d'aboutir à une liste de propositions. Ces dernières sont très diverses, allant des propositions de réformes des taux d'intérêt, à la promotion des espaces contre la culture de la voiture individuelle en passant par le soutien aux mouvements de justice environnementale du Sud qui luttent contre l'extraction des ressources (Demailly *et al.*, 2013 ; Parrique, 2019).

Parmi les mesures qui concernent la lutte contre les inégalités, se retrouvent des propositions en faveur de biens communs locaux et mondiaux (ce qui appelle à établir de nouvelles juridictions), l'introduction d'un revenu de base et d'un revenu maximum (avec un ratio par rapport au revenu minimum).

8.2.2.7 Les « 10 chantiers de la Décroissance », PPLD (2012)

Le Parti Pour La Décroissance (PPLD) a lancé en 2012 les « 10 chantiers de la Décroissance ». Indiquons qu'il s'agit avant tout d'une continuité du programme développé en 2007 par Vincent Liegey et d'autres membres du PPLD. Les propositions vont dans le sens de préceptes assez larges, d'une philosophie, plus que de mesures concrètes. Il est par exemple question de « *faire évoluer le rapport à la propriété et au partage des richesses.* » (PPLD, 2012).

Concernant les inégalités, le parti met en avant la création d'une dotation inconditionnelle d'autonomie (DIA) « *à travers des droits de tirage sur les services publics, regroupant également les différentes activités de l'aide sociale, et aussi la santé (avec un suivi médical de prévention), la culture (par la gratuité des musées et bibliothèques, l'animation des monuments, une réelle politique de soutien aux artistes qui permette à tous d'accéder aux théâtres et opéras), les transports, l'énergie, l'eau, la nourriture, l'accès au foncier, l'information, et la formation* » (PPLD, 2012). Les « 10 chantiers de la décroissance » mettent avant tout l'accent sur la question des besoins.

8.2.2.8 Propositions pour la Décroissance, Videira et al. (2014)

En s'inspirant des travaux effectués lors de la conférence à Barcelone en 2010, et plus précisément d'un atelier de travail intitulé « mapping degrowth », Videira et al. (2014) proposent une analyse des propositions les plus emblématiques de la décroissance. Ils en retiennent 9 principales. Parmi elles, nous pouvons notamment lire la mise en place d'un revenu minimum et d'un revenu maximum, le partage du travail et le partage de l'habitat.

L'article étant basé sur les travaux réalisés lors de la conférence de Barcelone, les questions des besoins, du mérite et de la quête d'égalité sont toutes prises en considération. Cependant, il est intéressant de noter que les auteurs ont, sous la forme d'un article scientifique, mis en relief les complémentarités et les conséquences attendues des différentes propositions de décroissance. Pour ce faire, ils ont utilisé une approche par la dynamique des systèmes (avec l'emploi de *Causal loop diagram*). Il ressort de leurs travaux que la quasi-totalité des mesures a un impact positif à la fois sur la réduction des inégalités sociales et sur la diminution de la consommation des ressources naturelles, « *illustrating the interconnections between ecological, social and economic systems and showing the need for an holistic analysis of the possible effects of a given degrowth proposal* » (Videira et al., 2014, p. 67).

À titre d'exemple, le partage des biens et des infrastructures permet théoriquement de diminuer la propriété individuelle d'objets qui ont un impact sur l'environnement (une voiture personnelle, une machine à laver par ménage, etc.) tout en permettant à long terme de diminuer les inégalités sociales car rendant ces objets plus accessibles. C'est également le cas avec la mise en place d'un encadrement des revenus.

8.2.2.9 9 mesures pour la recette de la décroissance, Salvador Pueyo (2014)

Pueyo (2014) s'interroge sur les différentes limites qui pourraient entraver la transformation structurelle majeure de l'économie en vue de la décroissance; c'est-à-dire s'il y aurait des mesures à mettre en place qui permettraient d'éviter des crises déclenchées par la réduction de la croissance économique. En ce sens, l'auteur ne réfléchit pas à la manière dont la société pourrait entrer en décroissance, mais plutôt sur la façon dont une société pourrait éviter les crises liées à la décroissance. Il en identifie 9 principales, dont l'une concerne particulièrement les inégalités puisqu'il est question de créer un filet de sécurité pour les personnes qui pourraient temporairement perdre leur source de revenus (comme en cas de restructuration du marché du travail). Pueyo fait mention de la création d'un revenu universel, ou encore de politiques d'aides à l'emploi. Toutes ces mesures nécessitent d'importantes capacités des services publics. Il évoque aussi l'importance de la démocratie dans les espaces de production (« *democratization of the relations of production* ») pour pouvoir pallier les défis à venir : « *While a guaranteed minimum income or a universal basic income would ensure that some basic needs are covered and cooperativism or analogous patterns of organization would ensure fair relations of production, neither ensures employment* » (*Ibid.*, p. 3462).

Pueyo met de l'avant l'importance d'assurer les besoins de base des individus notamment dans la situation où ces derniers perdraient temporairement leurs sources de revenus dans la transition écologique.

8.2.2.10 10 propositions politiques pour la nouvelle gauche, Research & Degrowth (2014)

Kallis pour l'institut Research & Degrowth a rédigé « 10 propositions pour une nouvelle gauche » (Research & Degrowth, 2014)⁹⁹. Ces propositions ont été soumises à divers partis politiques progressistes comme Podemos, la gauche unie, la Gauche républicaine catalane, CUP ou encore Equo. En 2015, Kallis a publié un nouvel article en reprenant ces propositions pour offrir un nouveau narratif – non centré sur l'Espagne – d'un dépassement du capitalisme « *without reproducing the authoritarian and productivist experiences of real existing socialism (or what some may call “state capitalism”)* » (Kallis, 2015).

L'une des propositions phares consiste à instaurer un revenu minimum et un revenu maximum. Le revenu minimum serait universel (« *paid without any requirement or stipulation* ») et se situerait entre 400 et 600 euros en Espagne. Pour cette mesure, Kallis s'appuie notamment sur une étude d'Arcarons *et al.* (2014) qui démontre qu'un tel système pourrait être mis en place sans besoin d'une refonte majeure du système fiscal, l'objectif étant d'augmenter les revenus des 50% les plus pauvres en diminuant ceux des 10% les plus riches. Le revenu maximum ne pourrait dépasser 30 fois le revenu minimum (et il devrait osciller entre 12.000 et 19.000 euros mensuels)¹⁰⁰. Le travail serait réduit à 32 heures par semaine sans diminuer les salaires, excepté pour les 10% les plus aisés, et également financés par une « green tax » qui serait réduite pour les plus bas revenus. Cette taxe verte viserait également les détenteurs de capital, notamment sur les propriétés mobilières non directement utilisées. Kallis propose aussi

⁹⁹ Les propositions étaient initialement pensées pour le contexte espagnol et de la Catalogne et intitulées « 10 propuestas para lograr la prosperidad sin crecimiento económico ».

¹⁰⁰ Notons que ce taux est bien plus élevé que les autres propositions étudiées qui se limitent souvent à un ratio de 1 à 4.

d'abolir l'utilisation du PIB comme un indicateur de progrès économique : « *Monetary and fiscal national accounts statistics can be collected and used but economic policy shouldn't be expressed in terms of GDP objectives. A debate needs to be started about the nature of well-being, focusing on what to measure rather than how to measure it* » (Kallis, 2015).

8.2.2.11 Stratégies pour une économie post-croissance, Samuel Alexander (2016)

Alexander est un chercheur de la Melbourne Sustainable Society Institute (MSSI) (de l'université de Melbourne), un organisme qui cherche à stimuler la conversation publique sur les principales questions de soutenabilité d'une société. Dans un article daté de 2013, il développe différentes propositions pour permettre un changement de paradigme vers une économie post-croissance (« post-growth paradigm ») (Alexander, 2013).

En 2016, Alexander a publié un rapport pour l'organisme Commons Transition intitulé « *Policies for a post-growth economy* » dans lequel il identifie 9 principales stratégies (Alexander, 2016). Parmi elles se trouve notamment la réduction du temps de travail en vue d'un partage de l'activité économique, considérant notamment que la restructuration du marché du travail est essentielle à la stabilité d'une économie post-croissance. Alexander estime aussi que l'environnement ne peut être isolé de la justice sociale, mais puisqu'un paradigme post-croissance réduirait la richesse globale, il faut selon lui mettre en place des mesures pour réduire la pauvreté, notamment via la redistribution au niveau national, mais aussi international : « *A poverty and achieve distributive equity not by baking an ever-larger economic pie but by slicing it differently* » (*Ibid.*).

Pour l'auteur, la concentration des richesses des dernières décennies montre bien que la croissance en elle-même ne peut pas résoudre le problème des inégalités, ni même celui de la pauvreté. Il appelle alors à la création de politiques pour redistribuer la

richesse et assurer une « *dignified material baseline* ». Parmi les mesures préconisées se trouve notamment : un revenu de base pour tous qui garantisse à chaque résident permanent un salaire minimum vital (ou un « impôt sur le revenu négatif », qui dote d'un revenu minimum ceux qui gagnent en dessous d'un certain seuil), des politiques fiscales progressives qui pourraient aboutir à 90% d'imposition pour les tranches les plus élevées, des impôts sur la fortune qui transfèrent systématiquement 3 % de la richesse privée des plus riches aux plus pauvres en reconnaissant l'importante composante sociale de la production de richesse, des impôts sur les successions de 90 % ou plus pour garantir que les lois sur les successions et les legs ne créent pas un système de classe de richesse et de pauvreté enracinées. Selon l'auteur, les taxes et autres transferts devraient être employés pour éliminer la pauvreté et assurer une juste redistribution.

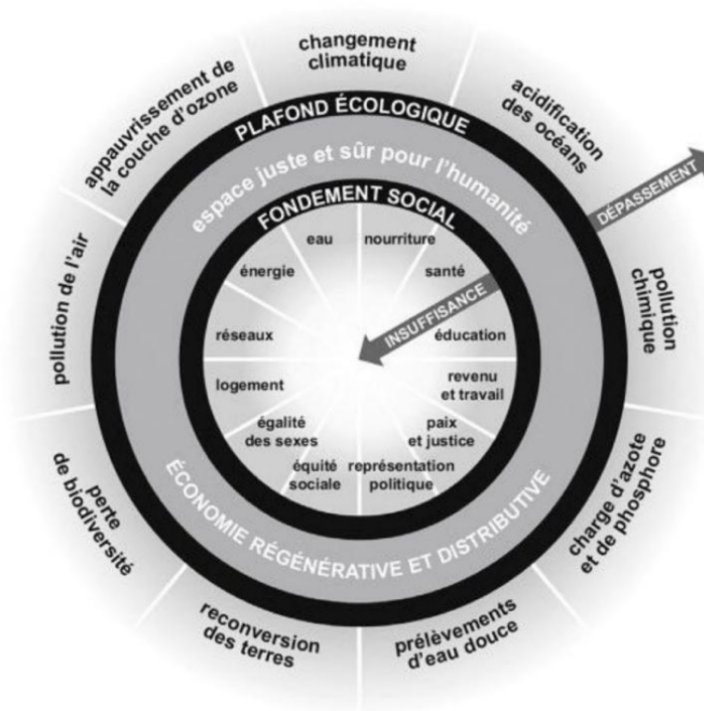
Ses mesures s'inscrivent pleinement dans un cadre de prise en compte des besoins de base et de réduction très importante des inégalités sans pour autant prôner l'égalitarisme.

8.2.2.12 L'économie du donut, Kate Raworth (2017)

Raworth est une économiste britannique de l'université d'Oxford et de l'université de Cambridge. Elle a mis au point une représentation visuellement attractive des limites sociales et des limites planétaires qui devraient, estime-t-elle, venir enserrer l'économie. Elle a intitulé son modèle « l'économie du donut » en référence à la forme de la célèbre pâtisserie. Elle explique : « *Le fondement social constitue la limite interne du donut, et définit les bases de la vie dont personne ne devrait manquer. Le plafond écologique constitue la limite externe du donut, au-delà de laquelle l'humanité exerce une pression dangereuse pour les systèmes terrestres, sources de vie. Entre ces deux ensembles de limites s'étend l'espace écologiquement sûr et socialement juste, où l'humanité peut s'épanouir* » (Raworth, 2018, p. 453).

Le plafond écologique mobilise 9 indicateurs de référence qui sont issus des travaux de Rockström, Steffen et de leurs équipes (ces travaux ont été présentés dans le chapitre II de ce mémoire). Les indicateurs qui servent de référence pour le fondement social, au nombre de 12, sont issus des priorités définies par l'ONU en 2015 via les Objectifs de développement durable (ODD). Entre les deux l'économie doit atteindre un état stationnaire, tel qu'imaginé par des auteurs comme Stuart Mill ou Herman Daly.

Figure 8.2 : L'économie du donut de Kate Raworth



Source : Raworth, 2018.

Les 12 éléments à la base du donut (la limite inférieure) pourraient être assimilés à l'idée des biens premiers de Rawls puisqu'il s'agit de garantir l'accès à « une alimentation suffisante ; une eau potable et des conditions sanitaires décentes ; l'accès

à l'énergie et à un équipement de cuisine propre ; un logement correct ; l'accès à l'éducation et aux soins de santé ; un revenu minimum et un travail digne de ce nom ; l'accès aux réseaux d'information et de soutien social. De plus, il faut que ces objectifs soient atteints dans le respect de l'égalité des sexes, de l'équité sociale, de la représentation politique, de la paix et de la justice. » (Ibid., p. 73). Ces conditions de base sont dans la lignée des droits de l'homme de 1948.

L'un des douze fondements sociaux de la théorie du donut concerne l'équité sociale que Raworth propose de mesurer grâce à l'indice de Palma qui rend compte de la part de revenu des 10% les plus riches par rapport aux 40% les plus pauvres. La redistribution est aussi présente comme l'un des 7 grands principes de l'économie du donut intitulé « *Redessiner pour redistribuer.* ». Raworth estime que les inégalités sont une erreur de conception et non une nécessité économique et qu'il importe de dépasser la redistribution du revenu pour explorer la redistribution de la richesse. Ce faisant, l'autrice pointe du doigt les inégalités de capital et les inégalités d'accès, et non exclusivement celles de revenus.

8.2.2.13 Les étapes positives pour la dé-croissance, Robert Perey (2017)

Perey est chercheur au Center for Management and Organizational Studies de l'UTS Sydney. Il s'interroge dans un chapitre du livre « Positive Steps to a Steady State Economy » réalisé par le Center for the Advancement of the steady-state Economy (CASSE), sur les différentes étapes pour mettre en place la dé-croissance (de-growth) (Perey, 2017). Il s'inspire notamment des travaux de Latouche sur les "8 R" et propose une liste de 6 points clés. Au niveau des inégalités, il avance l'importance de réduire le temps de travail et d'implanter un salaire social pour garantir un revenu universel. Il prône aussi une répartition démocratique des ressources entre les membres des communautés, mais également *entre* les communautés.

Perey prend en compte la question des besoins fondamentaux qu'il traite à travers la garantie d'un revenu universel. Dans son texte, il n'est pas fait mention d'une réduction des inégalités de revenu ou de capital.

8.2.2.14 Stratégies pour la décroissance, Andrea Rigon (2017)

Rigon a publié sur le site Internet « Degrowth » un article qui rassemble différentes mesures concrètes identifiées lors du congrès de Budapest (« Budapest Degrowth Conference ») tenu en 2016 (Rigon, 2017). L'auteur estime que la communauté des partisans de la décroissance étant plurielle, il serait vain de tenter de rassembler un ensemble cohérent avec toutes les mesures proposées. Il dégage toutefois dans son article les 15 mesures qui font l'objet d'un consensus dans le milieu, mais aussi qui sont en mesure de parler aux forces politiques existantes. Il insiste sur l'importance de proposer des stratégies qui peuvent être mises en œuvre par les gouvernements existants ; des outils comme la taxation ou la régulation sont par exemple déjà disponibles et fonctionnels. Il s'inscrit donc dans une perspective réformiste, proposant par exemple de supprimer la TVA dans le secteur de la réparation ou d'ajouter aux produits un « *ecological footprint produit & service labelling* » (*Ibid.*).

La réduction des inégalités économiques n'est pas centrale dans les propositions défendues par Rigon, bien qu'il l'aborde tout de même à travers l'aspect d'un plafonnement pour l'héritage (qui serait par exemple limité à \$10 millions par personne).

8.2.2.15 Bientôt il sera trop tard... Que faire à court et long terme ? L'appel du collectif de décroissant-e-s (2018)

En février 2018, un « collectif de décroissant-e-s » a lancé un appel intitulé « Bientôt il sera trop tard... Que faire à court et long terme ? » (Ariès *et al.*, 2018). Le collectif proposait de rassembler les partisans de l'écologie, de l'objection de croissance et l'altermondialisme pour s'opposer au productivisme, à l'extractivisme et au

capitalisme. Une opposition radicale à la croissance économique est revendiquée, constatant que « *le rêve des 99 % n'est pas d'imiter les 1 % contrairement à ce que voudraient faire croire les dominants* » (*Ibid.*). Bien que le texte soit court, il permet d'entrevoir 6 différents chantiers, dont la baisse du temps de travail, la généralisation de la gratuité (comme les transports, les cantines, *etc.*) et des « communs », ainsi qu'une importante réduction des inégalités de revenus et des inégalités de patrimoine. Ils proposent également la mise en place d'un revenu minimum et d'un revenu maximum. Les auteurs concluent à l'importance de repenser l'ensemble de la société dans un nouveau cadre qui soit critique envers la croissance économique.

Les propositions avancées par les signataires de l'appel vont dans le sens d'une satisfaction des besoins de base, d'une juste redistribution des richesses, sans pour autant parler de strict égalitarisme.

8.2.2.16 Europe, le temps est venu pour te libérer de ta dépendance à la croissance, l'appel européen d'un collectif de signataires (2018)

Cette publication a eu lieu en parallèle de l'organisation d'un séminaire sur la post-croissance au parlement européen. Ce texte, intitulé « Europe, le temps est venu pour te libérer de ta dépendance à la croissance », est une lettre ouverte signée par plus de 200 scientifiques européens comme internationaux, retranscrite dans près de 20 langues ([collectif de signataires], 2018). D'emblée, les signataires dressent le constat que le problème des inégalités en Europe ne demande pas *plus* de croissance pour être résolu, mais plutôt une plus juste redistribution des richesses. De toute façon, estiment-ils, la croissance économique est en berne, notamment à cause de la chute des gains de productivité, des dégradations environnementales et de la saturation du marché. La réponse politique actuelle ne servirait qu'à tenter vainement d'entretenir cette croissance par l'augmentation de la dette, la diminution des dépenses liées à la protection sociale, l'extension du travail ou encore l'affaiblissement des régulations environnementales ; « *Cette recherche agressive pour de la croissance économique à*

tout prix divise la société, crée de l'instabilité économique et affaiblit la démocratie » (Ibid.).

Concernant les inégalités, le collectif met de l'avant différentes mesures comme la baisse du temps de travail, l'instauration d'une fiscalité fortement progressive ou encore la transformation du Pacte de Stabilité et de Croissance en un Pacte de Stabilité et de Bien-être afin de permettre aux différents États membres de l'Union européenne de répondre aux besoins fondamentaux des citoyens tout en contenant l'exploitation des ressources naturelles et les pollutions à un niveau soutenable.

8.2.2.17 Instruments pour une politique post-croissance, Peter Ferguson (2018)

Ferguson est l'auteur d'une thèse sur l'État et l'hégémonie de la croissance, dont il a tiré un ouvrage intitulé « Post-growth Politics : A Critical Theoretical and Policy Framework for Decarbonisation » (2018). Dans ce travail, Ferguson propose une réflexion sur différents instruments pour sortir du paradigme de la croissance économique (« Post-growth Policy Instruments »). Les instruments politiques avancés comprennent, entre autres : l'expansion du secteur public, les réformes de la politique monétaire, la fiscalité environnementale, la réforme de la réglementation financière, la promotion des coopératives, l'introduction de régimes de revenu de base pour les citoyens, l'abolition des subventions aux combustibles fossiles, l'introduction de mesures alternatives de progrès et la baisse comme le partage du temps de travail.

L'auteur met particulièrement l'emphase sur l'importance de sortir du piège de la productivité (« productivity trap ») qui est présenté comme l'un des principaux moteurs de l'impératif de croissance au niveau national. Sommairement : les entreprises, mises en concurrence, se retrouvent à devoir continuellement augmenter leur productivité pour préserver leurs profits, ce faisant, elles augmentent la production et donc la

croissance¹⁰¹. Pour l'auteur, plutôt que de chercher à augmenter la productivité et donc la demande globale, il faudrait tendre vers une diminution du nombre d'heures travaillées pour mieux partager l'emploi (ce qui s'inscrit dans une tendance à long terme de la baisse du temps de travail) et déplacer la composition de l'économie vers des secteurs à faible croissance de la productivité, tels que les secteurs des services publics et coopératifs qui sont moins gourmands en ressources et plus demandeur d'emploi. Ferguson appelle aussi à transcender la contradiction de la dépendance des États de la taxation des activités économiques (et donc de la croissance) en cherchant à réduire les inégalités. L'auteur s'appuie à ce titre sur de nombreuses études pour démontrer que si les plus riches ont supposément peu d'intérêt à vouloir réduire les inégalités, une plus grande égalité se ferait au profit de l'ensemble des membres de la société, quelle que soit leur position socioéconomique relative, d'autant plus que les inégalités économiques augmentent aussi les inégalités de dégradation de l'environnement. Ainsi, toute politique de redistribution ou d'égalisation des revenus pourrait, selon l'auteur, rencontrer moins de résistance qu'on ne le pense généralement, à condition que ses effets positifs soient largement reconnus. Pour Ferguson, le compromis social actuel, basé sur la croissance, peut être dépassé.

Une autre mesure clé avancée par l'auteur est celle de la mise en place d'un revenu de base universel qui serait fixé à un niveau suffisant pour répondre aux besoins de base des individus, mais qui pourrait aussi être fixé en fonction du seuil à partir duquel une augmentation de revenu génère un avantage marginal décroissant¹⁰². Le financement

¹⁰¹ Le piège de la productivité découle de la théorie de la baisse tendancielle des taux de profit énoncée par Marx.

¹⁰² C'est-à-dire qu'un euro gagné supplémentaire ne rapporte plus autant de satisfaction que l'euro précédent.

de telles mesures se ferait de différentes manières, en mettant l'accent sur les coûts évités (par exemple, l'auteur avance que moins de ressources de l'État seraient nécessaires pour faire face à l'éventail des problèmes sanitaires et sociaux les plus courants dans les sociétés inégalitaires), et sur la nécessité d'une série de réformes fiscales incluant une hausse de la progressivité de l'impôt, une taxe sur les externalités environnementales, *etc.*

Le cadre politique proposé dans ce livre ne constitue en aucun cas une liste exhaustive des mesures post-croissance possibles. Cependant, il fournit un ensemble large et intégré d'instruments qui s'attaquent directement à la dynamique structurelle fondamentale de l'hégémonie de la croissance, offrant ainsi un bon point de départ pour la mise en œuvre d'un programme de politique post-croissance. Les mesures avancées s'inscrivent dans une logique de satisfaction des besoins de base, d'égalité sans remettre en cause l'importance du mérite dans le système de redistribution.

8.2.2.18 « Policy Bundles », Timothée Parrique (2019)

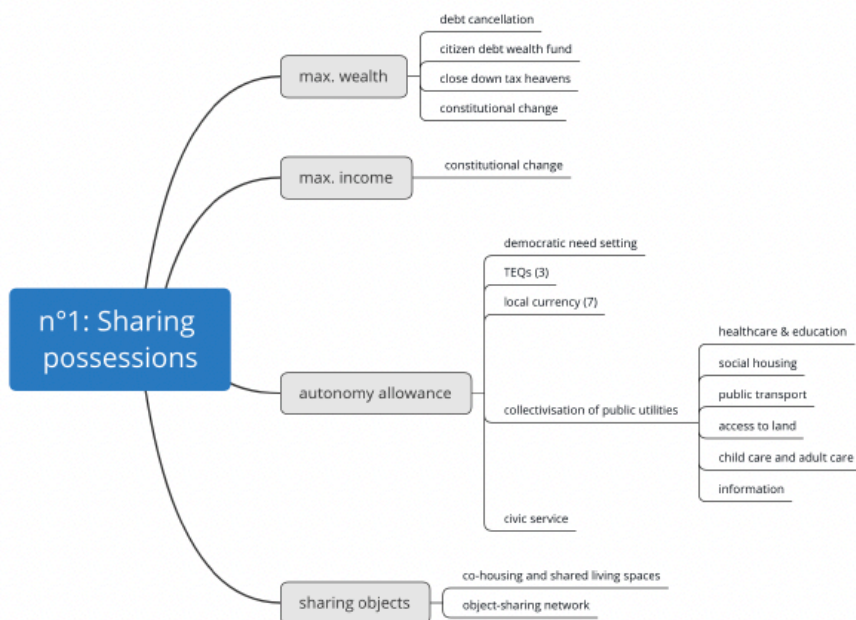
Parrique (2019), auteur de la thèse « The political economy of degrowth », a rassemblé dans son travail un très grand nombre de propositions (« politiques ») qu'il a classées en 19 thèmes contenant plus de 230 propositions (dont 140 instruments). Cette récapitulation semble représentative des différentes propositions (agrégées) actuelles des partisans de la décroissance ; à notre connaissance, c'est la plus grande synthèse existante des propositions de décroissance¹⁰³.

¹⁰³ Notons toutefois que l'auteur n'a pris en considération que les propositions qui ne se reconnaissent pas dans le terme de « décroissance » (« degrowth »), c'est-à-dire qui ne l'utilisent pas directement, tant bien même que leurs stratégies seraient pourtant en accord avec ces idées.

Parrique reproche à ces propositions d'être mal structurées et de ne pas faire la distinction entre les moyens pour parvenir à mettre en place une politique, et les objectifs de cette politique ; « *they fail to distinguish between the ends and the means of policymaking; they emphasise a few symbolic policies while ignoring the diversity of smaller policies that would enable them; their elements remain unarticulated; they are static and lack levels of implementation; and they are detached from particular social-historical contexts. Most problematically, the degrowth policy proposals I have reviewed are vague. Taken altogether, degrowth might be a great idea but it is one without a solid plan* » (Parrique, 2019, p. 694). Pour résoudre ce problème, Parrique a œuvré à l'élaboration d'un tel plan. Il a réalisé un travail de synthèse, organisé les idées et analysé la manière dont les différentes propositions interagissent entre elles en suivant une approche par la dynamique des systèmes.

Son travail de synthèse se décline en trois principaux axes : la propriété, le travail et la monnaie. Ces axes se déclinent à leur tour en 9 thèmes puis en 32 objectifs ainsi qu'en de nombreux instruments pour y parvenir. Le premier thème dans l'axe « propriété » est intitulé « *sharing possessions* » et comprend plusieurs objectifs comme un revenu maximum ainsi qu'une richesse maximale autorisée ou encore une « *autonomy allowance* ». Pour accéder à ce dernier point, qui correspond selon nos critères à la question des besoins, l'auteur plébiscite un certain nombre d'instruments comme la collectivisation des services publics tels que le transport, l'information, la santé, l'éducation, *etc.* (voir figure 8.3). Il met également de l'avant une proposition de concertation démocratique pour identifier les besoins d'une société. Un autre thème concerne encore la réduction du temps de travail.

Figure 8.3 : Thème « sharing possessions » développé par Parrique dans l'axe « propriété »



Source : Parrique, 2019, p. 668.

Les questions des besoins, du mérite et de l'égalité sont directement traitées. L'auteur propose en outre de nombreux outils économiques pour assurer la redistribution des richesses et la satisfaction des besoins de base dans une société post-croissance, par exemple avec la mise en place de systèmes de taxation du capital et des revenus, mais aussi par une optimisation de l'argent public en supprimant un ensemble de coûts liés à la privatisation (comme la privatisation du savoir) ou à des subventions dans des domaines non compatibles avec la diminution de l'empreinte carbone (comme dans les énergies fossiles).

8.2.2.19 Le manifeste de l'écologie intégrale, Delphine Batho (2019)

Batho est une ancienne ministre de l'écologie et a été candidate à la primaire écologique en vue de l'élection présidentielle française en 2022¹⁰⁴. Batho se revendique ouvertement de la décroissance, ce qui a eu pour effet de placer ce concept au cœur des débats politiques de la primaire. Une évolution par rapport à 2019 et la sortie de son manifeste intitulé « Écologie intégrale » (Batho, 2019) dans lequel elle adoptait les idées de la décroissance sans pour autant que le terme apparaisse.

Suivant le constat que les enseignements de l'écologie scientifique ne suffisent pas, Batho fait le postulat dans son manifeste que le « *changement requiert une pensée politique radicalement nouvelle, proposant un cadre théorique à même de dessiner des solutions et d'offrir aux luttes écologiques une perspective de conquête du pouvoir* » (Batho, 2019, p.12). Elle appelle à l'avènement d'une *écologie intégrale démocratique* pour lutter contre le fondement originel de la dynamique destructrice de l'économie, à savoir la dénégation organisée des limites planétaires. Pour l'autrice, les questions écologiques et sociales sont intimement liées, estimant que « *désormais, être riche, c'est s'octroyer un pouvoir de destruction de la nature plus important que les autres* » (*Ibid.*, p. 22). Lutter pour l'écologie revient donc pour Batho à lutter contre les inégalités, soulignant le fait que les inégalités environnementales sont la cause de grandes souffrances sociales. Elle rappelle en outre que la croissance n'est plus corrélée depuis 30 années à l'augmentation du bien-être, à la réduction des inégalités ou à la création nette d'emploi. Elle réclame la création d'un « État-résilience » comme

¹⁰⁴ Avec 22,32% des voix au premier tour pour près de 123.000 votants, elle s'est classée 3^e (Le Mouvement, 2021).

dépassement de l'État-providence censé apporter une sécurité à la fois sociale et écologique aux citoyens.

Le manifeste ne porte en lui aucune mesure concrète, mais seulement de grands préceptes noués autour de la quête de réduction de l'empreinte écologique et de la justice sociale. Toutefois, le parti politique de Batho (Urgence écologie) a, en 2019, avancé un certain nombre de propositions dans le cadre des élections européennes comme la mise en place d'un impôt de solidarité écologique sur la fortune ou encore la création d'une sécurité sociale écologique pour mutualiser l'aide apportée aux travailleurs dont les activités seraient transformées par la reconversion écologique (Urgence Écologie, 2019).

8.2.2.20 Les 66 propositions du Pacte du pouvoir de vivre (2020)

Le « pacte du pouvoir de vivre » (2020) est un regroupement de 19 organisations qui œuvrent à différentes causes comme la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, le soutien à l'accueil des migrants. Ce sont aussi des syndicats (comme la CFDT, ATD Quart Monde, Comité 21, ESS France, Emmaüs France, Oxfam France), *etc.* Le regroupement, qui a décidé de faire « front commun », a proposé en 2020 un pacte comprenant 44 propositions pour « *pour porter ensemble la convergence de l'écologie et du social* ». Les propositions sont organisées en 4 axes :

- *Donner à chacun le pouvoir de vivre, dans un cadre commun en protégeant notre avenir et celui des générations futures;*
- *Remettre l'exigence de justice sociale au cœur de l'économie;*
- *Préparer notre avenir en cessant de faire du court terme l'alpha et l'oméga de nos politiques publiques;*
- *Partager le pouvoir pour que chacun puisse prendre sa part dans la transformation de nos vies.*

S'il n'est pas fait mention de « croissance économique », il est en revanche spécifié l'importance de développer de nouveaux indicateurs de richesses dans le but de

« *Concevoir, piloter et évaluer les politiques économiques en fonction de leur impact sur la qualité de vie, la justice sociale, la réduction des inégalités, l'usage sobre des ressources et leur capacité à favoriser des emplois de qualité* » (Pacte du pouvoir de vivre, 2020, proposition 43).

Parmi les propositions qui vont dans le sens de la justice sociale se retrouvent celles en faveur d'une plus grande progressivité de l'impôt ou encore de la revalorisation des minimas sociaux qui devraient dès lors être indexés au revenu médian dans le but d'assurer des « *conditions convenables d'existence* ». Ce dernier point pourrait prendre la forme d'un revenu minimum garanti. Se trouvent aussi des propositions en faveur de la sortie de la logique de marché de certains services sociaux d'intérêt général, ou du plafonnement des salaires des dirigeants. Enfin, les revendications démocratiques sont très ancrées dans les propositions, avec notamment l'idée d'impliquer « *les citoyens et la société civile organisée dans l'élaboration des politiques de redistribution et politiques sociales* » (Pacte du pouvoir de vivre, 2020, proposition 62).

8.2.2.21 Vers une nouvelle économie politique, Banerjee et *al.* (2021)

Dans ce numéro spécial de la revue « *Organization* », Banerjee et *al.* (2021) s'interrogent sur la manière dont les ressources théoriques en *organization and management studies* pourraient générer de nouvelles connexions avec les imaginaires proposés par les courants de la post-croissance. De cet article se dégagent 4 axes de recherche. C'est en somme un appel à se soustraire à une économie basée sur le précepte de l'accumulation pour se tourner vers « *an economy of restoration rather than extraction, managing a shift from ideals of competition to ideals of cooperation, and from consumerism to values based on sufficiency* » (*Ibid.* p. 348). La première recommandation est une opposition à l'accumulation capitaliste pour lutter contre les inégalités et permettre un accès plus équitable aux ressources. Les auteurs citent notamment l'importance de mettre en œuvre des mesures de redistribution en faveur des plus faibles, comme cela a été le cas pendant la crise de la covid-19. Cette

redistribution devrait s'appuyer sur une forte hausse de la fiscalité qui viendrait jouer le rôle d'augmentation des richesses pour le plus grand nombre, originellement attribuées à la croissance économique (« a tide that rise all boat ») : « *in a post-growth society, a system of genuine redistribution can become a substitute for growth* » (*Ibid.* p. 348).

8.2.2.22 Plan pour une transition écologique génératrice d'emplois et de justice sociale, Éric Piolle (2021)

Piolle a été candidat pour la primaire écologique en vue de l'élection présidentielle française en France en 2021¹⁰⁵. Piolle a aussi été le premier maire écologiste d'une grande ville de France (Grenoble). Dans son programme pour la présidentielle intitulé « Plan pour une transition écologique génératrice d'emplois et de justice sociale » il propose 9 objectifs pour la transition énergétique et 8 engagements en faveur de la justice sociale et environnementale, dont l'adoption d'une fiscalité écologique plus juste (Piolle, 2021). Avec ce plan, il ambitionne de parvenir à la « *neutralité carbone* » d'ici 2045 tout en générant près de 1,5 million d'emplois pendant le prochain quinquennat. Le plan vise notamment à renforcer l'accès aux droits sociaux fondamentaux tels que la santé et le système éducatif. Piolle souligne aussi l'importance que les travailleurs ne soient pas lésés par la transition écologique. Il souhaite à ce titre recourir à une hausse des minimas sociaux, des petites retraites et de la prime pour l'emploi, tout en apportant la garantie d'emploi aux personnes qui travaillent dans des secteurs particulièrement touchés par la transition. Les bas salaires devraient aussi être revalorisés d'au moins 10%. Le tout serait financé par une fiscalité écologique qui comprendrait une progressivité de tous les impôts, l'instauration d'un impôt sur le fortune (ISF) climatique dont le gain pour l'État serait chiffré à plus de 8

¹⁰⁵ Il a été classé 4^e avec un score de 22,29% des voix pour près de 123.000 votants (Le Mouvement, 2021).

milliards d'euros par an, une taxe « Zucman » (du nom de l'économiste français) qui instaure un impôt minimum pour les entreprises françaises qui ont des activités à l'international, ainsi qu'un impôt universel pour les ressortissants français exonérés d'impôt dans leur pays de résidence.

Piolle met donc de l'avant la garantie de certains biens premiers comme l'éducation et la santé, tout en proposant des mesures pour diminuer les inégalités environnementales et de richesse. Il n'est en revanche pas dans une posture égalitariste et ne remet pas en cause la notion du mérite dans la justice distributive. Piolle se situe dans une perspective politique d'agnosticisme en matière de croissance (tout comme de décroissance). Il n'utilise d'ailleurs jamais le terme dans son plan stratégique ; « *La croissance est devenue une religion. Je ne suis ni pour ni contre : je n'y crois pas* » livrait-il ainsi pendant la primaire des écologistes (Grandin de l'Eprevier, 2021).

8.2.2.23 15 stratégies pour mettre en place l'économie stationnaire, CASSE (2021)

Le Center for the Advancement of the steady-state Economy (CASSE) est un organisme qui a pour but de permettre l'avènement d'une économie stationnaire (« Steady State Economy »), dans la lignée des travaux d'Herman Daly, qui en est d'ailleurs l'économiste en chef. Le CASSE propose 15 stratégies pour arriver à cette fin. Le PIB comme indicateur n'est pas abandonné, mais interprété comme une mesure de la taille de l'économie et de son impact sur l'environnement. D'autres indicateurs sont proposés pour amener une vision plus globale de l'état de la société. Les institutions qui rendent la poursuite de la croissance économique obligatoire doivent être dépassées; c'est par exemple le cas du système monétaire qui doit s'éloigner d'une structure d'endettement lié à la croissance économique continue. Le CASSE prend en compte la question de la justice redistributive de différentes manières : tout d'abord en proposant l'instauration d'un revenu minimum tout comme un revenu maximum pour limiter les inégalités, ensuite en proposant la création d'un système de plafonnement, de vente aux enchères et d'échange dans le secteur des biens communs pour l'allocation

des ressources de base. Ce système a pour objectif de : « *Set caps based on biophysical limits. Use auctions to distribute rights to extract resources. Equitably redistribute auction payments through public trusts. Implement a trading system for extraction rights to achieve efficient allocation of resources to those uses with the highest demand* » (CASSE, 2021).

8.2.2.24 Stratégies pour entreprendre la transition du bien-être, Éloi Laurent (2021)

Éloi Laurent est professeur à SciencesPo Paris et économiste à l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques). Il propose dans son ouvrage « Sortir de la croissance » de nombreuses pistes pour amorcer la « *transition du bien-être* » et sortir de l'ère de la croissance économique (Laurent, 2021). Laurent pose le constat d'une triple crise qui est à la fois sociale, écologique et démocratique et dont la croissance serait la responsable. Selon lui, il ne faut d'ailleurs pas parler d'anthropocène, mais plutôt de « PIBocène ». Il amorce ensuite une réflexion sur la manière dont les sociétés pourraient dépasser l'État-providence avec un État social-écologique.

Selon lui, il y a quatre niveaux d'actions importants et saisissables pour amorcer cette transition : au niveau européen, national, territorial et au niveau de l'entreprise. Au niveau de l'Europe, il propose d'organiser des débats à Bruxelles autour des indicateurs de bien-être et de soutenabilité qui permettraient de poser les premières pierres d'un « *budget bien-être européen* ». Il estime également qu'il faut fixer des niveaux minimaux d'imposition des sociétés et des hauts revenus, ce qui permettra également de lutter contre la concurrence fiscale et sociale. Au niveau national, une convention citoyenne pour le bien-être de la France pourrait voir le jour en se concentrant sur trois principales dimensions : le bien-être multidimensionnel, la résilience et la soutenabilité.

Globalement, l'ensemble des propositions de Laurent s'articule autour de deux grands axes : définir de nouveaux indicateurs qui reflètent le bien-être (sachant que ces derniers devraient être discutés collectivement) et organiser les budgets (impôts et

dépenses) en fonction de leurs impacts sur ces indicateurs. Laurent prend exemple sur la Finlande, qui depuis 2018, revoit ses budgets en fonction de leur impact sur les objectifs de soutenabilité. Enfin, pour l'auteur, le financement de la transition doit se faire principalement en utilisant le potentiel des inégalités économiques à PIB constant, c'est-à-dire en introduisant une fiscalité écologique progressive et juste ; « *la justice climatique est la solution au changement climatique* » (Laurent, 2021, p. 250).

8.3 La prise en compte des inégalités économiques

Notre étude nous amène à réaliser un premier constat important : l'ensemble des propositions étudiées prennent en considération la dimension sociale dans leurs projets. Cosme et *al.* (2017), après avoir analysé près de 130 articles scientifiques, expliquent à ce titre que la question sociale a même tendance à être autant (sinon plus) prise en compte que la dimension environnementale dans les discours des tenants de la décroissance. Comme le résume Démaria et *al.* (2011, p. 8) : « *Neglecting redistribution would leave out one of the important reasons for degrowth in the first place* », un constat que nous pouvons généraliser aux propositions qui s'inscrivent dans une perspective post-croissanciste.

La question de la justice sociale semble donc au cœur de ces réflexions. Il y a certes de grandes différences dans la manière dont elle est traitée en fonction des politiques étudiées, mais la différence des formats pris en compte peut aussi jouer fortement dans cette perception puisque certains documents analysés font une page lorsque d'autres en font plus de 100. Il est intéressant de noter qu'un grand nombre de propositions sont transversales, laissant penser qu'elles structurent la vision de la justice sociale de ces courants. C'est par exemple le cas de l'instauration d'un revenu de base, quel que soit le nom qui lui soit donné (revenu minimum garanti, revenu de base, revenu universel, allocation universelle, *etc.*). Cette mesure témoigne de l'importance donnée au critère de justice sociale de satisfaction des besoins de base. C'est d'ailleurs le critère qui est

le plus observé dans les propositions. Dans le même temps, il est régulièrement préconisé qu'un certain nombre de biens et de services soient sortis de la sphère marchande pour être rendus accessibles à tous et à toutes. En somme, il s'agit de développer le pouvoir de l'État sur l'économie en faveur de l'extension des *biens premiers* pour qu'ils soient accessibles, gratuits et souvent distribués hors marché.

Ensuite, la plupart des auteurs et des organismes se prononcent en faveur de l'encadrement des revenus par le bas, mais également par le haut, avec l'instauration d'un revenu minimum et d'un revenu maximum autorisé. La variation de l'écart entre ces deux revenus va de 3 à 30 fois, lorsque cela est précisé. Cette mesure traduit directement la volonté d'une plus juste redistribution des revenus primaires, la baisse des revenus les plus élevés permettant en partie de compenser la hausse des revenus des tranches inférieures. Cela aurait un impact concret et direct sur le système des inégalités, tout en permettant de répondre à l'attente de justice redistributive inhérente au système de valeurs en place.

Notons que certaines propositions abondent dans le sens d'une redistribution des richesses et non seulement des revenus. Il s'agit dans ce cas de cibler la détention des capitaux afin de lutter contre la concentration croissante des patrimoines. Certaines propositions préconisent la mise en place d'un impôt sur la fortune (ISF) climatique qui allie justice sociale et justice environnementale, ou encore la mise en place de taux fortement progressifs dans des impôts qui ciblent le capital, le but étant d'annihiler la possibilité d'accumulation du capital au-delà de ce qui serait jugé comme acceptable par la société.

La question du mérite est également prise en compte puisque cet encadrement des salaires ainsi que les autres mesures laissent la possibilité d'une distinction entre les individus en fonction de leur mérite supposé (dans le cas présent, cela signifie leur travail). Aucune des propositions étudiées ne va dans le sens d'un égalitarisme absolu.

Le vœu de ces propositions que le mérite soit rétribué de manière « juste » soulève une question de taille : celle de savoir comment trouver le seuil de justice. En réponse à ce problème, les ensembles de propositions mettent de l'avant de manière presque systématique l'importance de passer par la délibération démocratique afin de faire advenir un consensus. Nous reviendrons dans le prochain chapitre sur cet aspect.

Pour toutes ces raisons, nous sommes portés à croire que ces ensembles de propositions s'accordent avec un *système rawlsien* de la justice distributive. La garantie et l'extension des besoins de base sont l'élément le plus mis de l'avant, suivi ensuite par la réduction des inégalités qui doivent tout de même correspondre aux attentes de la population en ce qui concerne le mérite. Si ces trois éléments (besoin-mérite-égalité) sont bien présents, il n'est en revanche pas possible de les ordonner avec précision dans un ordre lexicologique, bien que la satisfaction des besoins de base comme premier critère de justice semble être un prérequis dans toutes les mesures sociales avancées.

8.4 Conclusion du chapitre VIII

Dans ce chapitre, nous avons présenté différents ensembles de propositions en faveur d'une société post-croissance que nous définissons comme étant un « *horizon au-delà de la poursuite de la croissance économique comme projet de société* » (Cassiers et al., 2017, p. 10). Nous avons ensuite analysé ces différentes propositions pour comprendre la manière dont la question de la justice sociale était traitée, notamment au travers du système de valeurs que nous avons développé. Il ressort de cette étude que ces propositions accordent une grande importance à ce que les besoins de base – ce que Rawls appelle les biens premiers – des individus soient élargis et effectivement comblés, tout en respectant l'importance du mérite dans le système de redistribution. Le mérite se base alors sur une plus juste égalité des chances permise par l'amélioration des conditions de base.

Dans le prochain chapitre, nous allons nous intéresser plus en détail à la façon dont ces propositions s'inscrivent dans une perspective historique de lutte contre la marchandisation du monde et contre l'expansion du marché comme système de domination et force de régulation motrice de l'organisation sociale. Nous allons également proposer une analyse critique de ces propositions au regard de leur faisabilité et de la manière dont elles s'inscrivent dans les rapports de forces existants.

CHAPITRE IX

UNE SOCIÉTÉ JUSTE SANS CROISSANCE EST-ELLE POSSIBLE ?

Il faut défendre la poésie, l'affirmer comme le
contraire de l'économie, comme le seul
marteau qui peut rêver de fracasser par sa
puissance la tyrannie de l'imaginaire
capitaliste.

S. Piron

Les propositions étudiées et présentées dans le chapitre précédent, bien que privilégiant différentes approches, ont de nombreux éléments en communs que nous pourrions résumer en trois principes : celui de réduire le poids des activités économiques sur les écosystèmes, celui de diminuer les inégalités par la quête de justice sociale, mais aussi celui de renforcer le pouvoir des individus dans le système démocratique. Abraham (2019) saisit bien cette triple aspiration lorsqu'il sous-titre son ouvrage de synthèse des réflexions qui structurent la décroissance : « *Produire moins, partager plus, décider ensemble* » : un mantra qui dépasse celui de la décroissance et qui pourrait correspondre à celui de la post-croissance.

Comme nous allons le voir dans ce chapitre, si l'on analyse ces ensembles de propositions dans une perspective historique longue, elles s'inscrivent explicitement dans une dynamique de critique des fondements de la « *société de marché* », suivant l'expression de Polanyi (1983). Pour rappel, notre enquête nous a amenés à réfléchir à la manière dont la *sacralisation de la propriété privée*, la *dépendance graduelle des individus au marché*, la *fabrication d'un marché du travail* (le travail devenant une marchandise au même titre que la terre), la *naturalisation de l'économie* et la *création*

du sujet politique autonome avec la démocratie avaient permis l'avènement de ce type de sociétés (pour plus de détails, nous renvoyons à l'analyse du chapitre VI). De ces transformations, amplifiées par les mutations du capitalisme et le développement du productivisme, ont ensuite émergé certaines formes libérales¹⁰⁶ de *sociétés de croissance*.

Dans ce chapitre, nous avons alors effectué une synthèse de ces connaissances pour en présenter une analyse et une critique plus détaillées, au regard de notre question de recherche. Cette critique couvre notamment la question de la faisabilité potentielle de ces mesures et des stratégies évoquées pour aboutir à un compromis social autour des préceptes de la post-croissance. Ce sera encore l'occasion de livrer une analyse des transformations possibles du régime inégalitaire en place¹⁰⁷. Nous verrons notamment que, si la réponse de la post-croissance a le potentiel de transformer radicalement le système des inégalités, cela se ferait en misant non pas sur une rupture dans le système de valeur, mais bien sur une continuité avec ce dernier. Cela dit, de nouvelles valeurs commencent à transformer profondément l'assiette mentale des sociétés contemporaines et doivent désormais être intégrées dans l'analyse des régimes inégalitaires.

Ces propositions étaient exposées précédemment dans l'ordre chronologique de leur apparition. D'un point de vue méthodologique, la question s'est posée d'effectuer un classement des différentes propositions en fonction d'autres critères plus informatifs

¹⁰⁶ En opposition à certaines autres formes de sociétés de croissance qui ont pu exister ou qui existent encore dans des modèles productivistes non libéraux tels que l'URSS, la Chine contemporaine, *etc.*

¹⁰⁷ Pour rappel, nous parlons ici du *Régime inégalitaire capitalisme méritocratique libéral*, exposé au chapitre VII de ce mémoire.

comme la faisabilité, l'échelle de déploiement de ces mesures, *etc.* Toutefois, nous avons pris le parti de refuser une telle organisation des connaissances, considérant que ce travail n'a pas pour vocation de juger la pertinence d'un ensemble de propositions par rapport à un autre, mais d'établir une critique globale de l'esprit des mesures post-croissance.

9.1 Comment sortir de la société de croissance ?

Il s'agit là de l'enjeu principal de ces propositions et différents mécanismes sont privilégiés pour y parvenir, notamment la démarchandisation, la réduction du temps de travail, la dénaturalisation de l'économie et l'inclusion des citoyennes et des citoyens dans les processus de décisions.

9.1.1 La démarchandisation du monde

Parmi les propositions étudiées dans le précédent chapitre, toutes ambitionnent de réduire la place du marché dans la société, se situant alors dans une perspective historique de lutte contre l'expansion de la propriété privée, à la base des mécanismes de marché. Rappelons que c'est bien de la propriété que découle le principe de « rareté » qui est au fondement des théories économiques actuelles (Ventelou, 2001). Lutter contre la propriété revient, pour ces propositions, à lutter contre la dynamique de création de besoins pour permettre d'écouler la production (dans cette perspective, c'est principalement l'offre qui tire la demande, et non l'inverse). Cette dynamique permet certes d'assurer la croissance économique, mais non de satisfaire véritablement les « besoins », car ceux-ci augmentent au même rythme que la production. C'est pour cette raison que Latouche affirme que nous ne sommes pas dans une société d'abondance, mais dans une « *société de frustration* » (Latouche et Jappe, 2011).

Des auteurs comme Rist (2018, p. 125) évoquent l'impératif de sortir de la société de marché pour retrouver du lien social : « *Une "société de marché", c'est un marché sans*

société ». En effet, comme vu dans le chapitre VI, l'argent permet d'obtenir ce que l'on désire sans prendre le temps de nouer une relation; une fois l'échange accompli, le vendeur et l'acheteur se séparent (Graeber, 2013).

Ce qui est en jeu, c'est encore de changer le *sens* de la société qui est, de nos jours, orientée vers un objectif de production. En effet, dans le modèle capitaliste, les secteurs non économiques comme l'école, la santé, *etc.* sont en partie pensés pour servir l'appareil productif; pour former et protéger le *capital humain*. Révélateur de cet encastrément du social dans la sphère de l'économie de marché, la Banque Mondiale affirme par exemple que la croissance sera meilleure si la redistribution est plus égalitaire. Autrement dit, l'égalité est poursuivie non comme un but *en soi*, mais comme une condition pour servir la croissance économique. La critique porte alors sur le fait que les politiques sociales (comme la lutte contre les inégalités, la gestion des secteurs non marchands, *etc.*) soient d'abord appréciées en fonction de leurs retombées purement économiques (Flipo, 2002).

Au cœur de cet objectif de démarchandisation du monde, la lutte contre l'expansion de la propriété privée ainsi que la promotion de la gratuité.

9.1.1.1 La lutte contre la domination de la propriété privée

Si l'on suit l'analyse de Polanyi (1983), trois types de biens ont été transformés en marchandises pour permettre l'expansion du capital : la monnaie, la terre et le travail. Les propositions de la post-croissance avancent des solutions pour ces trois dimensions.

Concernant la première dimension, des projets de réappropriation de la monnaie par les individus par l'intermédiaire des monnaies locales alternatives sont avancés (AdOC, 2009b ; Cheynet, 2007 ; mpOC 2009 ; Parrique, 2019). Il est à ce titre intéressant de noter qu'à l'heure de l'essor des « crypto-actifs » (ou « cryptomonnaies »), aucun de ces ensembles de propositions ne se prononce sur ces nouvelles formes de monnaies

qui sont pourtant souvent présentées comme « démocratiques », décentralisées et alternatives par leurs promoteurs¹⁰⁸.

Pour démarchandiser la terre, des réflexions fleurissent sur la mise en place de mesures pour mettre des limites à l'accumulation de titres de propriété. Cheynet (2007) parle par exemple d'interdire la possession de plus de deux logements et Videra et *al.* (2014) proposent de développer le partage de l'habitat. En somme, il s'agit dans tous les cas de faire évoluer le rapport à la propriété (Odum et Odum, 2006 ; Rigon, 2017).

Enfin, des propositions espèrent démarchandiser le travail en étendant d'une part les mécanismes de protection sociale mis en place par l'État pour protéger les individus face aux forces de la concurrence sur les marchés, et d'autre part en allant dans le sens de l'émancipation face au travail avec les propositions de revenu de base, nous y reviendrons. Méda (2013) rappelle à ce titre que le travail n'est déjà plus une marchandise comme les autres, il a été réglementé par le droit du travail à partir du XIX^e siècle qui confère une protection au travailleur (avec l'assurance chômage par exemple). Cela étant dit, le Code du travail est de nos jours de plus en plus contourné, pensons à l'« *Ubérisation* » du travail, par exemple¹⁰⁹.

¹⁰⁸ Nous pouvons pressentir que ces « monnaies », type Bitcoin, sont diamétralement opposées à la philosophie des monnaies alternatives compatible avec les projets de post-croissance, que ce soit à cause de l'empreinte écologique, de la concentration des actifs dans un nombre réduit de portefeuilles, de leur caractère spéculatif ou encore de l'opacité de ses réseaux, sans compter la philosophie libertarienne sous-jacente à certaines de ces « monnaies ».

¹⁰⁹ Pour une bonne illustration du sujet, voir le récent documentaire Arte intitulé « Travail à la demande » (Walsh, 2020).

9.1.1.2 La promotion de la sphère de la gratuité

Cette lutte pour la démarchandisation était au XX^e siècle au cœur du projet de l'État social et permettait d'offrir une plus grande sécurité d'existence : « *Faire des individus autre chose qu'une marchandise échangeable, tel a été le dessein de l'État social à la fin de la Seconde Guerre mondiale* » (Paugam, 2011). Pour les tenants de la post-croissance, cette lutte peut prendre plusieurs formes qui s'articulent toutes autour de l'idée de la promotion de la « *sphère de la gratuité* » (mpOC 2011) pour soustraire au marché certains biens et services jugés essentiels (AdOC, 2009b ; Le pacte du pouvoir de vivre, 2020). La valorisation de la gratuité est constitutive des projets post-croissance. Elle pourrait être organisée de différentes manières, par exemple par l'autogestion, l'organisation par la puissance publique ou encore via le développement des *communs* (Abraham, 2019 ; Ariès *et al.*, 2018 ; Rist, 2018).

Le point central est que cette gratuité doit se faire au profit des individus et concerne des services publics ou des ressources (eau, terre, électricité, *etc.*) dont l'usage est socialement utile et doit se faire de façon écologiquement responsable (AdOC, 2009b). En revanche, cette logique ne concerne pas les formes de « gratuité » monétaire d'utilisation d'un service qui se font sous réserve d'autres formes de valorisation comme l'échange de données numériques (comme c'est le cas sur de nombreuses plateformes Internet de type réseau social, entre autres).

Ainsi, limiter le marché et promouvoir la sphère de la gratuité sont tous deux en lien direct avec deux des éléments constitutifs des sociétés capitalistes que sont l'organisation de la société autour de la propriété privée et la dépendance des individus au marché. Si l'on empreinte les termes qu'Ivan Illich (2003) applique à la technique, nous pourrions dire que dans la société de marché la *production autonome* (c'est-à-dire la capacité de faire des choses soi-même) est remplacée toujours davantage par la *production hétéronome* (c'est-à-dire une production qui vient du dehors), ce qui se fait au détriment de la liberté concrète des individus.

9.1.2 Travailler moins pour vivre mieux

Dans la société capitaliste, le travail « *n'ouvre aucune perspective de salut ou de réparation, mais contraint à une activité qui ne sera jamais suffisante* » (Piron, 2020, p. 204). La démarchandisation du travail invite à repenser intégralement notre rapport aux activités de production pour répondre à une baisse organisée de la demande et de la production. Le rapport au travail est l'un des deux aspects les plus soulevés dans les propositions des tenants de la post-croissance (au côté de la dotation d'une forme de revenu universel). Un net consensus se dégage en effet sur l'objectif d'une diminution du temps de travail. Pour justifier cette proposition, est principalement évoquée la baisse de l'impact écologique en lien avec une baisse de la production, à condition que le temps ainsi libéré ne soit pas employé pour consommer (Alexander, 2016 ; Kallis, 2015). Ce dernier point pourrait toutefois s'apparenter à un vœu pieux et devrait être accompagné de mesures pour favoriser la promotion de la sphère de la gratuité, notamment au niveau du temps libre.

Il est également question de partager davantage le travail afin de réduire d'une part les inégalités, et d'autre part pour lutter contre l'exclusion sociale. Dans les sociétés capitalistes, le chômage est devenu un phénomène structurel (les 30 glorieuses représentant l'exception bien plus que la règle) et les auteurs de la post-croissance entendent bien lutter contre. Marx parlait au XIX^e siècle de « *l'armée de réserve industrielle* » pour fournir « *la matière humaine toujours exploitable et toujours disponible* » permettant de faire fonctionner le système économique capitaliste et de renforcer le rapport de force en faveur des détenteurs du capital. Cela d'autant plus que depuis la fin des années 1970, la part de la plus-value dédiée au travail a diminué dans les économies occidentales (comme discuté dans le chapitre VIII).

La rareté du travail est une condition essentielle au maintien de l'idéologie de la croissance. En effet, puisque les gains de productivité ne sont pas consacrés à la diminution du temps de travail, une croissance au moins

égale à l'augmentation de la productivité est nécessaire au maintien de l'emploi (mpOC 2011).

Ce qui est proposé par les tenants de la post-croissance, c'est de faire un *pas de côté* en structurant la répartition des gains de productivité entre le capital et le travail au profit d'une baisse du temps de travail (Latouche, 2009), bien que cela n'éclipse pas – nous le verrons – la question de la possibilité d'une nouvelle répartition, c'est-à-dire du rapport de force entre le travail et le capital.

Le travail est un rapport social qui, dans les sociétés de croissance, à l'instar de toutes les marchandises, perd sa valeur d'usage au profit de sa valeur d'échange : peu importe à quoi sert le travail effectué, tant qu'il rapporte de l'argent. De cette situation naît une certaine indifférence au monde qui se retrouve dans le vieil adage « business is business ». En effet, si l'utilité d'un travail se résume à l'argent qu'il rapporte au travailleur, alors ce travailleur perd de vue l'effet que son travail produit sur la société. L'argent du travail donne l'illusion d'une participation à la société, tant bien même ce travail aurait des conséquences désastreuses pour la société. Arendt explique ainsi que « *l'attitude qui consiste à se borner à travailler et à consommer est très importante parce qu'elle dessine les contours d'un nouvel acosmisme : savoir quel est le visage du monde n'importe plus à qui que ce soit* » (Harendt cité dans Azam, 2009, p. 333).

Outre ces considérations sur l'utilité sociale du travail, le partage de ce travail est aussi un élément essentiel de ces propositions. La plupart d'entre elles vont dans le sens d'une stratégie d'accompagnement vers de nouveaux emplois pour les personnes dont les activités économiques seraient menacées par la modernisation écologique de l'économie (Batho, 2019 ; mpOC 2011 ; Parrique, 2019 ; Piolle, 2021 ; Pueyo, 2014). De la même manière, les revenus du travail sont appelés à être davantage partagés (augmentation des salaires minimums et limitation des hauts revenus, etc.), sans pour autant que soit occultée la place du mérite dans les dispositifs de redistribution pronés par ces propositions, nous y reviendrons.

9.1.2.1 L'enjeu du bien-être au travail

Le travail ne doit pas seulement diminuer, il doit aussi être de meilleure qualité ; c'est la question du bien-être au travail qui est ainsi soulevée dans ces propositions. Cet enjeu n'est pas exclusif à la post-croissance et parcourt actuellement l'ensemble de la société. Le rapport Blanchard-Tirole (2021) marque l'importance d'une plus grande valorisation des « emplois de qualité ». Les enquêtes d'opinions qu'ils ont mobilisées dans leur travail permettent d'apporter des éléments de définition d'un tel emploi : c'est un emploi de longue durée, encadré par une bonne protection sociale, qui apporte une rémunération croissante, des responsabilités et des possibilités de promotion tout comme d'évolution, un environnement de travail décent, un équilibre entre vie privée et vie de famille, *etc.* Nous pourrions alors imaginer une myriade d'indicateurs pour juger de la qualité d'un emploi, comme l'évolution des salaires, le statut juridique de l'emploi (CDI, CDD, *etc.*), le temps de travail hebdomadaire, *etc.*, cela dans un contexte où le mal-être au travail est très présent ; par exemple, plus de la moitié des travailleurs britanniques estiment que leur employeur ne fait pas attention à leur bien-être ou à leur santé à partir du moment où cela n'affecte pas leur productivité (Laurent, 2021). À ce titre, les études démontrent que les attentes à l'égard du travail sont de plus en plus importantes tant bien même qu'elles sont de plus en plus déçues (Méda, 2013).

Le bien-être au travail devrait également être un indicateur incontournable des politiques liés à l'emploi (Laurent, 2021 ; Raworth, 2018). Cette idée de bien-être au travail se retrouve dans la presque totalité des ensembles de propositions étudiés. Cela passe aussi par la lutte contre le *dumping social* et la relocalisation des activités économiques (AdOC, 2009b ; Cheynet, 2007 ; mpOC 2011), une considération qui a d'autant plus refait surface dans l'agenda politique que la crise de la COVID-19 a montré les enjeux d'une souveraineté industrielle et d'un contrôle des flux d'approvisionnements.

Est également plébiscitée une plus grande flexibilité dans l'aménagement du temps consacré au travail et du temps consacré au temps libre. C'est par exemple ce que prône le CASSE (2021) lorsqu'il avance que cela pourrait permettre d'offrir davantage d'occasions aux personnes de décider de la manière dont elles souhaitent utiliser leur temps et d'alléger les pressions liées à l'emploi (« *employment pressures* »). Prenant l'exemple de la Grande-Bretagne où le temps est souvent maussade, Rigon (2017) va jusqu'à proposer que des vacances soient décrétées lorsque la météo le permet, estimant que cette mesure « *would improve well-being of the citizens, have positive health benefits, and possibly reduce overall energy consumption and traffic while reducing production by fewer working days* » (s. p.).

9.1.2.2 Vers la norme du suffisant ?

La quête partagée d'une réduction du temps de travail devrait en fait conduire à ce que Gorz appelle de façon éloquente la « *norme du suffisant* », qui correspond au gain suffisant pour l'artisan et au gain suffisant pour le marchand (Gorz, 1992). Le travail est, dans cette perspective, mis au service de la liberté et de l'autonomie individuelle et collective, et non de l'économie de marché. Comme le montrent les propositions étudiées, le travail devrait donc être abordé en fonction de sa finalité (c'est-à-dire qu'est-ce qui est produit) et de son impact écologique et social (dans quelles conditions cela est produit). Pourrait alors advenir un changement majeur dans la perception du travail qui, comme nous l'avons vu avec les travaux de Weber (1994) et d'autres, s'est érigé comme vertu il y a quelques siècles.

Les formes plurielles de la dotation inconditionnelle d'autonomie (DIA) qui sont proposées sont autant de manières de se libérer de l'enchaînement vital au travail et de libérer le travail de sa dépendance aux détenteurs de capitaux.

9.1.2.3 La Dotation Inconditionnelle d'Autonomie

Avec la réduction du temps de travail (et de façon souvent complémentaire), les formes de dotations inconditionnelles d'autonomie font partie des propositions qui font largement consensus dans les textes analysés. Ce revenu de base serait fixé à un niveau suffisant pour permettre de répondre aux besoins de base des individus. Ferguson (2018) avance aussi l'idée de fixer ce revenu au niveau auquel de nouvelles augmentations de revenu génèrent des avantages marginaux décroissants ; c'est-à-dire au niveau auquel un euro reçu supplémentaire apporte un gain de satisfaction inférieur au gain obtenu par l'euro précédent. Ce mécanisme purement économique soulève toutefois quelques questions, comme la possibilité de trouver un tel niveau et de la possibilité de l'universaliser (du moins à l'échelle d'une région ou d'un pays), tout comme l'effet que cela pourrait produire sur l'épargne.

Ce revenu de base pourrait prendre la forme d'une allocation. Certains auteurs comme Kallis (2015) avancent un chiffre qui serait compris entre 400 € et 600 € pour un pays comme l'Espagne, un seuil qui devrait naturellement évoluer en fonction du pouvoir d'achat des pays dans lequel il serait instauré. Degrowth Barcelona propose d'institutionnaliser un plafond de revenus qui soit basé sur des ratios entre le revenu minimum et le revenu maximum (Demailly *et al.*, 2013 ; Parrique, 2019), tout comme le Parti pour la décroissance (PPLD) (2012) qui parle, lui, de dotation inconditionnelle d'autonomie qui aurait en revanche la particularité de prendre place à travers des « *droits de tirage sur les services publics* » qui regrouperaient plusieurs aspects comme la santé, la culture, l'éducation, *etc.*, et l'ensemble des aides sociales existantes. Cette dotation inconditionnelle d'autonomie pourrait aussi prendre la forme d'un impôt négatif qui permette de stabiliser un seuil minimum de revenu directement financé par ce même impôt qui deviendrait positif (et fortement progressif) pour les tranches supérieures (Alexander, 2016). Cela aurait aussi pour effet de regrouper l'ensemble des aides en un unique pôle, ce qui permettrait d'avoir une information plus lisible donc de

décomplexifier des systèmes d'impositions et d'allocations dont l'opacité nuit à la qualité du débat public (Piketty, 2019).

L'équivalent d'un revenu universel peut aussi être mis en place en dehors de la sphère traditionnelle du marché, c'est-à-dire sous une forme non monétaire via des systèmes de quota pour les besoins de base. C'est ce que propose le CASSE (2021) avec la mise en place d'un système qui s'appuierait sur des monopoles d'État pour aider les plus démunis à avoir accès directement à des biens et à des services, sans passer par l'intermédiaire du marché.

Ces mesures vont toujours de pair avec un encadrement strict des salaires, au niveau des minimums comme des maximums¹¹⁰, et auraient donc un impact à la fois sur la réduction effective des inégalités, mais aussi sur le financement des politiques de transitions et de construction d'un État social-écologique. Ferguson (2018) avance également qu'une plus grande autonomie des individus couplée à une hausse de la flexibilité sur le marché du travail pourrait à la fois permettre de réduire la quête de croissance économique et le nombre d'heures travaillées. Cela pourrait aussi augmenter l'égalité pour au moins trois raisons. Tout d'abord, les individus pourraient choisir de travailler tout de même dans le but d'augmenter leurs revenus, la DIA aurait alors le rôle d'une subvention à l'emploi ce qui permettrait à des secteurs à faible productivité d'être plus viables (et donc de moins rechercher la croissance en volume). Ensuite, une DIA favoriserait le travail à temps partiel et le partage de l'emploi, puisque tous les individus disposeraient d'un revenu. Enfin, cela aurait aussi pour conséquence de valoriser des tâches aujourd'hui exclues du marché, comme les tâches du *care* ou de la

¹¹⁰ L'encadrement des salaires à la fois par le bas (comme c'est déjà souvent le cas) et par le haut (ce qui n'existe pas encore), est une des mesures les plus récurrentes et emblématiques des propositions en faveur de la post-croissance.

gestion de la maison qui sont en grande partie assurées par des femmes (Méda, 2013 ; Moreau, 2009).

Tous ces éléments autour de la question du travail apparaissent comme une réaction contre la libéralisation du travail, c'est-à-dire la fabrication du travail « libre » transformé en marchandise et échangé sur un marché du travail.

9.1.3 Dénaturaliser l'économie : le choix des indicateurs

Les mesures étudiées vont dans le sens d'un ré-enchâssement de l'économie dans la sphère sociale. L'économie y serait alors appréhendée dans la diversité de ses formes, laissant la place à l'*oikonomia* contre la logique totalisante de la *chrématistique*¹¹¹. Effectivement, démarchandiser revient à valoriser la valeur d'usage et non plus la valeur marchande : c'est préférer le droit d'usage au droit de propriété (mpOC, 2009). Les néoclassiques ont fait de l'échange la source de toute valeur, tombant dans le piège que Marx avait annoncé, car confondant le prix (la valeur d'échange) avec la valeur (la valeur d'usage) (Marx, 1968). Cela cache la vraie valeur du travail et de la nature, les limitant à leur prix d'échange sur un marché.

Cette critique est l'un des grands apports intellectuels des courants de remise en cause de la croissance. Elle se cristallise au niveau de la remise en question radicale du PIB comme indicateur-boussole des sociétés (Kallis, 2015 ; Méda, 2013) qui rejoint une critique plus large de l'utilitarisme en sciences sociales (incarnée par exemple par la revue MAUSS) et de l'« *homo œconomicus* ». Si la science économique, naissante avec l'apparition du capitalisme, a eu pour objet de naturaliser l'économie, les tenants de la post-croissance entendent défaire ce procédé en intégrant de la complexité, de

¹¹¹ Pour plus de détails sur ces deux termes, voir le chapitre VII, sous-partie 2 section 1.

l'irrationalité, du lien social et toutes autres perspectives qui tendent à sortir d'une vision purement utilitariste et économique de l'être humain afin de proposer des modèles de sociétés affranchis de l'*économisme* (Parrique, 2019 ; Raworth, 2018). Avec l'utilitarisme, la *doctrine dominante, qui promet le bonheur pour tous, conduit à la misère généralisée* », exprime ainsi Rist (2018, p. 87). Cette critique se retrouve particulièrement dans la proposition de renouveau des indicateurs employés pour diriger la société.

9.1.3.1 Les principales critiques du PIB

L'ensemble des propositions étudiées s'accordent sur le fait que le PIB est un indicateur qui n'est pas utilisé à bon escient par les dirigeants, puisqu'il n'est pas en mesure de traduire la réalité sociale (voir également notre partie 1.2.1 dans le chapitre I). Le débat sur les indicateurs remonte maintenant à quelques décennies et nombreux sont les auteurs qui ont travaillé sur le sujet ; pensons par exemple Gadrey, Harribey, Jany-Catrice, Méda ou encore à une échelle plus internationale à Stiglitz ou à Sen qui a œuvré pour développer l'indicateur de développement humain (IDH).

Pour Donella Meadows, « *les indicateurs découlent de valeurs (nous mesurons ce qui nous tient à cœur) et créent des valeurs (nous nous soucions de ce que nous mesurons)* » (cité par Laurent, 2021, p. 50). Le choix du PIB comme indicateur central des politiques publiques est le symptôme de l'*obsession* pour la croissance économique et la cause de l'enfermement des dirigeants et de la société dans le prisme de la valeur économique (et donc de l'utilitarisme). Si certaines propositions vont dans le sens de l'abolition totale du PIB comme indicateur de progrès économiques (Kallis, 2015), la plupart des auteurs et des organismes plaident plutôt pour remettre le PIB à sa juste place, c'est-à-dire celle d'une méthode de calcul de l'activité commerciale et monétisée d'une société, ni plus ni moins (CASSE, 2021 ; Laurent, 2021 ; Raworth, 2018). Le CASSE et Batho (2019) envisagent même de retourner l'utilisation du PIB, en l'employant comme un indicateur de l'impact environnemental de la société (Batho

parlant d'indicateur de la vitesse d'effondrement de notre habitat), une mesure qui ne peut être en revanche que provisoire, car si le mode de production change de nature, il ne pourra plus donner d'indication de ce type.

Rappelons encore une fois que le PIB mis en place par Kuznet pour répondre au krach de 1929 n'a pas été conçu comme un indicateur de développement, mais comme un indicateur mesurant les symptômes de la crise. Il était alors pertinent pour mesurer l'effondrement et la reprise de l'activité économique, car tous les secteurs semblaient en même temps. Il a ensuite été imposé avec les accords de Bretton Woods, dans un contexte de reconstruction et de tensions géopolitique entre le « monde libre » et l'URSS (Gadrey, 2009 ; Laurent, 2021 ; Méda, 2013 ; Parrique, 2019).

Le PIB est donc critiqué sur le fait qu'il ne soit pas en mesure d'indiquer ce qui compte vraiment dans les sociétés modernes, son utilisation dans les discours publique est détournée de ce dont il est censé rendre compte. Par exemple, et comme en témoigne le « paradoxe d'Easterlin », le PIB ne saurait refléter habilement le bonheur d'une société (Laurent, 2021). Du nom de l'économiste qui l'a découvert, ce paradoxe montre qu'au-delà d'un certain seuil, une augmentation du PIB par habitant n'est plus corrélée à une hausse du bonheur individuel (Easterlin, 1974)¹¹². Malgré cela, augmenter les points de PIB demeure souvent la principale motivation des politiques économiques mises en place. La croissance devient alors une fin *en soi*, décorrélée de son objectif d'amélioration des conditions d'existence. Si bien que de nos jours l'économie n'est plus au service du bien-être : « *la transformation matérielle des modes de vie n'est plus*

¹¹² Notons toutefois que de nombreux débats entourent encore aujourd'hui cette question, nuanciant les découvertes d'Easterlin (Davoine, 2020). Les critiques portent principalement sur le fait que l'appréciation du bonheur est limitée par l'utilisation d'une échelle dans les questionnaires et ne peut, de ce fait, pas croître continuellement.

une conséquence de l'évolution économique, mais au contraire la base déterminante de l'évolution économique » (Lipietz, 2012). Pourtant, comme le résume Davoine dans son ouvrage intitulé *l'économie du bonheur* : « *Ce n'est pas la croissance en tant que telle qui compte, mais la manière dont elle est produite [...], dont elle est consommée, distribuée, partagée [...]* » (Davoine, 2020, 25-41).

Le problème du PIB est qu'il emploie la valeur marchande afin d'agrèger différentes dimensions de l'activité économique, qu'elles soient positives comme la santé, l'éducation, ou négatives comme les dépenses d'armements, les activités dommageables pour l'environnement, *etc.*

En combinant ces éléments positifs et négatifs, le PIB non seulement brouille le tableau social, mais masque des dynamiques cruciales en termes de bien-être et de soutenabilité, puisqu'il entretient l'illusion qu'il mesure tout ce qu'il est utile de mesurer et que chacune de ses composantes se porte bien, car leur somme cumulée augmente (Laurent, 2021, p. 83)

9.1.3.2 Où en sont les indicateurs alternatifs ?

En France, le rapport de la « Commission Stiglitz » commandité par le président Sarkozy en 2008 (publié en 2009) avait fait grand bruit en déclarant dès l'introduction que la crise qui venait de paralyser l'économie avait à voir avec l'enfermement dans le PIB comme indicateur de progrès et comme boussole des sociétés. Les trois auteurs principaux, Stiglitz, Sen et Fitoussi notaient alors :

[...] ceux qui s'efforcent de guider nos économies et nos sociétés sont dans la même situation que celle de pilotes qui chercheraient à maintenir un cap sans avoir de boussole fiable. Les décisions qu'ils prennent (et que nous prenons nous aussi à titre individuel) dépendent de ce que nous mesurons, de la qualité de nos mesures et de leur plus ou moins bonne compréhension. Lorsque les instruments de mesure sur lesquels repose l'action sont mal conçus ou mal compris, nous sommes quasiment aveugles (Stiglitz et al., 2009, p. 9-10).

Sorti au moment de la crise de 2008, le rapport a finalement été englouti par le traitement médiatique de la crise financière et l'urgence politique qui en découlait.

Cette même année et en réponse à ce rapport, Méda et ses collègues ont lancé en France le Forum pour d'Autres Indicateurs de Richesse (FAIR) qui a abouti à la critique des nouveaux indicateurs de richesses proposés par les grandes instances internationales comme le Better Life Index (BFI) de l'OCDE, l'International Wealth Index (IWI) de la banque mondiale ou encore l'European Social Progress Index (SPI) lancé par la Commission européenne. Le FAIR soulignait notamment les importantes lacunes de la prise en compte de l'environnement qui se trouvait réduit à un simple capital qui serait substituable par un autre capital (ainsi une dégradation de l'environnement pourrait être compensée par une augmentation du capital humain ou matériel). Ils tranchaient ainsi : « *Les nouveaux indicateurs de richesse promus par les institutions internationales ne sont que la traduction des nouvelles théories du capital humain, de la croissance endogène et de la qualité de la croissance* » (Méda, 2020, p. 19).

Pour pallier ce problème, de nouveaux indicateurs qui seraient plus à même de refléter le bien-être de la société devraient être mis en place ([collectif de signataires], 2018 ; Laurent, 2021 ; Raworth, 2018). C'est en effet l'une des prémisses mêmes des propositions en faveur de la post-croissance. Pour les remplacer, une myriade d'autres indicateurs sont évoqués à l'instar du GPI (Genium Progress Indicator) qui prend en compte un grand nombre de dimensions que le PIB ignore comme le social, l'environnement, *etc.* (Alexander, 2016). Raworth (2018) suggère dans sa *théorie du donut* l'utilisation de dizaines d'indicateurs différents, en fonction encore une fois des dimensions sociales et environnementales étudiées. Sur la question écologique, il s'agit par exemple des indicateurs développés dans les travaux sur les limites planétaires (Rockström *et al.*, 2009 ; Steffen *et al.*, 2015).

Laurent (2021), s'inspirant des cas de la Finlande et de la Nouvelle-Zélande, suggère d'employer un « tableau de bord » composé de plusieurs indicateurs répondant à différentes dimensions (sociales, environnementales, *etc.*). Ces indicateurs pourraient ensuite être agrégés en un indicateur synthétique de « bien-être ». Que ce soit au niveau de l'entreprise, des territoires, d'un pays (dans ce cas-ci, de la France) ou à un niveau européen, ces indicateurs devraient selon l'auteur être discutés démocratiquement puis être utilisés pour évaluer les budgets à voter, qui deviendraient alors des « budgets bien-être ». C'est le cas en Finlande, qui a revu en 2018 son budget en fonction de l'impact des recettes (impôts et taxes) et des dépenses sur leurs objectifs de soutenabilité. Les budgets ne seraient alors plus orientés dans un but de maximisation de la croissance, mais de bien-être et de soutenabilité d'une société.

Notons encore qu'en 2015, les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont vu le jour sous l'égide de l'ONU. Au nombre de 17, ces grands objectifs sont secondés par près de 200 indicateurs permettant de mesurer les progrès atteints (avec une date butoir en 2030). C'est la proposition d'un véritable « tableau de bord » mondial qui couvre une large palette des dimensions sociales, économiques et environnementales (Méda, 2020).

Le choix de nouveaux indicateurs est déterminant pour les partisans de la post-croissance (Jany-Catrice et Méda, 2016). Toutefois, une part importante des ensembles de propositions étudiés se contentent de réfuter la pertinence du PIB sans pour autant proposer d'indicateurs alternatifs. Tous, en revanche, s'accordent sur l'idée que c'est au collectif qu'il revient de décider de ce qui pourrait être considéré comme le « bien-être ».

9.1.4 Du sujet économique au sujet politique

9.1.4.1 Moins de biens, plus de liens : la démocratie comme condition de la transition

L'exigence de la démocratisation de la décision publique apparaît nettement comme un autre élément essentiel des propositions analysées. La concentration des pouvoirs entre les mains du capital privé est décriée avec force et une inclusion systématique des citoyennes et des citoyens dans le processus décisionnel y est opposée comme un contre-projet. Dans la post-croissance, les choix de sociétés sont donc pensés comme devant d'abord être des choix collectifs (AdOC, 2009b ; Parrique, 2019 ; PPLD, 2012), cela dans le but de permettre une plus grande responsabilisation et autonomie des peuples (Ariès *et al.*, 2018 ; Piolle, 2021).

Les formes que devrait prendre la démocratie sont plurielles et dépendent également des contextes de son application. Perey (2017) défend par exemple la démocratie directe à l'échelle des communautés, ajoutant qu'elle pourrait s'étendre dans les entreprises. Une vision partagée par Pueyo (2014) qui souhaite la démocratisation des moyens de production (« *democracy on the workplace* »).

La démocratie est également perçue comme un moyen de faire adhérer les individus à un projet commun ; c'est une « *stratégie nationale sur l'engagement citoyen tout au long de la vie* » (Le pacte du pouvoir de vivre, 2020). Démocratiser la politique permettrait sans doute une plus grande inclusion des citoyennes et des citoyens dans les projets de transition. Sont ainsi évoqués la mise en place de jury citoyens, l'implication citoyenne dans les mesures de justice distributive, la création de conventions citoyennes sur l'exemple de ce qui a récemment été réalisé en France en 2020, ou encore la possibilité de référendum constitutionnel (Batho, 2019 ; Laurent, 2021 ; Le pacte du pouvoir de vivre, 2020 ; Piolle, 2021, *etc.*).

Si citoyens et citoyennes sont invités à prendre un rôle politique de premier rang, la politique en elle-même est aussi sujette à réforme ; l'Adoc (2009b) déclare souhaiter « *mettre en place des garde-fous pour ne pas être pris par le pouvoir (mandats électoraux courts, non cumulables et révocables, monopole des représentants du peuple sur l'élaboration des lois, droits de vote effectivement universels)* ».

S'occuper des affaires de la cité va aussi de pair avec la réduction du temps de travail et la mise en place d'une allocation universelle qui permettrait d'élargir les droits fondamentaux (ce qui nous ramène à la critique des droits de l'homme et à la contradiction entre le marché et la démocratie observées dans le chapitre VI). Les projets de post-croissance s'articulent donc autour de cette logique de reprise du pouvoir par le collectif en donnant à chacune et à chacun la possibilité effective (et non plus théorique) de prendre activement part à la vie publique.

9.1.4.2 Vers un nouveau contrat social-écologique ?

Le terme de « contrat social » est très présent dans les mouvements de la post-croissance. Cette idée découle naturellement de la volonté d'inclusion des citoyens et des citoyennes dans la vie démocratique, comme nous venons de le voir. Ce contrat social devrait émerger sur la base des principes de bien-être, de convivialité et de respect des équilibres naturels et du vivant (mpOC 2009).

À la suite de Rawls, ces propositions se rallient à l'idée que le niveau d'inégalités acceptable dans une société devrait être défini par contrat social, auquel cas le régime d'inégalités des sociétés post-croissance devrait *théoriquement* être façonné par consensus démocratique. Le pouvoir serait alors démocratiquement déterminé, ce qui représente un changement politique majeur, car dans les sociétés de croissance occidentales, le pouvoir est en grande partie modelé par le capital et est au service de la croissance (et donc de ce même capital). D'une certaine manière, le projet de post-croissance pourrait résoudre la contradiction évoquée dans le chapitre VI entre l'égalité

politique et l'inégalité économique : en encadrant démocratiquement l'économie, les inégalités de richesses ne seraient alors plus (ou moins) perçues comme injustes, faisant disparaître en partie les *inégalités sociales* économiques¹¹³.

Dans les modèles sociodémocrates traditionnels qui ont émergé au cours du XX^e siècle, le pouvoir était institutionnalisé par le schéma patronat-syndicat-État, ce qui ne permettait pas de prendre en compte les demandes sociales non portées par des mouvements patronaux ou syndicaux, et faisait donc fi des demandes de protection de l'environnement (Bélanger et Lévesque, 1991). Ce paradigme a, comme nous l'avons vu, encore évolué dans le sens d'une concentration du capital et du pouvoir avec le développement du capitalisme financiarisé, rompant avec le modèle fordiste. Les propositions de la post-croissance proposent par l'encadrement démocratique de l'économie de dépasser ces anciens modes de régulation. Toutefois, cette vision peut paraître très idéaliste, car elle présuppose la capacité d'organiser une société et son économie via la démocratie participative. Certes, la minimisation de la sphère marchande et de la *liberté de jouissance* rend possible une extension des droits publics, c'est-à-dire *l'exercice de la liberté* (ce qui revient à retourner à la liberté des Anciens, contre celle des modernes de Constant), mais rien n'assure que les individus seront plus enclins à s'intéresser à la vie commune.

9.2 De la faisabilité des mesures en faveur de la post-croissance

« *La décroissance est une utopie, faute de scénario de transition* » titraient Prieto et Slim en 2010, reprenant les propos de Dieuaide (2007) pour qui les partisans de la

¹¹³ Selon notre définition des inégalités sociales présentée dans le chapitre V, c'est le *sentiment d'injustice* qui permet la métamorphose de l'*inégalité* en *inégalité sociale*.

décroissance s'efforcent continuellement de contourner le problème de la transition vers une société de décroissance. La même remarque pourrait être appliquée à la post-croissance en général. En effet, ces propositions peuvent s'apparenter à des vœux pieux si elles ne prennent pas plus en considération la question, pourtant centrale, du « comment » (Rumpala, 2009). Toutes ces propositions doivent, pour convaincre, être à la fois en mesure de désarmer leurs contradicteurs, notamment sur leur capacité à assurer une société durable et véritablement plus juste (et non seulement de manière hypothétique), mais aussi montrer leur capacité d'être réellement mises en œuvre, c'est-à-dire de s'inscrire dans un rapport de force politique et social dont l'issue serait la mise en place d'un nouveau compromis social basé sur les préceptes de la post-croissance. C'est de ces questions qu'il s'agit désormais de discuter, à commencer par celle de la faisabilité de telles mesures, d'un point de vue économique.

9.2.1 Un projet de plus en plus structuré

À travers les propositions étudiées, nous observons que les propositions se structurent en adoptant une approche de plus en plus pragmatique au fur et à mesure que les années avancent. Si les premiers ensembles de propositions ont surtout un caractère exploratoire ou conceptuel, les plus récents, comme Ferguson (2018), Piolle (2021), Parrique (2019), *etc.*, présentent des propositions à la fois plus concrètes, mais réalisent également un travail de synthèse et de structuration des propositions passées. À titre d'exemple, le caractère théorique des « 8 R » de Latouche (2009) est sans commune mesure avec la précision des propositions de Parrique qui, lui, va jusqu'à s'interroger sur les risques encourus par les différentes propositions en faveur de la décroissance.

Cette harmonisation et maturation des propositions n'avance toutefois pas au même rythme en fonction des chapelles de la post-croissance. Raworth, par exemple, en reste à un travail pour l'heure très conceptuel, bien qu'il est important de préciser qu'elle est en train de conduire un important chantier d'opérationnalisation de son concept d'*économie du donut*, appliqué à la ville d'Amsterdam (Raworth et al., 2020). Son

travail heuristique sert également à renforcer les autres mouvements comme celui de la décroissance¹¹⁴.

Les propositions en faveur de la post-croissance, en devenant plus concrètes, se rapprochent aussi d'un discours davantage pragmatique tenant compte des structures sociales existantes. Ce manquement originel était d'ailleurs l'une des principales critiques de Rumpala (2018) pour qui la décroissance souffrait d'un manque d'articulation dans une théorie du changement social. Cette prise en compte commence désormais à s'affermir dans les propositions les plus récentes, notamment celles en lien avec des élections (comme Piolle en 2021).

Au niveau des principaux risques identifiés, la post-croissance implique une double limite si elle n'est pas réalisée à une échelle internationale : celle du déclassement économique et celle du déclassement militaire.

9.2.1.1 La crainte d'un déclassement économique à l'échelle internationale

Plusieurs objections sont avancées face à la crainte d'un déclassement économique, c'est-à-dire une perte de pouvoir économique par rapport aux autres pays. Tout d'abord, celle qui consiste à expliquer que le fait de vivre avec une économie plus lente ne constituerait pas un désavantage, mais bien une force, car la post-croissance revient aussi à mieux planifier l'économie, et notamment à prévoir l'adaptation aux plus grands enjeux actuels que sont les problèmes environnementaux et sociaux. C'est bien face au constat de l'échec des politiques économiques actuelles qu'émerge la proposition d'une sortie de la société de croissance. Les ensembles de propositions vont dans le sens

¹¹⁴ Parrique s'inspire par exemple beaucoup du cadre théorique développé par Raworth, dans ses travaux sur la décroissance ainsi que dans les diverses conférences qu'il réalise.

d'une meilleure répartition des richesses et du pouvoir, ce qui se ferait *in fine*, au profit de la société, et non l'inverse. Le déclassement économique ne serait donc pas à craindre, car cette comparaison, effectuée grâce au PIB, demande l'utilisation d'un indicateur qui est voué à être dépassé.

Les échelles d'application des propositions sont diverses et plusieurs auteurs appellent à une prise en compte des considérations à la fois locales, mais aussi internationales. Laurent (2021) invite par exemple à réfléchir à quatre niveaux d'interaction : le niveau de l'entreprise, le niveau territorial, le niveau national et le niveau européen. Les possibilités d'évolution des systèmes socio-économiques sont enchâssées dans des réalités juridiques qui, si elles peuvent évoluer, doivent toutefois être prises en compte. Il nous semble à cet égard que trop rares sont encore les propositions qui tiennent compte des textes de loi et des traités existants, comme le fait par exemple Laurent avec le cadre français et européen. Cela permettrait pourtant de mieux apprécier les canaux existants, mais aussi la potentielle complexité que représenterait leur mise en application.

9.2.1.2 Prise en considération des enjeux géopolitiques

En ce qui concerne la géopolitique et la question de la sécurité nationale, Ferguson (2018) propose une baisse des dépenses de sécurité qui suivrait la mise en place d'accords internationaux de maîtrise des armements¹¹⁵. Ces accords seraient basés sur l'accroissement du niveau de confiance et de réciprocité entre les États, ce qui permettrait de partager davantage les coûts de défense entre pays (par exemple au niveau des pays membres de l'Union européenne) pour profiter d'une sécurité efficace

¹¹⁵ De tels traités ont déjà existé par le passé, notamment le traité START sur les forces nucléaires à portée intermédiaire signé en 1987 qui a permis de réduire de près de 30% l'arsenal nucléaire des États-Unis et de l'URSS.

basée sur une coopération renforcée. Suite à la guerre en Ukraine déclenchée par la Russie en début d'année 2022, il apparaît toutefois plus probable que les budgets alloués à l'armement augmentent massivement au cours des prochaines années, plutôt que l'inverse¹¹⁶.

Outre cet aspect qui peut sembler à certains égards anecdotique, la prise en considération de tels enjeux démontre une volonté des partisans de la post-croissance de proposer un plan détaillé de transformation de l'économie qui tienne compte des réalités concrètes de la situation présente, rompant ainsi avec une pure projection vers une société de l'« après ».

Soulignons toutefois que ces ensembles de propositions semblent prendre relativement peu en considération les grandes instances internationales comme la banque mondiale, le FMI, l'OCDE, l'ONU, *etc.*, si ce n'est pour en faire la critique. Ces espaces sont pourtant le lieu de la création des discours internationaux sur le développement et la croissance (Rist, 2015) et devraient, comme nous le verrons plus loin, être davantage inclus dans une perspective stratégique de contrôle de l'historicité.

9.2.2 Critique de la faisabilité économique des propositions

9.2.2.1 Comment financer la post-croissance ?

La question du financement des mesures est naturellement centrale, car ces propositions peuvent apparaître comme coûteuses ou alors intrinsèquement dépendantes de la croissance économique ; c'est par exemple le cas de la mise en place d'un revenu de base (Petschow *et al.*, 2020). De prime abord, le financement de la post-

¹¹⁶ « *L'heure du réarmement européen a sonné* » titrait par exemple Benjamin Haddad (2022), le directeur du think tank américain Atlantic Council, dans les colonnes du Figaro, au moment de l'invasion de la Russie.

croissance pourrait être résumé en deux principaux axes : le financement par les taxes et les impôts (les recettes) et le financement par les coûts évités (les dépenses).

9.2.2.1.1 Le financement par les recettes

Concernant le premier aspect, la plupart des ensembles étudiés misent sur une augmentation de la progressivité de l'impôt, à la fois sur le revenu (CASSE, 2021 ; Cheynet, 2007, etc.) et sur le capital (Ariès *et al.*, 2018 ; Banerjee *et al.*, 2021 ; Kallis, 2015 ; Odum et Odum, 2006, etc.). C'est d'abord la réduction des inégalités qui est censée financer la post-croissance (Ferguson, 2018). Batho (2019) et Piolle (2021) militent, à ce titre, pour un impôt sur la fortune (ISF) climatique qui reprendrait le mécanisme de l'ISF français en le modernisant pour prendre en compte la pollution en termes de GES. Piolle avance notamment que cette mesure pourrait rapporter en France annuellement près de 8 millions d'euros.

L'efficience d'une mise en place d'impôts fortement progressifs passe aussi par la lutte contre le dumping fiscal avec notamment l'utilisation d'*exit tax*, la lutte contre la fraude fiscale et les paradis fiscaux ainsi qu'un impôt international minimal sur les sociétés¹¹⁷ (CASSE, 2021 ; Laurent, 2021 ; mpOC 2011 ; Piolle, 2021).

Les taxes pourraient concerner les activités polluantes ou des activités décréées comme nuisibles à la société (Alexander, 2016 ; CASSE, 2021 ; Kallis, 2015 ; Raworth, 2018). Degrowth Barcelona souhaite ainsi appliquer une taxe sur la publicité excessive (tout en l'interdisant dans certains espaces publics) (Parrique, 2019). Laurent (2021) appelle de ses vœux une taxe social-écologique juste sur le CO2 pour baisser à la fois

¹¹⁷ Notons que cet impôt vient d'ailleurs d'être ratifié par 136 pays avec un taux fixé à 15% (Libération et AFP, 2021).

l’empreinte carbone et les inégalités sociales dans le pays sans besoin de points de croissance supplémentaires. La logique est la suivante : les classes les plus aisées sont celles qui polluent le plus (Chancel, 2021)¹¹⁸. Il faut donc taxer le CO2 tout en veillant à ne pas faire peser le poids de cette taxe sur les classes populaires (comme ce fut le cas avec la proposition de réforme qui a déclenché la crise des gilets jaunes en France). Pour ce faire, il pourrait, par exemple, y avoir une progressivité de la taxe ou la création de systèmes de redistribution, ce qui réduirait simultanément les inégalités et la pollution. D’autres encore plébiscitent l’utilisation d’outils déjà en place comme la TVA pour avoir un impact rapide sur les marchés : il peut s’agir de l’augmenter sur les produits les plus polluants, et de la diminuer (voire la supprimer) pour certains services, comme ceux liés aux activités de réparation (Le pacte du pouvoir de vivre, 2020 ; Rigon, 2017). Latouche (2009), en tant qu’économiste, fait mention d’*écotaxes* pour internaliser les externalités, c’est-à-dire pour inclure dans le prix le coût du produit sur l’environnement et la société (dans l’idée d’une taxe pigouvienne¹¹⁹). Il propose également de s’inspirer des mesures fiscales développées par l’association ATTAC.

Une taxe plus importante sur l’héritage pourrait aussi voir le jour (Rigon, 2017), comme cela est notamment avancé dans le rapport Blanchard-Tirole (2021). Pour le cas de la France, leurs auteurs de ce rapport recommandent d’imposer les bénéficiaires sur la totalité des sommes qu’ils reçoivent des donateurs au cours de leur vie, et non

¹¹⁸ Une récente étude publiée par Chancel montre qu’au niveau mondial, les 10% les plus riches émettent près de 50% des GES et que les émissions des 1% les plus riches sont celles qui augmentent le plus vite depuis les années 1990 (Chancel, 2021).

¹¹⁹ Latouche (2009, p. 74) explique à cet effet : « *Pigou demonstrated that, in order to achieve the best results (the greatest possible well-being for all consumers and producers), a system of taxes or subsidies must be used to correct prices. Taxes should ensure that the polluters bear the cost of the harmful external effects they have on their neighbours, and subsidies should be used to reward the producers of positive external effects* ».

seulement au moment des successions suivant un décès. Ils rappellent que les montants transmis annuellement ne sont pas anodins, représentant en moyenne près de 20% du revenu annuel disponible d'un ménage, un revenu qui devrait passer à près de 30% en 2050. Évidemment, ce chiffre est une moyenne, tirée par les revenus les plus élevés alors qu'une majorité de la population a de très faibles – voire n'a pas du tout – d'héritage.

Si l'on synthétise les propositions étudiées, plusieurs enseignements sont à tirer. Tout d'abord, les tenants de la post-croissance ancrent principalement leurs mesures économiques sur l'utilisation d'outils déjà existants, ce qui faciliterait leur mise en place. Par exemple, le système fiscal n'a pas besoin d'être complètement repensé, mais seulement, dans la plupart des cas, d'adapter ses taux (Kallis, 2015). Ensuite, si quelques mesures se détachent du lot quant à leur niveau de précision et le caractère chiffré de leurs propositions (Le pacte du pouvoir de vivre, 2020 ; Piolle, 2021), les tenants de la post-croissance manquent encore de travaux de modélisation pour apporter de la contenance à leur discours. Dans les faits, les auteurs tracent souvent les grandes lignes de projets qui pourraient ensuite être repris, appliqués et déclinés à différents niveaux. Or, c'est bien ce travail de reprise qui fait aujourd'hui trop souvent défaut aux tenants de la post-croissance. Ces derniers peinent à faire passer leurs idées d'un niveau généraliste macroéconomique à une réalisation plus concrète.

D'un point de vue de la faisabilité économique, ces mesures peuvent certes être récupérées par les gouvernements existants (Rigon, 2017), d'autant que certaines sont pensées directement à destination des « décideurs » (Le pacte du pouvoir de vivre, 2020), mais pour que cela soit le cas, il faudrait qu'elles soient davantage chiffrées et mises à échelle des niveaux institutionnels ciblés. La question serait alors de savoir jusqu'à quels degrés les propositions devraient être appliquées pour obtenir les effets escomptés.

Enfin, il nous semble que ces propositions se concentrent trop sur ce qui pourrait s'apparenter à des écotaxes, en omettant complètement les systèmes « cap-and-trade » du marché carbone qui¹²⁰, étant déjà en place, pourraient aussi être facilement mobilisés et améliorés pour servir ces objectifs, tout en étant mieux reçu par les entreprises que les taxes. La manière d'institutionnaliser ces mesures mériterait aussi, selon nous, d'être davantage discutée dans ces milieux, tout comme les autres effets induits.

9.2.2.1.2 Le financement par les dépenses

Concernant le second aspect, c'est-à-dire le financement par les coûts évités (les dépenses), la stratégie avancée est de réduire les dépenses publiques dans les activités polluantes ou nocives pour la société et économiser sur les dépenses sociales évitées (comme l'arrêt des subventions aux énergies fossiles). De nombreux sinistres extrêmement coûteux pourraient par exemple être évités avec des politiques ambitieuses de transition écologique (à l'instar des politiques de lutte et d'adaptation aux changements climatiques) (Laurent, 2021 ; Parrique, 2019). Pensons par exemple aux importants dégâts causés cette année dans plusieurs pays du fait des feux de forêt, des inondations ou tout type d'évènements météorologiques extrêmes qui seront amplifiés dans les années à venir si la tendance des émissions de GES n'est pas rapidement inversée (IPCC, 2021). Il faut comparer le coût de la transition à celui de la non-transition, et cela sans parler des dégâts et des pertes humaines qui ne répondent pas à une logique de chiffrage économique. Cela n'est pas sans rappeler le rapport Stern (2006) qui, dans une approche purement utilitariste, a tenté de chiffrer le coût de l'inaction climatique et a ainsi démontré que les bénéfices économiques d'actions préventives contre le dérèglement climatique surpasseraient le coût des actions. Dans

¹²⁰ Sauf pour le CASSE (2021) qui y fait explicitement référence.

la même idée, la baisse du temps de travail entraînerait la baisse du chômage et donc des indemnités qui y sont liés, *etc.* (Parrique, 2019).

Les gains sur les dépenses évitées sont aussi en lien avec la démarchandisation – ou du moins la gestion publique – de certaines activités économiques réservées au secteur privé qui ne répondent pas à une logique d’efficacité sociale. Laurent (2021) chiffre par exemple le coût de la non-mutualisation des dépenses de santé aux États-Unis à près de 8 points de PIB, soit \$1700 milliards, c’est-à-dire la différence entre le système de santé des États-Unis et la moyenne de ceux des pays membres de l’OCDE.

Pour Batho « *le propos de la décroissance, c’est une politique responsable du point de vue des finances publiques puisque ça consiste à dire qu’on arrête d’injecter de l’argent dans la destruction et que l’on bouge ces capacités d’investissement vers ce qui est utile et ce qui concourt au bien-être humain, à la santé, et à la préservation du climat* » (Cité dans Parrique, 2021). Pour paraphraser Batho¹²¹, nous pourrions conclure en disant que c’est la post-croissance qui finance la post-croissance.

9.2.2.2 Les risques d’inflation

D’un point de vue strictement monétaire, les propositions de revenus de base précédemment exposés comportent un enjeu qui, il nous semble, reste tapi dans l’ombre : celui de l’inflation. *Comment, en effet, éviter un cercle vicieux inflationniste dû à la mise en place de rentes de subsistances ?* Une manière de répondre à ce problème serait, comme certains ensembles de propositions le proposent, de sortir du

¹²¹ Batho expliquait dans un débat organisé par LCI et Le Figaro pour la primaire des écologistes en France en 2021 : « *c’est la décroissance qui finance la décroissance* » (Cité dans Parrique, 2021)

marché un certain nombre de biens et de services, ou de nationaliser certaines productions pour en assurer un prix constant.

Toutefois, la question du risque de l'inflation lié au revenu de base universel est très peu prise en compte dans les mesures étudiées. Il ne semble pas y avoir de consensus non plus dans la littérature puisque, mis à part des suppositions théoriques, il y a peu d'expérimentations à grande échelle d'un réel revenu de base (et non de filet de sécurité financière type RSA) qui permettraient d'avancer des preuves empiriques d'un potentiel effet inflationniste. Il a, en fait, deux manières de financer le revenu de base : par la création monétaire, ou par les revenus (taxes et impôts) (Rasoolinejad, 2019). Dans le premier cas, si l'on suit la théorie quantitative de la monnaie (notamment avancée par Friedman), c'est la quantité de monnaie présente dans l'économie qui détermine principalement le niveau des prix à long terme (Miller, 2021). Dans le cadre d'un financement par la création monétaire, il est très probable que l'inflation soit importante, ce qui réduirait l'utilité d'un revenu de base. Le financement par la création monétaire n'est pas dénué d'utilité, car il peut permettre de sortir de période de déflation, comme c'est par exemple le cas au Japon. Cependant, dans ce cas, le revenu de base devrait être sous le contrôle d'une entité indépendante, type banque centrale, pour éviter une augmentation des seuils en fonction des volontés politiques cycliques (par exemple au moment des élections et des promesses électorales) ce qui aurait un effet inflationniste continu (Rasoolinejad, 2019)¹²².

En ce qui concerne le financement par les revenus, l'impact potentiel sur l'inflation devrait être étudié au cas par cas, car dépendant de la configuration économique et fiscale du pays en question. Cela dit, bien que les données empiriques soient rares,

¹²² Selon Rasoolinejad (2019), le revenu de base conviendrait mieux aux pays développés à faible inflation qu'aux pays plus pauvres qui souffrent déjà d'une importante inflation.

certaines expériences proches de ces mécanismes, comme en Alaska avec le versement des dividendes de l' « Alaska Permanent Fund » issu des revenus du pétrole, ou encore celle du Koweït ¹²³ penchent plutôt en faveur d'une inflation faible, voire non significative (Miller, 2021). En France, des expériences comme le RMI ou le RSA ne semblent pas non plus avoir eu d'effet significatif sur l'inflation (Hyafil, 2017). Quoiqu'il en soit, de nouvelles recherches devraient approfondir le potentiel inflationniste de ces mesures pour doter les propositions politiques post-croissance d'un ancrage théorique plus solide.

9.2.3 De l'État social à l'État-résilience

Nous avons exposé plus tôt les mécanismes de financement des propositions de la post-croissance. Il n'aura cependant pas échappé au lecteur que la question du financement du modèle social sans croissance, notamment avec un vieillissement de la population (Demailly *et al.*, 2013) et une hausse des dépenses de santé, n'a pas été résolue par ces courants. En effet, l'État social, et notamment la sécurité sociale, est placé dans une situation paradoxale face à l'urgence environnementale, car c'est aujourd'hui la croissance de la production qui permet de financer la hausse des besoins sociaux (Disegni *et al.*, 2020). C'est la raison pour laquelle il est régulièrement reproché aux détracteurs de la croissance économique d'avoir un discours encourageant l'austérité qui irait à l'encontre de la capacité de l'État de répondre aux besoins sociaux de sa population. *Comment, alors, assurer le financement d'un État social sans croissance économique ?*

¹²³ Pour les deux cas, il s'agit de sommes annuelles versées qui se situent entre 500\$ et 3100\$ par individu.

Tout d'abord, des auteurs comme Laurent (2014, 2020, 2021) relativisent le lien entre croissance économique et État social, pointant le fait que l'État social naît au début du XX^e siècle dans un contexte de croissance faible et se développe dans les années 1940 alors que la croissance des 30 glorieuses n'est pas encore advenue. Selon Laurent, il serait faux d'affirmer que sans croissance économique, un pays comme la France ne pourrait pas conserver ses politiques de redistributions, notamment car ce n'est pas un paramètre structurel des dépenses sociales. Par exemple, le système des retraites par répartition français est présenté par l'auteur comme indépendant du PIB puisque l'équilibre dépend surtout des paramètres démographiques (âge de départ à la retraite, pyramide des âges, *etc.*)¹²⁴ et non du PIB. La pérennité de l'État social ne serait pas réellement menacée et celui-ci pourrait être financé par une hausse de l'imposition. Les dépenses devraient même être augmentées, car elles permettraient d'atténuer les crises écologiques coûteuses à venir. Allant dans le même sens, les récents travaux d'O'Neill et de ses équipes (2018) publiés dans *Nature* démontrent que si le PIB est un bon indicateur de la présence de services sociaux, sa croissance n'est cependant pas une garantie de services de qualité ou même de la capacité de l'État social à améliorer davantage le bien-être des populations (ce qui ne veut toutefois pas dire qu'elle n'en est pas une condition).

Ensuite, de nombreux auteurs proposent des aménagements importants de l'État social pour faire face à ce changement de paradigme (Batho, 2019 ; Ferguson, 2018 ; Le pacte du pouvoir de vivre, 2020 ; Parrique, 2021 ; Pueyo, 2014 ; Videira *et al.*, 2014).

The key challenge is to identify how social safety nets can be re-framed to support the well-being of people when, in contrast to Keynesian social

¹²⁴ Pour Laurent (2020), l'évolution des dépenses sociales va surtout dépendre de paramètres structurels comme la démographie, le chômage, la santé, *etc.*

democratic models, governments will not be able to rely on growth to continue extending welfare (Cattaneo et Vansintjan, 2016).

Ces auteurs sont plus enclins à affirmer la dépendance chronique de la croissance économique avec L'État social. On parle notamment de « cercle vicieux de la croissance » (Hirvilammi, 2020) ou de dépendance à la croissance (« *growth dependency* ») (Parrique, 2019 ; Petschow *et al.*, 2020). C'est la stabilité économique et sociale tout entière des pays riches qui est présentée comme dépendante de la croissance (Jackson, 2017). D'importantes transformations institutionnelles sont alors nécessaires. Elles peuvent être pensées en deux phases distinctes : la phase de réforme (qui correspond à la transition) et la phase de stabilisation vers une nouvelle manière d'organiser la redistribution (qui correspond à l'« après » société de croissance) (Cattaneo et Vansintjan, 2016 ; Parrique, 2019).

9.2.3.1 La transition : les mesures de court terme

Pour la première phase, un grand nombre d'ensembles de propositions vont dans le sens d'une meilleure organisation de la gestion du budget public (c'est l'approche par les coûts évités, vue précédemment) ainsi que des hausses d'impôts et la mise en place de taxes sur la pollution. Les hausses très importantes d'impôts à but *confiscatoire*¹²⁵ pour financer la transition ne peuvent cependant être effectives que sur un temps court, tout simplement, car il n'y aura rapidement plus rien à taxer. Rappelons que de telles mesures ont déjà vu le jour en Europe et aux États-Unis après la Seconde Guerre mondiale afin de refinancer l'économie (et aussi de punir ceux qui s'étaient enrichis

¹²⁵ Parrique (2019, p. 448) propose ainsi : « *a reform of income and wealth taxation, with a maximum income put above €90,000 per year and a similar cap on personal wealth set at €2 million per person. Only 1% of the French population would be eligible to the wealth tax (500,000 people), with a potential revenue of €1,750 billion, roughly five time the annual public budget of the French government. The proposal is radical but it shows that the money is there* ».

pendant la guerre) (Piketty, 2019). Ces mesures ne sont donc pas impossibles à mettre en place et pourraient voir le jour si un contexte politique favorable se présente. Parrique (2019) propose aussi des mesures de réforme du système monétaire avec notamment la nationalisation du processus de création monétaire, avec pour finalité la mise en place d'une masse monétaire stable, voire en diminution (Parrique, 2019 ; Rist, 2018)¹²⁶. Cette mesure serait complétée par la valorisation des monnaies alternatives à échelle locale, c'est-à-dire la maîtrise de la monnaie (Rist, 2018), proposition qui se retrouve chez de nombreux auteurs et qui aurait pour objectif d'augmenter l'autonomie des acteurs sociaux à une échelle locale et de décentraliser le pouvoir économique (AdOC, 2009b ; Demailly *et al.*, 2013 ; Ferguson, 2018 ; Parrique, 2019 ; Videira *et al.*, 2014).

9.2.3.2 La stabilisation : les mesures de long terme

Pour ce qui est du long terme, une fois la société post-croissance advenue, les auteurs qui ont étudié la question s'accordent pour dire qu'il faut détacher les institutions de la dépendance à la croissance. L'Agence allemande de l'environnement a, à ce titre, dressé un inventaire des différentes institutions en situation de « growth dependency », dont le système de sécurité sociale. Toutefois, aux dires des auteurs, les progressions réalisées jusqu'à ce jour dans ce domaine sont maigres et les travaux de recherche qui se sont penchés sur ces enjeux n'ont pas encore été capables de livrer une vision claire des mécanismes de changement institutionnel à mettre en place : « *previously acknowledged approaches to achieving greater independence from growth have proven to be marginal in terms of their effectiveness* » (Petschow *et al.*, 2020, p. 148). On peut en dire autant de l'ensemble des propositions étudiées, lesquelles gagneraient,

¹²⁶ Certains auteurs proposent aussi de programmer une déflation progressive et concertée de l'argent détenu en actions et en obligations (Odum et Odum, 2006).

selon nous, à poursuivre des travaux sur la conception et l'expérimentation de modèles qui démontreraient leur capacité d'indépendance vis-à-vis de la croissance économique. La post-croissance semble avoir délaissé le travail de réflexion intellectuel consistant à repenser le fonctionnement de l'État social hors du prisme de la croissance économique (ce qui inclut aussi la question du remboursement de la dette) (Ferguson, 2018 ; Hirvilammi, 2020 ; Parrique, 2019 ; Petschow *et al.*, 2020). Mais des modèles alternatifs devraient être réfléchis, notamment en prenant compte des territoires étudiés, dans une approche pragmatique.

Si ce n'est ce manque, d'un point de vue théorique, les ensembles étudiés ne sont pas avarés de propositions. L'idée qui revient principalement est celle, déjà abordée, de « démarchandiser » un certain nombre de services sociaux. L'idée fait aussi son chemin dans les institutions plus traditionnelles, à l'instar de France Stratégie qui préconise de bâtir un modèle de « *protection sociale résiliente* » en s'appuyant en premier lieu « *sur les collectivités locales pour créer des services non marchands au plus près des besoins* » (France Stratégie, 2021, p. 15)¹²⁷. La démarchandisation des services de l'État social signifie, pour les tenants de la post-croissance, de réorganiser cette offre de service à un stade « prémonétaire » qui traite directement des flux de temps, de ressource et d'énergie, plutôt qu'en passant par le marché traditionnel (et donc la monnaie) comme intermédiaire. Parrique prend ainsi l'exemple des jurés d'assises : « *I provide an hour of jury duty for free under the agreement that I will be offered legal services free of charge the day I am convicted of a crime. I give part of my harvest to a seed bank and receive other seeds later when it is time to sow* » (2019, p. 437). Cette

¹²⁷ On peut aussi y lire que « *l'objectif de résilience du système de protection sociale amène à repenser les formes sous lesquelles les prestations doivent être servies : la question est peut-être moins celle de la disponibilité des moyens que celle de la manière dont ils sont utilisés* » (France Stratégie, 2021, p. 14).

posture revient à refuser de réduire les rapports économiques (entendue au sens d'*Oikonomia*) à l'économie de marché¹²⁸.

Finalement, c'est peut-être Batho (2019) qui capture le mieux les transformations nécessaires en expliquant l'importance de passer d'un État social à un « État-résilience » qui anticipe les crises et soit ainsi pensé dans une logique de temps long. C'est un dépassement de l'État-providence censé apporter une sécurité à la fois sociale et écologique aux citoyennes et aux citoyens. Notre modèle social pourrait alors passer d'une logique de revenus (qui augmente le revenu disponible des individus) à une logique de besoin (qui répond à des besoins, ce qui peut passer par une augmentation des services, et non pas des revenus privés), ou encore d'une logique de curation à une logique de prévention (France Stratégie, 2021 ; Viennot, 2022). Les coûts seraient certes augmentés sur le court terme, mais la société tout entière serait gagnante sur le long terme, et non exclusivement d'un point de vue économique; point de vue réducteur dont il faut, justement, désormais s'extraire. Toutefois, selon l'approche de la régulation, l'État-providence était en partie soutenu par la classe dominante, car il garantissait la demande de biens, il permettait aux industriels d'écouler leurs marchandises et de faire des profits. Quel compromis social l'État-résilience, ou L'État social-écologique pourrait-il alors proposer aux classes dominantes ?

¹²⁸ Nous reviendrons sur ce point, en nous inspirant notamment de la distinction établie par Polanyi entre l'*économie formelle* et ce qu'il nomme l'*économie substantive*.

9.3 Vers un régime d'inégalités de l'après-croissance

9.3.1 La post-croissance comme nouveau mouvement social ?

Pour Touraine (1978), un mouvement social ne représente non pas une simple mobilisation, mais incarne un projet de changement social. Il peut se reconnaître sous condition que plusieurs critères soient présents comme le principe d'identité (c'est-à-dire qui le mouvement représente), le principe d'opposition (qui renvoie à la résistance des acteurs sociaux contre un groupe social) et le principe de totalité (c'est-à-dire l'objectif signifié sur mouvement, les valeurs prônées, le projet de contrôle de l'historicité, *etc.*). Les partisans de la post-croissance, nous l'avons vu, s'ils ont des approches qui peuvent être différentes, voire parfois conflictuelles¹²⁹, laissent toutefois entrevoir des possibilités d'une lutte commune, ne serait-ce que sur la condamnation unanime de la croissance économique. S'ils ne sont pas forcément en accord sur la manière d'y parvenir, la société de l'après-croissance semble tout de même être une utopie partagée autour d'une société évoluant dans les limites sociales et environnementales ; en cela tous ces mouvements pourraient faire front commun dans la lutte pour le contrôle de l'historicité.

Les trois principes d'identité, d'opposition et de totalité pourraient donc apparaître sous le regard attentif de l'analyste. Cependant, ce mémoire n'a pas vocation à établir une sociologie des mouvements sociaux de la post-croissance, bien qu'un tel travail serait, à notre avis, aussi éclairant que nécessaire pour mieux comprendre les évolutions sociales en cours et devrait donc faire l'objet de futures recherches. Nous nous

¹²⁹ À titre d'exemple, certains partisans de la décroissance critiquent fortement des propositions comme l'économie du donut de Raworth, considérée comme une approche incapable de proposer une rupture avec la société actuelle et niant les luttes qui structurent la réalité économique, comme en témoigne l'article d'Abraham (2021).

contentons de relever que la post-croissance pourrait hypothétiquement représenter un mouvement social, lequel serait alors articulé autour des préceptes de l'écologie sociale entendus au sens de Bookchin (1989)¹³⁰. En effet, les conflits sociaux contemporains sont des lieux, ou des situations, dans lesquels se joue la métamorphose du monde face à la finitude des ressources. De fait, ces conflits sont le théâtre de questions écologico-redistributives, c'est-à-dire de conflits dans lesquelles les questions sociales de redistribution des richesses et environnementales sont intimement liées.

Certains ensembles de propositions vont dans ce sens, en proposant une synthèse des revendications pour se placer dans le champ de la post-croissance (CASSE, 2021 ; Ferguson, 2018 ; Parrique, 2019). Le Pacte du pouvoir de vivre (2020) est aussi une représentation notable de la recherche de projet commun puisqu'il représente déjà un regroupement de près de 20 organisations en France qui prêtent 2/3 de leurs mesures au positionnement pour la « *convergence de l'écologie et du social* ». Cela démontre la force mobilisatrice d'un projet d'écologie sociale qui pourrait être au principe d'un mouvement social d'envergure.

9.3.1.1 La mutation du système des inégalités et du système de valeurs

Si nous reprenons l'analyse du *système des inégalités*, il est clair que ce dernier est fondé sur le principe d'accumulation et véhicule actuellement une contradiction entre les principes de l'égalité politique et la situation réelle de la société, c'est-à-dire l'inégalité économique (nous renvoyons ici à l'analyse du chapitre VI). Privé de son principal pilier que représente la croissance économique, tout laisse à penser que le

¹³⁰ Pour Bookchin (1989), l'écologie sociale est une pensée complexe qui lie enjeux environnementaux et enjeux sociaux en cherchant à neutraliser toutes les formes de dominations effectives et mentales. Cette forme d'écologie est très proche des préceptes qui se retrouvent dans la post-croissance, notamment dans le mouvement de la décroissance.

système des inégalités va rencontrer des crises de plus en plus violentes à mesure que seront prises en compte les limites écologiques et sociales, tel que prôné dans la post-croissance. Il ne sera par exemple plus possible d'assurer la redistribution par l'augmentation générale du niveau de richesse via la croissance, rendant caduque la légitimation des fortes inégalités économique. En suivant la perspective régulationniste (explorée dans le chapitre V), ces crises devraient prendre place au niveau du *régime d'accumulation* (et donc du *mode de production*), mais aussi au niveau du *mode de régulation* des sociétés. Dans le concept de régime inégalitaire, nous pourrions alors parler d'une « grande crise », capable de faire basculer le régime d'inégalité à un autre.

Toutefois, contrairement à ce qui s'est produit avec le passage du féodalisme au capitalisme, l'analyse des propositions de sortie de la croissance laisse à penser que les sociétés pourraient conserver une continuité dans leur système de valeur, ce qui laisse présager la possibilité d'une transformation, plutôt qu'une subversion des institutions, et l'instauration d'un nouveau compromis social. En effet, comme nous l'avons montré dans le chapitre IV, les propositions en faveur de la post-croissance s'appuient sur un modèle rawlsien de la justice distributive. Dans cette démonstration repose l'un des principaux apports de ce mémoire : *le mouvement de la post-croissance est compatible avec le système de valeur dominant dans les sociétés occidentales contemporaines*. Cette découverte est importante puisqu'elle permet d'envisager une continuité entre le régime d'inégalité capitaliste méritocratique libéral et le régime d'inégalité post-croissance. Il ne s'agit pas de dire que le capitalisme pourrait se réapproprier les principes de la post-croissance, mais au contraire que la post-croissance pourrait légitimement se présenter comme un modèle plus en accord avec les aspirations émanant de l'assiette mentale de la société, que le régime capitaliste actuel.

Les valeurs rawlsiennes partagées par les sociétés occidentales sont actuellement mobilisées par l'idéologie capitaliste qui, grâce à la croissance économique, établit un discours cohérent signifiant l'augmentation du bien-être de l'ensemble de la société et

la récompense du mérite. Cette idéologie est cependant en train de perdre de sa force, étant à la fois démasquée en ce qui a trait à la question du mérite et des inégalités, mais aussi inapte à répondre au besoin d'encastrement des activités économiques dans les limites écologiques.

Dans une perspective stratégique, il nous semble que les tenants de la post-croissance auraient désormais tout intérêt à articuler leurs discours autour de cette logique rawlsienne, mettant en avant la nécessité de combler les besoins de base des populations, mais aussi de prendre en compte la question du mérite comme principe fondamental dans la logique redistributive, lorsque celui-ci reste encadré dans les bornes d'un seuil d'égalité qui devrait être démocratiquement fixé (nous reviendrons plus tard sur la prégnance de l'aspect démocratique dans ces propositions). Réaffirmer la place du mérite dans la société post-croissance serait encore un moyen d'écartier le *spectre du communisme* qui continue d'agir comme un épouvantail des propositions politiques de l'écologie sociale.

Cela étant dit, le système de valeur sur lequel pourrait reposer la post-croissance n'est pas limité à des valeurs concernant les principes de redistribution. D'autres valeurs commencent à percer le paysage social qui ouvre de nouvelles perspectives quant à la possibilité d'un compromis social basé sur post-croissance.

9.3.1.2 L'apport du post-matérialisme à la post-croissance

Le potentiel « anti-systémique » de la post-croissance ne concerne pas uniquement les changements institutionnels et organisationnels, il implique également la transformation des schémas de reconnaissance sociaux et culturels et de l'imaginaire social (Folke *et al.*, 2010 ; Muraca, 2013). Dans le champ de la décroissance, c'est précisément ce que soulève Abraham (2019) lorsqu'il parle de sortir de « *l'aliénation de la croissance* », Latouche avec son injonction « *décoloniser notre imaginaire* »

(Latouche et Jappe, 2011), ou encore ce qu'exprime Madelin (2017) lorsqu'il avance le besoin d'une *rupture anthropologique* pour s'extirper d'une cosmologie capitaliste.

Cette « rupture » est peut-être à chercher du côté de l'avènement du post-matérialisme, défini par Inglehart¹³¹ dans les années 1960 comme étant l'apparition de valeurs détachées du matérialisme (entendu au sens littéral d'attachement matériel, et non au sens marxiste du terme), plus en lien avec l'expression de soi, l'autonomie individuelle et mettant l'accent sur l'importance du sentiment d'appartenance. Il observe dans les pays occidentaux, et notamment en Europe de l'Ouest, une nette augmentation des valeurs post-matérielles à mesure que les jeunes générations remplacent les anciennes (Inglehart, 2008). Ces jeunes générations, nées après la Seconde Guerre mondiale, seraient arrivées à un niveau plus élevé dans la pyramide des besoins de base et accorderaient alors plus d'importance aux objectifs sociaux qu'à l'expérience économique matérialiste¹³².

Postmaterialist values emerge as people come to place increasing emphasis on autonomy, self-expression and the quality of life. This shift is linked with changing existential conditions – above all, the change from growing up with the feeling that survival is precarious, to growing up with the feeling that survival can be taken for granted (Inglehart, 2008, p. 131).

Ou encore :

Post-materialists are individuals whose quest in life has shifted away from the acquisition of material possessions and towards the pursuit of social

¹³¹ Inglehart est un politologue de la seconde moitié du XX^e siècle; il est notamment le fondateur du World Values Survey, la plus grande enquête internationale non commerciale sur les valeurs.

¹³² Pour une explication plus détaillée du matérialisme et du post-matérialisme, nous renvoyons à la lecture d'Inglehart (2008).

goals and experiences valued for their own sake largely outside the realm of market transactions (Booth, 2020, p. 60).

Il y aurait ainsi une tendance à long terme au post-matérialisme dans le monde (observable via les travaux de la World Values Survey) et celle-ci favoriserait des modes de vie plus économes en énergie et en matière, en soulageant notamment la pression de la demande croissante de biens matériels et en augmentant celle sur les pouvoirs publics dans le but de protéger l'environnement. Pour Booth (2020), cette tendance est un soutien direct à l'émergence d'une économie verte post-croissance (« *post-growth green economy* »). En effet, cette transformation du système de valeur pourrait ouvrir la voie à une économie plus respectueuse de l'environnement, car moins productiviste. D'autres travaux, notamment des travaux de psychologie, vont dans ce sens en démontrant que les individus seraient plus heureux, de même qu'ils vivraient plus longtemps, s'ils privilégient des objectifs post-matériels qui sont majoritairement hors de la sphère du marché (comme le lien social). Jackson (2017) résume cette tendance sous le terme de « révolution tranquille » (« *quiet revolution* ») dans les valeurs. L'emploi du mot de « révolution » prend ici un sens très politique puisque les travaux d'Inglehart ont aussi démontré que les valeurs post-matérielles sont ne sont pas sans rapport avec la profusion des nouveaux mouvements sociaux écologiques (Rumpala, 2009). Les valeurs post-matérielles sont effectivement positivement associées à la participation à toutes les formes d'action politique, notamment celles en dehors des canaux traditionnels, comme la signature de pétitions, le boycott, la participation à des mobilisations sociales, *etc.* (Booth, 2018). Toutefois, le post-matérialisme reste encore minoritaire dans la société (bien qu'il fût presque inexistant il y a quelques décennies) et semblerait avoir été freiné par la montée récente des « populismes conservateurs » (*Ibid.*).

Certains auteurs prônent la création d'un arc narratif de la post-croissance autour de ces nouvelles valeurs, afin de poursuivre le travail de désamorçage de l'idéologie

croissanciste en y opposant un contre discours (Booth, 2020 ; Ferguson, 2018). L'étude des différents ensembles de propositions nous laisse à penser que de futures recherches devraient être réalisées pour mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre dans l'apparition de ces nouvelles valeurs, et de quelle manière ces dernières pourraient être intégrées dans une théorie du changement social de la post-croissance. Nous rejoignons sur ce dernier point la critique de Rumpala (2009) : le dépassement de la société de croissance ne pourra se faire sans que les ensembles de propositions ne soient articulés autour d'une théorie du changement social.

Bien sûr, il s'agit ici d'un scénario de *transition*, mais comme le rappelle le rapport de l'Agence Fédérale Allemande de l'environnement, si le scénario de chute de la croissance économique devait advenir sans que les sociétés ne soient parvenues à en prendre la mesure et à mettre en place les précautions nécessaires, cela aurait des conséquences dévastatrices à l'issue incertaine (Petschow *et al.*, 2020). En effet, une baisse continue et non planifiée du PIB entraverait sévèrement la majorité des institutions financées par l'État, voire les ferait s'effondrer, ce qui aurait de graves conséquences sociales. La ligne de crête est fine pour trouver rapidement un compromis social qui permette une planification de cette transition, au risque de devoir subir la récession et l'effondrement de nos systèmes sociaux. La question devient alors celle de la possibilité de l'institutionnalisation de la post-croissance en tant que mouvement social.

9.3.2 La quête de compromis social : les voies de la transition

Les ensembles de propositions étudiés nous amènent à constater l'un des points faibles du « mouvement » de la post-croissance, à savoir le manque de prise en compte des rapports de forces effectifs dans la société. Nous rejoignons alors le constat déjà bien établi par d'autres, que cette littérature apporte finalement peu d'attention à la manière dont des changements institutionnels radicaux pourraient être mis en œuvre (Dieuaide,

2007 ; Ferguson, 2018 ; Joutsenvirta, 2016 ; Parrique, 2019 ; Prieto et Slim, 2010 ; Rumpala, 2009).

Il est important de commencer cette réflexion en précisant qu'il existe plusieurs approches du changement social en faveur de la transition écologique, allant du réformisme à une posture plus révolutionnaire. Solé (2011) a proposé un tableau de positions par rapport au développement durable et à la décroissance. Selon cette représentation, les divergences au sein des propositions étudiées pourraient être analysées en fonction de la posture plus radicale et révolutionnaire pour la décroissance, et plus proche d'un développement durable critique pour d'autres comme les postures d'agnosticisme envers la croissance (c'est l'exemple de l'économie du donut de Raworth, *etc.*).

9.3.2.1 De la division du travail militant

Cela étant exposé, il apparaît à l'analyse que les propositions proches d'une posture révolutionnaire manquent davantage de prise en compte des acteurs sociaux dans leurs stratégies de transition. Nous pourrions résumer notre propos de la manière suivante : il ne suffit pas de souhaiter la post-croissance pour qu'elle adienne dans les faits, encore faut-il pouvoir mobiliser les acteurs sociaux autour de ce projet de société. Comme l'a exposé Giddens (1987) dans sa sociologie, les acteurs ont *raison de faire ce qu'ils font*, sous entendu qu'ils doivent avoir des raisons de modifier leur comportement, et cela qu'ils soient ou non en position de subordination. Toujours selon Giddens, la capacité des acteurs sociaux à infléchir les structures de la société va dépendre de leurs ressources d'allocation (qui permet de contrôler des biens) et des ressources d'autorisé (qui permet de contrôler des personnes). Un mouvement social entendu au sens de Touraine (1978) devrait donc chercher, sans s'y réduire, à augmenter ses deux types de ressources pour prendre le contrôle de l'historicité. Évidemment, tous les acteurs sociaux n'ont pas accès aux mêmes ressources, car la société est traversée par des rapports de pouvoir, des inégalités sociales. Par conséquent,

des stratégies différentes devraient être déployées pour cibler les acteurs sociaux selon leur place dans leur positionnement dans ces rapports de pouvoir. Pour rester schématiques, nous pourrions imaginer une mobilisation à au moins deux niveaux : à l'échelon de l'opinion publique et à l'échelon des centres décisionnels.

La décroissance, pourtant souvent présentée comme un « suicide politique » (Caillat, 2012), semble gagner progressivement l'opinion publique, ce qui correspond au premier niveau. Fait marquant : un sondage commandité par le MEDEF¹³³ en 2019 expose que l'attrait pour le concept de « décroissance » est fort avec 67% des répondants qui s'y disent favorables (ODOXA, 2019)¹³⁴. Le World Values Survey, la plus grande étude non-commerciale internationale¹³⁵, fait état dans sa dernière édition que dans les pays occidentaux, une petite majorité des personnes interrogées estime qu'il est plus important de protéger l'environnement, quitte à perdre des emplois, plutôt que de favoriser la croissance économique et l'emploi au détriment de l'environnement (World Values Survey, 2022). Ces résultats permettent de nuancer l'hégémonie de l'adhésion idéologique au discours croissanciste.

Cependant, il ne suffit pas de gagner quelques points dans les sondages d'opinion pour faire advenir un changement social. Comme l'explique Rist (2018), la société de l'après-croissance n'advendra probablement pas de manière paisible par l'adhésion de la majorité. Cette société se construira à travers la convergence d'initiatives de toute

¹³³ Le MEDEF (Mouvement des entreprises de France) est la principale organisation patronale française.

¹³⁴ Selon cette même étude, 59% des Européens sont plutôt favorables au concept de « décroissance », les Allemands étant favorables à 46% et les Britanniques à 70% (ODOXA, 2019).

¹³⁵ Le World Value Survey rassemble des données sur près de 100 pays et 400.000 répondants (World Values Survey, 2022).

sorte qui prendront progressivement conscience de leur objectif commun. Il ajoute, rejoignant la pensée de Touraine, que les structures politiques et économiques ne se transforment pas rationnellement, elles évoluent, car des groupes font pression et luttent pour en imposer de nouvelles. La décroissance manque, selon nous, de stratégie pour mobiliser autour de ses opinions et rassembler autour d'actions structurantes. Dans une perspective de « division du travail militant », la décroissance semble remplir son rôle de remise en question du paradigme de la croissance économique, mais elle ne parvient pas, pour le moment, à mobiliser autour d'un projet commun ni à prendre en considération les acteurs dominants. Peut-être n'est-ce finalement pas là que réside son rôle stratégique ?

Les propositions qui vont le plus dans le sens d'une institutionnalisation de ces préceptes, qui sont aussi les plus récentes, se rapprochent davantage d'une posture de compromis social qui se ferait autour de la post-croissance (Alexander, 2016 ; CASSE, 2021 ; Parrique, 2019), ou même de l'économie verte (Ferguson, 2018). Petit à petit, la post-croissance semble alors s'articuler autour d'une posture réformiste, et non pas révolutionnaire, selon la classification de Solé (2011).

9.3.2.2 La technique du discours-pivot

La critique de la croissance a gagné en popularité et en clarté grâce aux travaux de la décroissance. Cependant, nous doutons de la capacité de ce mouvement à mobiliser suffisamment autour de ce terme pour produire un changement social, notamment au niveau des classes dirigeantes qui devraient avoir un intérêt à se délaisser d'une partie de leurs privilèges, ou en trouver de nouveaux. Nous pensons donc que la voie du « discours pivot » pourrait permettre, dans l'arène publique, un dépassement de l'antagonisme originel entre croissance et décroissance, rendant aussi possible l'adhésion de membres de la classe dirigeante au projet de transformation radicale de l'économie, d'autant plus que le *statu quo* commence à se corroder dans les milieux dirigeants. Concernant les inégalités, par exemple, une partie d'entre eux est désormais

prête à faire des concessions. Lors du dernier forum de Davos, 100 grandes fortunes¹³⁶ à l'origine de l'initiative « In tax we trust » ont par exemple appelé à écouter l'Histoire et à préférer les « impôts aux fourches » (« it's taxes or pitchforks ») (Taylor, 2022). Comme nous l'avons vu, les grandes institutions internationales commencent aussi à faire évoluer leur discours sur la croissance économique, une tendance qui devrait d'autant plus s'accélérer que le terme de « décroissance » (« degrowth ») a officiellement fait son entrée dans le dernier rapport du GIEC (AR6-2) (IPCC, 2022). Le « développement durable » fut, un temps, présenté comme un compromis (Gendron, 2006), mais face à son échec à protéger l'environnement et les populations (Rist, 2015), peut-on imaginer les prémices d'un compromis social basé sur la post-croissance ?

Selon Glasson (2015), un *discours-pivot* est une stratégie rhétorique construite pour proposer un compromis social autour d'un terme apparaissant comme neutre aux yeux des acteurs dominants. Cela permet de contourner l'opposition frontale qui enlise les débats, comme la binarité entre croissance et décroissance ; « *Growth is too dominant a term to attack directly; its evils can only be revealed in profile, indirectly* » (Ibid., p. 157).

A pivot discourse must initially appear neutral or agnostic about the discursive antagonism it seeks to subvert. This allows the binary opposites to continue holding their incompatible positions. However, in some instances the pivot discourse can become dominant, thus collapsing the existing binary and making subversive rearticulation possible (Ferguson, 2018, p. 131).

La stratégie du discours-pivot est d'éviter la confrontation directe tout en allant jouer sur le terrain de l'idéologie capitaliste pour refaçonner les termes du débat. Cette

¹³⁶ Dont l'entrepreneur américain spécialiste du capital-risque Nick Hanauer, les héritiers Disney, etc.

posture est intrinsèquement réformiste. C'est une voie entre les propositions présentées comme « réalistes » ou « utopiste » (au sens de puriste), grâce au principe de « réarticulation subversive » (« *subversive rearticulation* »). La réarticulation subversive représente une troisième voie plus pragmatique, mais qui nécessite toutefois une planification minutieuse et une discipline stratégique (Glasson, 2015 ; Hirvilammi, 2020). Notons que c'est précisément ce qu'a tenté de faire le développement durable, avant d'être complètement dénaturé et réduit à la croissance verte.

Pour ce faire, une voie envisageable serait de déplacer le débat autour de la conception même de l'économie. Le terme d'« économie » peut poser problème, puisqu'il renvoie à une imaginaire capitaliste duquel il faudrait se « décoloniser ». C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Latouche parle de « *sortir de l'économie* » (Latouche et Jappe, 2011). Cependant, l'économie n'est pas réductible à la société de marché (ou à l'entreprise), tout comme le marché n'est pas réductible au capitalisme (Muraca, 2013). Sortir de la société de marché ne signifie donc pas abolir l'économie, mais la réintégrer dans une logique différente.

Cette logique peut être à chercher du côté des enseignements de Polanyi (1983), ainsi qu'au niveau de la distinction millénaire entre l'*Oikonomia* et la *chrématistique*. Pour Polanyi, avec l'hégémonie de la société de marché, l'économie a été réduite à sa forme « *formelle* », c'est-à-dire aux mécanismes de la concurrence, du jeu constant entre l'offre et la demande¹³⁷. Cette représentation est toujours dominante, et va jusqu'à être intériorisée par les acteurs sociaux. Mais l'économie pourrait être abordée dans sa pluralité, dans une approche d'économie « *substantive* », c'est-à-dire que l'économie est d'abord l'interaction entre les humains et leur environnement dans le but de

¹³⁷ Cette forme bien particulière d'économie s'est imposée avec les penseurs de l'économie néoclassique (Menger, Walras, etc.).

satisfaire leurs besoins (*Ibid.*). Dans cette représentation anthropologique de l'économie, les rapports marchands ne sont qu'une facette de ces interactions, aux côtés des rapports de réciprocité (comme la logique de dons), de redistribution (via la centralité, par exemple) et d'économie domestique (qui correspond à l'*Oikonomia* chez les Anciens). La société de croissance est d'abord une société dans laquelle l'économie formelle a pris une place totalisante, mais la perception de l'économie pourrait être reformatée, l'« économie » serait alors en mesure de devenir un terme-pivot capable de réformer les structures sociales.

Plusieurs propositions abondent dans ce sens dans la littérature. Des auteurs font par exemple la promotion de l'*économie verte* (ou plutôt d'*économie verte de la post-croissance*) (Booth, 2020 ; Ferguson, 2018), d'autres d'*économie sociale et solidaire* (Laville, 2016), d'autres encore à un « green new deal » (là encore, basé sur l'économie verte). Des approches plébiscitent aussi des termes comme le cercle vertueux de l'État soutenable (« *Virtuous Circle of Sustainable Welfare* ») (Hirvilammi, 2020) ou l'État-résilience (Batho, 2019) dans un contexte de post-croissance. La résilience pourrait ici être entendue comme étant la capacité d'un système économique et social à changer et à s'adapter continuellement tout en restant dans des seuils critiques précédemment explicités (Folke *et al.*, 2010). D'autres, encore, plébiscitent directement la post-croissance comme compromis social (Alexander, 2016 ; Petschow *et al.*, 2020), *etc.* Cette dernière fait d'ailleurs désormais l'objet d'un nombre de travaux croissants (Parrique, 2019), des entreprises comme Prophyl (cabinet de conseil en stratégie) tentent, par exemple, d'orienter le débat vers la post-croissance comme une *troisième voie* dans laquelle les entreprises pourraient contribuer au bien commun¹³⁸.

¹³⁸ Un important rapport intitulé « Entreprise & Post-croissance : réinitialiser nos modes économiques, comptables et de gouvernance » a été publié en 2021, rassemblant de nombreux partenaires

Oser la post-croissance, c'est faire preuve à la fois d'audace et de résistance. D'audace, car il s'agit de s'extraire des imaginaires entrepreneuriaux classiques qui mesurent la performance par la quantité de richesse créée ou de fonds levés. De résistance, car il s'agit d'élever la voix pour ouvrir une nouvelle voie, là où les partisans de la décroissance ont échoué et où les défenseurs de la croissance verte ne sont plus crédibles (Prophil, 2021, p. 1).

Il ne s'agit pas de trancher ici quelle serait la bonne approche, mais nous considérons que des études devraient être conduites pour comprendre dans quelle mesure, face à l'échec du développement durable à produire le changement nécessaire dans la société, ces nouvelles propositions - tout comme la posture de la post-croissance - pourraient faire l'objet d'un compromis entre les différents acteurs sociaux, tout en prenant en considération les rapports de pouvoir et de domination en présence dans la société étudiée¹³⁹. Ces discours-pivot auraient pour objectif d'inciter les acteurs dominants à délaisser un système qui les avantage, au profit d'un autre.

Nous doutons de la capacité de la post-croissance à s'imposer sans une prise en compte accrue des rapports de forces entre les différents acteurs sociaux et un profond travail de réflexion stratégique afin de proposer non seulement une société alternative désirable, mais surtout d'exposer en détail la manière dont il serait possible d'arriver à une telle société, en partant de la réalité concrète.

institutionnels comme des écoles type HEC, Audencia, mais aussi la CNCC (Compagnie nationale des commissaires aux comptes) ou encore le fonds à impact SeaBird (Prophil, 2021).

¹³⁹ En somme, les deux questions de : la post-croissance comme compromis et du compromis social de la post-croissance, seraient à explorer.

9.4 Éléments de réflexion autour d'une redéfinition du sens du juste pour sortir de la société de croissance

Nous arrivons au terme de ce mémoire et nous aimerions conclure ce chapitre par un approfondissement de la question de la théorie de la justice qui pourrait être mobilisée pour servir un projet de société post-croissance. Cette dernière partie est davantage une réflexion libre, inspirée des philosophes moralistes qui ont structuré notre pensée et qui ont été sollicités dans ce mémoire. De même, nous évoquions précédemment les changements en cours dans le système de valeurs, notamment avec l'arrivée des valeurs post-matérialistes. Dans ces nouvelles valeurs, nous pourrions aussi nous interroger sur la place que pourrait occuper la Nature : pourrait-elle devenir une valeur *en soi* ?

9.4.1 De la justice rawlsienne à son dépassement

Pour nourrir cette réflexion, nous nous tournons dans un premier temps vers Rawls. Nous l'avons vu, son approche est contractuelle, dans le sens où il imagine un contrat social dont les grands principes seraient unanimement acceptés par des individus rationnels placés dans la *position originelle*. La *justice comme équité* (c'est-à-dire sa théorie de la justice) est une réflexion fondamentalement politique de la justice qui cherche à structurer la société autour d'institutions justes. Ces dernières, pense l'auteur, pourront ensuite à leur tour influencer la morale et permettre aux citoyens de partager une « *conception politique raisonnable de la justice* » (Rawls, 2009).

La théorie de Rawls façonne l'imaginaire collectif et aiguillonne les propositions de justice qui émanent des groupes d'influence qui œuvrent pour une sortie de la société de croissance. Rawls est à la fois un témoin de son époque qui cristallise, dans sa théorie, les aspirations de ses contemporains, tout en étant un faiseur de normes qui a la capacité d'infuser la société. Le système de valeurs, qui repose sur une conception de la justice distributive suivant le principe besoin-mérite-égalité, l'illustre bien.

Les « *biens premiers* » de Rawls correspondent à l'idée d'élargissement des possibilités des individus par la garantie de l'égalité liberté. En faisant de cette liberté le premier précepte de sa théorie, le philosophe s'affranchit de la doctrine utilitariste qui dominait alors le champ de la philosophie morale. L'*utilitarisme*, pour rappel, est l'idée selon laquelle les institutions sont organisées de manière à réaliser la plus grande somme totale de satisfaction pour les individus pris collectivement, dans une société donnée. Le « bien » se retrouve alors défini indépendamment du « juste ». De plus, depuis le siècle des Lumières, le concept de progrès s'est petit à petit transformé en synonyme d'accroissement des forces productives (Flipo, 2002), l'idée du « bien » a fini par se rapprocher de l'idée même de « progrès ». Le terrain était alors propice pour que le PIB s'impose comme l'indicateur-roi de la doctrine utilitariste, et par la même, des politiques publiques.

Cependant, pour Rawls, chaque individu a le droit à une « *dignité égale* » qui s'exprime par l'égalité liberté des citoyens. Dans ce cas, la maximisation du bien-être de la somme des individus ne peut se faire en reniant la *dignité* d'une minorité, c'est-à-dire des besoins de base des individus qui la composent. De la même manière, en refusant l'hégémonie du PIB comme indicateur de bien-être et en souhaitant maximiser les conditions de bases des individus par des formes de dotations universelles d'autonomie, les propositions de sortie de la croissance se placent dans une posture anti-utilitariste.

Rawls se refuse aussi à proposer une *liste* des biens premiers, considérant que c'est aux individus eux-mêmes que revient cette tâche, sous la forme de l'expression collective (par le contrat social). La définition des biens premiers de Rawls ne peut se faire de manière universelle, seuls les préceptes de justice peuvent l'être. Définir une norme universelle du « bien-être » serait de toute façon hasardeux. En effet, les études démontrent qu'il existe une multitude de conceptions de ce qu'est une « bonne vie »; il y a par exemple le « *buen vivir* » dans les régions andines (Jackson, 2017), le *Kyōsei*

qui signifie « bien-être humain » au Japon, l'Ubuntu pour la « mutualité humaine » en Afrique australe (Parrique, 2019), le bonheur naturel brut (BNB) au Bhoutan, *etc.* (Adityanandana et Gerber, 2019).

Toutefois, si la théorie rawlsienne (et notamment le concept de bien premier) peut être mobilisée dans l'approche de la post-croissance, elle manque d'une emprise concrète sur les réalités tangibles, sur le vécu des gens ; cette théorie ne peut prendre corps dans la réalité sociale. Lorsque Rawls parle de jugement impartial ou d'une délibération juste, il réalise consciemment une expérience de pensée qui, comme il le concède lui-même, ne peut advenir dans la réalité (Rawls, 2009). De plus, il s'intéresse aux institutions justes et non aux actions elles-mêmes. La théorie du contrat semble donc insuffisante pour définir les biens qui devraient être recherchés (cette question revient en fait à redéfinir l'idée même de *développement*).

9.4.2 Vers une théorie de la justice pragmatique avec les capacités

Le « Nobel » d'économie Amartya Sen a sans doute établi l'une des plus intéressantes critiques de la justice procédurale de Rawls. À la fois économiste et philosophe, Sen invite à dépasser la conception des « biens premiers », jugée trop restrictive et axée sur un égalitarisme strict des libertés de base, pour penser la justice en termes de « capacités ». La capacité est un aspect de la vie qui porte sur les « *possibilités concrètes* », c'est-à-dire la capacité réelle des gens de faire quelque chose. C'est la liberté d'accomplir ce que l'on veut raisonnablement réaliser (Sen, 2009).

Sen estime par exemple que ce n'est pas en assurant un revenu minimum égal que sont créées les conditions d'une égalité puisque les personnes n'ont pas les mêmes besoins. Un handicapé peut par exemple avoir besoin de plus de revenus (mais pas seulement) pour être capable d'atteindre concrètement un état qui lui permettrait de réaliser ce qu'il a raison de valoriser. Les travaux sur l'aide au développement sont riches d'exemples en tout genre. Le couple Duflo et Banerjee, également lauréats du « Nobel »

d'économie, démontre par exemple qu'il ne suffit pas de donner des budgets ou même de construire des écoles dans des pays pauvres pour assurer que les enfants y aillent, ni d'apporter des vaccins dans des régions à forts risques sanitaires pour que les personnes se fassent effectivement vacciner, *etc.* Il faut également prévoir comment ces actions vont pouvoir s'incarner à l'intérieur des systèmes de croyances et des modes de vies des populations visées (Banerjee et Duflo, 2012). En effet, construire des écoles, pour reprendre cet exemple, dans des villages où les enfants sont principalement réquisitionnés pour aider dans les champs aura peu d'impact sur leur éducation si d'autres systèmes ne sont pas mis en place pour inciter les parents à envoyer leurs enfants s'asseoir devant le tableau noir. Les moyens qui permettent de doter un individu d'une condition satisfaisante ne sont jamais des fins du « bien-vivre » et cela doit être pris en compte pour élargir la compréhension du champ des inégalités (Sen, 2009).

Les capabilités vont plus loin en s'intéressant non seulement à ce qui est effectivement réalisé, mais aussi à ce qu'une personne est en capacité de faire, et cela qu'elle décide ou non de le faire (Renaut, 2013). Notons, de plus, qu'il revient à chaque personne de décider de ce qu'elle souhaite pouvoir faire. L'avantage d'une personne est dès lors « *jugé inférieur à celui d'une autre si elle a moins de capacités, moins de possibilités réelles de réaliser ce à quoi elle a des raisons d'attribuer de la valeur* » (Sen, 2009, p. 284).

9.4.2.1 La *Nyaya* et la *Niti*

Les capabilités sont donc intrinsèquement liées à la notion de liberté qui se retrouve dans le premier principe de Rawls. Elles permettent toutefois de lui apporter la griffe des perspectives d'une réalité concrète et non pas seulement procédurale. Sen défend une approche de la justice qui s'intéresse ainsi davantage aux réalisations sociales. Il mobilise pour ce faire d'anciens concepts de la jurisprudence indienne qui distingue la « *Nyaya* » de la « *Niti* ». Le premier terme, embrassé par la philosophie de Sen, renvoie aux réalisations sociales concrètes, au « *souci de ce qui émerge* » (Sen, 2009). Alors

que la « Niti » s'intéresse davantage aux dispositifs; c'est typiquement l'institutionnalisme transcendantal de Rawls. Nous pourrions comparer l'opposition entre les deux termes en la ramenant à la traditionnelle question : « la fin justifie-t-elle les moyens » ?

L'approche par les capacités nous semble adéquate pour élargir la question des inégalités aux situations vécues et ressenties par les individus. Les « biens premiers » de Rawls, repensés en termes de capacités, permettent de s'intéresser aux « *possibilités réelles de vivre* ». La pauvreté est alors redéfinie en tant que privation de capacités et non plus seulement en termes économiques. Cette privation peut être multiple : manque de revenu, éducation, santé, *etc.* (Flipo, 2002).

Rawls pense la société en grands principes de justice, Sen souhaite en prévenir les injustices flagrantes et, idéalement, une théorie complète de la justice prendrait en compte ces deux aspects que sont la « Niti » et la « Nyaya » afin de garantir une structure de base de la société qui soit juste tout en prenant en compte la réalisation humaine effective.

9.4.2.2 La nature comme capacité ?

Cependant, la théorie de Sen se heurte à une limite : celle de la prise en compte de la « *dimension naturelle de la liberté humaine* » (Flipo, 2002, p. 21), au sens littéral. Une réflexion à développer serait d'inclure les biens naturels dans les capacités de Sen comme des besoins de base des individus. Les biens naturels, au contraire des biens artificiels, peuvent exister sans le concours de la volonté humaine alors que les biens artificiels sont désignés comme étant la résultante de « *l'activité et de la coopération*

des intentions humaines » (*Ibid.*, 341)¹⁴⁰. Or, la société de croissance valorise surtout les biens artificiels et l'industrialisme œuvre pour la destruction (ou la privatisation) des biens naturels, car ils représentent des concurrents aux biens artificiels.

Développer la nature comme capabilité pourrait se faire de deux manières complémentaires : en inscrivant la protection de la nature dans les droits fondamentaux des humains (par exemple dans la constitution des pays ou dans les grandes Déclarations universelles des droits de l'homme) et en employant des indicateurs censés en rendre compte.

Pour appuyer notre propos, notons que la protection de la nature ou de l'environnement ne figure pas, pour le moment, parmi les droits de l'Homme, bien qu'il soit dans plusieurs textes constitutionnels (par exemple le droit à un environnement sain inscrit dans la chartre québécoise - Article 46.1). Cela dit, en 2015, à la veille de la COP21, une ébauche de Déclaration universelle des droits de l'humanité (DUDH) a été rédigée à la demande du président français François Hollande. Cette déclaration, traduite en 35 langues, vise à « *reconnaître les liens fondamentaux entre l'Homme et la nature, ainsi qu'entre les générations passées, présentes et futures* » (Huglo et Lepage, 2020, p. 260). Nous pouvons notamment y lire à l'article 6 que « *L'humanité a droit à un développement responsable, équitable, solidaire et durable* » (Lepage et al., 2016, p. 19). Pensée dans la lignée des déclarations de 1789 et de 1948, le texte cherche à reconnaître et fixer des « *valeurs quasi-intangibles* » dans la sensibilité des « *acteurs de la planète et l'ensemble de la société civile* » (*Ibid.*). Assumant le fait de ne pas s'inscrire dans le droit positif, cette déclaration est vue par ses créateurs comme une

¹⁴⁰ À titre d'exemple, l'éducation et l'État, au même titre qu'une infrastructure pétrolière ou des voitures, sont des biens artificiels.

première étape indispensable de l'évolution des systèmes de valeurs, et plus tard, des législations.

La protection de la nature pourrait ainsi être *institutionnalisée*, « *c'est-à-dire inscrite dans les lois et règlements* » mais aussi socialisée (instituée) « *c'est-à-dire inscrite dans les comportements* » (Lepage *et al.*, 2016, p. 132). Les inégalités environnementales pourraient dès lors être traduites en termes d'inégalités de capacités. Cela viendrait apporter une nouvelle perspective à la question des inégalités dans une société post-croissance en interrogeant la dimension multiple des inégalités via les capacités et non plus seulement la perspective économique. Les biens naturels seraient alors appréhendés comme un besoin de base non substituable par des biens artificiels, une manière de protéger l'environnement tout en assurant que cette protection ne se fasse au détriment des plus vulnérables.

CONCLUSION

« *Il ne faut pas laisser l'avenir sans espérance* » disait Proudhon. Un siècle et demi plus tard, cette formule semble d'autant plus actuelle que les sociétés sont traversées par de multiples crises à la fois sociales mais aussi écologiques qui, par l'ampleur du désastre annoncé, jettent sur le monde un lourd voile d'incertitudes. Mais depuis des décennies, déjà, des voix s'élèvent pour clamer qu'une autre société est possible, dans laquelle bien-être social et respect de la planète iraient de concert. Parmi ces prophètes de bonne espérance se trouvent les partisans de la post-croissance qui luttent pour faire dévier les sociétés capitalistes contemporaines du *productivisme* et de l'*économisme*. La croissance, clament-ils, est un dogme qui a colonisé les imaginaires et dont il faut désormais s'extraire pour réapprendre à vivre. Cependant, s'attaquer frontalement à l'un des principaux piliers des *sociétés de croissance*, demande à ces courants de réussir l'exercice de la démonstration. En effet, bien que la dépendance des sociétés à la croissance économique soit le principal frein aux mesures écologiques nécessaires, cette dernière est aussi présentée dans les discours dominants comme la condition du bien-être, de l'égalité et de la stabilité sociale. Le plus grand défi de la post-croissance est alors de convaincre de sa capacité d'articuler transition écologique et justice sociale.

Dans ce mémoire théorique, nous avons souhaité apporter une pierre à l'édifice de la réflexion globale en explorant la manière dont la post-croissance se propose de répondre à l'enjeu des inégalités. Notre question de recherche a exploré la façon dont la post-croissance pourrait faire advenir une économie écologique plus juste. Pour y répondre, nous avons partagé notre travail en 4 grandes parties.

La première partie a servi à construire notre problématique. D'une part, nous y avons démontré le lien entre la croissance économique moderne et l'augmentation des inégalités économiques, nous avons notamment souligné le fait que les sociétés occidentales sont prises dans un paradoxe : l'augmentation, tout comme la baisse, de la croissance économique sont, en l'état, toutes deux synonymes d'augmentation des inégalités. D'autre part, nous avons présenté un état de l'art sur le lien de causalité qui unit croissance économique et dégradation de l'environnement. Les promesses de la croissance verte ne résistent, pour le moment, pas à l'examen empirique et la diminution des activités économiques semble essentielle pour garantir un espace sûr et durable pour l'humanité. Face à ce double constat, la fin de la croissance est apparue comme une hypothèse de travail plausible et même essentielle.

Dans la seconde partie, nous avons apporté un regard croisé sur l'origine des inégalités, ce qui nous a permis de comprendre la différence entre *inégalité objective*, *perception des inégalités* et *jugement des inégalités*. Fort de ces réflexions, nous avons ensuite proposé notre propre définition des inégalités sociales. Il était alors possible de poursuivre notre travail théorique à une échelle macrosociale à travers le développement du concept pikettien de *régime inégalitaire* (ou *régime d'inégalités*). Sommairement, un régime d'inégalités a été défini comme un cadre conceptuel articulant un *système d'inégalités* (représentant la manière dont sont construites et se maintiennent les inégalités dans une société) et un *système de valeurs* (représentant l'assiette mentale de la société qui permet de faire advenir un jugement de valeur sur les inégalités). Nous avons bâti ce cadre d'analyse pour mieux appréhender la manière dont les inégalités se structurent à l'échelle d'une société. Cette approche permet aussi une analyse dynamique sur le temps long des mutations structurelles des inégalités. Grâce à l'apport de la théorie de la régulation, nous avons démontré comment l'idéologie agissait comme un mode de régulation dans les régimes inégalitaires, c'est-à-dire qu'elle vient légitimer les inégalités en place en proposant une certaine vision du naturel, du « réel » et du juste. Cette régulation se fait au profit des groupes sociaux

dominants qui proposent une réalité alternative qui vient justifier les inégalités et garantir ainsi l'ordre social. Dans les régimes inégalitaires, des crises de différentes amplitudes peuvent apparaître en cas de disjonction entre les différents systèmes et les modes de régulation.

Dans une troisième partie, nous avons d'abord proposé une construction théorique des régimes inégalitaires féodaux pour analyser la manière dont, traversés par de grandes crises, ils ont fini par être dépassés par les régimes inégalitaires capitalistes. Ce recours à l'histoire nous a notamment permis de tirer les fils de la structuration des systèmes d'inégalités des sociétés capitalistes. Nous avons montré comment la transition du féodalisme au capitalisme s'est effectuée au profit de la bourgeoisie naissante et que sa domination s'est progressivement institutionnalisée dans le droit. Nous avons, entre autres, mis en lumière la façon dont la *sacralisation de la propriété privée*, la *libéralisation du travail*, la *dépendance croissante au marché*, la *naturalisation de l'économie* ainsi que la *création du sujet politique* avaient conjointement permis d'ériger le marché comme modèle totalisant de société. L'avènement du capitalisme s'est accompagné d'un mouvement pour l'égalité politique avec la démocratie, qui s'est transformé en cheval de Troie de l'inégalité économique. Ensuite, nous avons exposé les grands traits des régimes d'inégalités contemporains que nous avons nommés *régime d'inégalité capitaliste méritocratique libéral*. Nous avons aussi pris le temps de développer de manière plus fine les évolutions du capitalisme depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale pour comprendre le développement des sociétés modernes. Après être revenus sur le *compromis fordiste*, nous avons montré comment la financiarisation de l'économie avait profondément transformé le visage de la production et impacté les mécanismes de redistribution des richesses. Nous avons aussi exposé la manière dont deux grandes idéologies soutenaient les régimes en place : celle de la croissance et celle de la méritocratie. Ce travail nous a ensuite permis de découvrir que ces régimes reposaient sur un système de valeurs commun qui suivait les préceptes rawlsiens de la conception de la justice distributive. C'est sur cette base que nous avons

pu définir ce qu'était la justice sociale dans les sociétés étudiées ; travailler sur les inégalités demande de s'intéresser au cadre moral de la société, ce qui revient à se demander sur la base de quelles théories de la justice les individus érigent leur conception du juste ou de l'injuste.

Dans une dernière partie, nous nous sommes demandé comment les propositions en faveur de la post-croissance s'articulaient avec les velléités égalitaires de nos démocraties modernes. Nous avons d'abord pris le temps de définir les différents termes employés (post-croissance, décroissance, économie stationnaire, *etc.*). La post-croissance y a par exemple, et sommairement, été définie comme un horizon de bien-être social et de soutenabilité écologique placé au-delà de la quête de croissance économique en tant que projet de société. Ensuite, nous avons présenté 24 ensembles de propositions en faveur de la post-croissance que nous avons étudiées sous l'angle des régimes d'inégalités. Ces propositions ont été analysées en suivant une méthodologie en quatre temps, qui a permis de démontrer que la post-croissance proposait une transformation des systèmes d'inégalités compatibles avec les attentes des citoyennes et des citoyens en termes de justice sociale. Nous avons exposé la manière dont la post-croissance propose de s'affranchir des différents éléments constitutifs des régimes inégalitaires capitalistes. Nous avons également mis en lumière le fait que la post-croissance s'attachait à articuler à la fois transition écologique et justice sociale, mais aussi démocratie participative. Il ressort de cette étude que ces propositions accordent une importance capitale à ce que les besoins de base des individus soient élargis en termes d'attente et effectivement comblés, tout en respectant l'importance du mérite dans le système de redistribution. Au cœur de notre démonstration ressort donc l'idée que les propositions en faveur de *la post-croissance s'accordent avec les principes rawlsiens de la justice distributive*. C'est là l'un des apports importants de ce mémoire : le mouvement de la post-croissance est intrinsèquement en accord avec le système de valeur dominant dans les sociétés capitalistes contemporaines. Par extension, nous pouvons affirmer que ce mouvement

devrait organiser ses discours autour des préceptes rawlsiens de la justice, insistant certes sur la question des besoins de base, mais aussi sur la place du mérite et celle de l'égalité dans les mécanismes de redistribution. Le mérite se baserait alors sur une plus juste égalité des chances permise par l'amélioration des *conditions de base*. Nous avons aussi démontré que ces ensembles de propositions s'inscrivaient dans une perspective historique longue de lutte contre les fondements de la société de marché. Ensuite, nous avons questionné la faisabilité économique et politique de ces mesures et élaboré une ébauche de réflexion sur la théorie de la justice qui pourrait incorporer la question écologique dans son fondement, en ayant notamment recours à la théorie des capacités de Sen. Nous avons également réfléchi à la possibilité de la post-croissance de s'ériger en tant que mouvement social, entendu au sens tourainien du terme, et d'être au principe d'un nouveau compromis social.

Dans ce mémoire, nous avons insisté sur le caractère socialement construit des inégalités économiques et la manière dont la post-croissance pourrait effectivement répondre aux enjeux socio-environnementaux actuels. Nous avons ainsi parcouru, trop rapidement sans doute, la manière dont les inégalités peuvent être appréhendées sous la forme de *régimes inégalitaires* et la façon dont ces régimes ont évolué ces derniers siècles. La construction de ce concept et son emploi pour étudier différentes périodes historiques est également l'un des importants apports de ce mémoire. Il est certain que le travail de précision pour qu'un tel concept soit mobilisable reste immense. Toutefois, nous pensons avoir mis en lumière certains des mécanismes à prendre en compte, comme la circularité entre le système de valeurs et le système des inégalités, pour appréhender les inégalités économiques à une échelle macrosociale et historique.

Nous avons aussi cherché à comprendre si la post-croissance pouvait être le cadrage d'une transition écologique socialement soutenable et, en cela, nous pensons avoir éclairé le débat. Nous avons pointé du doigt les failles et les impensés dans le discours de la post-croissance : c'est par exemple le cas du financement de l'État social qui reste

trop théorique. La post-croissance gagnerait ici à poursuivre des travaux sur la conception, mais aussi l'expérimentation de modèles alternatifs à grande échelle qui démontrerait la capacité des États à cultiver une indépendance vis-à-vis de la croissance économique. Cela devrait notamment passer par une multiplication et une mise à échelle des projets pilotes. Trop rares sont encore les auteurs qui s'aventurent à chiffrer leurs mesures, ce qui semble pourtant essentiel pour apporter du crédit à ces propositions et permettre leur déploiement opérationnel. La post-croissance doit parvenir à convaincre autour de sa stratégie d'indépendance vis-à-vis de la croissance; l'acceptation par la société des mesures politiques motivées par l'environnement qui, dans certaines circonstances, ont un effet négatif sur la croissance économique augmenterait d'autant.

Un travail de clarification sur les processus ciblés et les leviers d'action envisageables qui prendrait davantage en compte les rapports de forces dans la société serait aussi fécond, car la post-croissance n'esquisse pour le moment pas de compromis à partir duquel les groupes sociaux dominants pourraient « trouver leur compte ». En effet, il manque dans ces propositions une prise en compte des rapports de pouvoirs dans la société. Les ensembles étudiés semblent trop reposer sur l'hypothétique renversement populaire des institutions (sans pour autant le formuler), ou une prise de conscience providentielle de l'ensemble des acteurs sociaux. Nous pensons, à l'inverse, que la transition vers une société post-croissance ne se fera pas sans embarquer une partie de la classe dirigeante pour forcer un nouveau compromis social. Le mouvement social de la post-croissance gagnerait alors à travailler des stratégies politiques de transformation des institutions existantes. Il y a donc un besoin de *pragmatisme*, sans que cela signifie pour autant l'abandon du rêve au fondement de la post-croissance, celui de faire advenir une utopie concrète. D'un point de vue économique, il semble que ce soit déjà le cas puisqu'une grande partie des propositions reposent sur des mécanismes économiques déjà existants, comme des systèmes de taxations.

Face aux crises des régimes inégalitaires en place, la post-croissance propose de transformer radicalement le système des inégalités, le régime d'accumulation ainsi que les modes de production et de régulation de la société. Cela pourrait toutefois se faire en continuité avec le système de valeurs actuel (cela étant dit, de nouvelles valeurs commencent aussi à s'imposer, comme nous l'avons vu avec le *post-matérialisme*). S'il s'agit à terme de sortir de l'*économisme* comme vision du monde, cela ne revient pas à rompre avec toutes les traditions : le changement social pourrait être ici envisagé non comme une rupture, mais bien comme une transition avec les formes traditionnelles d'institutions qui pourraient être réinterprétées dans le contexte de la fin de la croissance économique. Notre point est donc ici que la post-croissance pourrait être politiquement réformiste tout en étant économiquement révolutionnaire. Le caractère « révolutionnaire » que représente la post-croissance serait alors à entendre au sens qu'en propose Castoriadis ou Latouche pour qui la révolution ne signifie pas la guerre civile, mais le fait que la communauté entre dans une phase d'activité *politique*, c'est-à-dire d'activités instituant. Certaines institutions au cœur de la société vont être transformées par l'action de la société sur elle-même : « *The social imaginary gets to work and explicitly sets about transforming existing institutions* » (Castoriadis, 2005, p. 177).

De futurs travaux de recherche pourraient permettre de creuser davantage la question des crises qui traversent les régimes inégalitaires pour mettre en lumière la manière dont les régimes inégalitaires capitalistes contemporains ont intégré les critiques qui les parcouraient pour garantir leur stabilité. Cela permettrait notamment de comprendre si et comment les défis socio-environnementaux actuels pourraient amener le système à se réformer, ou au contraire entraînerait sa chute suite à des crises de trop forte magnitude. C'est toute la question de l'acceptation sociale et du changement de paradigme inégalitaire qui serait alors abordée, car si le compromis social-travail qui maintenait la stabilité des régimes capitalistes avait jusqu'ici été permis grâce à l'exploitation graduelle de la nature, celle-ci n'est désormais plus en mesure de servir

de variable d'ajustement. Il est en effet une certitude : celle que la transition écologique ne pourra se faire sans la refonte des anciens compromis sociaux. D'autres recherches devraient aussi porter sur l'analyse des nouvelles valeurs qui traversent les sociétés contemporaines et la manière dont celles-ci font advenir de nouvelles luttes sociales. D'autres, encore, devraient s'attacher à démontrer la faisabilité économique d'un détachement progressif de l'État social de la croissance économique. Enfin, il nous semblerait intéressant d'apporter une perspective différente sur la post-croissance, via la théorie des liens sociaux (ce qui rejoint le mantra « *moins de bien, plus de lien* » de la décroissance) pour expliquer la manière dont s'entremêlent les liens sociaux dans une dynamique de sortie de la société de croissance. Cette approche, inédite sur cet objet de recherche, qui pourrait notamment s'inspirer des travaux de Paugam (2011, 2018, 2019) (lui-même prolongeant ceux de Durkheim), apporterait un éclairage supplémentaire sur la manière dont les individus, *faisant société*, seraient en mesure de s'adapter à un certain nombre de contraintes, et de faire valoir leurs préoccupations sociales et environnementales pour précipiter les transformations institutionnelles.

Ce qui nous amène alors à la question d'un nouveau contrat social, chère à de nombreux auteurs et autrices mobilisées dans ce mémoire. En cela, Flipo (2002) n'a pas tort lorsqu'il avance que nous sommes revenus au moment charnière des Lumières, il reste désormais à imaginer un nouveau projet de société commun pour l'humanité. Le changement d'échelle est de mise, car s'il y a bien une caractéristique évidente des régimes inégalitaires actuels, c'est qu'ils sont interdépendants et demandent de repenser la société à l'échelle de la planète (Piketty, 2019). Comme le relevait Sen : « *Il reste peu de non-voisins dans le monde aujourd'hui* » (2009). Comment, alors, repenser la notion même de « développement » dans une perspective de transition écologique ?

ANNEXE I.1

TROIS MÉTHODES DE MESURE DES INÉGALITÉS

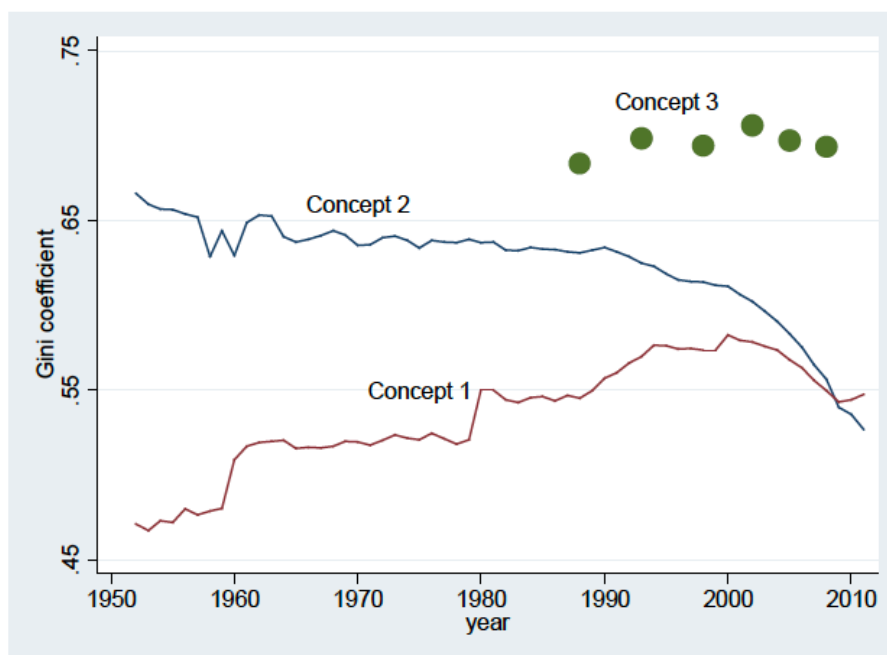
En suivant les trois méthodes de mesure des inégalités présentées par Milanovic (2005) nous pouvons éclairer les débats qui entourent la question de l'évolution des inégalités depuis la seconde moitié du XX^e siècle, notamment au moment de la mondialisation (Anand et Segal, 2008).

La première méthode de calcul, l'inégalité internationale non pondérée, revient à analyser l'inégalité de richesse économique des pays, calculée par le PIB (la taille de la population n'est alors pas prise en compte). En suivant cette méthode présentée comme le « Concept 1 » dans la figure A.1.1, nous pouvons arriver à la conclusion que les inégalités ont augmenté entre les pays puisque les écarts de PIB se sont effectivement creusés. Cette méthode est souvent mobilisée par les mouvements critiques de la mondialisation.

À l'inverse, la méthode présentée comme le « Concept 2 » montre une diminution des inégalités pour la même période. Selon ce calcul qui prend en compte la taille de la population, mais ignore les différences à l'intérieur d'un même pays, le monde est effectivement devenu plus égalitaire avec la globalisation des échanges. Ce second concept met notamment en lumière l'évolution spectaculaire de pays comme la Chine et l'Inde qui ont amorcé un net mouvement pour quitter l'État d'extrême pauvreté et convergé vers le niveau de vie des pays plus riches, augmentant le revenu par habitant de milliards de personnes (Piketty, 2019). Rien que la Chine est en grande partie responsable de cette amélioration du coefficient de Gini en suivant la méthode 2 (Milanovic, 2012).

Enfin, la troisième méthode ne peut être mesurée qu'à partir des années 1980, faute de données disponibles pour les périodes antérieures. La figure A.I.1 présente ces inégalités via le « Concept 3 » comme les plus élevés, sans surprises puisque ce calcul prend en compte les revenus réels des habitants et un revenu homogène par pays issu du calcul du revenu moyen. Cela permet donc de mettre en lumière les importants écarts de revenus en PPA (le niveau de vie doit être ajusté en suivant les revenus et le niveau des prix par pays) dans le monde pris dans sa globalité.

Figure A.I.1: Les inégalités à l'international, « The mother of all inequality disputes » (1952-2011)



Source : Milanovic, 2012.

Les données sont encore récentes, mais on observe une légère tendance à la baisse en suivant toutes les méthodes de calcul depuis les années 2000. Toutefois, rien ne permet de savoir si ce mouvement se prolongera dans les prochaines décennies. La raison

semble principalement venir de la croissance rapide des pays émergents très peuplés comme l'Inde et la Chine. Si cela se reflète aussi en suivant la méthode 3, c'est, car le mouvement d'augmentation des revenus par habitant de ces pays aux grandes populations a compensé l'augmentation des inégalités au sein même des différents pays (ce que nous appelons le problème des 1%).

Pour résumer, nous pouvons donc dire que les inégalités à une échelle mondiale ont légèrement diminué depuis la fin des années 1990, tout en restant extrêmement élevées (près de 70% sur l'indice de Gini pour le « Concept 3 »), avec des divergences toujours plus fortes au sein même des pays : c'est donc une véritable scission qui s'opère entre les classes moyennes et populaires du monde entier et la minorité dominante.

ANNEXE I.2

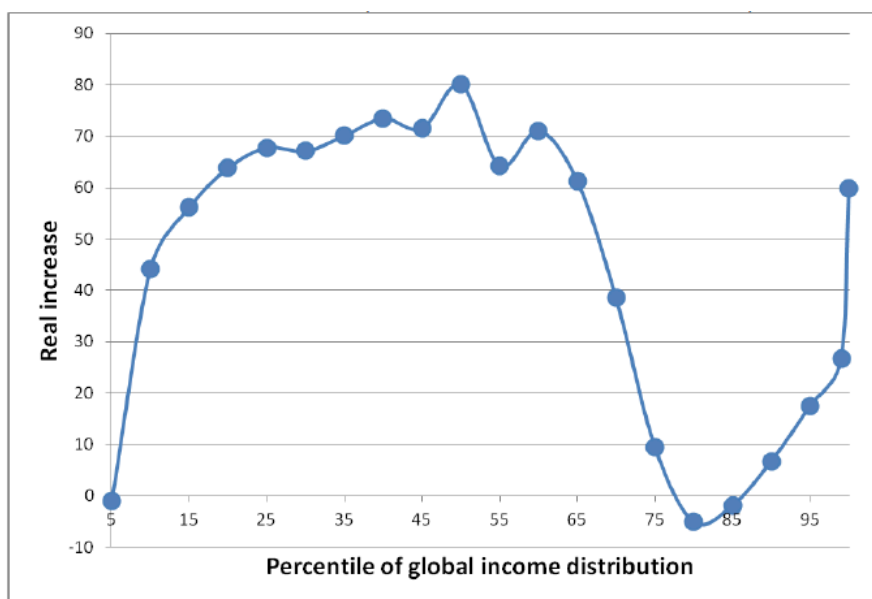
LA « COURBE DE L'ÉLÉPHANT » DES INÉGALITÉS MONDIALES

La courbe de l'éléphant des inégalités mondiale permet d'illustrer la répartition de l'évolution des revenus entre la chute du mur de Berlin et la crise de 2008 selon les différents fractiles des revenus mondiaux.

Comme le montre la figure A.I.2 entre 1988 et 2008, les individus du dernier tiers de la répartition mondiale des revenus ont vu leurs revenus réels augmenter entre 40% et 70%. Cette courbe permet de rendre compte de l'évolution mondiale des inégalités en pointant les gagnants et les perdants de la mondialisation. Les grands gagnants étant les classes moyennes et populaires des pays pauvres très peuplés comme la Chine et l'Inde (voir l'Annexe I.1), et les personnes aux plus hauts revenus dans le monde entier. Les perdants étant les classes moyennes et populaires des pays déjà industrialisés comme les États-Unis ou l'Europe de l'Ouest.

Notons que depuis sa sortie, de nouvelles courbes plus détaillées – comme celle présentée dans le chapitre 1 – ont fait leur apparition et ont permis de nuancer les résultats et d'apporter des précisions sur la signification de ces données.

Figure A.I.2: La courbe de l'éléphant des inégalités mondiales de Milanovic (1988-2008)

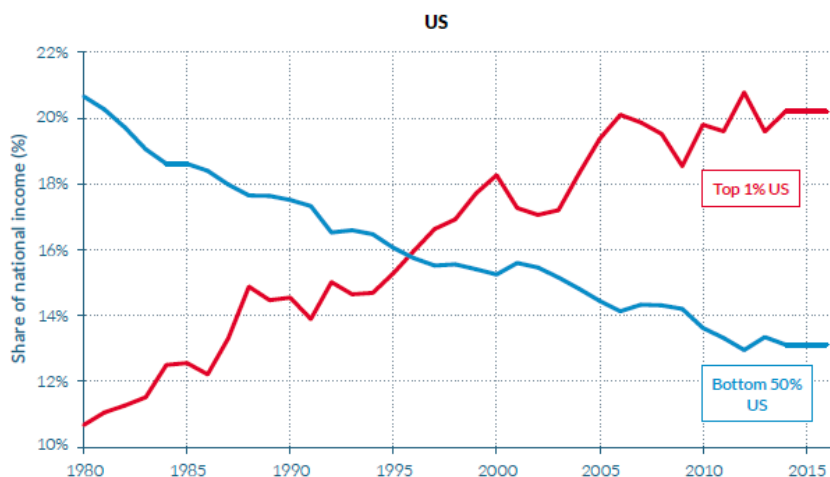


Source : Milanovic, 2012.

ANNEXE I.3
PRÉCISIONS SUR L'ÉVOLUTION DES INÉGALITÉS US – EUROPE DE
L'OUEST

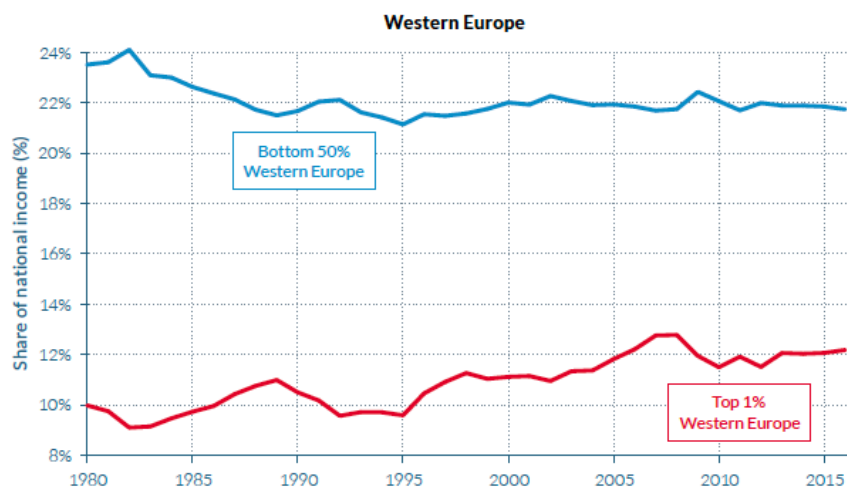
Les inégalités ont augmenté de façon beaucoup plus significative aux États-Unis qu'en Europe de l'Ouest depuis les années 1980. Aux États-Unis, les 1% les plus riches ont commencé à dépasser les 50% les plus pauvres en termes de part dans le revenu national à partir de 1995.

Figure A.I.3.1: Évolution de la part des 1% les plus riches et des 50% les plus pauvres dans le revenu national aux États-Unis (1980-2015)



Source : Alvarado et al., 2018

Figure A.I.3.2: Évolution de la part des 1% les plus riches et des 50% les plus pauvres dans le revenu national en Europe de l'Ouest (1980-2015)



Source : Alvaredo et al., 2018

ANNEXE IV

REGARD ÉTHOLOGIQUE SUR LES INÉGALITÉS

La littérature éthologique est féconde et, au risque de s'y perdre, nous avons pris le parti de reprendre les principales conclusions des méta-synthèses. Les points centraux qui en ressortent sont : d'une part la quantité de type d'organisations sociales chez les animaux semble proportionnelle au nombre d'observations réalisées par les éthologues ; d'autre part, la hiérarchie, forme d'organisation sociale parmi d'autres, n'est en aucun cas une norme pour les non-humains.

Des structures sociales d'envergures sans hiérarchies sociales existent bien. Les bancs de poissons par exemple témoignent de structures sociales anonymes et ouvertes qui peuvent être composées de 2 à 3 millions d'individus et dans laquelle nul ne domine ses congénères (Campan et Scapini, 2002). Lorsqu'un banc de poissons change de direction, ce sont les poissons sur les flancs qui prennent la relève à la tête du groupe (Parr, 1927).

Comme le rapportent Aron et Passera (Aron et Passera, 2009a) dans leur somme sur l'organisation sociale des sociétés animales, les vertébrés semblent plus enclins à développer des structures hiérarchiques. L'une des raisons principalement avancées serait que les limites des ressources disponibles engendrent une plus grande compétition entre les animaux pour pouvoir en bénéficier. Les hiérarchies sociales donnent droit à la jouissance exclusive ou au moins prioritaire des ressources aux individus qui les dominent. Hiérarchie et domination deviennent synonymes, comme l'illustrent les iconiques rituels guerriers ; qu'ils induisent un combat ou simplement une parade militaire, ces rapports de forces sont très répandus chez les vertébrés et ont

pour principal objectif de permettre la détermination du statut des rivaux. Les deux auteurs, en citant les travaux de Schjelderup-Ebbe, (1935), prennent l'exemple du rang social chez les poules qui dépend « *du nombre de coups de bec donnés et reçus, ainsi que de l'attitude de menace ou de soumission* » (Aron et Passera, 2009a). Plus les individus se rencontrent et plus les hiérarchies se « cristallisent ». Pour les poules l'organisation sociale se maintient près d'un an, la domination devant périodiquement être réaffirmée (Campan et Scapini, 2002). Chez les primates, le rang social est régulièrement remémoré, notamment lorsque de nouvelles têtes font leur apparition dans le groupe. Le toilettage mutuel, si emblématique chez ces mammifères, permet notamment de le mettre en scène (Ames, 2014).

Les éthologues ont de plus démontré que toutes les formes d'organisation sociale observables se trouvent dans des groupes dans lesquels préexistent des comportements parentaux. Et cela non seulement chez les mammifères, mais aussi dans les autres classes d'animaux (Aron et Passera, 2009a). Chez les insectes par exemple, le plus haut degré de socialité rapporté par les éthologues est celui de l'*eusocialité* qui se retrouve notamment chez les abeilles, les fourmis ou encore les termites. Dans ces sociétés plusieurs générations cohabitent et la vie sociale est organisée en suivant un système de castes ; les rôles sont naturellement définis dès la naissance. Cela permet de répartir le travail de reproduction, de production alimentaire et de protection du groupe (Campan et Scapini, 2002).

En suivant cette logique, nous pourrions arriver à la conclusion naturaliste que les organisations sociales induisent des rapports de domination qui déterminent les hiérarchies naturelles et donc les inégalités. Les dominants étant *naturellement* incités à asseoir leur autorité. Une observation partielle des relations sociales animales permet effectivement d'abonder dans ce sens. Les mâles vertébrés, pour servir d'illustration, ont davantage l'ascendant sur les femelles, en partie (mais non exclusivement) dû à la présence d'hormones supplémentaires induisant une agressivité accrue. Mais la

puissance n'est pas forcément en lien avec le statut; dans le cas du gorille c'est l'âge qui détermine la position sociale. La structure sociale de ces grands primates est très stable et fermée, les mêmes individus restant ensemble de nombreuses années (Fossey, 2000). La force, si elle constitue un élément souvent important pour déterminer le rang dans la hiérarchie, n'est ainsi pas le critère exclusif puisque d'autres facteurs comme la condition hormonale, le sexe, l'âge, *etc.* rentrent en compte.

Chez certaines espèces comme le *babouin vert olive* *Papio anubis*, il a été observé que les mâles sécrètent des hormones différemment en fonction de leur place dans la hiérarchie. En situation de stress, les dominés subissent une diminution de leur taux de testostérone alors que celui-ci s'accroît pour les dominants. Ces derniers ont donc un avantage certain, car la testostérone les prépare mieux au combat (Sapolsky, 1990). Dans ce cas, il apparaît que les organisations sociales ont en elles-mêmes une influence sur la hiérarchie qui ne peut plus être considérée comme exclusivement « naturelle ». Pour en revenir aux insectes, l'organisation sociale observée au niveau de l'*eusocialité* chez les insectes n'est pas toujours le fruit du hasard. La place des nouveaux membres peut revêtir un caractère socialement construit. Pour les guêpes *Polistes dominulus*, le partage des rôles est de la sorte collectivement assignée en fonction des besoins de la ruche, il n'y a pas de différences morphologiques et tous les individus sont supposément en mesure d'exercer chacune des tâches (Campan et Scapini, 2002).

Chez les primates, on relate également des coalitions entre individus en situation de conflits pour se défendre contre des agressions internes au groupe ou pour acquérir davantage de pouvoir. Des jeunes babouins de sexe masculin ont tendance à coopérer avec des femelles plus âgées pour défier l'autorité de mâles adultes dominants. Ces coalitions se retrouvent d'autant plus au sommet de la hiérarchie où la compétition règne le plus fortement (Harcourt et de Waal, 1992). La place de dominant dépend donc en partie de l'aide apportée grâce aux jeux d'alliances avec d'autres membres du groupe (Aron et Passera, 2009b). Ce type de comportement peut s'apparenter, en étant

bien conscient du risque d'anthropomorphisme et à la tentation d'un réductionnisme biologique, à une perception d'injustice. D'une certaine manière, il est possible d'imaginer que des groupes de primates se révoltent contre une autorité qu'ils considèrent comme injuste. Par extension, il est donc possible de faire l'hypothèse qu'une perception des inégalités existe dans des groupes sociaux animaux. En effet il y a bien une inégalité réelle observable comme l'accès aux ressources alimentaires ou au droit reproductif, et les tensions sociales que cela engendre peuvent témoigner d'une certaine conception de la justice¹⁴¹.

Lorsqu'il n'y a pas de place dans la hiérarchie sociale pour de nouvelles têtes, ces dernières finissent souvent par émigrer des suites de conflits. Pour les gorilles, les jeunes mâles quittent leur groupe natal à la puberté, ce qui permet de réduire fortement les risques d'endogamie (Aron et Passera, 2009b). Les tensions sociales ont alors un bienfait direct sur la capacité de survie de l'espèce. Un point qui, nous le verrons, est riche d'enseignement pour les sociétés humaines.

Chez certains singes, il a même été observé des formes de népotisme c'est-à-dire des situations dans lesquelles les rôles sociaux se transmettent de génération en génération et sont jalousement gardés. Par exemple, le rang social pour les jeunes femelles *Macaca mulatta* est déterminé par celui de leur mère. Lors de conflits entre juvéniles, les mères dominantes s'interposent en faveur de leur fille, ce qui a pour conséquence de renforcer la supériorité de la lignée. En effet, les femelles non dominantes ne peuvent, elles, pas intervenir pour protéger leur progéniture qui se verra alors sévèrement inculquer le

¹⁴¹ Ce point porte évidemment à discussion mais nous refusons toute objection de principe reposant sur une irréfutabilité de la thèse de la discontinuité entre humains et non humains. Pour nourrir cette discussion; nous nous référons à Philippe Descola et son livre *Par-delà nature et culture* (2005) ou encore Jean-Marie Schaeffer et *La fin de l'exception humaine* (2007).

respect de la hiérarchie (Marsden, 1968). Cependant au cours du temps, le statut social ne peut être maintenu que grâce à l'aide apportée par les autres femelles de la famille et par la construction de jeu d'alliance avec des femelles non apparentées et des mâles dominants.

BIBLIOGRAPHIE

- Abraham, Y.-M. (2015). La décroissance soutenable comme sortie du capitalisme. *Revue Possibles*, 39(2), 138-153.
- Abraham, Y.-M. (2019). *Guérir du mal de l'infini. Produire moins, partager plus, décider ensemble*. Écosociété.
- Abraham, Y.-M. (2021, octobre). Beigne perdu. À propos de : kate raworth, « la théorie du donut. L'économie de demain en sept principes », Plon, 2018. *POLÉMOS*. <https://polemos-decroissance.org/beigne-perdu/>
- Adityanandana, M. et Gerber, J.-F. (2019). Post-growth in the tropics? Contestations over Tri Hita Karana and a tourism megaproject in Bali. *Journal of Sustainable Tourism*, 27(12), 1839-1856.
- AdOC. (2009a). Plateforme de convergence de l'Association d'Objecteurs de Croissance (AdOC) - issue de l'Assemblée constitutive de Beaugency [Blog]. *ocparis*. <http://ocparis.canalblog.com/archives/2009/10/01/15270463.html>
- AdOC. (2009b). *Proposition de programme de campagne pour les élections européennes de 2009*. https://www.partipourladecroissance.net/wp-content/uploads/2009/03/Programme_ADOC_Europeennes.pdf
- Aghion, P. et Antonin, C. (2017). Progrès technique et croissance depuis la crise. *Revue de l'OFCE*, 153(4), 63-78. <https://doi.org/10.3917/reof.153.0063>
- Aglietta, M. (2017). II/ Capitalisme : les mutations d'un système de pouvoirs (p. 23-39). La Découverte. <https://www.cairn.info/economie-mondiale-2018--9782707197023-p-23.htm>
- Aglietta, M. (2019). *Capitalisme: le temps des ruptures*. Odile Jacob.
- Aktouf, O. (2021, 2 août). *Stop à la croissance et aux écoles d'économie et de gestion !* La Presse. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2021-08-02/environnement/stop-a-la-croissance-et-aux-ecoles-d-economie-et-de-gestion.php>

- Alexander, S. (2013). Post-growth economics: A paradigm shift in progress. *Arena Journal*, (41/42), 93-122.
- Alexander, S. (2016). *Policies for a post-growth economy*. Melbourne Sustainable Society Institute. <https://commonstransition.org/policies-for-a-post-growth-economy/>
- Almond, R., Grooten, M. et Peterson, T. (2020). *Living Planet Report 2020-Bending the curve of biodiversity loss*. WWF. WWF. <https://www.footprintnetwork.org/content/uploads/2020/09/LPR2020-Full-report-lo-res.pdf>
- Althusser, L. (1970). *Idéologie et appareils idéologiques d'État. (Notes pour une recherche* (Les classiques des sciences sociales). UQAC. http://classiques.uqac.ca/contemporains/althusser_louis/ideologie_et_AIE/ideologie_et_AIE.pdf
- Althusser, L. (2011). De l'idéologie. *Actuel Marx Confrontations*, 204-239.
- Alvaredo, F., Chancel, L., Piketty, T., Saez, E. et Zucman, G. (2018). *World inequality report 2018*. <https://wir2018.wid.world/files/download/wir2018-full-report-english.pdf>
- Ames, K. M. (2014). On the evolution of the human capacity for inequality and/or egalitarianism. Dans *Pathways to power* (p. 15-44). Springer.
- Anand, S. et Segal, P. (2008). What do we know about global income inequality? *Journal of Economic Literature*, 46(1), 57-94.
- Antal, M. et Van Den Bergh, J. C. J. M. (2016). Green growth and climate change: conceptual and empirical considerations. *Climate Policy*, 16(2), 165-177. <https://doi.org/10.1080/14693062.2014.992003>
- Arcarons, J., Domènech, A., Raventós, D. et Torrens, L. (2014). Un modelo de financiación de la Renta Básica para el conjunto del Reino de España: sí, se puede y es racional. *Sin Permiso*, 7, 1-9.
- Arendt, H. (1994). *Condition de l'homme moderne* (Pocket). Agora.
- Ariès, P. (2005). *Décroissance ou barbarie*. Goliath Lyon.
- Ariès, P., Bruyère, B., Brugvin, Liegey, Madelaine, Pasquinet, Veillot, Ondet, Simonin et Sunt. (2018, 6 février). *Appel Bientôt il sera trop tard... Que faire à court et*

long terme? - Presse-toi à gauche! <https://www.pressegauche.org/Appel-Bientot-il-sera-trop-tard-Que-faire-a-court-et-long-terme>

- Aristote. (2014). *Éthique à Nicomaque*. <https://philosophie.cegeptr.qc.ca/wp-content/documents/%C3%89thique-%C3%A0-Nicomaque.pdf>
- Aron, S. et Passera, L. (2009a). 6. Les vertébrés. Dans *Les sociétés animales* (vol. 2e éd., p. 173-230). De Boeck Supérieur. <https://www.cairn.info/les-societes-animales--9782804128616-p-173.htm>
- Aron, S. et Passera, L. (2009b). 7. Les primates non humains. Dans *Les sociétés animales* (vol. 2e éd., p. 231-265). De Boeck Supérieur. <https://www.cairn.info/les-societes-animales--9782804128616-p-231.htm>
- Aspromourgos, T. (1995). *On the origins of classical economics: distribution and value from William Petty to Adam Smith*. Routledge.
- Asselain, J.-C. et Morrisson, C. (2005). Les origines de la croissance économique moderne: éducation et démographie en Angleterre (1650-1750). *Histoire, Économie et Société*, 24(2), 195-220.
- Aulard, A. (1913). *Histoire politique de la Révolution française. Origines et développement de la démocratie et de la République (1789-1804)*. (Les classiques des sciences sociales). UQAC. http://classiques.uqac.ca/classiques/aulard_alphonse/hist_pol_revol_fr/hist_pol_revol_fr.pdf
- Azam, G. (2009). Hannah Arendt et Karl Polanyi: le libéralisme économique, l'effondrement du politique et la société de masse. *Revue du MAUSS*, 34(2), 321-335. <https://doi.org/10.3917/rdm.034.0321>
- Banchard, O. et Tirole, J. (2021). *Les grands défis économiques*. France Stratégie. https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-rapport-les_grands_defis_economiques-juin_0.pdf
- Banerjee, A. V. et Duflo, E. (2012). *Repenser la pauvreté*. Éd. du Seuil Paris, France.
- Banerjee, S. B., Jermier, J. M., Peredo, A. M., Perey, R. et Reichel, A. (2021). Theoretical perspectives on organizations and organizing in a post-growth era. *Organization*, 28(3), 337-357.
- Barbe, P. et Callens, S. (2008). L'origine des inégalités. Religion et innovation à l'âge du cuivre. *Innovations*, 27(1), 11-25. <https://doi.org/10.3917/inno.027.0011>

- Barreau, J.-C. et Bigot, G. (2005). *Toute l'histoire du monde: de la préhistoire à nos jours*. Fayard.
- Barret-Kriegel, B. (1988). Les droits de l'homme et le droit naturel. Dans *Droit, institutions et systèmes politiques* (p. 1-42). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.colas.1988.01.0003>
- Batho, D. (2019). *Ecologie intégrale: le manifeste*. Editions du Rocher.
- Baudrillard, J. (2009). *La société de consommation : ses mythes, ses structures*. Denoël.
- Bayon, D., Flipo, F. et Schneider, F. (2012). 2. La décroissance, une idée neuve ou une vieille idée réactionnaire ? Où l'on montre que, dans un monde nouveau et souvent inquiétant, certains ne se contentent pas des vieilles formules réchauffées. Dans *La décroissance* (p. 61-80). La Découverte. <https://www.cairn.info/la-decroissance--9782707173133-p-61.htm>
- Beaumarchais, P.-A. C. de. (1941). *Le barbier de Séville : comédie* (15e édition.). Larousse. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb410985254>
- Beaumarchais, P.-A. C. de. (1994). *Le Mariage de Figaro*. Bordas.
- Bégorre-Bret, C. et Morana, C. (2012). *La justice: de Platon à Rawls*. Editions Eyrolles.
- Bélangier, P. R. et Lévesque, B. (1991). La « théorie » de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique. *Cahiers de recherche sociologique*, (17), 17-51. <https://doi.org/10.7202/1002144ar>
- Berg, A., Ostry, J. D., Tsangarides, C. G. et Yakhshilikhov, Y. (2018). Redistribution, inequality, and growth: new evidence. *Journal of Economic Growth*, 23(3), 259-305. <https://doi.org/10.1007/s10887-017-9150-2>
- Bergeaud, A., Cette, G. et Lecat, R. (2017). Croissance de long terme et tendances de la productivité. Stagnation séculaire ou simple trou d'air ? *Revue de l'OFCE*, 153(4), 43-62. <https://doi.org/10.3917/reof.153.0043>
- Bettati, M., Duhamel, O. et Greilsamer, L. (1998). *La déclaration universelle des droits de l'homme*. Gallimard.
- Bihl, A. (1991). Identité, inégalité, pugnacité. Courte synthèse sur l'idéologie d'extrême Droite. *Raison présente*, 99(1), 89-105.
- Bihl, A. et Pfefferkorn, R. (1999). *Déchiffrer les inégalités*. Syros. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb36683778g>

- Bihr, A. et Pfefferkorn, R. (2008). *Le système des inégalités*. La Découverte. <https://www.cairn.info/le-systeme-des-inegalites--9782707152206.htm>
- Bihr, A. et Pfefferkorn, R. (2014). *Dictionnaire des inégalités*. Armand Colin.
- Billette, A. (1977). Les inégalités sociales de mortalité au Québec. *Recherches sociographiques*, 18(3), 415-430. <https://doi.org/10.7202/055764ar>
- Blanchet, T., Chancel, L. et Gethin, A. (2019). How unequal is Europe? Evidence from distributional national accounts, 1980-2017. *WID. world working paper*, 6.
- Boehm, C., Barclay, H. B., Dentan, R. K., Dupre, M.-C., Hill, J. D., Kent, S., Knauff, B. M., Otterbein, K. F. et Rayner, S. (1993). Egalitarian behavior and reverse dominance hierarchy [and comments and reply]. *Current anthropology*, 34(3), 227-254.
- Boltanski, L. 1940-. . . et Chiapello, È. 1965-. . . (2011). *Le nouvel esprit du capitalisme* ([Nouvelle éd.] /). Gallimard. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42394510s>
- Bookchin, M. (1989). *Une société à refaire*. Écosociété.
- Boonstra, W. J. et Joose, S. (2013). The social dynamics of degrowth. *Environmental Values*, 22(2), 171-189.
- Booth, D. (2020). Achieving a post-growth green economy. *the journal of population and sustainability*, 5(1), 57-75.
- Booth, D. E. (2018). Postmaterial experience economics. *Journal of Human Values*, 24(2), 83-100.
- Bourdieu, P. et Boltanski, L. (1976). La production de l'idéologie dominante. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2(2), 3-73.
- Bourguinat, H. (1987). *Les vertiges de la finance internationale*. Economica. <https://www.cairn.info/les-vertiges-de-la-finance-internationale--9782717812145.htm>
- Boyd, R. et Richerson, P. J. (1988). The evolution of reciprocity in sizable groups. *Journal of theoretical Biology*, 132(3), 337-356.
- Boyer, R. (1986). *La théorie de la régulation : une analyse critique*. La Découverte.

- Boyer, R. (2002). Glossaire. Dans *Théorie de la régulation, l'état des savoirs* (vol. 2e éd., p. 557-572). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.boyer.2002.01.0557>
- Boyer, R. (2003). Les institutions dans la théorie de la régulation. *Cahiers d'économie Politique*, 44(1), 79-101. <https://doi.org/10.3917/cep.044.0079>
- Boyer, R. (2004). *Théorie de la régulation. 1. Les fondamentaux*. La Découverte. <https://www.cairn.info/theorie-de-la-regulation-1-les-fondamentaux--9782707132161.htm>
- Brasseul, J. (2013). *Petite histoire des faits économiques et sociaux : des origines à nos jours* (3e éd.). Armand Colin.
- Braudel, F. (1985). *La dynamique du capitalisme*. Flammarion. <http://pombo.free.fr/braudel1985.pdf>
- Bréchon, P. (2002). Les grandes enquêtes internationales (eurobaromètres, valeurs, ISSP) : apports et limites. *L'Année sociologique*, 52(1), 105-130. <https://doi.org/10.3917/anso.021.0105>
- Brickman, P., Folger, R., Goode, E. et Schul, Y. (1981). Microjustice and macrojustice. Dans *The justice motive in social behavior* (p. 173-202). Springer.
- Brisset, N. et Walraevens, B. (2020). Du capital à la propriété : histoire et justice dans le travail de Thomas Piketty. *Revue de philosophie économique*, 21(2), 145-185. <https://doi.org/10.3917/rpec.212.0145>
- Brundtland, G. Harlem. (1988). *Notre avenir à tous*. Éditions du Fleuve.
- Cacouault-Bitaud, M. et Œuvrard, F. (2009). III. Les analyses des inégalités sociales de scolarisation. La Découverte. <https://www.cairn.info/sociologie-de-l-education--9782707156969-p-49.htm>
- Caillat, S. (2012, 21 juin). Le mot « décroissance », un « suicide politique » pour Dennis Meadows. *L'Obs*, section Planète. <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-planete/20120621.RUE0798/le-mot-decroissance-un-suicide-politique-pour-dennis-meadows.html>
- Caminel, T. (2015). Chapitre 4. L'impossible découplage entre énergie et croissance. Dans *Économie de l'après-croissance* (p. 97-115). Presses de Sciences Po. <https://www.cairn.info/economie-de-l-apres-croissance--9782724617559-p-97.htm>

- Campan, R. et Scapini, F. (2002). Chapitre 9. La vie sociale. Dans *Éthologie* (p. 519-599). De Boeck Supérieur. <https://www.cairn.info/ethologie--9782804137656-p-519.htm>
- CASSE. (2021). CASSE's Top 15 Policies for Achieving a Steady State Economy. *Center for the Advancement of the Steady State Economy (CASSE)*. <https://steadystate.org/discover/policies/>
- CASSE. (s. d.). Definition of Steady State Economy. *Center for the Advancement of the Steady State Economy (CASSE)*. <https://steadystate.org/discover/definition-of-steady-state-economy/>
- Cassiers, I., Maréchal, K. et Méda, D. (2017). L'économie dans une ère post-croissance: quel projet, quelle pensée? Dans *Vers une société post-croissance. Intégrer les défis écologiques, économiques et sociaux*. Éditions de l'Aube.
- Castoriadis, C. (2005). *Une société à la dérive: entretiens et débats, 1974-1997*. Seuil.
- Cattaneo, C. et Vansintjan, A. (2016). *Alternatives to growth : wealth of possibilities*. https://gef.eu/wp-content/uploads/2017/02/GEF_BackgroundStudy-screen-ok.pdf
- Chancel, L. (2021). *Climate change & the global inequality of carbon emissions, 1990-2020*. World Inequality Lab (WID). <https://wid.world/document/climate-change-the-global-inequality-of-carbon-emissions-1990-2020-world-inequality-lab-working-paper-2021-21/>
- Chancel, L., Demailly, D., Waisman, H. et Guivarch, C. (2013). *Une société post-croissance pour le XXI e siècle - Peut-on prospérer sans attendre le retour de la croissance ?* (Studies n°08/13). Iddri. <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/study/une-societe-post-croissance-pour-le-xxie-siecle-peut-prosperer>
- Chanteau, J.-P. (2017). Théorie de la régulation, régulations, « régulationnistes » : éléments de méthodes et conditions d'une communauté épistémique. *Cahiers d'économie Politique*, 72(1), 69-113. <https://doi.org/10.3917/cep.072.0069>
- Chauvel, L. (2006). Tolérance et résistance aux inégalités. *L'Épreuve des Inégalités, Paris, Presses Universitaires de France*, 23-40.
- Chauvel, L. (2019). II. La dynamique de la stratification sociale (vol. 3e éd., p. 41-68). *La Découverte*. <https://www.cairn.info/les-mutations-de-la-societe-francaise--9782348042812-p-41.htm>

- Cheynet, V. (2007). Elections législatives - juin 2007 - 2ème circonscription du Rhône. *Parti pour la décroissance*. <https://archive.md/xVm4n#selection-193.0-193.66>
- Cheynet, V. (2008). *Le choc de la décroissance*. Seuil.
- Clark, J. E. et Blake, M. (1994). The power of prestige: Competitive generosity and the emergence of rank societies in lowland Mesoamerica. *Factional competition and political development in the New World, 1*.
- Cleveland, C. J. (2005). Net energy from the extraction of oil and gas in the United States. *Energy, 30*(5), 769-782. <https://doi.org/10.1016/j.energy.2004.05.023>
- [collectif de signataires]. (2018, 18 septembre). *Europe, le temps est venu pour te libérer de ta dépendance à la croissance*. L’Echo Opinions. <https://www.lecho.be/opinions/carte-blanche/europe-le-temps-est-venu-pour-te-liberer-de-ta-dependance-a-la-croissance/10050129.html>
- Comeliau, Christian. (2006). *La croissance ou le progrès? : croissance, décroissance, développement durable*. Seuil. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb40124624p>
- Constant, B. (1819). *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*. Discours prononcé à l’Athénée royal de Paris. <https://www.institutcoppet.org/wp-content/uploads/2015/01/7.-CONSTANT-Benjamin-De-la-liberte-des-Anciens-comparee-a-celle-des-Modernes.pdf>
- Cosme, I., Santos, R. et O’Neill, D. W. (2017). Assessing the degrowth discourse: A review and analysis of academic degrowth policy proposals. *Journal of Cleaner Production, 149*, 321-334. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2017.02.016>
- Crouzet, F.(2000). *Histoire de l’économie européenne : 1000-2000*. Albin Michel. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb37207908m>
- Daly, H. E. (1996). *Beyond growth: the economics of sustainable development*. Beacon Press.
- Daly, H. E. et Cobb, J. B. (1994). *For the Common Good: Redirecting the Economy Toward Community, the Environment, and a Sustainable Future*. Beacon Press.
- Darmangeat, C. (2013). *Conversation sur la naissance des inégalités*. Agone. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb43584470n>
- Daumas, L. (2020). L’effet-rebond condamne-t-il la transition à l’échec ? *Regards croisés sur l’économie, 26*(1), 189-197. <https://doi.org/10.3917/rce.026.0189>

- Davoine, L. (2020). II. L'argent fait-il le bonheur ? Un débat fondateur et vivant (vol. uvelle édition, p. 25-41). La Découverte. <https://www.cairn.info/economie-du-bonheur--9782348054648-p-25.htm>
- De Tocqueville, A. (2010). *De la démocratie en Amérique: Choix de textes* Flammarion.
- Deleixhe, M. (2014). Les multiples dimensions du concept de politique. Dans *Étienne Balibar* (p. 57-92). Michalon. <https://www.cairn.info/etienne-balibar--9782841867349-p-57.htm>
- Deluermoz, Q. et Singaravélou, P. (2012). Explorer le champ des possibles. Approches contrefactuelles et futurs non advenus en histoire. *Revue d'histoire moderne contemporaine*, (3), 70-95.
- Demailly, D., Chancel, L., Waisman, H. et Guivarch, C. (2013). *Une société post-croissance pour le XXI e siècle*.
- Demaria, F., Schneider, F., Calsamiglia, A., Blanco, L., Domeneghini, D., pel Decreixement, E. et per la Decrescita, R. (2011). Degrowth in South Europe: complementarity in diversity. European Society for Ecological Economics Conference, Citeseer.
- Descola, P. (2005). *Par-delà nature et culture* (vol. 1). Gallimard Paris.
- Deutsch, M. (1975). Equity, equality, and need: What determines which value will be used as the basis of distributive justice? *Journal of Social issues*.
- Diamond, J. (2017). *Guns, Germs, and Steel: The Fates of Human Societies (20th Anniversary Edition)*. W. W. Norton.
- Diamond, J. M. (2000). *De l'inégalité parmi les sociétés : essai sur l'homme et l'environnement dans l'histoire*. Gallimard.
- Dieuaide, P. (2007). *La décroissance, la politique et « nous »* - *Revue Critique d'Ecologie Politique*. <http://ecorev.org/spip.php?article579>
- Disegni, A., Fkir, S., Kheddar, F., Larrieu, L. et Robicquet, J.-M. (2020). Pour une Sécurité sociale et écologique. *Regards*, 58(2), 167-177. <https://doi.org/10.3917/regar.058.0167>
- Dubet, F. (2011). *Régimes d'inégalité et injustices sociales*. <http://journals.openedition.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/sociologies/3643>

- Dubé, F. (2014). *Inégalités et justice sociale*. Éditions La Découverte. <https://apps.uqo.ca/LoginSigparb/LoginPourRessources.aspx?url=https://www.cairn.info/inegalites-et-justice-sociale--9782707178428.htm>
- Dubé, F. (2016). Égalité des chances scolaires : le paradoxe français. *Après-demain*, N° 38, NF(2), 14-16. <https://doi.org/10.3917/apdem.038.0014>
- Dubuisson, D. (1975). L'Irlande et la théorie médiévale des «trois ordres». *Revue de l'histoire des religions*, 35-63.
- Duby, G. (1978). *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*. Gallimard Paris.
- Duby, G. (1995). *Histoire de la France: des origines à nos jours*. Larousse.
- Dufrénot, G. (2019). La stagnation séculaire : un nouveau régime de croissance ? Dans M. Aglietta, *Capitalisme - Le temps des ruptures* (p. 147-204). Odile Jacob.
- Dumont, L. (1966). *Homo hierarchicus. Le système des castes et ses implications*. Gallimard.
- Düppe, T. (2020). *Histoire de la pensée économique : d'Aristote à Marx*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Durkheim, É. (2017). *Les règles de la méthode sociologique*. Flammarion.
- Duval, J. (2020). *Le mythe du « trou de la sécu »*. Raisons d'agir.
- Duverger, T. (s. d.). *Décroissance : histoire d'une idée (La)*. EHNE (Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe). Sorbonne Université. <https://ehne.fr/fr/encyclopedie/th%C3%A9matiques/civilisation-mat%C3%A9rielle/consommation-et-circulations-transnationales/la-d%C3%A9croissance-histoire-d%E2%80%99une-id%C3%A9e>
- Duvoux, N. (2017). *Les inégalités sociales*. Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/les-inegalites-sociales--9782130627159.htm>
- Dynan, K. E., Skinner, J. et Zeldes, S. P. (2000). DO THE RICH SAVE MORE? *Working paper series.*, (7906), ALL.
- Eckert, H. (2008). Bihl A. et Pfefferkorn R. (2008), Le système des inégalités. *Formation emploi*, 83-87.

- EEA. (2021). *Growth without economic growth* (28/2020). European Environment Agency (EEA). <https://www.eea.europa.eu/publications/growth-without-economic-growth>
- Elhacham, E., Ben-Uri, L., Grozovski, J., Bar-On, Y. M. et Milo, R. (2020). Global human-made mass exceeds all living biomass. *Nature*, 588(7838), 442-444. <https://doi.org/10.1038/s41586-020-3010-5>
- English Legal History. (2014). *Old poor laws 1349 through 1781*. <http://moglen.law.columbia.edu/twiki/bin/view/EngLegalHist/StatuteofLabou>
rers
- Erdal, D., Whiten, A., Boehm, C. et Knauff, B. (1994). *On human egalitarianism: an evolutionary product of Machiavellian status escalation?*
- Faccarello, G. (1993). Introduction. Dans *Nouvelle histoire de la pensée économique Vol.1* (p. 13-23). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.berau.2000.01.0013>
- Fagnart, J.-F. et Germain, M. (2012). Les limites environnementales à la croissance en macroéconomie. *Reflets et perspectives de la vie économique*, LI(4), 25-46. <https://doi.org/10.3917/rpve.514.0025>
- Fassin, D., Grandjean, H., Kaminski, M., Lang, T. et Leclerc, A. (2000). Introduction. Connaître et comprendre les inégalités sociales de santé. Dans *Les inégalités sociales de santé* (p. 13-24). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.fassi.2000.01.0013>
- Federici, S. (2014). *Caliban et la sorcière – Femmes, corps et accumulation primitive*. Entremonde et Senonevero.
- Feertchak, V. et Gamby-Mas, D. (2009). Valeurs et idéologie: le cas des valeurs démocratiques. *La pensée sociale: perspectives fondamentales et recherches appliquées*, 33-57.
- Ferguson, P. (2018). *Post-growth politics: a critical theoretical and policy framework for decarbonisation*. Springer.
- Fields, G. S. (2007). How much should we care about changing income inequality in the course of economic growth? *Journal of Policy Modeling*, 29(4), 577-585.
- Figaro Live. (2020, 29 juin). « *La DÉCROISSANCE n'est pas une réponse au défi climatique* », explique Emmanuel Macron. <https://www.youtube.com/watch?v=tVH04X2gSAc>

- Fitoussi, J.-P. (2004). *La démocratie et le marché*. Grasset.
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb39117035b>
- Flipo, F. (2002). *En quoi la crise environnementale contribue-t-elle à renouveler la question de la justice? Le cas du changement climatique* [thèse de doctorat].
<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00957797>
- Flipo, F. (2010). La « clause de Locke » au service de « l'égaliberté ». *Mouvements*, 64(4), 79-86. <https://doi.org/10.3917/mouv.064.0079>
- FMI. (2021). The IMF and income inequality - Introduction to inequality. *Internal Monetary Fund*. <https://www.imf.org/en/Topics/Inequality/introduction-to-inequality>
- Folke, C., Carpenter, S. R., Walker, B., Scheffer, M., Chapin, T. et Rockström, J. (2010). Resilience thinking: integrating resilience, adaptability and transformability. *Ecology and society*, 15(4).
- Fontaine, L. (2017). Chapitre 1. Pauvreté et marché : une approche historique. Dans *Marketing et pauvreté* (p. 25-43). EMS Editions.
<https://doi.org/10.3917/ems.delac.2017.01.0025>
- Forsé, M. (2014). Une comparaison internationale à propos des principes de justice sociale. Dans *Inégalités et justice sociale* (p. 108-129). La Découverte.
<https://doi.org/10.3917/dec.dubet.2014.01.0108>
- Forsé, M. et Parodi, M. (2005). Les opinions économiques et leurs raisons dans l'Union européenne. Les effets d'une préséance de la justice sociale. *Revue de l'OFCE*, 92(1), 193-220. <https://doi.org/10.3917/reof.092.0193>
- Forsé, M. et Parodi, M. (2006). Justice distributive. La hiérarchie des principes selon les Européens. *Revue de l'OFCE*, 98(3), 213-244.
<https://doi.org/10.3917/reof.098.0213>
- Forsé, M. et Parodi, M. (2007). Perception des inégalités économiques et sentiment de justice sociale. *Revue de l'OFCE*, 102(3), 483-540.
<https://doi.org/10.3917/reof.102.0483>
- Forsé, M. et Parodi, M. (2009). Chapitre 6. Mérite et égalité. Dans *Les sentiments de justice à et sur l'école* (p. 83-101). De Boeck Supérieur.
<https://doi.org/10.3917/dbu.durub.2009.01.0083>
- Forsé, M. et Parodi, M. (2011). La perception des inégalités en France depuis dix ans. *Revue de l'OFCE*, 118(3), 5-32. <https://doi.org/10.3917/reof.118.0005>

- Forsé, M. et Parodi, M. (2014). Bien-être subjectif et sentiment de justice sociale. *L'Année sociologique*, 64(2), 359-388. <https://doi.org/10.3917/anso.142.0359>
- Fossey, D. (2000). *Gorillas in the Mist*. Houghton Mifflin Harcourt.
- France Stratégie. (2016). *Croissance et répartition des revenus, enjeux*. https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/17-27-revenus_-_web.pdf
- France Stratégie. (2021). *Quels enjeux pour une protection sociale soutenable ?* (1). France Stratégie. https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-soutenabilites-cahier1-protection_sociale-novembre.pdf
- François, P. et Lemercier, C. (2021). Introduction (p. 5-28). La Découverte. <https://www.cairn.info/sociologie-historique-du-capitalisme--9782707177841-p-5.htm>
- Fukuyama, F. (1989). La fin de l'histoire? *traduction de P. Alexandre, dans Commentaire*, 12(0), 47.
- Gadrey, J. (2009). XIX/ Un développement postcroissance orienté par d'autres indicateurs de progrès. Dans P. Combemale, *Les grandes questions économiques et sociales (Pascal Combemale)* (Repères). La Découverte. <https://www-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/les-grandes-questions-economiques-et-sociales--9782707156365-page-417.htm#>
- Gadrey, J. et Jany-Catrice, F. (2012). Les nouveaux indicateurs de richesse. La Découverte.
- Galland, O. et Lemel, Y. (2018). *Sociologie des inégalités*. Armand Colin. <https://www.cairn.info/sociologie-des-inegalites--9782200621308.htm>
- Galland, O., Lemel, Y. et Frénod, A. (2013). La perception des inégalités en France. *Revue européenne des sciences sociales*, 179-211. <https://doi.org/10.4000/ress.2343>
- Garbinti, B. et Goupille-Lebret, J. (2019). *Inégalités de revenus et de richesse en France: évolutions et liens sur longue période*. halshs-02401482.
- Gemenne, F. et Rankovic, A. (2019). *Atlas de l'anthropocène*. Presses de Sciences Po.
- Gendron, C. (2006). *Le développement durable comme compromis: la modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation*. Puq.

- Gendron, C. (2007). *Vous avez dit développement durable?* Presses inter Polytechnique.
- Généreux, J. (2014). *Les vraies lois de l'économie*. Points.
- Genèse 3. (s. d.). *La tentation et la chute*. Nouvelle Edition de Genève - NEG1979. <https://www.biblegateway.com/passage/?search=Gen%C3%A8se+3&version=NEG1979>
- Giddens, A. (1987). *La constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration* (Quadrige). Presses Universitaires de France.
- Gilens, M. (2005). Inequality and democratic responsiveness. *Public Opinion Quarterly*, 69(5), 778-796.
- Giraud, P.-N. (2011). Inégalités, croissance, équité. Dans *L'économie, une science qui nous gouverne ? Leçons des crises*. Actes Sud.
- Glasson, B. (2015). Subversive rearticulation between radicalism and reform: The case of ecogism. *Journal of political ideologies*, 20(2), 156-178.
- Goblot, E. (1925). *La barrière et le niveau. Étude sociologique sur la bourgeoisie française moderne* (Les classiques en sciences sociales). UQAC.
- Gonthier, F. (2008). La justice sociale entre égalité et liberté. *Revue française de science politique*, 58(2), 285-307. <https://doi.org/10.3917/rfsp.582.0285>
- Gorge, H. et Delacroix, E. (2017). Chapitre 2. « Bons » et « mauvais » pauvres : les représentations des personnes pauvres et de la pauvreté. Dans *Marketing et pauvreté* (p. 45-66). EMS Editions. <https://doi.org/10.3917/ems.delac.2017.01.0045>
- Gorz, A. (1992). L'écologie politique entre expertocratie et autolimitation. *Actuel Marx*, 12(2), 15-29. <https://doi.org/10.3917/amx.012.0015>
- Graeber, D. (2013). *Dettes: 5000 ans d'histoire*. Les liens qui libèrent.
- Grandin de l'Eprevier, J. (2021, 7 juillet). Décroissance: le grand embarras des Verts. *L'Opinion*. <https://www.lopinion.fr/edition/economie/dcroissance-grand-embarras-verts-249402>
- Gravlee, C. C. (2009). How race becomes biology: embodiment of social inequality. *American journal of physical anthropology*, 139(1), 47-57. <https://doi.org/10.1002/ajpa.20983>

- Haberl, H., Wiedenhofer, D., Virág, D., Kalt, G., Plank, B., Brockway, P., Fishman, T., Hausknost, D., Krausmann, F. et Leon-Gruchalski, B. (2020). A systematic review of the evidence on decoupling of GDP, resource use and GHG emissions, part II: synthesizing the insights. *Environmental Research Letters*, 15(6), 065003.
- Haddad, B. (2022, 22 février). *L'heure du réarmement européen a sonné*. LeFigaro & Vox Monde. <https://www.lefigaro.fr/vox/monde/benjamin-haddad-l-heure-du-rearmement-europeen-a-sonne-20220222>
- Hadler, M. (2005). Why do people accept different income ratios? A multi-level comparison of thirty countries. *Acta sociologica*, 48(2), 131-154.
- Hansen-Løve, L. (2016). Les inégalités, hier et aujourd'hui. *Anthropologie et philosophie. Après-demain, N° 38, NF(2)*, 4-7. <https://doi.org/10.3917/apdem.038.0004>
- Harari, Y. N. (2015). *Sapiens: une brève histoire de l'humanité*. Albin Michel.
- Harcourt, A. H. et de Waal, F. (1992). *Coalitions and alliances in humans and other animals*. Oxford University Press.
- Harribey, J.-M. (2009). L'objection de croissance manquerait-elle de conscience? *Revue du MAUSS*, 34(2), 281-290. <https://doi.org/10.3917/rdm.034.0281>
- Hasnine, M. S. et Habib, K. N. (2020). Transportation demand management (TDM) and social justice: A case study of differential impacts of TDM strategies on various income groups. *Transport Policy*, 94, 1-10.
- Hayden, B. (1998). Practical and prestige technologies: the evolution of material systems. *Journal of archaeological method and theory*, 5(1), 1-55.
- Henry, L. et Blanchet, D. (1983). La population de l'Angleterre de 1541 à 1871. *Population (french edition)*, 781-826.
- Herrington, G. (2021). Update to limits to growth: Comparing the World3 model with empirical data. *Journal of Industrial Ecology*, 25(3), 614-626. <https://doi.org/10.1111/jiec.13084>
- Hickel, J. et Kallis, G. (2020). Is green growth possible? *New political economy*, 25(4), 469-486.
- Hirvilammi, T. (2020). The virtuous circle of sustainable welfare as a transformative policy idea. *Sustainability*, 12(1), 391.

- Hirvilammi, T. et Koch, M. (2020). *Sustainable Welfare beyond Growth*. <https://doi.org/10.3390/su12051824>
- Hobbes, T. (1651). *Léviathan Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile* (Les classiques des sciences sociales.). UQAC. http://classiques.uqac.ca/classiques/hobbes_thomas/leviathan/leviathan.html
- Hoggart, R. (1957). *La culture du pauvre. Etude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*. Editions de Minuit.
- Hoskins, W. G. (1976). *The age of plunder: King Henry's England, 1500-1547*. London; New York: Longman, c1976, 1977 printing.
- Huglo, C. et Lepage, C. (2020). Le projet de Déclaration universelle des droits de l'humanité de 2015. *Revue juridique de l'environnement*, 45(2), 259-268.
- Humphrey, C. (1985). Barter and Economic Disintegration. *Man*, 20(1), 48-72.
- Hyafil, J.-É. (2017). 13. Revenu universel : à quelles conditions ? *Regards croisés sur l'économie*, 20(1), 164-177. <https://doi.org/10.3917/rce.020.0164>
- Illich, I. (2003). Les deux dimensions de la contre-productivité institutionnelle. Dans *Œuvres complètes*. (vol. 1, p. 659-676). Fayard.
- Inglehart, R. F. (2008). Changing values among western publics from 1970 to 2006. *West european politics*, 31(1-2), 130-146. <https://doi.org/10.1080/01402380701834747>
- INSEE. (2019). *Pauvreté – France, portrait social*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238395?sommaire=4238781>
- IPCC. (2021). *Summary for Policymakers*. In: *Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (AR6 WGI)* [Cambridge University Press]. IPCC. <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/>
- IPCC. (2022). *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability* [Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change]. IPCC. https://report.ipcc.ch/ar6wg2/pdf/IPCC_AR6_WGII_FinalDraft_FullReport.pdf

- Jackson, T. (2017). *Prospérité sans croissance : les fondations pour l'économie de demain* (2e éd.). Deboeck supérieur.
- Jackson, T. (2019). The Post-growth Challenge: Secular Stagnation, Inequality and the Limits to Growth. *Ecological Economics*, 156, 236-246. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2018.10.010>
- Jancovici, J.-M. (2011). L'énergie, de quoi s'agit-il exactement ? [Blog]. *Jean-Marc Jancovici*. <https://jancovici.com/transition-energetique/l-energie-et-nous/lenergie-de-quoi-sagit-il-exactement>
- Jancovici, J.-M. (2015). *Dormez tranquilles jusqu'en 2100: Et autres malentendus sur le climat et l'énergie*. Odile Jacob.
- Jany-Catrice, F., et Méda, D. (2016). *Faut-il attendre la croissance?*. La Documentation française.
- Jellab, A. (2013). Cohérences et tensions dans la socialisation universitaire des étudiants : les enseignements d'une recherche qualitative. *L'Homme & la Société*, 187-188(1-2), 227-250. <https://doi.org/10.3917/lhs.187.0227>
- Jenson, J. (1989). 'Different'but not 'exceptional': Canada's permeable Fordism. *Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie*, 26(1), 69-94.
- Jounin, N. (2012, 28 novembre). Il est temps d'en finir avec Sciences Po ! *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/idees/article/2012/11/28/il-est-temps-d-en-finir-avec-sciences-po_1797068_3232.html
- Joutsenvirta, M. (2016). A practice approach to the institutionalization of economic degrowth. *Ecological Economics*, 128, 23-32.
- Juillard, M. (2002). Régimes d'accumulation. Dans *Théorie de la régulation, l'état des savoirs* (vol. 2e éd., p. 225-235). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.boyer.2002.01.0225>
- Kallis, G. (2015). Yes, we can prosper without growth: 10 policy proposals for the New Left. *Common Dreams*.
- Kellerhals, J., Modak, M. et Perrenoud, D. (1997). *Le sentiment de justice dans les relations sociales*. FeniXX.
- Keslassy, É. (2009). Tocqueville et la démocratie en Amérique. Dans *La sociologie* (p. 25-31). Éditions Sciences Humaines. <https://doi.org/10.3917/sh.molen.2009.01.0025>

- Kropotkine, P. (2001). *L'entraide - un facteur de l'évolution*. Écosociété.
- La Grandville, O. de. (2009). *Economic growth: a unified approach (2e éd.)*. <https://doi.org/doi:10.1017/9781316335703>
- Lacroix, J. et Pranchère, J.-Y. (2012). Karl Marx Fut-il vraiment un opposant aux droits de l'homme ? Émancipation individuelle et théorie des droits. *Revue française de science politique*, 62(3), 433-451. <https://doi.org/10.3917/rfsp.623.0433>
- Lakner, C. et Milanovic, B. (2016). Global Income Distribution: From the Fall of the Berlin Wall to the Great Recession. *The World Bank Economic Review*, 30(2), 203-232. <https://doi.org/10.1093/wber/lhv039>
- Latouche, S. (2005). La décroissance comme condition d'une société conviviale. Dans *L'Économie* (p. 13-28). L'Esprit du temps. <https://doi.org/10.3917/edt.troud.2005.01.013>
- Latouche, S. (2007). *Petit traité de la décroissance sereine*. Mille et une nuits Paris.
- Latouche, S. (2009). *Farewell to growth*. Polity.
- Latouche, S. (2012). *L'Âge des limites*. Mille et une nuits.
- Latouche, S. (2015). Une société de décroissance est-elle souhaitable ? *Revue juridique de l'environnement*, 40(2), 208-210.
- Latouche, S. (2019). Introduction. Origine et sens (p. 3-22). Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/la-decroissance--9782130810131-p-3.htm>
- Latouche, S. et Jappe, A. (2011). Sortir de l'économie ? (ou plutôt comment l'économie a été inventée...) Un débat avec Serge Latouche et Anselm Jappe [Retranscription des Rencontres du café des décroisseurs berrichons]. http://sd-1.archive-host.com/membres/up/4519779941507678/Sortir_de_leconomie_Retranscription_de_rencontre_avec_Serge_Latouche_et_Anselm_Jappe_Bourges_2011.pdf
- Laurent, É. (2014). *Le bel avenir de l'État providence*. Les Liens qui libèrent.
- Laurent, É. (2020). 9. Un État social-écologique pour la transition du bien-être. *Regards croisés sur l'économie*, 26(1), 123-132. <https://doi.org/10.3917/rce.026.0123>

- Laurent, É. (2021). *Sortir de la croissance: Mode d'emploi* (2e éd.). Les liens qui libèrent.
- Laville, J.-L. (2016). *L'économie sociale et solidaire: pratiques, théories, débats*. Points.
- Lawder, D. (2019). *New IMF chief Georgieva warns of « synchronized slowdown » in global growth*. Nasdaq. <https://www.nasdaq.com/articles/new-imf-chief-georgieva-warns-of-synchronized-slowdown-in-global-growth-2019-10-08>
- Le Garrec, G. et Touzé, V. (2017). La macroéconomie à l'heure de la stagnation séculaire. *Revue de l'OFCE*, 153(4), 79-104. <https://doi.org/10.3917/reof.153.0079>
- Le Goff, J. (1979). Les trois fonctions indo-européennes, l'histoire et l'Europe féodale (vol. 34, p. 1187-1215). *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, Cambridge University Press.
- Le Goix, R. (2001). Les « communautés fermées » dans les villes des États-Unis. Aspects géographiques d'une sécession urbaine. *L'Espace géographique*, 30(1), 81-93. <https://doi.org/10.3917/eg.301.0081>
- Le Mouvement. (2021, 19 septembre). *Primaire des écologistes : Yannick Jadot en tête du premier tour*. Le Mouvement. <https://lemouvement.info/2021/09/19/primaire-des-ecologistes-yannick-jadot-en-tete-du-premier-tour/>
- Le pacte du pouvoir de vivre. (2020). *Le pacte en bref - Pacte du pouvoir de vivre*. Pacte du pouvoir de vivre. <https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/le-pacte-en-bref/>
- Lebreton, G. (2009). Critique de la Déclaration universelle des Droits de l'homme. *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, (7), 17-22.
- Lefort, C. (1984). Les droits de l'homme en question. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 13(2), 11-47. <https://doi.org/10.3917/riej.013.0011>
- Lefort, C. (1994). Droits de l'homme et politique. Dans *L'Invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*. Fayard.
- Lenine, V. (1945). L'impérialisme, stade ultime du capitalisme (1917). *Éditions Sociales*.

- Lepage, C., Servan-Schreiber, J.-L. et Gariat, E. (2016). *Déclaration universelle des droits de l'humanité*. Chêne.
- Leshem, D. (2013). Oikonomia redefined. *Journal of the History of Economic Thought*, 35(1), 43-61. <https://doi.org/10.1017/S1053837212000624>
- Libération et AFP. (2021, 9 octobre). Impôt mondial sur les multinationales : accord à 136 pays avec un taux fixé à 15%. *Libération*. https://www.liberation.fr/economie/impot-mondial-sur-les-societes-lirlande-et-lestonie-rentrent-dans-le-rang-au-prix-dun-compromis-20211008_CPLZIKRB2ZEVFHLQJHAGA2PUN4/
- Lin, D., Hanscom, L., Murthy, A., Galli, A., Evans, M., Neill, E., Mancini, M. S., Martindill, J., Medouar, F.-Z. et Huang, S. (2018). Ecological footprint accounting for countries: updates and results of the National Footprint Accounts, 2012–2018. *Resources*, 7(3), 58.
- Lipietz, A. (1984). Accumulation, crises et sorties de crise : quelques réflexions méthodologiques autour de la notion de « régulation ». *Centre pour la recherche économique et ses applications (Paris)*.
- Lipietz, A. (1989). *Choisir l'audace. Une alternative pour le ving et unième siècle*. La Découverte.
- Lipietz, A. (1990). Après-fordisme et démocratie. *Les temps modernes*, 524, 97-121.
- Lipietz, A. (2012). *Green Deal: La crise du libéral-productivisme et la réponse écologique*. La Découverte.
- Locke, J. (1690). *Traité du gouvernement civil*. UQAC. http://classiques.uqac.ca/classiques/locke_john/traite_du_gouvernement/traite_du_gouv_civil.pdf
- Lordon, F. (2002). Théorie de la régulation et politique économique. Dans *Théorie de la régulation, l'état des savoirs* (vol. 2e éd., p. 198-206). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.boyer.2002.01.0198>
- Lukes, S. (2011). In defense of false consciousness. *U. Chi. Legal F.*, 19.
- Lynch, J. (2020). *Regimes of inequality: the political economy of health and wealth*. Cambridge University Press.
- MacKinnon, C. A. (2018). Sex equality: On difference and dominance. Dans *Theorizing Feminism* (p. 232-253). Routledge.

- Maddison, A. (2001). *The World Economy - A Millennial Perspective*. OECD Publishing.
- Madelin, P. (2017). *Après le capitalisme*. Écosociété.
- Magdalou, B. (2020). Quels déterminants aux préférences pour la redistribution ? *Revue française d'économie*, XXXV(1), 51-97. <https://doi.org/10.3917/rfe.201.0051>
- Malthus, T. (2010). *Essai sur le principe de population* (Les livres qui ont changé le monde). Flammarion - Le Monde.
- Marry, C. (2014). Inégalités dans le couple et sentiment d'injustice. Les paradoxes de l'égalité contemporaine. Dans *Inégalités et justice sociale* (p. 198-214). La Découverte.
- Marsden, H. M. (1968). Agonistic behaviour of young rhesus monkeys after changes induced in social rank of their mothers. *Animal Behaviour*, 16(1), 38-44.
- Marx, Karl et Engels, F. (1973). *Manifeste du parti communiste suivi de Critique du programme de Gotha* (Les classiques de la philosophie). Le Livre de Poche.
- Marx, K. (1843). *La question juive* (Les classiques des sciences sociales). UQAC. http://classiques.uqac.ca/classiques/Marx_karl/question_juive/question_juive.pdf
- Marx, K. (1968). *Le Capital, Livre I*. Gallimard.
- Marx, K. et Engels, F. (1845). *L'idéologie allemande*. UQAC. http://classiques.uqac.ca/classiques/Engels_Marx/ideologie_allemande/Ideologie_allemande.pdf
- Maschner, H. D. et Patton, J. Q. (1996). Kin selection and the origins of hereditary social inequality. Dans *Darwinian archaeologies* (p. 89-107). Springer.
- Meadows, D. H., Meadows, D. L. et Randers, J. (2013). *Les limites à la croissance (dans un monde fini) : le Rapport Meadows, 30 ans après*. Écosociété.
- Meadows, D. H., Meadows, D. L., Randers, J. et Behrens, W. W. (1972). A report to the Club of Rome: Limits to growth. *Earth Island Limited, London*.
- Méda, D. (2010). Chapitre IV. Acte II : Le travail, essence de l'homme. Dans *Le Travail* (vol. uvelle édition, p. 98-139). Flammarion. <https://www.cairn.info/le-travail-une-valeur-en-voie-de-disparition--9782081237681-p-98.htm>

- Méda, D. (2013). *La Mystique de la croissance : comment s'en libérer*. Flammarion.
- Méda, D. (2015). Chapitre 1. En finir avec la croissance ?. Dans *Économie de l'après-croissance* (p. 29-48). Presses de Sciences Po. <https://www.cairn.info/economie-de-l-apres-croissance--9782724617559-p-29.htm>
- Méda, D. (2016). Une réaction : L'urgence d'un changement de paradigme. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 77(2), 55-72. <https://doi.org/10.3917/riej.077.0055>
- Méda, D. (2020). *Promouvoir de nouveaux indicateurs de richesse: histoire d'une «cause» inaboutie*. halshs-02879066v2.
- Méda, D. (2021). Une société post-croissance est-elle possible ? *Revue du MAUSS*, 57(1), 69-73. <https://doi.org/10.3917/rdm1.057.0069>
- Merrien, F. (1994). *Face à la pauvreté*. Le social en acte.
- Milanovic, B. (2005). *Worlds Apart: Measuring International and Global Inequality*. Princeton University Press.
- Milanovic, B. (2012). Global income inequality by the numbers: in history and now-- an overview--. *World Bank Policy Research Working Paper*, (6259).
- Milanovic, B. (2020). *Le capitalisme, sans rival: L'avenir du système qui domine le monde*. La Découverte.
- Mill, J. S. (2011). De l'état stationnaire. *Revue du MAUSS*, 37(1), 419. <https://doi.org/10.3917/rdm.037.0419>
- Miller, J. (2021). Universal Basic Income and Inflation: Reviewing Theory and Evidence. *Available at SSRN 3920748*.
- Mongeau, S. (2007). *Objecteurs de croissance : pour sortir de l'impasse, la décroissance*. Écosociété.
- Monnet, É. (2015). L'unité des sciences sociales. *La Vie des idées*. <https://laviedesidees.fr/L-unite-des-sciences-sociales.html>
- Moreau, D. (2009). De qui se soucie-t-on? Le care comme perspective politique. *À propos de Joan Tronto, Un monde vulnérable. Pour une politique du care et de Collectif, Multitudes*, (37-38).

- Morgan, L. H. (2015). *League of the Ho-Dé-No-Sau-Nee, Or Iroquois*. - Scholar's Choice Edition. Creative Media Partners, LLC.
<https://books.google.fr/books?id=2uhOrgEACAAJ>
- Moss, L. S. (1996). *Joseph A. Schumpeter: Historian of economics: Perspectives on the history of economic thought*. Routledge.
- Mossé, J. et Ramos, C. (2021, septembre). *Découplage et croissance verte* (*offre soumise à conditions, dans la limite des stocks disponibles)*. Carbone 4.
<https://www.carbone4.com/publication-decouplage>
- Mouvement politique des objecteurs de croissance (mpOC). (2009). *Manifeste pour l'objection de croissance*.
https://objecteursdecroissance.be/IMG/pdf/mpoc_manifeste_v3.pdf
- Mouvement politique des objecteurs de croissance (mpOC). (2011). *Projet Economie-Finances*. <https://objecteursdecroissance.be/spip.php?article235>
- Muraca, B. (2013). *Décroissance: A project for a radical transformation of society*. *Environmental Values*, 22(2), 147-169.
- Muradian, R. et Martinez-Alier, J. (2001). *Trade and the environment: from a 'Southern' perspective*. *Ecological Economics*, 36(2), 281-297.
- Nations Unies. (1948). *Déclaration universelle des droits de l'Homme*.
- Norton, M. I. et Ariely, D. (2011). *Building a better America-one wealth quintile at a time*. *Perspectives on Psychological Science*, 6(1), 9-12.
<https://doi.org/10.1177/1745691610393524>
- Observatoire des inégalités. (2020). *La pauvreté augmente à nouveau en France*. Observatoire des inégalités.
https://www.inegalites.fr/evolution_pauvrete_annuelle
- OCDE. (2012). *Looking to 2060: long term global growth prospects*. (03).
<https://www.oecd.org/economy/outlook/2060%20policy%20paper%20FINAL.pdf>
- OCDE. (2013). *Placer la croissance verte au cœur du développement - Résumé à l'intention de décideurs* [Résumé à l'intention de décideurs]. OCDE.
<https://www.oecd.org/fr/cad/environnement-developpement/DCD%20Brochure%20FRENCH%20WEB-light.pdf>

- OCDE. (2015). In It Together: Why Less Inequality Benefits All. *OECD Publishing*.
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264235120-en>
- OCDE. (2018). *Éléments d'un nouveau discours autour de la croissance* [Projet de rapport].
 OCDE.
[https://www.oecd.org/naec/SG_NAEC\(2018\)1_Elements%20for%20a%20new%20growth%20narrative_FR.pdf](https://www.oecd.org/naec/SG_NAEC(2018)1_Elements%20for%20a%20new%20growth%20narrative_FR.pdf)
- OCDE. (2020). OECD Economic Outlook, Interim Report March 2020. *Éditions OCDE*.
<https://doi.org/10.1787/7969896b-en>
- ODOXA. (2019). *Le progrès - Regard des Français & des Européens*. [Étude d'opinion].
 MEDEF. <http://www.odoxa.fr/wp-content/uploads/2021/02/Odoxa-Commission-Innovation-Medef-Le-progres-3.pdf>
- Odum, H. T. et Odum, E. C. (2006). The prosperous way down. *Energy*, 31(1), 21-32.
<https://doi.org/10.1016/j.energy.2004.05.012>
- OECD. (2012). Partage de la valeur ajoutée entre travail et capital : Comment expliquer la diminution de la part du travail ? Dans OCDE, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2012*.
 OECD. https://www.oecd-ilibrary.org/employment/perspectives-de-l-emploi-de-l-ocde-2012/partage-de-la-valeur-ajoutee-entre-travail-et-capital-comment-expliquer-la-diminution-de-la-part-du-travail_empl_outlook-2012-4-fr
- O'Neill, D. W. (2012). Measuring progress in the degrowth transition to a steady state economy. *Ecological economics*, 84, 221-231.
- O'Neill, D. W., Fanning, A. L., Lamb, W. F. et Steinberger, J. K. (2018). A good life for all within planetary boundaries. *Nature sustainability*, 1(2), 88-95.
<https://doi.org/10.1038/s41893-018-0021-4>
- ONU. (2020, mars). *La barre des 20.000 migrants morts en Méditerranée franchie après un naufrage au large de la Libye*. ONU Info.
<https://news.un.org/fr/story/2020/03/1063431>
- Oxfam. (2021). Le virus des inégalités, Réunifier un monde déchiré par le coronavirus grâce à une économie équitable, durable et juste. *Oxfam GB*.
<https://doi.org/10.21201/2021.6409>
- Parr, A. E. (1927). A contribution to the theoretical analysis of the schooling behaviour of fishes. *Occ Pap Bingham Oceanogr Colln*, 1, 1-32.

- Parrique, T. (2019). *The political economy of degrowth. Economics and Finance* [Thèse de doctorat]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02499463>
- Parrique, T. (2021). Réponse aux verts qui parlent de décroissance. *Blog de Timothée Parrique*. <https://timotheeparrique.com/reponse-aux-verts-qui-parlent-de-decroissance/>
- Parrique, T. (2022). “Degrowth goes far beyond reduction of GDP”. *Polytechnique insights*. <https://www.polytechnique-insights.com/en/braincamps/economy/ideas-around-degrowth-is-gdp-on-its-way-out/degrowth-goes-far-beyond-reduction-of-gdp/>
- Parrique, T., Barth, J., Briens, F., Kerschner, C., Kraus-Polk, A., Kuokkanen, A. et Spangenberg, J. (2019). Decoupling debunked. *Evidence and arguments against green growth as a sole strategy for sustainability. A study edited by the European Environment Bureau EEB*. <https://mk0eeborgicuyptuf7e.kinstacdn.com/wp-content/uploads/2019/07/Decoupling-Debunked.pdf>
- Partant, F. (2007). 3. Ce tiers monde si nécessaire. Dans *La ligne d’horizon* (p. 63-78). La Découverte. <https://www.cairn.info/la-ligne-d-horizon--9782707151360-p-63.htm>
- Pasquero, J. (2004). De l’éthique du marché à l’éthique de la responsabilité: les nouvelles formes de responsabilité sociale de l’entreprise. *Responsabilité sociale d’entreprise et finance responsable: quels enjeux*, 35-62.
- Paugam, S. (2011). Introduction. Les fondements de la solidarité. Dans *Repenser la solidarité* (p. 5-28). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.pauga.2011.01.0005>
- Paugam, S. (2018). Attachements et solitudes : entretien avec Cécile Van de Velde. *Sociologie et sociétés*, 50(1), 113-127. <https://doi.org/10.7202/1063693ar>
- Paugam, S. (2019). Des individus inégalement attachés à la société. *Humanisme*, 322(1), 72-75. <https://doi.org/10.3917/huma.322.0072>
- Perey, R. (2017). Chapter 14 - De-growth. Dans *Positive steps to a steady state economy* (p. 205-216). Haydn Washington. <https://docplayer.net/141230680-2-positive-steps-positive-steps-to-a-steady-state-economy.html>
- Petschow, U., Lange, S., Hofmann, D., Pissarskoi, E., aus dem Moore, N., Korfhage, T., Schoofs, A. et Ott, H. (2020). Social well-being within planetary boundaries : the precautionary post-growth approach. *Environmental Research of the*

Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation and Nuclear Safety, Texte. <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen>

- Phillipe, H. (2011). Une décroissance de la recherche scientifique pour rendre la science durable. Dans *Décroissance versus développement durable, débats pour la suite du monde*. Écosociété.
- Piketty, T. (2013). *Le capital au XXIe siècle*. Éditions du Seuil.
- Piketty, T. (2019). *Capital et Idéologie*. Éditions du Seuil.
- Piketty, T. et Rose, S. (2019). L'économie comme idéologie. *Études*, Novembre(11), 33. <https://doi.org/10.3917/etu.4265.0033>
- Pinçon, M. et Pinçon-Charlot, M. (2016). *Sociologie de la bourgeoisie*. La découverte.
- Piolle, É. (2021). *Plan pour une transition écologique génératrice d'emplois et de justice sociale : transformer nos problèmes en emplois*. https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/ideededemain/pages/1533/attachments/original/1629126740/Plan_Transition_Emploi_num%C3%A9rique.pdf?1629126740
- Piotte, J.-M. (2020). *La pensée politique de Gramsci*. Lux.
- Piron, S. (2020). *Généalogie de la morale économique L'Occupation du monde, t.2. Zones sensibles*.
- Piton, S. et Vatan, A. (2018a). *Firm ownership and the labour share*. <http://sophiepiton.com/papers/PV2018.pdf>
- Piton, S. et Vatan, A. (2018b). V/ Le partage de la valeur ajoutée : un problème capital. Dans *CEPII, L'Économie mondiale*. http://www.cepii.fr/PDF_PUB/em/2019/em2019-05.pdf
- Polanyi, K. (1983). *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*. Gallimard.
- Policar, A. (2001). Égalité et hiérarchie: célestin Bouglé et Louis Dumont face au système des castes. *Esprit (1940-)*, 43-62.
- Pollit, H., Barker, A., Barton, J., Pirgmaier, E., Polzin, C., Lutter, S., Hinterberger, F. et Stocker, A. (2010). A scoping study on the macroeconomic view of sustainability. *Final report for the European Commission, DG Environment, SERI, Cambridge Econometrics*, 29.

- Post Growth Institute. (s. d.). *About post-growth economics*. Post Growth Institute. <https://www.postgrowth.org/about-post-growth-economics>
- Poulon, F. (2015). 8. Croissance et répartition. Dans *Économie générale* (vol. 8e éd., p. 239-260). Dunod. <https://www.cairn.info/economie-generale--9782100722433-p-239.htm>
- PPLD. (2012). Les « 10 chantiers de la Décroissance ». *Parti pour la décroissance*. https://www.partipourladecroissance.net/?page_id=5564
- Premat, C. (2006). L'autonomie comme mise en équation de la liberté et de l'égalité. *Revue internationale des sciences sociales*, (4), 737-750.
- Price, T. D. et Feinman, G. M. (2010). Social inequality and the evolution of human social organization. Dans *Pathways to power* (p. 1-14). Springer.
- Prieto, M. et Slim, A. (2010). « La décroissance est une utopie, faute de scénario de transition. » Dans *Consommer moins pour vivre mieux* (p. 123-133). Le Cavalier Bleu. <https://www.cairn.info/consommer-moins-pour-vivre-mieux--9782846703260-page-123.htm>
- Prophil. (2021). *Entreprise & Post-croissance : réinitialiser nos modes économiques, comptables et de gouvernance* (3). Prophil. www.prophil.eu/publications
- Pueyo, S. (2014). Ecological econophysics for degrowth. *Sustainability*, 6(6), 3431-3483.
- Radin, P. (1953). *The world of primitive man*. Schuman.
- Ragot, X. (2016). De quoi la stagnation séculaire est-elle le nom ? *L'Économie politique*, 70(2), 27-38. <https://doi.org/10.3917/leco.070.0027>
- Rasoolinejad, M. (2019). Universal Basic Income: the last bullet in the darkness. *arXiv econ*. <https://doi.org/10.48550/arXiv.1910.05658>
- Rawls, J. (2009). *Théorie de la justice*. Points.
- Raworth, K. (2018). *la théorie du donut - l'économie de demain en 7 principes*. Plon.
- Raworth, K. et al. (2020). *Amsterdam City Doughnut*. <https://www.amsterdam.nl/en/policy/sustainability/circular-economy/>
- Rémy, C. et Winance, M. (2010). Pour une sociologie des « frontières d'humanité ». *Politix*, (2), 7-19.

- Renaut, A. (2013). *Un monde juste est-il possible?: contribution à une théorie de la justice globale*. Stock.
- Renaut, A. (2014). Différences, inégalités, injustice. Une grille conceptuelle de la démocratie . Cairn.info. Dans *Inégalités et justice sociale* (p. 97-107). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.dubet.2014.01.0097>
- Reporterre. (2021, 12 septembre). *Delphine Batho : « La décroissance est le seul projet politique réellement alternatif »*. Reporterre, le quotidien de l'écologie. <https://reporterre.net/Delphine-Batho-La-decroissance-est-le-seul-projet-politique-reellement-alternatif>
- Research & Degrowth. (2014, 14 décembre). *Sí podemos decrecer*. https://www.eldiario.es/ultima-llamada/decrecimiento-programa-economico-podemos_132_4466451.html
- Ridoux, N. (2006). *La décroissance pour tous*. Parangon.
- Rigon, A. (2017). *Degrowth*. Degrowth. <https://www.degrowth.info/de/blog/degrowth-politics-and-policies-for-degrowth>
- Rioux, J.-F., Keenes, E. et Légaré, G. (1988). Le néo-réalisme ou la formulation du paradigme hégémonique en relations internationales. *Études internationales*, 19(1), 57-80.
- Rist, G. (2015). *Le développement-4 édition: Histoire d'une croyance occidentale (4e éd. revue et augmentée)*. Presses de Sciences Po.
- Rist, G. (2018). *La tragédie de la croissance*. Presses de Sciences Po.
- Rockström, J., Steffen, W., Noone, K., Persson, Å., Chapin, F. S., Lambin, E. F., Lenton, T. M., Scheffer, M., Folke, C. et Schellnhuber, H. J. (2009). A safe operating space for humanity. *nature*, 461(7263), 472-475. <https://doi.org/10.1038/461472a>
- Rodriguez, J. (2007). *Le pauvre et le sociologue: La construction de la tradition sociologique anglaise 19e-20e siècles*. Presses Univ. Septentrion.
- Rosanvallon, P. (2011). *La société des égaux*. Seuil.
- Rousseau, J.-J. (1754). *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Les Échos du Maquis. <https://philosophie.cegepr.qc.ca/wp-content/documents/Discours-sur-lin%C3%A9galit%C3%A9-1754.pdf>

- Rousseau, J.-J. (2015). *Du contrat social*. Libro.
- Ruelland, J. G. (2004). 1. Introduction. La théorie sociobiologique. Dans *L'Empire des gènes: histoire de la sociobiologie*. ENS Édition.
- Rumpala, Y. (2009). La décroissance soutenable face à la question du « comment ? ». Une remise en perspective par les processus de transition et leurs conditions de réalisation. *Mouvements*, 59(3), 157-167.
<https://doi.org/10.3917/mouv.059.0157>
- Sabéran, S. (2008). La notion d'intérêt général chez Adam Smith : de la richesse des nations à la puissance des nations. *Géoéconomie*, 45(2), 55-71.
<https://doi.org/10.3917/geoec.045.0055>
- Salomon, J.-J. (1992). *Le destin technologique*. Balland.
- Sapolsky, R. M. (1990). Stress in the wild. *Scientific American*, 262(1), 116-123.
- Schaeffer, J.-M. (2007). *La fin de l'exception humaine*. Gallimard.
- Schaeffer, M., Gohar, L., Kriegler, E., Lowe, J., Riahi, K. et van Vuuren, D. (2015). Mid- and long-term climate projections for fragmented and delayed-action scenarios. *TECHNOLOGICAL FORECASTING AND SOCIAL CHANGE*, 90(Part A), 257-268.
- Schandl, H., Hatfield-Dodds, S., Wiedmann, T., Geschke, A., Cai, Y., West, J., Newth, D., Baynes, T., Lenzen, M. et Owen, A. (2016). Decoupling global environmental pressure and economic growth: scenarios for energy use, materials use and carbon emissions. *Absolute Reductions in Material Throughput, Energy Use and Emissions*, 132, 45-56.
<https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2015.06.100>
- Schepper-Valiquette, B. (2014). *Le concept de décroissance économique chez Serge Latouche : Une résistance au capitalisme. [Mémoire de maîtrise]*. UQAM.
<http://archipel.uqam.ca/id/eprint/6658>
- Schjelderup-Ebbe, T. (1935). *Social behavior of birds*. Dans *A Handbook of Social Psychology* (p.947-972). Clark University Press.
- Schmelzer, M. (2016). *The hegemony of growth: the OECD and the making of the economic growth paradigm*. Cambridge University Press.

- Schneider, F., Kallis, G. et Martinez-Alier, J. (2010). Crisis or opportunity? Economic degrowth for social equity and ecological sustainability. Introduction to this special issue. *Journal of cleaner production*, 18(6), 511-518.
- Schröder, M. (2017). Is income inequality related to tolerance for inequality? *Social Justice Research*, 30(1), 23-47.
- Schumpeter, J. A. (1983). *Histoire de l'analyse économique: L'âge des fondateurs, des origines à 1790*. Gallimard.
- Sen, A. (2009). *L'idée de justice*. Flammarion.
- Shapin, S. (1998). *La révolution scientifique*. Flammarion.
- Shiva, V. (2001). L'OMC et l'agriculture du Tiers Monde. *Le procès de la mondialisation*, 335-357.
- Shiva, V. (2019). *1% reprendre le pouvoir face à la toute-puissance des riches*. Rue de l'échiquier.
- Sieyès, E. J. (1822). *Qu'est-ce que le Tiers-État ? précédé de L'Essai sur les privilèges*. (Les classiques des sciences sociales). http://classiques.uqac.ca/classiques/sieyes_emmanuel_joseph/qu_est_ce_que_tiers_etat/que_est_de_que_le_tiers_etat.pdf
- Sieyès, E. J. (2002). *Qu'est-ce que le Tiers état ?*. Éditions du Boucher.
- Sivéry, G. (2004). La notion économique de l'usure selon saint Thomas d'Aquin. *Revue du Nord*, (3), 697-708.
- Slack, P. (1984). Poverty in Elizabethan England. *History Today*, 34(10), 5-14.
- Smith, A. (2009). *La richesse des nations*. Flammarion et Le Monde.
- Smith, A. (1723-1790). (2014). *Théorie des sentiments moraux* (3e ed.). Presses universitaires de France.
- Solé, A. (2011). Développement durable ou décroissance? Le point aveugle du débat. *Décroissance versus développement durable: Débats pour la suite du monde*, 14-33.
- Solt, F. (2010). Does economic inequality depress electoral participation? Testing the Schattschneider hypothesis. *Political behavior*, 32(2), 285-301.

- Soulet, M.-H. (2014). Justesse, justice et justification. Les embarras de l'action sociale. Dans *Inégalités et justice sociale* (p. 227-241). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.dubet.2014.01.0227>
- Steffen, W., Richardson, K., Rockström, J., Cornell, S. E., Fetzer, I., Bennett, E., Biggs, R. et Vries, de, W. (2015). Planetary boundaries: guiding human development on a changing planet. *Science*, 347(6223). <https://doi.org/10.1126/science.1259855>
- Steiner, P. (1993a). III. L'émergence des catégories économiques. Dans *Nouvelle histoire de la pensée économique Vol.1* (p. 103-110). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.berau.2000.01.0103>
- Steiner, P. (1993b). IV. Circuits, monnaie et balance du commerce. Dans A. Béraud, *Nouvelle histoire de la pensée économique Vol.1: Des scolastiques aux classiques* (p. 111-121). La Découverte.
- Stephan, G. (2018). *La déformation du partage de la valeur ajoutée aux États-Unis* (216) [Trésor-éco]. Direction générale du Trésor, Ministère de l'économie et des finances, République Française. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/c1048104-ae0a-4ce0-a3b1-d100ef678da7/files/5a59a94c-d12b-4d96-bd8a-8c1002f1c5c3>
- Stern, N. (2006). *Stern Review: The economics of climate change*. Cambridge University press.
- Stiglitz, J. E. (2012). *Le prix de l'inégalité*. Les Liens qui libèrent.
- Stiglitz, J. E., Sen, A. K. et Fitoussi, J.-P. (2009). *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*. <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/094000427.pdf>
- Stouffer, S. A., Suchman, E. A., DeVinney, L. C., Star, S. A. et Williams Jr, R. M. (1949). *The american soldier: Adjustment during army life. Studies in social psychology in world war II, vol. 1*. Princeton University press.
- Sutton, A. F. (2002). The Merchant Adventurers of England: their origins and the Mercers' Company of London. *Historical Research*, 75(187), 25-46.
- Taylor, A. (2022, 19 janvier). *100 millionaires and billionaires signed a letter to pay more taxes — and fear violence if they don't*. Fortune. <https://fortune.com/2022/01/19/100-millionaires-billionaires-sign-letter-more-taxes/>

- Teysseire, D. (1992). De l'usage historico-politique de race entre 1680 et 1820 et de sa transformation. *Mots. Les langages du politique*, 33(1), 43-52.
- The White House. (2021, 28 avril). *Remarks as Prepared for Delivery by President Biden — Address to a Joint Session of Congress* | The White House. <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/speeches-remarks/2021/04/28/remarks-as-prepared-for-delivery-by-president-biden-address-to-a-joint-session-of-congress/>
- The World Bank. (s. d.). GDP per capita growth (annual %) - European Union, North America. <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.KD.ZG?end=2020&locations=EU-XU&start=1980&view=chart>
- Thévenot, L. et Boltanski, L. (1991). De la justification. Les économies de la grandeur. P.: Gallimard.
- Tocqueville, A. (1835). *Mémoire sur le paupérisme* (Les classiques des sciences sociales). UQAC. http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/memoire_pauperisme_1/memoire_pauperisme_1.pdf
- Tocqueville, A. (1837). *Second mémoire sur le paupérisme* (Les classiques des sciences sociales). UQAC. http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/memoire_pauperisme_2/memoire_pauperisme_2.pdf
- Todd, E. (1998). *L'illusion économique: essai sur la stagnation des sociétés développées*. Gallimard. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb36967949h>
- Todorov, T. (2006). *L'esprit des Lumières* (Biblio essais). Robert Laffont.
- Tomei, S. (2009). Citoyenneté et suffrage universel en France depuis la révolution. *Humanisme*, 284(1), 42-50. <https://doi.org/10.3917/huma.284.0042>
- Touraine, A. (1978). *La voix et le regard: sociologie des mouvements sociaux*. Seuil.
- Trabulsi, J. A. D. (2003). *Liberté des Anciens et des Modernes: une critique de la lecture libérale*. Collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité. https://www.persee.fr/doc/ista_0000-0000_2003_ant_890_1_1972#
- Trigger, B. G. (2003). *Understanding early civilizations: a comparative study*. Cambridge University Press.

- Tukker, A., Wood, R., Giljum, S., Hubacek, K., Stadler, K., Simas, M., Bulavskaya, T. et Lutter, S. (2018). Growth in Environmental Footprints and Environmental Impacts Embodied in Trade: Resource Efficiency Indicators from EXIOBASE3 Growth in Environmental Impacts Embodied in Trade. *Journal of Industrial Ecology*, 22(3), 553-564. <https://doi.org/10.1111/jiec.12735>
- Urgence Écologie. (2019). *Élections européennes - Urgence Écologie - Fondations. Urgence Écologie.* https://generationecologie.fr/wp-content/uploads/2020/11/Fondations-Urgence-Ecologie_compressed.pdf.
- Vadén, T., Lähde, V., Majava, A., Järvensivu, P., Toivanen, T., Hakala, E. et Eronen, J. T. (2020). Decoupling for ecological sustainability: A categorisation and review of research literature. *Environmental Science & Policy*, 112, 236-244. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2020.06.016>
- Valier, J. (2011). *Brève histoire de la pensée économique: d'Aristote à nos jours.* Flammarion.
- Van den Bergh, J. C. J. M. (2017). A third option for climate policy within potential limits to growth. *Nature Climate Change*, 7(2), 107-112. <https://doi.org/10.1038/nclimate3113>
- Van der Vlug, E. et Lys Granier, A. (2021). *Perceptions des inégalités de revenus et de santé au Québec.* Observatoire québécois des inégalités.
- Vanel, G. (2007). Les nouvelles figures de l'hégémonie américaine: Le rôle des pratiques dans la consolidation de l'ordre économique globalisé. *Études internationales*, 38(4), 559-577.
- Venditti, B. et Belan, M. (2021, novembre). Visualizing the Accumulation of Human-Made Mass on Earth. *Elements.* <https://elements.visualcapitalist.com/visualizing-the-accumulation-of-human-made-mass-on-earth/>
- Ventelou, Bruno. (2001). *Au-delà de la rareté : la croissance économique comme construction sociale.* Albin Michel.
- Videira, N., Schneider, F., Sekulova, F. et Kallis, G. (2014). Improving understanding on degrowth pathways: An exploratory study using collaborative causal models. *Futures*, 55, 58-77.
- Viennot, M. (2020). Notre modèle de protection sociale est-il soutenable ? *Regards*, 58(2), 85-94. <https://doi.org/10.3917/regar.058.0085>

- Viennot, M. (2022, 7 février). Débattre d'une protection sociale commune. *AOC media - Analyse Opinion Critique*. <https://aoc.media/analyse/2022/02/06/debattre-dune-protection-sociale-commune/>
- Walsh, S. (2020). *Travail à la demande*. Arte. <https://www.arte.tv/fr/videos/075833-000-A/travail-a-la-demande/>
- Weber, M. 1864-1920. (1994). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme ; suivi de les sectes protestantes et l'esprit du capitalisme*. Pocket.
- Wiedmann, T.O., Schandl, H., Lenzen, M., Moran, D., Suh, S., West, J. et Kanemoto, K. (2013). The material footprint of nations. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 112(20), 6271-6. <https://www.pnas.org/content/pnas/112/20/6271.full.pdf>
- Wolpe, H. (1968). Structure de classe et inégalité sociale : principes théoriques de l'analyse de la stratification sociale. *L Homme et la société*, 8(1), 183-199. <https://doi.org/10.3406/homso.1968.3115>
- Wood, E. M. (2019). *L'origine du capitalisme : une étude approfondie*. Lux.
- World Bank. (2016). *Poverty and shared prosperity 2016: taking on inequality*. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-0958-3>
- World Economic Forum. (2015). *Deep Shift Technology Tipping Points and Societal Impact*. World Economic Forum. http://www3.weforum.org/docs/WEF_GAC15_Technological_Tipping_Points_report_2015.pdf
- World Values Survey. (2022). World Values Survey. *World Values Survey*. <https://www.worldvaluessurvey.org/WVSONline.jsp>
- WWF. (s. d.). *Qu'est ce que l'empreinte écologique?* https://wwf.panda.org/fr/wwf_action_themes/modes_de_vie_durable/empreinte_ecologique/